UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04999745 5

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

[illegible]

XVIII.7

# Essai d'un Cours d'Histoire Ecclésiastique

Par

## le Père L. A. Meunier.

de la Congrégation du T. S. Rédempteur.

---

„Depuis la Création du monde, toutes les époques attestent l'accomplissement du dessein que Dieu avait formé de sauver l'homme par le moyen de Jésus-Christ, révélé au monde dès l'origine" (S. Alph. Conduite adm. de la Provid. 2e part. Ch. 3)

---

**TOME SECOND**

Depuis Charlemagne jusqu'à nos jours.

COPIOSA APUD EUM REDEMPTIO

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE LIBRARY TORONTO

BIBLIOTHECA C. SS. R. ad S^{tae} Annae MARIANOPOLI.

TRANSFERRED

Wittem. 1880.

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

TRANSFERRED

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/essaiduncoursdhi02meun

## Troisième Période.

# – Charlemagne – Luther. (800 – 1517) –

Après avoir traversé les luttes et les désordres du siècle de fer, l'Église triomphe du Césarisme Allemand et de l'Islamisme par Grégoire VII et Innocent III, et établit les grandes institutions du moyen-âge. La révolte des princes et les abus pendant le séjour des Papes à Avignon, – le grand schisme et la renaissance, préparent la ruine de l'œuvre de l'Église par le protestantisme.

---

– Le saint Empire Romain; sa légitimité, sa nature, ses résultats –(1)

"Ce que j'admire, dit excellemment Ozanam en parlant du couronnement de Charlemagne, c'est que la Papauté ne se presse pas. Il y avait 300 ans qu'elle tenait les yeux fixés sur la nation des Francs; il y avait 60 ans qu'elle s'appuyait sur le bras des Carlovingiens; il y en avait 25 qu'Adrien avait reconnu dans Charlemagne le chef prédestiné d'un nouvel empire, quand Léon III acheva l'ouvrage de tant de Pontifes. La Papauté n'avait prétendu ni détruire ni créer des pouvoirs; elle avait eu la sagesse de laisser ce soin à la divine Providence servie par le temps, et de se résoudre à étudier lentement, respectueusement, le plan divin à mesure qu'il se déroulerait... Donc le jour de Noël, de l'an 800,

(1) Voy. Ozanam. "Études Germaniques" II Chap. VIII.
(2) Alzog § 166. – Rohrbacher XI p. 239, 393.

Charlemagne étant venu à Rome pour rétablir la paix, comme il était entré dans la basilique de St Pierre et qu'il y priait prosterné devant l'autel, le Pape lui mit sur la tête une couronne, pendant que tout le peuple remplissait l'église de ses acclamations et s'écriait : "A Charles-Auguste couronné de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire !"(1)

Par cet acte solennel, S. Léon ne fit que constater et confirmer un double fait, éclatant aux yeux de tous : la ruine de l'empire de Byzance en Occident, et la prééminence du roi chrétien, qui, maître des Gaules, de l'Italie, de la Germanie traitait de puissance à puissance avec les empereurs d'Orient, et recevait les hommages de tous les princes, même ceux du calife Haroun al Raschild, qui lui envoya les clefs du St Sépulcre. Il n'y avait donc pas ici translation proprement dite de la souveraineté des empereurs Grecs sur l'Occident aux mains de Charlemagne et de ses successeurs, cette translation était consommée de fait par les conquêtes des Barbares et des Francs en dernier lieu. C'était peu de chose pour la puissance réelle ; les Grecs ne perdaient pas un pouce de terrain : mais c'était beaucoup pour la puissance morale. Il y avait translation du devoir de défendre l'Eglise, et particulièrement l'Eglise Romaine, devoir que les Papes avaient certainement <u>le droit</u> de confier à des mains plus dignes et plus fermes que celles des empereurs Grecs. Ce fut en un mot le rétablissement sur une base toute chrétienne de l'empire romain d'Occident tombé en 476, ou l'avènement du Saint Empire Romain.

(1) "Etudes Germaniques." l.c.

On y reconnaît trois éléments :
1° L'élément chrétien marqué par le sacre des empereurs et la mission qui leur est confiée de réaliser le royaume de Dieu parmi les hommes ; 2° l'élément romain dans le gouvernement et les lois ; 3° l'élément germanique par le génie belliqueux, le respect de l'indépendance personnelle, et la coutume de ne point faire de lois sans consulter la nation ou les chefs.
Cet empire constituait l'Occident comme une vaste confédération qui avait l'empereur pour chef politique, et le Pape pour lien et pour vie. Toutes les nations catholiques, sans rien perdre de leurs droits souverains et de leur puissance, en faisaient naturellement partie. Le titre d'empereur conférait à celui qui en était revêtu, non pas une autorité réelle, une suzeraineté proprement dite, mais une sorte de primauté honorifique dans l'ordre temporel, une prééminence positive qui lui donnait la présidence dans les réunions et le haut domaine sur les intérêts communs.
A l'empereur, plus qu'à tout autre, était imposée la charge de défendre la Sainte Église ou la société chrétienne, en combattant ses ennemis [illegible] au dedans et au dehors : "devotus Sanctae Ecclesiae defensor humilisque adjutor" comme disait Charlemagne.
On comprend qu'en vertu de ce caractère même de l'empire chrétien, le Pape, comme chef de l'Église, eut le droit de couronner l'empereur, et d'exiger de lui le serment de fidélité, et que celui-ci [illegible] les États de l'Église [illegible]

suprématie temporelle.[1]

Mais quel fut le résultat de cette création ? On croirait assez facilement que l'établissement du Saint empire ne fut pour l'Occident qu'un état passager, un événement isolé et sans grande conséquence. En effet, après Charlemagne, l'empire se perd dans des partages de famille. Il ne reste qu'une souveraineté puissante qui se fixe en Allemagne, et dont les possesseurs moins grands et moins modérés que Charlemagne, abusent bien souvent pour se faire les successeurs des empereurs païens.

Cependant il faut reconnaître qu'un nouvel ordre de choses fut inauguré et consacré par Charlemagne. L'établissement du St Empire eut des suites durables et glorieuses, non pas sans doute quant à l'union extérieure des peuples (c'était la partie matérielle), mais quant à l'unité spirituelle de l'Europe qui était l'âme de l'empire. Les nations restèrent avec cette différence de caractères, de vocations, de génies, qui fait la variété et l'harmonie du monde moderne, mais dominées et unies par une même idée, par un même esprit, consacré dans le saint empire romain : mettre la force au service de la vérité et de la justice. En d'autres mots, Charlemagne fut le père de cette Europe chrétienne qui fit les croisades, la chevalerie, la scolastique, toutes les grandes

(1) Voici la formule du serment de fidélité de l'empereur, telle que Baronius l'a retrouvée dans un antique exemplaire de l'Ordo Romanus : "Au nom du Christ, je promets et je jure, moi Charles, empereur, devant Dieu et le bienheureux Pierre, d'être en toutes circonstances le protecteur et le défenseur de cette Sainte Église Romaine autant que je le saurai et pourrai faire avec l'aide de Dieu."

choses du moyen-âge et des siècles suivants.

L'empire païen, parodie infernale de la pensée de Dieu, n'avait cherché que l'unité matérielle et politique ; quant à l'unité religieuse, chaque province avait ses dieux. L'Église qui ordonne tout en Jésus-Christ, fit le contraire dans l'empire chrétien : elle établit une autorité spirituelle et religieuse, dans la variété des pouvoirs, des institutions et des territoires. Unité mystérieuse et divine, que les invasions et les armées ne peuvent atteindre, et qui <u>seule</u> doit régner d'une manière durable sur les nations, telles qu'elles sont aujourd'hui. C'est <u>l'empire du Christ</u>, la <u>chrétienté</u>. –

Son histoire jusqu'au 16ème siècle, se partage en 3 époques, marquées par les 3 phases les plus importantes de l'œuvre de Charlemagne.

<u>De Charlemagne à S. Grégoire VII</u> (814 - 1073). –

Ce sont les luttes et les désordres de la jeunesse.

<u>De S. Grégoire VII à Boniface VIII</u> (1073 - 1303). –

C'est la force et la perfection de l'âge mûr.

<u>De Boniface VIII à Luther.</u> (1303 - 1517).

C'est le déclin et la vieillesse.

## Première Époque.

## Depuis la mort de Charlemagne jusqu'à S. Grégoire VII.

## (814 - 1073).

Avant d'entrer en matière, quelques observations générales sont ici nécessaires. Il n'y a pas d'époque plus attaquée que celle qui s'ouvre devant nous. On accuse l'Église d'avoir fait retomber les peuples dans la barbarie, par l'ignorance et la cruauté; d'avoir eu un clergé dépravé, des papes scandaleux etc..; en un mot d'avoir produit le "siècle de fer", nom dont on flétrit le 10$^{ième}$ siècle surtout. Or ces reproches sont faux et injustes à plus d'un titre.

Et d'abord pour être vraie, l'histoire ne doit pas juger une époque, un siècle <u>isolément</u>, ni d'après les <u>mœurs</u>, les idées d'un autre temps. Elle doit voir chaque siècle comme un <u>anneau</u> de la chaîne des événements, le considérer dans ses relations avec les faits qui ont précédé et ceux qui ont suivi; tenir compte en même temps des idées, des mœurs, des institutions propres à ce siècle. Or, trop souvent on a oublié ce grand principe en jugeant l'époque de Charlemagne à Grégoire VII; on a oublié que ces peuples du 9$^{ième}$ et du 10$^{ième}$ siècle étaient des peuples d'origine barbare, dont l'Église avait commencé la civilisation depuis 3 siècles sans pouvoir l'achever. Sorties de l'enfance par Charlemagne, ces nations chrétiennes subissaient comme une crise, ou une fièvre occasionnée par leur jeunesse encore sauvage et mal domptée. La lutte entre le bien et le mal éclata dans toute sa force, et elle

amène des dangers, des désordres extrêmes sans doute, mais elle révèle aussi de l'énergie, un principe de vie et d'action, et forme une transition nécessaire à la perfection de l'âge mûr; cette vérité ressortira assez de l'histoire même et du contraste avec l'Orient, où tout tombe pour ne plus se relever. Quant aux reproches adressés plus directement à la religion, ils viennent de deux causes qui se rattachent à celle que nous venons de signaler. — 1° Oubli de la situation qui était faite à l'Église, et qui la rendit impuissante à réprimer le désordre dont elle était la victime et non la complice.

2° Oubli de ce que l'Église a fait de grand à cette époque et exagération du mal.

Il faut avouer qu'une grande cause de cette fausse appréciation se trouve dans les sources historiques de cette époque. Par suite des guerres et des invasions continuelles, les documents pour l'histoire de ces temps sont peu nombreux, et les récits qui nous restent, sont empreints d'un esprit partial, manquent d'ensemble, et ne voient presque jamais que le mal. C'est ainsi que l'histoire ecclésiastique du 10ième siècle n'a été longtemps connue que par les ouvrages d'un seul annaliste Luitprand, qui naquit au commencement du siècle même, et fut évêque de Crémone.[1] Or, cet auteur fut mêlé à toutes les luttes politiques de son temps, et embrassa le parti de l'empereur et des Allemands contre les Italiens.

5°. Sans parler de sa vanité et de son peu de pudeur, on reconnaît en lui un homme passionné, irascible, écrivant d'après ses caprices et ses sentiments.

6°. Il avoue en racontant ses historiettes scandaleuses

(1) Il a écrit "l'histoire de l'empire d'Occident" en 6 livres.

sur les Papes, qu'il les a puisées dans des libelles et des pamphlets, ou qu'il a suivi les rumeurs publiques.

D. Il est contredit par Flodoard, né vers la fin du 9[ième] siècle, et devenu chanoine de l'église de Rheims. Ses contemporains nous le représentent comme un prêtre respectable par sa science, par sa sagesse surhumaine et par toutes sortes de vertus.

Malheureusement Baronius n'a pas connu "les vies des Papes" écrites en vers par Flodoard, et le célèbre annaliste a été copié par une foule d'écrivains.

D'un autre côté les protestants et les ennemis de la religion, ont exploité et amplifié les récits de Luitprand. Rien d'étonnant, que par suite de toutes ces circonstances, le 10[ième] siècle ait été longtemps condamné sans appel et à l'unanimité. On commence à revenir de ce jugement, grâce à une étude plus attentive des documents, et aux nouvelles recherches sur ces temps obscurs.[1]

Pour diviser cette époque où il y a tant de confusion, nous nous sommes permis de nous affranchir du synchronisme, plus que de coutume, afin de présenter les faits au point de vue que nous venons d'indiquer.

---

(1) "Annali d'Italia" jusqu'en 1500.
Cet ouvrage écrit par le savant Muratori, a beaucoup contribué à l'heureuse réaction que nous signalons.

## Chapitre premier.

## Situation de l'Eglise en Occident après Charlemagne. — Schisme d'Orient.

## Chapitre second.

## Action et triomphe de l'Eglise sur "le siècle de fer."

---

### Chapitre premier.

#### Art. I.

Troubles et désordres politiques. — Suites pour l'Eglise.

#### Art. II.

Rome sécularisée ou les Papes sous la domination des princes temporels.

#### Art. III

Schisme d'Orient par Photius et Michel Cérulaire.

---

#### Art. I.

Troubles et désordres politiques. — Suites pour l'Eglise. — Causes des troubles. — Lothaire II. — Hincmar de Rheims.

Les guerres et les troubles qui remplirent surtout le IX^e et le X^e siècle eurent trois sources :

1° Le morcellement de l'empire par les successeurs de Charlemagne.

2° Les invasions des Sarrasins, des Normands et des Hongrois.

3° Le système féodal.

## — 1° Morcellement de l'empire. —

Louis, fils et successeur de Charlemagne, mérita le nom de pieux ou de débonnaire. Il eût été un prince accompli s'il se fût montré plus énergique et plus constant. Il se laissa dominer par sa deuxième femme Judith, impératrice intrigante et universellement condamnée. Par une première faute, Louis avait partagé son empire entre ses trois fils Lothaire, Louis et Pepin. Il en fit une seconde en changeant ce partage approuvé par les Seigneurs et le Pape, en faveur de Charles le Chauve fils de Judith. Dès ce moment, guerre continuelle des 3 fils contre leur père. Le malheureux empereur abandonné tout d'un coup de toute son armée, est déposé, du consentement du peuple, du clergé et du pape Grégoire IV venu en France comme médiateur. (833). Il fut même, par une rigueur excessive, soumis à la pénitence publique dans l'assemblée de Compiègne. Son fils Lothaire est nommé à sa place, mais Louis remonte bientôt sur le trône, et les guerres recommencent, pour continuer entre les fils après la mort du père. (840).

Après la désastreuse bataille de Fontenay, le traité de Verdun (843) partagea finalement l'empire de Charlemagne entre Lothaire, empereur, (Italie et Lorraine) Louis le Germanique (Allemagne), Charles le Chauve (France). Ces princes, comme leurs successeurs de race Carlovingienne, furent médiocres.

Ce qui distingue leur règne, c'est la division toujours croissante de l'empire et les invasions continuelles des Sarrasins (Arabes), des Normands et, vers la fin du siècle, des Hongrois.

## 2° Les Invasions. —

Les Sarrasins qui venaient de l'Espagne et de l'Afrique, après s'être emparés des îles de la Méditerranée, étendirent leurs ravages sur le midi de la France et surtout en Italie où tout favorisait leurs desseins. Le Sud de ce pays était plongé dans la plus triste anarchie; des ducs Grecs y possédaient encore quelques villes, les Lombards y avaient leurs forteresses, chaque seigneur cherchait à se rendre indépendant, s'alliant même à cet effet avec les Musulmans. De plus, si on excepte Louis II, fils de Lothaire, les successeurs de Charlemagne, malgré les appels réitérés des Papes, oublièrent leur titre de défenseurs de l'Église. Les Papes seuls, et surtout S. Léon IV (847-55) et Jean X (914-28), qu'on a tant calomniés, sauvèrent l'Italie et l'Europe des Musulmans. S. Léon les vainquit, releva les villes et bâtit la cité Léonine destinée à renfermer dans les murs de Rome, les églises de Saint Pierre et de S. Paul qui avaient été pillées en 846 par les Sarrasins. Au jugement de Voltaire, ce pontife se montra digne, en défendant Rome, d'y gouverner en souverain. En Espagne même les Sarrasins trouvèrent un vaillant adversaire dans Alphonse III qui illustra son long règne (866-910) par plus de 30 campagnes contre eux. Ce prince mérita aussi le nom de Grand par ses vertus et par son gouvernement, qui cependant fut rude et parfois même cruel.

Des ennemis plus dangereux encore pour l'empire Carlovingien, furent les Normands. Sous ce nom générique on désignait les hommes du Nord, c'est-à-dire les barbares encore païens qui habitaient les froides et stériles contrées de la Scandinavie. (Danemark, Suède, Norvège.)

Dès 841, les Normands entrèrent en France où régnait Charles le Chauve, et ravagèrent ce malheureux pays jusqu'à l'époque de leur conversion (912). Montés sur une multitude de petits bâtiments à voiles et à rames, ils suivaient ordinairement le cours des fleuves, brûlant les villes, les monastères, les églises, massacrant les habitants et surtout les moines.

Une première fois ils attaquèrent l'Allemagne et brûlèrent la ville de Hambourg dont le siège fut uni alors à celui de Brême par le pape Nicolas I. — Plus tard les Normands firent subir le même sort aux villes de la Belgique (881), et portèrent leurs ravages jusqu'à Metz. Charles le Gros, maître de l'empire de Charlemagne, ne sut pas mieux les repousser que Charles le Chauve. Non contents de dévaster le pays, ils exigeaient des sommes immenses, établissaient des stations et recevaient des fiefs considérables. — A la même époque que la France, l'Angleterre s'était vue ravagée par les Normands connus sous le nom de Danois. Egbert roi de Wessex avait mis fin à l'Heptarchie en 829, et fondé le royaume d'Angleterre. Un peu après sa mort, les Danois envahirent le pays à différentes reprises et le couvrirent de ruines et de sang. Mais enfin l'Angleterre trouva un roi qui la défendit, Alfred le Grand (871-900). Ce jeune prince chassé, par les Danois, de son royaume, reconnut dans ses adversités la punition de ses péchés. Cependant à la tête d'une petite armée, il défit les Danois plongés dans une fausse sécurité, les chassa de l'île, à l'exception du roi et de beaucoup d'autres qui se firent baptiser. Alfred fortifia le pays contre ces barbares, créa une marine, ramena la

tranquillité par une législation modèle, fit refleurir les arts et les sciences, et mourut couvert de gloire et de bénédiction.

Sous ses successeurs, les Danois recommencèrent leurs invasions et trouvèrent un appui dans leurs compatriotes restés en Angleterre. Pour augmenter et continuer les ravages des Sarrasins et des Normands, on vit vers la fin du 9ième siècle apparaître dans l'empire, des barbares plus féroces que tous les autres, les Hongrois (ou Magyars), parfaitement semblables aux Huns, qui, dit-on, étaient leurs ancêtres. Leurs invasions à travers l'Allemagne, la France et l'Italie etc... durèrent à peu près un siècle. Repoussés de l'Allemagne par Henri l'Oiseleur (931), ils dirigèrent leurs courses en Orient jusque sous les murs de Constantinople.

Nous n'aurions pas une idée complète des troubles et des malheurs de l'empire, si nous n'ajoutions les désordres occasionnés par le

## 3° Système féodal.

Le système féodal n'est au fond que la subordination militaire implantée dans le sol qu'avaient conquis les barbares depuis le Vième siècle. Les chefs des bandes Germaniques prenaient le nom de rois et partageaient différentes portions du territoire conquis entre les chefs secondaires de l'armée qui devenaient ainsi ducs, comtes, barons.(1) Dans cette chaîne ascendante, l'in-

(1) "Les barbares établirent leur hiérarchie dans les Gaules. Cette hiérarchie transmise des personnes aux terres, y fut immobilisée et forma ainsi le système féodal. L'autorité s'y partageait entre le chef féodal appelé roi, et les chefs secondaires appelés vassaux qui à leur tour étaient rois de leurs propres sujets." (Thiers. "Hist. de la révolution franç. I. Chap. I.)

férieur et le supérieur étaient liés entre eux par un contrat réciproque : assistance, dévouement, fidélité d'un côté ; justice, protection de l'autre. Le territoire concédé s'appelait bénéfice ou fief "feudum", et le chef qui en était investi, devenait par le fait le vassal du suzerain, son feudataire, son leude, ou son sujet, son homme ; les terres allodiales ou de franc-alleu, opposées au fief, étaient celles qui n'étaient grevées d'aucune redevance ou servitude. On voit que cette forme de gouvernement devait avoir son temps ; c'était, a dit Guizot, "un premier pas hors de la barbarie", une transition à un régime plus parfait. Mais on pouvait en abuser, et c'est ce qui arriva surtout au 9e siècle.

La faiblesse des successeurs de Charlemagne, les guerres de la couronne, les invasions, favorisèrent l'ambition des vassaux ; ils rendirent leurs fiefs héréditaires, en fondèrent d'autres, firent la guerre et la paix, en un mot, devinrent autant de petits souverains. Ce fut une source de guerres continuelles des seigneurs entre eux, de révolte contre le suzerain, d'oppressions et malheurs pour le peuple. La décadence se manifeste surtout à la mort de Charles le Gros (888), dont la main trop faible n'était pas faite pour gouverner l'empire de Charlemagne que la mort de ses parents avait réuni sous son sceptre. — Il était nécessaire de jeter ce coup d'œil général sur l'Occident, pour comprendre et juger la situation déplorable dans laquelle tomba l'Église, alors surtout, si intimement liée à tous les événements. En général le bien continue à l'emporter depuis le grand règne de Charlemagne, jusque vers la moitié du siècle. Les nombreux conciles tenus à cette époque, particu-

lièrement en France, nous font connaître les abus, ainsi que les efforts malheureusement impuissants de l'Eglise pour les arrêter. — La décadence religieuse comme la décadence politique est à son comble vers la fin du IX^e siècle et au commencement du X^e, alors que, comme nous le verrons (art. 4), Rome est sécularisée, et le chef de l'Eglise paralysé dans son action sur le corps entier. Les guerres continuelles abrutirent les mœurs et arrêtèrent toute civilisation. Les monastères qui abritaient autant d'écoles furent détruits, les moines massacrés, les livres brûlés etc... L'ignorance, la superstition, augmentaient de jour en jour dans la même proportion que le goût des violences, du pillage et des cruautés. Nous en avons des preuves dans les ordalies ou "Jugements de Dieu." (1)

L'intervention des princes dans l'ordination des prêtres, dans l'élection aux dignités ecclésiastiques, amena dans le sanctuaire des hommes ambitieux, corrompus et ignorants. Le régime féodal les entraîna à la guerre, ils devinrent tyrans, lâches, courtisans etc... Deux plaies affreuses rongèrent le clergé surtout en Allemagne; la simonie et l'incontinence. Sans parler d'autres faits, la déplorable affaire du divorce de Lothaire, et la conduite d'Hincmar de Reims, caractérisent bien cette époque.

Divorce de Lothaire. — Lothaire II, roi de Lorraine 855, s'étant dégoûté de son épouse Teutberge, prit une concubine nom-

(1) Les évêques et les conciles s'élèvent, mais en vain, contre ces épreuves qu'on devait subir par l'eau froide, l'eau chaude, l'Eucharistie etc., et qui exigeaient une intervention miraculeuse en faveur de l'innocent. Les auteurs admettent qu'en certains cas et pour des raisons spéciales, Dieu a opéré le miracle demandé.

mée Valdrade. On accusa la reine d'inceste, afin de fournir au prince le moyen de casser son mariage. Teutberge se justifia d'abord par l'épreuve de l'eau chaude, puis obsédée et menacée de mort, elle avoua son prétendu crime. Dans toute cette affaire, les évêques se montrèrent lâches courtisans. Assemblés à Aix-la-Chapelle, (862) ils finirent par autoriser Lothaire à contracter un nouveau mariage qui fut célébré publiquement avec Valdrade. L'épouse légitime en appela au S. Siège; S. Nicolas I ordonna un concile à Metz. Ses légats Gunther de Cologne et Thietgaud de Trèves s'y laissèrent corrompre, et l'assemblée confirma le mariage adultère. Le Pape bien informé, cassa tout, déposa les 2 députés du concile, menaça Lothaire de l'excommunication et excommunia Valdrade qui était revenue à la cour après l'avoir quittée quelque temps. Le Pape reprocha aussi aux évêques leur indigne lâcheté et condamna le plus coupable de ses deux légats. Il ne permit pas même à Lothaire de venir à Rome avant avoir mis fin au scandale; le roi n'obtint cette grâce que sous le successeur de Nicolas, qui fut Adrien II. Le Pape fit jurer au prince en lui donnant la communion, qu'il avait sincèrement quitté Valdrade, et il exigea le même serment de tous les seigneurs qui l'accompagnaient. Ceux-ci moururent presque tous subitement, et le roi lui-même expira en route, juste un mois après son serment. Cette triste fin fut considérée comme un châtiment du ciel. —

1° Hincmar. Un des champions de la morale et du droit dans cette affaire, fut Hincmar archevêque de Rheims, prélat le plus distingué de son temps, et mêlé à presque toutes les luttes de cette époque (806.882). Véritable bénédictin par son érudition, par l'austérité et la régularité de sa vie, pontife zélé et vigilant, Hincmar se laissa malheureusement entraîné par son caractère altier à des écarts qui montrèrent à leur tour la nécessité de l'autorité tutélaire de Rome.

1° Ainsi méprisant le droit d'appel et la réservation des causes majeures au tribunal du Pape, il déposa et fit enfermer Rothade évêque de Soissons, sous le prétexte de soutenir la cause d'un prêtre que cet évêque avait interdit. Le Pape S. Nicolas défendit les droits du S. Siège contre les évêques du concile de Soissons, et intima à Hincmar, sous peine de suspense, l'ordre de rétablir l'évêque et de le laisser venir à Rome. Hincmar éluda autant qu'il put l'ordre du Pape, mais enfin l'évêque Rothade put se rendre à Rome et fut rétabli. — 2° Les clercs qu'Ebbon prédécesseur d'Hincmar avait ordonnés, et que celui-ci avait interdits et poursuivis avec passion, furent également rétablis par le S. Siège. Cette affaire attira à l'archevêque de Rheims de sanglants reproches de la part du Pape S. Nicolas.

3° Lothaire II, roi de Lorraine, étant mort sans enfant légitime, son royaume revenait, et par droit de succession, et en vertu du titre d'empereur, à son frère Louis II alors occupé à chasser les Sarrasins de l'Italie. En conséquence le Pape Adrien II intervint comme défenseur du droit et de la justice; mais quand ses légats et ses lettres arrivèrent en France, Charles le Chauve avait déjà été sacré roi de Lorraine, par Hincmar et par d'autres évêques. Adrien ne reçut de réponse que lorsqu'il eut envoyé de nouvelles lettres, contenant ses plaintes et ses reproches. Il suffit de lire la lettre écrite en cette occasion par Hincmar, pour comprendre pourquoi les ennemis du S. Siège et les Gallicans la louent "comme pleine de lumière, "et d'une fermeté digne d'un évêque français." (Longueval).

4° Le métropolitain de Rheims tint une conduite plus reprochable encore envers Hincmar évêque de Laon, qui avait encouru la haine de son oncle et du roi Charles le Chauve pour des causes politiques. Sans plus de justice que dans ses procédés envers Rothade, l'archevêque le fit déposer, et le malheureux évêque eut les yeux crevés par ordre du roi. Il ne trouva qu'un seul protecteur, le Pape Adrien; il fut justifié plus tard sous Jean VIII. — Remarquons que bien des historiens ont exploité ces écrits et ces

fondes au profit de leur haine contre l'Église. Ils ont calomnié l'archevêque de Rheims en lui reprochant sa cruauté envers Gotheskale, et en l'accusant d'avoir aveuglé son neveu; ils ont exagéré ses résistances à l'égard du S. Siège, et supposé qu'il voulait établir une église nationale. On peut voir dans le savant et modeste Gorini, les nombreuses erreurs des historiens modernes sur Hincmar et son époque. Toutefois en présence des documents, il est difficile de souscrire à la complète réhabilitation tentée en faveur du prélat.(1) — Ces traits en nous révélant l'esprit du temps, nous montrent aussi l'action bienfaisante des Souverains Pontifes. Malheureusement vers la fin du IX s., les Papes eux-mêmes payèrent un tribut fatal et passager au désordre général. Comment fut amenée cette triste situation du Siège de Pierre? C'est ce qu'il importe de savoir, et ce qui fera l'objet de l'article suivant.

## Problèmes historiques.

C. La papesse Jeanne a-t-elle existé? C'est après la mort de Léon IV arrivée le 17 juill. 855 qu'on place le règne de la Papesse Jeanne. Une jeune fille née en Allemagne et élevée à Athènes, grâce à son déguisement, sa science et ses vertus extérieures aurait occupé le trône pontifical. Après 2 ans, 5 mois et 4 jours de règne, elle aurait enfin expié son imposture et sa vie scandaleuse en devenant subitement mère au milieu d'une procession solennelle, et en expirant un peu après avec l'enfant. — Cette tradition de la papesse Jeanne enjolivée à plaisir par les annalistes a circulé dans toutes les vieilles chroniques, jusqu'au temps où les attaques de la Réforme forcèrent les catholiques à la discuter et à l'examiner dans ses sources. Depuis lors elle est irrévocablement rangée parmi les fables, non seulement par les controversistes catholiques, Baronius, Binius, Bellarmin, Labbe, Noël Alexandre etc., mais aussi par une foule de protestants érudits, Basnage, Blondel, Jurieu, Bayle etc... Les incrédules et les Protestants du 19e s. ont tenté de rajeunir ce vieux mensonge, mais inutilement, car les preuves des catholiques sont décisives: 1° Le silence absolu des

(1) Labbe VIII; Patr. lat. T. 125 et 126; Rohrbach XII; Darras XIX.

auteurs sur Jeanne pendant 2 siècles. — En effet pour le moins jusqu'à Marianus Scot († en 1086) les auteurs contemporains et les suivants que l'on peut citer par dizaines, font tous précéder immédiatement St Léon IV à Benoît III et ne disent mot de l'étrange histoire de la papesse Jeanne. Ce silence universel pendant un temps considérable sur un fait si extraordinaire et si public est décisif. Les Protestants l'ont bien senti : ils ont imaginé pour l'expliquer, des raisons qui ne font que mieux ressortir l'autorité de cet argument. La mention qui est faite de Jeanne dans Anastase, a été évidemment ajoutée longtemps après lui, comme les Protestants l'ont prouvé, et comme le montre d'ailleurs le texte même d'Anastase qui dit que Benoît III a succédé immédiatement à Léon IV. — 2° La Chronologie. Impossible de placer la papesse Jeanne avec son règne de plus de 2 ans, entre Léon IV et Benoît III, puisque entre ces 2 Papes il y eut à peine l'intervalle d'un mois et demi (Mort de Léon IV 17 juill. 855. — Election de Benoît III 1er 7bre 855). C'est ce que prouve toute l'histoire contemporaine. Ainsi il est avéré que l'envoyé d'Hincmar apprit en route la mort de Léon, qu'il arriva à Rome et obtint de Benoît ce qu'il devait demander. Même solution dans un diplôme du couvent de Corbie (Mabillon, de re diplom. p. 156 — Mansi t. XV p. 113). — Le Pape fit connaître son élection à Lothaire ; une monnaie qu'on a retrouvée, porte le nom de Benoît III et celui de Lothaire. Or d'après l'aveu de tous les historiens, cet empereur mourut en 855, un peu après l'élection de Benoît III. (Voy. Barthélemy Erreurs et mensonges historiques 1863. — Wensing De Papissa Joanna.)

¶ Que faut-il penser des fausses décrétales d'Isidore ?

A l'occasion des démêlés d'Hincmar avec le S. Siège, l'attention fut attirée sur une nouvelle collection de décrétales connue sous le pseudonyme d'Isidore Mercator (ou Peccator) déjà répandue dans les Gaules avant le milieu du IXe siècle ; recueil renferme dans une suite de lettres décrétales attribuées aux Papes des premiers siècles, la discipline telle que les Francs la suivaient et la faisaient observer au IXe s. surtout dans les jugements ecclésiastiques. L'histoire ne donne aucun détail précis sur le compilateur ni sur le temps où il a vécu. D'après un texte d'Hincmar, on croit communément que le [illegible]

Isidore était Espagnol, qu'il fit sa collection sur la fin du 8e s. et qu'elle ne tarda pas à se répandre en Germanie et dans les Gaules où elle aurait été introduite par S. Riculphe archevêque de Mayence, au commencement du 9e s. — La collection d'Isidore soulève 2 questions : 1° Les décrétales qu'elle renferme, sont-elles des pièces authentiques réellement émanées des Papes auxquels elles sont attribuées ? — 2° Ces décrétales ont-elles introduit dans l'Église une nouvelle discipline, notamment pour les jugements ecclésiastiques ?

La 1re quest. présente peu de difficultés, les critiques étant d'accord depuis plusieurs siècles sur l'authenticité, qu'ils rejettent. Il n'en est pas de même de la 2e quest. la seule vraiment importante. Elle touche en effet aux points les plus graves sur la constitution et le gouvernement de l'Église, et a donné lieu en conséquence aux plus sérieux débats. Parmi les critiques, les uns ont prétendu que ces pièces apocryphes avaient réellement substitué une nouvelle discipline à l'ancienne, et changé la règle des jugements ecclésiastiques en attribuant aux Papes des droits plus étendus que ceux qu'ils avaient exercé jusqu'alors. En général ce sont des auteurs peu favorables à la puissance pontificale tels que Gelies, Dupin, Fleury etc. et les Protestants qui ne craignent pas d'ajouter, plusieurs du moins, que ce fut par le fait même des Papes et surtout de S. Nicolas I. Les autres au contraire soutiennent que ces décrétales, apocryphes comme titres, ne renferment dans le fond que la discipline antérieure, même celle des 1ers siècles. Ce sentiment qui prévaut aujourd'hui est appuyé sur les raisons les plus solides : 1) L'opinion contraire est injurieuse à l'Église qui aurait souffert par ignorance ou par faiblesse ou par prévarication, une si grave altération dans sa constitution administrative, et cela durant plusieurs siècles. 2) Le même sentiment répugne à tous les principes qui servent de base à la certitude morale et à l'argument de prescription. Tous les évêques, les métropolitains surtout auraient donc laissé usurper leurs droits sans réclamer de toutes parts et d'une manière péremptoire ! 3) Enfin il est démenti par l'histoire. a) D'abord, pour avoir droit d'affirmer une si étrange révolution, il faudrait assurément citer à l'appui, des témoignages certains et évidents. Or nous n'en trouvons point de ce genre dans les monuments ; et en supposant qu'ils nous laissent au moins dans le doute, ce doute serait suffisamment levé par les considérations précédentes. Mais l'histoire est assez formelle. Celle des 8 1ers siècles est pleine d'actes et de témoignages qui attestent l'existence de la discipline formulée dans les décrétales d'Isidore.

## Art. II.

## Rome sécularisée, ou les Papes sous la domination des princes temporels.

## (891 – 1048)

A la mort de Charles le Gros (888) l'empire tombait en lambeaux. Louis IV, ou l'Enfant, ne put succéder à son père Arnoulphe, comme empereur, et mit fin à la race Carlovingienne en Allemagne (912). Les Seigneurs de ce pays choisirent alors pour roi Conrad de Franconie, et celui-ci par un noble désintéressement désigna pour son successeur son plus grand ennemi, Henri I ou l'Oiseleur, tige de la maison de Saxe, (919-936). Il ramena la paix à l'intérieur du royaume et soumit les ennemis du dehors. Il eut pour épouse Ste Mathilde, descendante du fameux Wittekind, et pour fils et successeur, Othon le Grand.

La France moins heureuse que l'Allemagne ne vit s'éteindre la race de Charlemagne que lorsque de trop puissants vassaux l'eurent déchirée par les guerres civiles et divisée en trois ou quatre royaumes, France, Arles, Bourgogne Provence (987).

Mais l'anarchie régnait surtout en

982



Italie et influait plus immédiatement sur le gouvernement de l'Eglise. Dès la fin du IXe siècle, l'empire ne fut plus qu'un titre disputé entre les ducs d'Italie, représentants de deux grands partis politiques : Guido de Spolète et son fils Lambert, parti Italien qui avait son centre à Rome ; Béranger et les ducs de Frioul, parti Allemand. Loin de pouvoir rester étranger aux disputes des deux partis, le Pape se trouvait en être le principal objet, à cause de la grande influence dont il jouissait, et comme premier prince de l'Italie, et comme chef de l'Eglise universel. Pour comble de malheur, le parti Italien avait à sa tête 3 princesses intrigantes et corrompues : Theodora, et ses deux filles, Marozzia et Theodora-la-Jeune. On comprend les désordres que durent amener les intrigues et l'immixtion des partis politiques dans l'élection des Papes, laquelle appartenait alors au clergé, au sénat et au peuple. C'est le lieu de répéter que par suite des découvertes et d'une étude plus approfondie des sources historiques, bien des accusations contre les Papes ont été trouvées suspectes ou sans fondement, et qu'en outre, la mémoire de plusieurs pontifes indignement calomniée, a été complètement

réhabilitée.

L'excellent Pape Etienne V eut pour successeur Formose, évêque de Porto (891-896). Il est généralement loué pour ses vertus; toutefois Jean VIII l'avait déposé par contumace, comme ayant engagé les Bulgares à ne demander d'autre évêque que lui, et comme ambitionnant même le siège de Rome; il avait en outre conspiré en faveur de Louis-le-Germanique, contre Charles-le-Chauve, sacré par Jean VIII. Quoiqu'il en soit de ces accusations, dont les deux premières sont réputées calomnies par Darras[1], Formose fut rétabli par Marin I. Son élection pour le siège de Rome offrit, sinon le premier cas, au moins un des très-rares exemples de la translation d'un autre siège à celui de Rome. Elle ne se fit pas non plus sans troubles: Formose était encore à Porto, quand ses partisans chassèrent par la force Etienne, que le parti contraire était sur le point de sacrer. Au reste, Formose se montra bon Pape, il termina le schisme de Photius, et s'efforça de rétablir la paix en Italie en sacrant Arnoulf, empereur.

[1] T. XIX p. 178

Malheureusement l'animosité des partis à la mort de Formose, fut à son comble. Boniface VI élu tumultuairement fut chassé après 15 jours et mourut de la goutte quelque temps après. Déjà le parti opposé à celui de Formose avait intronisé de force Étienne VI: (896-897) indigne et intrus. Étienne fut cependant reconnu comme Pape, afin d'éviter un schisme et de plus grands maux. Étienne se laissa emporter par une haine aveugle et sacrilège contre la mémoire de Formose. Il réordonna ceux qu'il avait ordonnés, osa violer son tombeau, mutiler son corps et le jeter dans le Tibre. L'indigne Pontife ne tarda pas à expier cet attentat inouï dans une prison, où il fut étranglé. Laissant tout l'odieux de ces actes à l'esprit qui les inspira et aux oppresseurs du siège de Pierre, nous nous contenterons de remarquer: 1° que les auteurs les plus anciens sont d'accord dans le récit de ces faits étranges à part l'une ou l'autre circonstance (1); 2° quant à la réordination des

(1) Rohrbacher dit avec raison que Luitprand attribue faussement à Sergius la conduite tenue par

clercs qui avaient été ordonnés par Formose, il n'y eut pas de décret porté sur cette matière. "Il y a là, dit Baronius, une violence tyrannique dans le fait mais non, une erreur dans la foi". La mémoire de Formose fut réhabilitée par les Papes suivants Romain et Théodore II, qui ne firent que paraître sur le trône pontifical et surtout par Jean IX, dans les deux conciles de Rome et de Ravenne. Dans cette dernière assemblée le Pape porta aussi des décrets malheureusement inutiles pour rétablir la dignité et la liberté des élections pontificales.

Benoît IV qui succéda à Jean IX, fut un bon Pape et eut pour successeur Léon V. Les historiens s'accordent assez généralement à dire qu'après 2 mois de pontificat il fut chassé et mis en prison par Christophe, qui lui succéda; Léon mourut quelques jours après, ce qui fit soupçonner l'usurpateur d'un nouveau crime; toutefois il est bon de remarquer que Luitprand

---

Etienne; mais il se trompe en parlant de la manière dont l'historien du Xe siècle raconte le fait. (Conf. P.L. T. 136 Col. 804 et T. 135 Col. 829 la narration de Luitprand et de Flodoard)

n'en dit rien et que Flodoard mentionne simplement la brièveté des deux règnes.

Sergius III (904-911) est un des papes dépeint sous les plus noires couleurs: il est représenté comme un intrus, comme un homme corrompu, ayant des relations criminelles avec Marozzia; Jean XI, plus tard Pape, est désigné comme son fils. Ces récits ont pour unique auteur Luitprand, que nous connaissons; il a été copié par d'autres auteurs, mal intentionnés, ou mal informés.

L'historien du Xe siècle se trouve si peu au courant de ce qu'il raconte, qu'il fait succéder Sergius III immédiatement à Formose, et qu'il lui attribue les actes de violence d'Étienne VI. Il passe de même 8 papes pour faire de Jean XI, le successeur immédiat de Jean X.

La vérité est, que lors de l'élection de Jean IX, Sergius avait partagé les voix avec lui; mais le parti contraire l'emporta, et Sergius Cardinal-prêtre fut exilé. Devenu Pape, il cassa le concile de Jean IX qui l'avait déposé, et renouvela la condamnation de Formose. A part cet acte qui, une fois de plus, nous révèle les tristes suites des

partis à Rome. Flodoard, Jean le Diacre, l'épitaphe même du Pape en question nous attestent "qu'il revint après 7 ans d'exil, à la prière du peuple et qu'il gouverna l'Eglise à la joie du monde entier, comme un bon pasteur, plein de zèle et de piété." C'est d'ailleurs ce que prouve l'histoire même de son pontificat.(1)

Quant à Jean XI, un auteur contemporain, l'anonyme de Salerne, et un auteur du siècle suivant, Léon d'Ostie, affirment qu'il était fils d'Albéric, duc de Tusculum et premier époux de Marozzie; celle-ci d'ailleurs n'avait que 12 ans à la mort du vieillard Sergius.

Après Anastase III qui est loué par sa modération et sa douceur, et Landon qui ne régna que 5 mois, nous arrivons à Jean X (914-928).

D'après Luitprand, reproduit par Baronius, Fleury etc, ce Jean était un clerc de Ravenne qui, venant souvent à Rome, se laissa corrompre par la jeune Théodora. Il

(1) Ce jugement de Muratori et de la plupart des historiens conserve sa valeur historique, malgré les raisons qu'allègue l'abbé Darras pour s'en éloigner (t. XIX. p. 321.)

fut élu au siège de Bologne, mais avant son sacre, l'archevêque de Ravenne étant mort, il se fit sacrer à sa place par le pape Landon. Peu de temps après, ajoute Luitprand, "modica vero temporis inter capedine" ce Pontife mourut aussi, et Théodora qui ne pouvait souffrir l'éloignement de Jean, le fit élire Pape. Cette historiette, que Luitprand enlumine d'une manière peu décente, est une calomnie contre le Pape Jean X. Voici les preuves:

1° D'après Luitprand, Jean aurait été ordonné archevêque par le Pape Landon, donc en 913 ou 914, et il n'aurait tenu cette charge que "peu de temps". Or c'est un point d'histoire constaté par les monuments authentiques, l'histoire de Ravenne par Rubeus, diplômes délivrés, que Jean fut archevêque de Ravenne au moins depuis 905. Il ne quitta ce siège qu'après 9 ans, pour succéder à Landon.

2° Flodoard n'a que des éloges pour le Pape Jean X; l'auteur du panégyrique de l'empereur Bérenger parle dans le même sens.

3° Luitprand avoue que ce qu'il raconte de Jean X, il l'a tiré d'une vie populaire de Théodora, que Muratori nomme "un infâme romanzo".

4° Ajoutons qu'une forte présomption

pour l'innocence de Jean X, est par son pontificat de quatorze ans, plein de gloire pour l'Eglise. — Nous lui avons vu pacifier l'Italie et chasser les Sarrasins; il employa la puissance de son génie à rétablir l'ordre en Italie, en France, en Allemagne et en Orient. Il s'attira la haine de Marozzie, alors toute-puissante à Rome. Le Pape fut jeté en prison, où il fut étranglé après avoir vu massacrer son frère, le marquis Pierre.

Après les courts pontificats de Léon VI et S. Etienne VIII, Marozzie fit élire son fils Jean XI; le frère du pontife Albéric lui enleva le gouvernement de Rome et le conserva jusqu'à sa mort (954). Peu de temps après, son fils Octavien, monta lui-même sur le trône de S. Pierre et prit le nom de Jean XII (956-964). Ce fut le premier exemple d'un tel changement.

Le nouveau Pape pouvait avoir dix-neuf ans au plus, et était en possession du pouvoir temporel sur Rome. La haute Italie gémissait alors sous la tyrannie de Bérenger II et de son fils Adalbert. Les Romains n'en souffraient pas moins, et le Pape Jean pressa le roi Othon

de venir délivrer Rome et l'Italie. Ce prince ne se fit pas prier longtemps; il entra à la tête de son armée dans la Lombardie, dont il s'empara, et se rendit ensuite à Rome pour y recevoir la couronne impériale (962). Il jura de défendre l'Église romaine, et confirma aux Papes la souveraineté de Rome et la donation de l'Exarchat et de la Pentapole, à laquelle il ajouta sept villes. Enfin il assura la liberté d'élection aux Romains, exigeant seulement que le Pape canoniquement élu promît, avant d'être consacré, de conserver les droits de tous, et cela en présence des commissaires impériaux ou de toute la généralité. — Ainsi fut rétabli par l'autorité pontificale et transféré aux princes allemands l'empire chrétien en Occident. Après cette translation, l'élection de l'empereur fut dévolue à la diète germanique, et à une époque postérieure, mais incertaine, aux sept princes électeurs, toujours par l'autorisation du S. Siège; le Pape conservait le droit d'examiner l'élu, de le couronner etc. comme le dira plus tard Innocent III, et comme l'exigeait la nature même de l'empire chrétien.

La bonne intelligence qui régnait

entre le Pape et l'empereur ne tarda pas à s'altérer. Le trop jeune pontife, blessé de quelques conseils d'Othon, et peut-être pour d'autres griefs, fit la paix avec Adalbert et l'appela dans Rome. Othon y rentra lui-même avec son armée, fit déposer dans une assemblée de quarante évêques Jean XII, accusé des plus grands crimes, et élire à sa place le protoscriniaire Léon, qui était encore laïque. Cette procédure, évidemment irrégulière, était contraire à tout ce qui s'était pratiqué jusqu'alors en des cas analogues, et notamment à l'égard de Symmaque sous le roi Théodoric, et de Léon III sous Charlemagne. D'après le récit de Luitprand l'un des quarante évêques, ou de son continuateur, Jean XII était et devait être abhorré; toutefois les Romains ne virent pas plutôt l'empereur éloigné, qu'ils se déclarèrent pour ce Pape. Jean XII revenu aussitôt maître de Rome, assembla un concile (964), cassa tout ce qui avait été fait dans le conciliabule d'Othon, déposa l'antipape Léon VIII et Sicon, évêque d'Ostie qui l'avait ordonné. Le Pape Jean XII mourut en cette même année. Il est certain qu'il a été calomnié; mais il ne l'est pas moins que, sans commettre tous les crimes

que lui reproche un écrivain aussi passionné et aussi intéressé que Luitprand, il aura du moins vécu d'une manière assez licencieuse pour donner occasion et quelque couleur à de telles calomnies. Les Romains élurent pour lui succéder le diacre Benoît, sans tenir compte de Léon. L'empereur en fut grandement irrité; il vint mettre le siège devant Rome, qu'il prit par famine, rétablit Léon et exila Benoît V à Hambourg, où il mourut en 965. Ce fut aussi l'année de la mort de l'antipape et le terme du schisme. Othon dépassa certainement ses pouvoirs dans tout ce qu'il fit à Rome contre Jean XII et Benoît V; mais les évêques qui l'entouraient furent plus coupables que lui, et on peut dire que tous subirent alors la malheureuse influence des circonstances au milieu desquelles ils vivaient. On attribue à l'antipape Léon une constitution par laquelle il aurait donné à l'empereur Othon le droit d'élire le Pape, de donner à perpétuité l'investiture aux évêques; mais cette pièce, qui serait déjà nulle étant émanée d'un antipape, est encore rejetée par les meilleurs critiques.

Les Romains, d'accord avec les envoyés d'Othon, donnèrent leurs suffrages à l'évêque

de Narni, Jean XIII, que le comte de Campanie et le préfet de Rome chassèrent presque aussitôt et retinrent captif à Capoue. Othon se remit en marche pour l'Italie, et punit de mort les principaux auteurs de l'expulsion de Jean XIII (966.) Le Pape, rendu à la liberté, s'occupa avec l'empereur des moyens d'étendre et d'affermir la religion chrétienne chez les peuples du Nord.

Le Pape Jean XIII mourut en 972, après sept ans de pontificat. Les Romains lui donnèrent pour successeur Benoît VI. Mais le sénateur Crescence et sa faction le renfermèrent dans le château Saint-Ange, où il fut étranglé. Ils lui avaient substitué l'antipape Francon, sous le nom de Boniface VII, que les Romains chassèrent, et Donus II fut élu (974.) Il ne fit encore que passer; mais Benoît VII (975) se soutint enfin et gouverna l'Église pendant neuf ans.

Othon 1er était mort dès l'an 973. Il fut, malgré ses fautes, l'un des meilleurs et des plus grands princes qui aient régné sur l'Allemagne. Les mouvements que son fils Othon II eut à réprimer, tant en Germanie qu'à Rome, montrèrent encore quelle avait été sa puissance. A Rome surtout et dans le duché les familles

insolentes devinrent plus audacieuses. Othon II eut cependant à faire respecter à Rome, mais ce jeune prince mourut (983) au retour d'une campagne malheureuse dans la Pouille contre les Grecs. Son fils Othon III enfant de trois ans, demeura sous la tutelle de son aïeule, sainte Adélaïde et de sa mère Théophanie, tandis que, par une sage administration, Willigis, archevêque de Mayence, maintenait la tranquillité en Allemagne.

Le Pape Benoît, mort en 984, eut pour successeur Jean XIV; mais l'antipape Boniface VII, rappelé de Constantinople par sa faction, fit subir au malheureux et excellent pontife le même traitement qu'à Benoît VI. Jean XIV, enfermé dans le château de Saint-Ange, y mourut de faim (985). Quatre mois après, la mort enleva subitement l'antipape lui-même, et vengea ainsi de ce scélérat le Saint-Siège et les Romains. La chaire apostolique cessa d'être agitée par l'élection de Jean XV dont le pontificat fut de dix ans. Grégoire V, son successeur (996) était neveu de l'empereur Othon, qu'il sacra à Rome (996). Dès que Crescence, le tyran de Rome et audacieux ligueur, vit Othon éloigné, il chassa Grégoire et [illegible] l'évêque [illegible]

de Jean XVI. Grégoire et tous les évêques excommunièrent l'antipape ; Othon rentra dans Rome, le prétendu Jean XVI fut expulsé, et Crescence forcé dans le château Saint-Ange et mis à mort. Grégoire V fut le premier pape allemand ; il tint le Saint-Siège jusqu'en l'an 999, et eut Sylvestre II pour successeur. C'était le fameux Gerbert, qu'il nous faut connaître.

Arnoulphe, successeur d'Adalbéron sur le siège de Reims, ayant été soupçonné d'avoir servi la cause de Charles, compétiteur de Hugues Capet, fut déposé par une assemblée où se trouvaient le roi et treize évêques, et puis emprisonné. On mit à sa place un moine d'une naissance obscure, mais d'une science universelle et qui étonnerait encore un autre siècle, Gerbert, alors à la tête de l'école de Reims. Jean XV annula tout ce qui s'était fait et interdit tous les évêques qui avaient pris part à l'intrusion, et envoya un légat pour faire observer les canons. C'est alors que Gerbert par ses faux principes et ses déclamations contre le Saint-Siège mérita de devenir [illegible] gallicanisme. Cependant il fut [illegible]

le légat au concile de Rheims, et Arnoulphe rétabli. Cette sentence ne fut exécutée que par Robert le Pieux, lorsque Grégoire V menaça le royaume d'un interdit général. Gerbert se montra alors plus grand qu'il n'avait jamais été en reconnaissant sa faute et en se soumettant humblement. Peu de temps après, Othon III qui avait été son disciple, le fit élire archevêque de Ravenne, et puis pape sous le nom de Sylvestre II. Il montra une grande sollicitude pour le droit des églises et le maintien de la discipline. Son pontificat de quatre ans ne vit point d'événements importants, sinon en Allemagne; mais ils appartiennent au siècle suivant. Nous devons cependant signaler ici la lettre de Sylvestre II, écrite en 999, au nom de l'Église de Jérusalem, à l'Église universelle. Les victoires des Grecs, sous Nicéphore, Zimiscès et Basile, en Asie et en Syrie, avaient irrité les Sarrasins, qui se vengèrent sur les chrétiens et les lieux saints: ils brûlèrent les monastères à Jérusalem, et exercèrent de grandes vexations sur les habitants. Ces nouvelles affligèrent tout l'Occident; mais le Pape Sylvestre s'éleva, lui, à la haute pensée d'une croisade.

faisant donc parler l'Église de Jérusalem, il conjure, dans les termes les plus pathétiques, tous les fidèles d'Occident d'accourir en armes pour la délivrer d'un joug également impie et cruel, et de lui porter tous les genres de secours. Ainsi Gerbert, la merveille de son siècle, eut encore la gloire d'avoir le premier prêché la croisade. Sylvestre II mourut en 1003, et laissa grand nombre de traités sur des matières ecclésiastiques et profanes et beaucoup de lettres curieuses pour l'histoire contemporaine.

Il eut pour successeur Jean XVII, mort dans la même année, puis Jean XVIII, qui tint le siège cinq ans et cinq mois.[1] Sergius IV lui succéda (1009), et mourut en l'année 1012. Il est probable que Sergius avait été élu lui-même, comme ses prédécesseurs, par l'influence des comtes de Tusculum. A sa mort, les Romains se partagèrent: les uns élurent Jean, évêque de Porto, fils du comte Grégoire de Tusculum, qui prit le nom de

(1). Nous adoptons ces noms et cet ordre de successeurs, sans entrer dans les discussions, d'ailleurs sans intérêt pour l'histoire, relatives à la suite et à la dénomination des Papes de cette époque.

Benoît VIII ; les autres, opposés à la faction des comtes, choisirent un certain Grégoire. Mais Benoît prévalut, et son compétiteur, comme le dit Ditmar, alla demander en vain l'appui du roi d'Allemagne. Benoît VIII gouverna l'Église jusqu'à l'année 1024.

Ce roi d'Allemagne était Henri II que les seigneurs Allemands avaient élu après la mort d'Othon III (1002). Sa haute piété et ses autres vertus lui ont mérité d'être honoré comme saint dans l'Église. Il fit jusqu'à trois expéditions en Italie ; c'est après la seconde qu'il alla recevoir à Rome des mains de Benoît VIII la couronne impériale (1014). Il confirma toutes les donations faites à l'Église Romaine depuis Pépin et assura la liberté de l'élection des Papes. Il fut le dernier souverain allemand de la maison de Saxe (1024). Il eut pour successeur Conrad II, surnommé le Salique, qui marque l'avénement définitif de la maison de Franconie.

Benoît VIII vécut saintement et montra un grand zèle pour rappeler à leurs devoirs les ecclésiastiques, qui oubliaient les saintes règles. Dans un concile qu'il célébra à Pavie, il fut défendu aux clercs et aux évêques d'avoir chez eux aucune

femme ou concubine, et par un autre canon, les enfants des clercs furent déclarés serfs de l'Église.

Jean XIX succéda à son frère Benoît VIII, lui n'étant encore que laïque, dit Glaber, et après avoir gagné les électeurs à force d'argent. Cette accusation est infirmée par quelques auteurs et paraît au moins douteuse (1). Jean XIX éprouva l'insubordination des Romains dans la dernière année de son pontificat (1033.)

Le successeur de Jean XIX fut Benoît IX, son neveu, fils du comte Albéric. Il parut alors plus que jamais que les comtes de Tusculum prétendaient fixer le souverain pontificat dans leur famille, et cela à la honte comme au détriment de l'Église. Benoît n'avait que douze ans ou peut-être quinze, et il ne cessa de se déshonorer par le dérèglement de ses mœurs. Glaber atteste encore qu'une élection aussi irrégulière avait été le prix de l'or répandu par la famille du nouveau Pape, et ce fut un double

(1) Voy. Mabillon. ann. Lib LV n. 43. – Saccarelli an. 1024. – Rohrbacher t. XIII p. 426.

malheur pour l'Eglise. Deux grands désordres la faisaient gémir sur une partie du clergé, savoir, la simonie et l'incontinence, et un pape tel que Benoît IX ne pouvait que les autoriser par le scandale de ses mœurs, ajouté à celui de son élection. Néanmoins tout l'univers catholique se soumit à l'indigne pape, et durant les douze années de son pontificat, il ne fut fait aucune atteinte ni à la foi, ni aux règles canoniques. Toutefois les Romains se lassèrent eux-mêmes du scandale, et chassèrent Benoît (1044.) Mais comme il n'intervint aucun acte régulier de déposition, Sylvestre III, qu'ils mirent à sa place, est regardé comme antipape. Benoît, rentré dans Rome, se rendit enfin justice à lui-même; il consentit à se retirer dans ses terres, et, moyennant une somme, il céda le pontificat à l'archidiacre Jean Gratien, homme vertueux, qui prit le nom de <u>Grégoire VI</u> (1045).

Comme son élection était suspecte de simonie, il abdiqua de lui-même et l'évêque de Bamberg, qui accompagnait le roi d'Allemagne Henri III ou le Noir, ayant été élu à Rome, fut seul reconnu pour vrai

Pape sous le nom de Clément II. Henri III succédait à Conrad II; sacré empereur par le nouveau pape, il décréta qu'aucun pape ne serait élu qu'avec le consentement de l'empereur. Ce décret, dont parle Saint Pierre Damien, mit fin sans doute à la funeste influence des comtes de Tusculum, et jusqu'à un certain point aux brigues des Romains; mais, en attribuant le droit de confirmation aux empereurs d'Allemagne, il blessait le droit des Romains, et mettait le souverain pontificat à la merci des Allemands. La chaire apostolique n'était pas délivrée; elle ne faisait que changer de maître et d'oppresseur. Henri III l'entendait bien ainsi, et il ne tarda pas à le prouver.

Clément II, après avoir célébré contre les simoniaques un concile à Rome, puis un autre en Germanie, où il avait suivi l'empereur, mourut à Bamberg (1047). Henri, sans se mettre en souci du clergé et du peuple romain, désigna l'évêque de Brixen, qui fut ordonné à Rome, et prit le nom de Damase II. Dans l'intervalle, Benoît IX était rentré sur le siège apo-

stolique, qu'il quitta enfin pour aller faire pénitence. Damase II étant mort lui-même après vingt-trois jours de pontificat, l'empereur fit élire dans la diète ou assemblée de Worms, Brunon, évêque de Toul et son parent, qui n'accepta qu'en réservant le droit du clergé et du peuple romain. Brunon fut parfaitement accueilli à Rome et prit le nom de <u>Léon IX</u> (1049.) Avec ce saint Pape commença une ère nouvelle pour le Saint-Siège.

Au terme de l'époque la plus malheureuse que la papauté ait eu à traverser, une triple réflexion s'impose à tout historien consciencieux:

1° Sur plus de 250 Papes, aucun, pas même au 9ème et au 10ème siècle, n'a enseigné l'erreur ou le mal à l'Eglise de Dieu; le tiers au moins a mérité les honneurs de la canonisation; à quelques-uns on peut reprocher de ne pas avoir mieux vécu que beaucoup de rois et beaucoup de papes et papesses de la réforme; y a-t-il bien là de quoi exciter tant d'accusations et de condamnations contre l'Eglise Romaine?

2° Si durant cette époque l'Eglise eut des Papes indignes de l'être, c'est avant

tout, parce qu'elle fut privée de sa liberté et de ses droits. Le mot du Comte de Maistre est ici à sa place : "A certains princes qui se plaignaient de certains Papes, on aurait pu dire : S'ils ne sont pas si bons qu'ils devraient l'être, c'est que vous les avez faits."[1] La société a expérimenté alors le système que nous entendons préconiser aujourd'hui comme la solution de la question Romaine.

3°. Ce malheureux siècle dont les ennemis de la religion ont voulu tirer un argument contre la divinité de l'Église, est au contraire, une des preuves les plus frappantes et des plus sensibles de cette divinité. Quelle évidence, en effet, que cette œuvre n'est pas soutenue par un bras de chair, puisqu'elle n'a pas succombé, alors même qu'elle était livrée à tous les attentats de la force brutale, et que son chef même succombait? Spectacle étonnant! Les scandales donnés par un successeur de St. Pierre n'enlevaient pas le respect de la chrétienté pour le siège Apostolique; tant la foi était profonde! St. Alphonse fait observer avec Graveson "que ce fut grâce à un soin spécial de la

(1) Du Pape Liv II. ch. IX.

divine Providence qu'il ne s'éleva point alors de schisme dans l'Église[1]!

D'ailleurs, au milieu de ces temps malheureux, l'É-

[1] Pour mettre l'Église à l'abri des reproches qu'on lui adresse à l'occasion de la conduite de plusieurs papes du X siècle, quelques auteurs ont essayé d'un système, dont nous voulons dire un mot. Voici comment De Maistre l'a formulé: "J'ai toujours eu d'ailleurs sur cette triste époque une pensée qui veut absolument se placer ici. Lorsque des courtisanes toutes puissantes, des monstres de licence et de scélératesse, profitant des désordres publics, s'étaient emparées du pouvoir, disposaient de tout à Rome, et portaient sur le siège de S. Pierre, par les moyens les plus coupables, ou leurs fils ou leurs amants, je nie très-expressément que ces hommes aient été papes, celui qui entreprendrait de prouver la proposition contraire se trouverait certainement fort empêché." (DU PAPE, ch. VII. art II.)
Mais on ne se trouve pas "moins empêché" quand on veut écrire l'histoire de ces temps, en abandonnant les catalogues pontificaux où l'Église Romaine, si jalouse de son honneur, a maintenu ces noms qu'on voudrait éliminer. Les Théologiens ont donné la solution de cette difficulté en disant: "Il importe peu que dans les siècles passés, il y ait eu parmi les papes des élections illégitimes ou des intrusions frauduleuses dans le Pontificat. Il suffit qu'ils aient été ensuite acceptés comme papes par l'Église universelle, attendu que par cette acceptation, ils ont été rendus pontifes véritables et légitimes. — Mais si pendant quelques temps, ils n'ont pas été réellement reconnus par l'Église universelle, alors il faut dire que pendant ce temps, le siège pontifical a été vacant comme il arrive à la mort des Souverains Pontifes." (S. ALPH. VÉR. DE LA FOI, II, 3 p. ch. 8. § 2) Au reste, voici la note ajoutée par l'auteur même du passage cité plus haut: "quelques théologiens que je respecte, m'ont fait des objections sur le paragraphe qu'on vient de lire. Peut-être, pourrai-je le défendre ou l'expliquer, mais je serais mené trop loin: J'aime mieux prier tout homme et tout pouvoir à qui il déplaira de l'effacer sur son exemplaire. Je déclare l'abdiquer" (DU PAPE. L.C.) Les éditeurs ont profité de ce droit si généreusement accordé. —
D'après ces observations, on ne comprend guère comment l'abbé Darras a pu mettre sur la même ligne Jean XII, Benoît V, et Léon VIII (qu'il fait régner simultanément): "Dire maintenant lequel d'entr'eux fut légitime, ou même si l'un d'eux le fut, nous semble absolument impossible." (T. XIX. p. 570) — quelques pages plus loin (p. 580) cet historien n'est plus du même avis, puisque, comme tous les autres auteurs, il regarde Jean XII comme Pape, et l'assemblée qui le déposa comme un conciliabule illégitime. —

glise fut loin d'être sans action et sans gloire. On l'oublie trop souvent; on ne voit que le mal. C'est à l'encontre de ce faux point de vue que nous étudierons d'une manière plus intime et plus en détail, la vie de l'Église, après avoir vu les admirables mais inutiles efforts des Papes pour retenir l'Orient dans l'unité.

## Art. III.

## Schisme d'Orient par Photius et Michel Cérulaire.(1)

## (S. Nicolas I – Adrien II – Jean VIII – S. Léon IX.)

Vers la moitié du 9e siècle les empereurs de Constantinople, à part l'impératrice Théodora, n'étaient pas seulement médiocres comme en Occident, mais détestables. Ainsi pendant la minorité de Michel III, surnommé l'ivrogne et qui rappelait déjà le règne des empereurs païens, l'empire était gouverné par son oncle, l'odieux Bardas, qui avait quitté sa propre femme pour vivre publiquement avec la femme de son fils. Le

(1) Voy. S. Alphonse H. H. I chap. IX.

noces) Hérode trouva un autre St. Jean-Baptiste pour lui reprocher son crime: c'était le patriarche St. Ignace, qui paya son zèle par l'exil. Bardas le remplaça par Photius d'une illustre naissance, le plus grand esprit et le plus savant homme de son siècle, mais aussi un parfait hypocrite. Suppôt de l'enfer il précipita l'Orient dans un abîme de maux en commençant un schisme qui ne cessa que pour un temps. Dieu qui veille sur son Eglise donna à cet homme deux adversaires invincibles: le Pape St. Nicolas le Grand (858-867) et le patriarche de Constantinople, St. Ignace.

Après avoir gagné beaucoup d'évêques à sa cause, Photius devint le cruel persécuteur de tous ceux qui lui résistèrent. Malgré toutes ses violences il ne put amener Ignace à donner sa démission; il finit par le déposer. Il écrivit une lettre hypocrite au Pape pour obtenir sa confirmation. Les légats envoyés par Nicolas, se laissèrent corrompre après 8 mois; ils ratifièrent donc l'élection de Photius et la déposition d'Ignace qui eut à souffrir des cruautés inouïes.

Aussitôt que le Pape eut ap-

près cette trahison, il annula tout, excommunia ses légats ainsi que Photius, et reconnut Ignace comme patriarche.

Bardas était mort misérablement mais Photius de plus en plus criminel répondit à la condamnation de Rome par de nouvelles persécutions et par la déposition du Pape lui-même, dans un prétendu concile œcuménique dont il avait inventé tous les actes. Il répandit ensuite des écrits contre l'Église Romaine, lui reprochant entre autres choses: le jeûne du Samedi, le célibat des prêtres, mais surtout la doctrine sur la procession du St Esprit, manifestée par l'addition du mot Filioque au symbole de Constantinople. Cette profession plus expresse de la double procession du St Esprit avait passé de l'Espagne dans les Gaules. Des moines francs l'avaient apportée à Jérusalem, où elle scandalisa les Grecs. Un concile tenu sous Charlemagne confirma l'addition; mais le Pape Léon III, tout en admettant la vérité du dogme, regarda l'addition comme inopportune pour le symbole chanté à Rome. Elle n'y fut insérée que plus tard et reconnue au 2e concile de Lyon, et à celui de Florence. Double question donc: la première, de doctrine, avec Photius; la seconde, de l'

opportunité de l'addition "Filioque" avec les Gaulois. Les Eglises de Gaule et de Germanie défendirent dans plusieurs traités leurs usages et leur doctrine contre Photius. Celui-ci croyait triompher, quand tout à coup il fut renfermé dans un couvent et remplacé par Ignace, sur l'ordre de Basile, successeur de Michel III. S.t Nicolas était mort cette année-là même (867).

Son successeur, Adrien II, (867-872) décida qu'on tiendrait un concile général à Constantinople, pour porter remède aux maux de l'Eglise d'Orient. Le huitième concile œcuménique eut lieu en 870, sous la présidence de trois légats de Rome. Outre la condamnation de Photius et de tout ce qu'il avait fait, et le rétablissement solennel de S.t Ignace, l'effet principal de ce concile fut la profession explicite de la primauté de l'Eglise Romaine. Toutefois l'esprit des Grecs se montra à l'époque même du concile, surtout dans la discussion concernant l'église de Bulgarie, comme nous le verrons plus tard. Pendant et après le concile, Photius n'avait cessé de poursuivre ses cabales. A la mort de S.t Ignace (878), il parvint à remonter sur le siège de Constantinople, qu'il

déshonora comme auparavant. Il fit si bien qu'une ambassade solennelle de la part de l'empereur Basile, se rendit à Rome pour demander au Pape Jean VIII (872-882) la confirmation de son rétablissement à Constantinople; Jean VIII y consentit. Baronius et les autres auteurs qui ont blâmé si fortement cette condescendance, n'ont pas considéré qu'il s'agissait d'établir la paix et l'union des deux Eglises; de satisfaire les désirs pressants de l'empereur, des patriarches et de tous les évêques d'Orient; de tirer l'Italie, et Rome en particulier, de leur état déplorable, par le secours puissant de Basile. Ces auteurs ont oublié les conditions de cet assentiment. Photius devait demander pardon en plein concile, et la Bulgarie serait rendue à la juridiction immédiate de l'Eglise Romaine. Toutes ces considérations sont renfermées dans la lettre de Jean VIII, dont la conduite en cette circonstance fut l'application du grand principe énoncé par Bossuet lui même: Il n'est rien que le Pape ne puisse quand la nécessité ou l'utilité de l'Eglise le demande. C'est aussi le jugement de St. Alphonse.[1]

[1] H.H. I chap. IX. art. II. 3.

Photius trompa les légats qui devinrent infidèles, tronqua les lettres du Pape et tint un conciliabule pour condamner le huitième concile œcuménique. Jean VIII envoya alors un nouveau légat intrépide qui renouvela l'excommunication solennelle contre Photius. Celui-ci mourut séparé de l'Eglise, quelque temps après (891). L'unité se rétablit définitivement sous le Pape Formose (891), mais la fatale impression produite sur l'Orient ne s'effaça point; le schisme ne fit que sommeiller pour éclater peu de temps après en un schisme éternel.

Vers la moitié du XI^e^ siècle, le patriarche Michel Cérulaire le réveilla. D'un esprit ambitieux, orgueilleux et brouillon, il reprit tous les griefs de Photius contre l'Eglise Romaine et en ajouta de nouveaux, aussi frivoles que les premiers, entre autres, contre l'usage du pain azyme. Le S^t^ Pape Léon IX répondit à Cérulaire par une longue lettre, où il justifiait l'Eglise Romaine avec autant de force et de science que de convenance; il exhortait enfin le patriarche à la paix et à l'unité.[1] Mais celui-ci refusa même de voir

---

[1] Voy. cette lettre admirable dans Rohrbacher XIII p. 590.

les trois légats, envoyés par le Pape; et leur interdit les églises. Voyant l'obstination de Michel, les légats déposèrent sur le grand autel de Ste Sophie une sentence d'excommunication contre lui et contre tous ses adhérents. Le patriarche furieux excommunia les légats, ôta des dyptiques le nom du Pape, et profitant de la faiblesse des empereurs, passa le reste de sa vie à étendre et à affermir le schisme en Orient. Il mourut exilé en 1059. Si l'Église Grecque ne fut pas alors entièrement séparée de Rome, elle n'en était pas moins pleine de schismatiques et descendue à un état désespéré. Elle n'eut plus dès lors, qu'un simulacre d'unité et de vie, et encore par intervalle. Précisément au temps de Michel Cérulaire, une nouvelle puissance s'élevait sur l'empire divisé des Arabes, pour venir châtier Constantinople: les Turcs, peuples d'origine tartare, établis sur les bords de la mer Caspienne et devenus puissants sous la dynastie des Seldjoucides.

# Chapitre second.

## Action et triomphe de l'Eglise sur le siècle de fer.

Art. I. Conversion des derniers peuples barbares.
" II. Action civilisatrice de l'Eglise sur les peuples chrétiens.
" III Influence du moine Hildebrand, ou la délivrance de la Papauté.
" IV La science .. Les hérésies.

---

## Art. I.

### Conversion des derniers peuples barbares.

On ne saurait assez admirer comment l'Eglise durant cette époque si décriée, porta la civilisation avec la foi aux peuples encore barbares et acheva ainsi la création de l'Europe chrétienne. Les peuples encore païens étaient:
1) Les peuples du Nord, Normands ou Scandinaves ; 2) Les peuples slaves.
1). Dieu se servit des invasions pour amener les Normands sous la main de l'Eglise. Le christianisme ennoblit tout ce que le carac-

tère normand avait d'énergique et de puissant; et ce qui semblait devoir renverser l'Église, de-vint en plus d'une circonstance un de ses plus fermes appuis. Rollon le plus brave des Normands, qui depuis longtemps faisait une guerre achar-née aux Français, fut amené par Charles V à conclure une paix définitive. Ce roi céda aux Normands tout le pays appelé dès lors Norman-die, et donna sa fille Gisèle en mariage à Rollon qui se fit baptiser, et devint le premier duc de Normandie, sous le nom de Robert (912). Sa conversion amena celle de ses compatriotes et ce barbare devenu chrétien, organisa un ro-yaume riche et puissant que nous verrons plus tard se couvrir de gloire.

Les invasions des Normands fa-vorisèrent aussi l'apostolat de St Anschaire (+865) dans les pays du Nord, qui dès lors eurent une histoire. St Anschaire, moine allemand, fut au 9e siècle pour les peuples septentrio-naux ce que St Boniface avait été pour l'Allemagne. Grâce à la conversion de Harald, roi de Danemark, réfugié à la cour de Louis-le-Débonnaire (826), Anschaire parvint à an-noncer l'Évangile en Danemark et en Suède. Grégoire II le nomma à l'évêché de Hambourg créé afin de soutenir les missions du

Nord. Il le fit de plus son légat pour toutes ces contrées et même pour l'Islande et le Groënland, connus dès lors et convertis vers l'an 1000.

Le Christianisme tantôt persécuté, tantôt favorisé par les rois de Danemark ne s'établit solidement dans ce pays que sous le règne de S.^t Canut le Grand, que nous verrons devenir le maître de l'Angleterre en 1016.

En Suède de zélés missionnaires continuèrent l'œuvre de S.^t Anschaire et furent puissamment aidés, dès le 11.^e siècle, par des rois chrétiens. Upsale devint métropole en 1055.

La Norwège se convertit définitivement sous son saint roi Olaf le Gros (+1030.)

Ces peuples auraient bien fait de ne pas oublier au 16.^e siècle ce qu'avait fait pour eux l'Église de Dieu.

2.) Les Slaves. Non contente d'achever la conversion des peuples germaniques, l'Église au 9.^e et au 10.^e siècle travailla activement à tirer du paganisme, la 3.^e race européenne: la race slave. Cette grande famille qui occupait la partie orientale de l'Europe, renfermait les Russes, les Polonais, les Moraves, les Bohêmes, les Prussiens etc. En général nous voyons ces peuples situés

entre les Germains et les Byzantins, prendre les premières notions de la foi par suite du contact avec leurs voisins, et finir par demander des missionnaires, si déjà des hommes apostoliques ne s'étaient répandus parmi eux. Ce mouvement commence après les conquêtes de Charlemagne, marche avec le 9e siècle et reçoit une nouvelle force sous Othon I et Jean XIII. Malheureusement plusieurs de ces peuples tombèrent dans le schisme par la funeste influence de Constantinople!

Les plus grands apôtres des Slaves furent deux frères, grecs de nation, St Cyrille et St Méthodius, contemporains du patriarche St Ignace. Le premier convertit d'abord les Chazares, dans la Russie méridionale; l'un et l'autre vinrent ensuite en Moravie (863), où ils réussirent mieux que les missionnaires germains, grâce surtout à l'alphabet slavon qu'ils inventèrent, et à la traduction de l'Évangile dans la langue du peuple qu'ils employèrent même pour la liturgie. Méthodius devenu évêque du pays, dut venir se justifier auprès de Jean VIII, qui finit par autoriser la liturgie slavonne. Les Moraves furent par là plus facilement entraînés dans le schisme d'Orient. Les inimitiés avec l'Allemagne empêchèrent l'organisation de cette Église. Après

avoir été incorporée à l'évêché de Prague; elle reçut au 11e siècle, le siège épiscopal d'Olmutz.

La nation des Bohêmes, dépendante des Moraves, fut évangélisée par S. Méthodius. Après beaucoup de persécutions qui allèrent chercher leurs victimes jusque sur le trône, jusqu'à Ste Ludmilla et son petit-fils St Wenceslas; le christianisme se releva sous Othon I et triompha avec Boleslas le Pieux (967). C'est alors que fut fondé l'évêché de Prague, à la condition expresse marquée par Jean XIII qu'on suivrait le rit latin. Toutefois la corruption des mœurs régna encore en Bohême et St Adalbert, le 2e évêque obligé d'abandonner son église, alla mourir martyr chez les Prussiens (997). Il était le disciple d'un autre saint du même nom, archevêque de Magdebourg.

Pologne: Le christianisme introduit dans ce pays par suite de l'alliance de son duc avec une fille du duc de Bohême fit des progrès jusqu'au 11e siècle (1034). Dans les troubles arrivés à cette époque, les Polonais rappelèrent l'héritier du trône Casimir, devenu moine et diacre à Cluny. Moyennant la dispense du Pape Benoît IX, ce prince monta sur le trône et se maria. Il gouverna si bien le pays pendant 15

ans, qu'à sa mort il y restait à peine des traces des calamités passées. Son successeur Boleslas II ou le Cruel, fut loin de lui ressembler.

Les Bulgares, de race tartare, s'étaient mêlés aux Slaves et avaient donné leur nom à la Bulgarie. Leur roi Bogoris avait demandé des missionnaires à Constantinople et reçut le baptême (861). Pour achever la conversion de son peuple, il demanda des prédicateurs à l'empereur Louis II, et députa une ambassade pour interroger S. Nicolas sur différents points. Le Saint Pontife fit une réponse en 106 articles, précieux monument de la foi, et leur envoya en même temps deux saints et savants évêques, entre autres Formose, évêque de Porto. Le roi Michel (Bogoris) fit chasser les prêtres venus en Bulgarie de la part de Photius, et rendit ainsi son Eglise purement latine. Probablement froissé de ne pas avoir reçu Formose pour archevêque, Michel envoya des députés à Constantinople au moment du 8e concile, pour demander à quel siège l'Eglise des Bulgares devait appartenir. Les Latins durent céder devant les prétentions des Grecs. Le patriarche Ignace crut pouvoir y envoyer un évêque et des prêtres; conduite dont le Pape se

plaignit amèrement et qui fit le malheur de la Bulgarie, en l'entraînant dans le schisme au 11e siècle.

Russie : A l'époque de la conversion des Bulgares, le patriarche St Ignace envoya aussi des prêtres aux Russes, qui commencèrent dès lors à se convertir (867). Cette conversion continua et fut assurée sous Wladimir le Grand (980-1014). Les Russes restèrent unis à Rome malgré les efforts de Michel Cérulaire. On voit un de leurs rois demander à Grégoire VII de tenir de la main du Pape, le royaume de ses pères. Ce ne fut que vers la fin du 14e siècle que le schisme sépara l'Eglise Russe, dépendante de Moscou, de l'Eglise Romaine.

Quant aux Hongrois, après un siècle à peu près de ravages en Occident et en Orient, ils se convertirent avec leur duc Geisa, qui eut pour fils St Etienne I. Ce prince fut en quelque sorte le Charlemagne de la Hongrie (997-1033). Il organisa le royaume, acheva la conversion du peuple et demanda le titre de roi au Pape Sylvestre II. Par un vœu particulier il consacra son royaume et sa personne à la très-Ste Vierge. Malheureusement son fils St Emeric, étant mort dès 1032, il y eut après Etienne I, réaction de la part du paganisme, à peu-près jusqu'au règne de

Grégoire VII.

Sous Jean XIII et Othon-I, fut érigé l'archevêché de Magdebourg (Saxe) qui eut sous sa juridiction 5 ou 6 évêchés créés pour les tribus du Nord-Est de l'Allemagne. Le premier archevêque de Magdebourg fut S^t^ Adalbert, l'un des plus grands apôtres de la nation des Slaves, dont il était métropolitain.

Avec la conversion des Normands et des Slaves, l'invasion des Barbares en Europe est close pour toujours. Une nouvelle ère commence: l'Europe entière devient un seul homme dont la religion catholique est chargée de faire l'éducation.

---

## Art. II.

### Action civilisatrice de l'Église sur les peuples chrétiens.

(Maison de Saxe en Allemagne. - Les Capétiens en France. - La chevalerie, la trêve de Dieu - Mouvement de réforme).

Au milieu des troubles et des déchirements, sources d'ignominie de corruption de violence et d'asservissement pour le clergé et l'

la pauté, l'historien attentif découvre partout les traces consolantes de l'action divine de l'Église. Il trouve dans un grand nombre de saints personnages, et dans des institutions nouvelles, les signes de temps meilleurs, et comme les germes de tout ce qui allait fleurir au 12e et 13e siècle.

<u>Allemagne</u>. Après l'extinction des Carlovingiens (912), la suite des rois, d'un beau et grand caractère que l'Allemagne choisit dans son sein, <u>les trois Othons</u>, <u>St Henri II</u> etc, protégeant et propageant la religion, et en général font élire des saints et savants évêques![1] Cette dynastie même donna à l'Église plusieurs saints; ainsi Othon I eut pour mère <u>Ste Mathilde</u>, pour frère, <u>St Brunon</u>, archevêque de Cologne aussi illustre par ses vertus que par son amour de l'étude; pour épouse, <u>Ste Adélaïde</u>. <u>St Henri II</u> épousa <u>Ste Cunégonde</u> etc.

<u>France</u>. Une nouvelle ère s'ouvrit pour la France par l'avènement définitif de la 3e race, celle des <u>Capétiens</u>. Le dernier Carlovingien, <u>Louis V</u> donna à sa mort (987) le royaume à son cousin <u>Hugues Capet</u> de préférence à son oncle, Charles, duc de Basse Lorraine. Les seigneurs

---

[1] Ditmar évêque de Merseburg, composa l'histoire des cinq empereurs saxons.

Français élurent Hugues, dont la famille ré-
nait de fait, depuis un siècle, et dont ils a-
vaient déjà placé plusieurs parents sur le
trône. En conséquence Hugues Capet fut
sacré roi de France par St Adalbéron, arche-
vêque de Rheims, et pour mieux s'affermir,
il s'adjoignit dès lors son fils Robert II ou
le Pieux. La guerre qui éclata entre le nou-
veau monarque et son compétiteur amena
des troubles déplorables dans l'église de Rheims:
nous les avons résumés en parlant de Gerbert.

Grégoire V se montra le ferme
défenseur de la sainteté du mariage à l'é-
gard de Robert. Ce prince qui d'ailleurs a-
vait une piété et une charité de saint, a-
vait contracté un mariage incestueux avec
une de ses parentes Berthe. Jean XV qui s'
était élevé avec zèle contre ce scandale, lais-
sa à son successeur le soin de le poursuivre
avec une fermeté inflexible. Comme Robert
différait toujours de se rendre aux avertisse-
ments du Pape Grégoire, celui-ci dans un
concile tenu à Rome menaça de l'excommu-
nier et suspendit les évêques qui avaient pris
part à son mariage. Le roi se soumit à la cen-
sure, et finit par renvoyer sa parente pour

contracter un mariage légitime.

Au reste avec la 3e race, tout revit en France. C'est au commencement du 11e siècle que l'Église oppose à l'esprit de violence et de pillage deux institutions admirables: la chevalerie et la trêve-Dieu.

Dans l'origine, la chevalerie chrétienne était une consécration religieuse du noble guerrier à la défense de l'Église et des pauvres. C'était une sorte de sacerdoce. Le chevalier était chargé de protéger par son épée les intérêts et les personnes auxquels le prêtre doit se dévouer comme ministre de l'Évangile. Aussi tout dans cette institution porte le caractère de la grandeur et de la religion. Condition: noblesse et guerrier accompli; long noviciat militaire dans les châteaux des seigneurs et dans celui du roi; cérémonie toute religieuse pour être créé chevalier. Le candidat s'y préparait par le jeûne, la veille de prière, le bain, la confession et la communion etc. Cette institution qui harmonisait si bien avec le caractère et les habitudes de la noblesse, produisit les plus heureux résultats: 1) l'adoucissement des mœurs: politesse et courtoisie. 2) Elle resserre les liens de la hiérarchie féodale et relève la royauté. 3) Elle crée le type du

vrai soldat chrétien et prépare des héros pour la croisade. Toutefois cette admirable institution eut son temps de décadence, amené principalement par le luxe et la vanité. La chevalerie proprement dite disparaît de l'histoire dès le 14e siècle, après avoir enfanté les ordres religieux militaires.[1]

Un autre moyen employé par l'église pour tourner vers un but religieux la vie aventureuse et vagabonde si ordinaire alors, furent les pèlerinages. Ils étaient très-fréquents à Rome, à St Jacques de Compostelle, à Jérusalem. Ils remplacèrent le système pénitentiaire, adoucirent

[1] Quand on étudie les obligations que prenait sur lui le chevalier, on y reconnaît "un développement moral bien étranger à la société laïque de cette époque. Des notions morales si élevées souvent si délicates, si scrupuleuses, surtout si humaines, et toujours empreintes d'un caractère religieux émanent évidemment du clergé. Aussi le Clergé s'est fait de la chevalerie un moyen pour travailler à établir dans la société la paix, dans la conduite individuelle une moralité plus étendue et plus rigoureuse, c'est-à-dire, pour avancer dans l'œuvre générale qu'il poursuivait." Guizot. Histoire de la civilisation en France, 36e leçon.

ces mœurs et se changèrent plus tard dans les croisades.

Les efforts du roi Robert et des évêques surtout dans le midi de la France, aboutirent à l'institution non moins admirable de la paix de Dieu 1030, et plus tard la trêve de Dieu. (1095). En vertu de cette institution, toute hostilité était défendue, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, et de plus tout l'avent et le carême, et aux fêtes solennelles. Elle était perpétuelles pour les églises, les cimetières, les clercs, les moines, les religieuses, les laboureurs. Elle s'étendit de France en Italie et en Allemagne. L'Église et l'État portèrent les peines les plus sévères contre les transgresseurs, et Dieu lui-même les punit par la maladie du feu sacré. Voici comment un auteur hostile au catholicisme a jugé cette institution: "On doit la considérer comme la plus glorieuse des entreprises du clergé; celle qui contribua le plus à adoucir les mœurs, à développer les sentiments de commisération sans nuire à ceux de la bravoure; à donner une base raisonnable au point d'honneur, à faire jouir les peuples d'autant de paix et de bonheur qu'en pouvait admettre alors l'état de la société, à multiplier enfin la population de manière à pouvoir bientôt fournir aux émigrations des croisades." (Sismondi.)

Mais l'Église de France, ou plutôt l'Église universelle avait dès le commencement du 10e siècle trouvé un gage d'un avenir plus consolant dans la fondation de Cluny, par le Bienheureux Bernon (910). Grâce au rétablissement de la règle bénédictine, et aux grands hommes qui gouvernèrent cette abbaye (St Odon, Aymar, Mayeul, Odilon, Hugues), elle devint une source de lumière, de sainteté et de salut pour le monde: il y eut jusqu'à deux mille couvents sous son obédience.

Si de France nous passons en Angleterre, nous y trouvons de courageux restaurateurs de la vie cléricale et de la vie monastique dans le vénérable Turkétul, chancelier d'état et puis moine; et surtout dans son successeur, St Dunstan, plus tard archevêque de Cantorbéry, qui eut pour auxiliaires deux autres saints évêques, St Oswald et St Ethelwold. Ils furent secondés dans leurs efforts, par le pieux roi Edgar, et confirmés dans leurs travaux par l'autorité du Pape Jean XIII. Malheureusement le fils d'Edgar, St Edouard-le-Martyr, fut assassiné après 3 ans de règne, par sa belle-mère (978). Les troubles, les calamités, les nouvelles incursions des Danois furent comme le châtiment de ce forfait. L'Angleterre tomba enfin sous le sceptre de Canut-le-Grand, déjà roi de Danemark, et

plus tard de la Norvège (1016). L'état de l'Église devint dès lors plus prospère. Bientôt St Edouard le Confesseur, descendant d'Alfred le Grand et un des meilleurs princes de son temps, remonta sur le trône (1042). Après 24 ans d'un règne doux et paisible, il laissa son royaume à Guillaume duc de Normandie, dont la cour lui avait servi de refuge. Le prince avait été excommunié par Nicolas II, pour son mariage avec une parente. Le bienheureux Lanfranc lui obtint la dispense en 1059 pour un plus grand bien. Guillaume prit possession de l'Angleterre en 1066 par la fameuse victoire de Hastings remportée contre Harald, beau-frère d'Edouard. Le Pape Alexandre II avait envoyé à Guillaume un étendard de l'Église et un anneau où était renfermé un cheveu de St Pierre.

Guillaume le Conquérant introduisit dans ses états la langue française, et grand nombre de lois et de coutumes de France. Il se montra partial pour ses compatriotes jusqu'à la cruauté et l'injustice. Nous verrons dans l'article suivant comment, vers la même époque, les Normands s'établirent en Italie.[1]

[1] "Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands" par Aug. Thierry. L'illustre historien dont le cœur égalait le génie, a remanié son ouvrage d'après les critiques de l'Abbé Gorini et est devenu chrétien à la fin de sa vie (1856).

Quant à l'Espagne elle continue au 10e et 11e siècle sa lutte huit fois séculaire contre les Musulmans, avec moins de succès toutefois par suite de sa division en quatre états après la mort d'Alphonse III ou le Grand (910): royaume de Léon et celui de Navarre; comtés de Castille et de Catalogne. L'Église de ce pays se releva surtout avec la Papauté.

L'Italie même, que nous avons vu déchirée par tant de factions, conservait au plus fort des tempêtes des germes de rénovation. Au 10e siècle Atton, évêque de Verceil, et Rathier de Vérone, l'un et l'autre d'un grand zèle et d'une grande science, s'efforcèrent de réformer le clergé. Malheureusement Rathier était imprudent, dur et bizarre. Il fut chassé plusieurs fois de l'évêché de Vérone, et occupa entre-temps celui de Liége, d'où il fut aussi expulsé.

Au 11e siècle St Romuald fonda les Camaldules; Jean Gualbert, Vallombreuse. Ces nouvelles institutions furent le soutien de la réaction qui se manifesta à Milan contre les désordres du clergé, sous les noms de St Ariald et de Landolphe, chefs de la "Pataria". L'heureuse issue de l'épreuve du feu, subie par Pierre de Vallombreuse (Petrus igneus) fortifia cette réaction. Mais déjà, grâce

à la liberté des élections pontificales, un mouvement plus général et plus efficace partait du Chef de l'Église et avait pour instruments puissants, St Pierre Damien et le moine Hildebrand.

Avant d'étudier ce mouvement, remarquons qu'au milieu des maux et des désordres qui envahissent le clergé, c'est le clergé même qui par son zèle, ses vertus, ses institutions salutaires, relève l'honneur du sanctuaire et sauve la société. Ce phénomène que l'histoire nous met continuellement sous les yeux, ne s'explique que par la vie divine dont l'Esprit-Saint anime l'Église. A la différence de toutes les sociétés humaines, l'Église trouve dans son propre sein une source intarissable de force et de vie pour lutter contre les éléments de corruption et de mort inhérents à l'humanité, et entretenir en elle-même une vigueur, une jeunesse toujours nouvelle; "renovatur ut aquilæ juventus tua." Nous allons en avoir une preuve de plus.

## Art. III.

### L'influence d'Hildebrand, ou la délivrance de la Papauté (1048-1073).

"Si l'on examine, dit le célèbre comte de Maistre, la conduite des Papes pendant la longue lutte qu'ils ont soutenue contre la puissance temporelle, on trouvera qu'ils se sont proposés trois buts invariablement suivis avec toutes les forces dont ils ont pu disposer en leur double qualité : 1° Inébranlable maintien des lois du mariage contre toutes les attaques du libertinage tout-puissant ; 2° conservation des droits de l'Eglise et des mœurs sacerdotales ; 3° liberté de l'Italie."[1]

L'époque si décriée que nous étudions nous fournit elle-même bien des faits à l'appui de cette thèse si vraie et si glorieuse pour la papauté. Nous avons déjà remarqué que la tyrannie de la part des princes, en suspendant cette grande mission des Papes au 10° siècle, ne fait que mieux démontrer la nécessité de la

[1] Du Pape Liv. II. Chap. VII.

liberté de l'Italie, et spécialement du St Siège. Les Souverains Pontifes furent les premiers à le comprendre et à secouer les chaînes de l'esclavage. La Providence leur donna un puissant auxiliaire dans la personne du moine Hildebrand qui, 28 ans avant de monter lui-même sur le trône pontifical, fut l'âme du gouvernement de l'Église.

L'infatigable et pieux Brunon, évêque de Toul, allemand d'origine, s'était enfin décidé à porter la lourde charge du pontificat romain, après Damase II. Hildebrand, choisi pour l'accompagner, ne voulut pas le suivre, parce qu'il se trouvait heureux dans le couvent de Cluny, mais surtout parce que Brunon s'apprêtait à gouverner l'Église, non d'après les lois ecclésiastiques, mais d'après les lois du siècle. Brunon se rendit à Rome en habit de pèlerin, afin de se faire d'abord élire par le clergé et le peuple romain: comme père de la chrétienté il prit le nom de Léon IX (1048-1054). Plus actif et plus vigoureux encore que Clément II contre les deux grandes plaies de l'Église, l'immoralité et la simonie du clergé, dont Pierre Damien, dans son Liber Gomorrhianus, lui fit un affreux tableau, Léon déploya une énergie soutenue, à laquelle on n'était plus accoutumé. Il mit tout en œuvre pour atteindre

son but : conciles nationaux, voyages faits en personne en France, en Allemagne, en Hongrie, missions particulières, châtiments infligés aux membres du clergé, dont un grand nombre fut déposé, un plus grand nombre encore, obligé de faire pénitence. Le Ciel lui-même s'unit au Pape dans cette lutte si sérieuse, et la justice divine se fit sentir à plus d'un coupable.

Le Pape chercha à relever le courage abattu des Pisans contre les Sarrasins, qui, sous la conduite de Mugettus avaient envahi la Sardaigne. Il leur envoya l'étendard de S. Pierre, pour enflammer leur zèle dans une nouvelle expédition contre les infidèles.

Il conduisit lui-même une armée contre les Normands qui envahissaient l'Italie Inférieure, et, après la défaite des troupes pontificales, on vit l'ennemi victorieux se jeter aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, demander à faire pénitence, réclamer la bénédiction du Pape et recevoir en fiefs les conquêtes qu'ils avaient faites dans la basse Italie et dans la Sicile.

Léon étendant sa sollicitude sur tous les royaumes chrétiens, entretenait des relations intimes avec Edouard, roi d'Angleterre, cherchait à rattacher plus fortement l'Eglise d'Espagne au siège apostolique, à apaiser le mouvement

séditieux et schismatique excité par Michel Cérulaire à Constantinople, veillait ainsi du centre de la chrétienté comme du haut d'une citadelle, sur le monde entier, et faisait sentir partout sa présence et sa bienfaisante autorité.

Après sa mort, Hildebrand alla trouver Henri III pour lui demander un Pape allemand; car il n'y avait encore rien à craindre pour l'Eglise, de la désignation faite par l'empereur, du chef spirituel de l'église. Ce fut avec peine que l'empereur désigna son parent, Guelbard d'Eichstaedt, qui élu à Rome monta sur le siège apostolique sous le nom de Victor II. (1055-57). Il était doué de toutes les qualités d'un prince de l'Eglise, et Hildebrand espérait que, puissant en vertu et en autorité, il continuerait avec vigueur, en deçà comme au delà des Alpes, le combat qu'il avait entrepris contre la corruption des mœurs et la simonie; il ne se trompa point. Hildebrand lui-même fut à cet effet envoyé comme légat en France; les évêques d'Aix et d'Arles furent désignés pour le midi de ce royaume. La tâche du Pape Victor fut d'avancer dans la voie de réforme de ses prédécesseurs; de mettre avant tout un terme au commerce honteux des biens ecclésiastiques, et d'assurer à l'Eglise la possession et l'administration de ses biens, en restreignant les

laïques à leurs biens allodiaux. Il s'appliqua surtout à relever la situation presque désespérante des Eglises d'Italie, de France et d'Allemagne. Les décisions des conciles tenus sous son pontificat, à Florence et à Rome, prouvent le zèle sérieux et éclairé de son administration. Au synode de Tours, il appela Bérenger à rendre compte des erreurs dans lesquelles il était retombé. Il rompit publiquement avec l'Eglise grecque, par la déclaration ferme et solennelle de ses légats dans l'Eglise de Ste Sophie à Constantinople. Henri, pressentant le terme prochain de sa vie appela le Pape en Allemagne. Il mourut bientôt, en effet, en recommandant au père de la chrétienté l'impératrice Agnès et son fils âgé de cinq ans. Digne de cette confiance, Victor parvint par la considération apostolique dont il jouissait, à apaiser les princes mécontents, à régler les rapports de l'Etat et à assurer la succession à Henri IV: il lui aurait donné sans doute d'autres preuves de sa fidélité, si la mort n'était venu l'arrêter à Florence (1057), où s'étaient réunis un grand nombre d'évêques italiens. Heureusement une nouvelle puissance protectrice de l'Eglise, s'était élevée en Italie, par le mariage de Godefroy de Lorraine avec Béatrice, veuve du duc de Toscane.

Frédéric, frère de Godefroy et abbé du Mont-Cassin, fut, malgré sa résistance, unanimement élu et sacré pape. Il continua, sous le nom d'<u>Étienne IX</u>, la réforme commencée, et promulgua de sévères ordonnances contre le concubinage des ecclésiastiques et le mariage entre les parents. L'élévation de Pierre Damien au cardinalat fut comme le signal d'une guerre à toute outrance contre la simonie et le mariage des prêtres. Le caractère personnel d'Étienne était tellement au dessus de tout blâme, son élection avait été si unanimement votée par le clergé et le peuple, d'après les dernières décisions du concile de Rheims, qu'il n'y avait pas lieu d'exiger la confirmation d'Étienne au siège pontifical, d'autant plus que le trône impérial était vacant. Néanmoins Étienne envoya le prudent Hildebrand à l'impératrice Agnès, pour résoudre quelques difficultés élevées sur le libre exercice du droit d'élection des Romains, et pour s'entendre avec elle sur diverses affaires ecclésiastiques, dont sa mort prématurée (1058) ne lui permit pas de voir la conclusion. Le dernier vœu d'Étienne fut qu'on ne commençât point de nouvelles élections avant le retour du légat Hildebrand, et les Romains le lui promirent par serment. Malgré cela la noblesse romaine et la partie la plus mauvaise du clergé

soutenues par le parti des comtes de Tusculum, élut l'évêque de Velletri Benoît X; mais Pierre Damien et les cardinaux plus scrupuleux, ainsi que le peuple se souvenant des scandales précédents, protestèrent contre cette élection. Les intrigues de ces factions nouvelles avaient hâté le départ d'une députation envoyée à la cour impériale, pour demander conseil sur le choix d'un nouveau chef de l'Église. On pensait, en effet, qu'on devait plus espérer d'un Pape présenté par la cour impériale, que d'un Pape imposé par les factions de la noblesse. Hildebrand déjà député à l'impératrice, après par le Pape Étienne, et alors arrêté à Florence, connaissant les vœux de l'impératrice, réunit les cardinaux et les grands chefs de Rome à Sienne, et dirigea leur choix sur Gérard de Bourgogne, évêque de Florence depuis 1046 homme généralement connu et recommandable par son esprit, son savoir, sa chasteté et sa bienfaisance. Il prit le nom de Nicolas II, et fut aussitôt intronisé (1058-61); l'antipape se soumit. On sentit alors la nécessité d'annuler l'influence de la faction de la noblesse dans l'élection du souverain pontife, et par conséquent d'un changement dans le mode d'élection. C'est pourquoi Nicolas II rendit dans un concile immédiatement après,

uni à Rome (1059) le décret suivant:
« A la mort d'un Pape, les cardinaux évêques se
« formeront d'abord en conseil, puis les autres car-
« dinaux se réuniront à eux; ils auront égard
« aux vœux du clergé et du peuple romain. Si le
« clergé romain ne renfermait pas de mem-
« bre capable, alors seulement il faudrait élire
« un étranger. Ce qui ne doit nullement empêcher
« d'accorder le respect et l'honneur dus au futur
« empereur, et de demander, à quiconque en ob-
« tient le droit du siège apostolique, la confirma-
« tion de l'élection pontificale. Que si l'élection
« ne peut avoir lieu librement à Rome, on peut
« la faire ailleurs »[1]

Le concile renouvela en outre les décrets émanés depuis Léon IX contre la simonie et le concubinage des ecclésiastiques. On y décida

---

(1) C'est de ce décret que date la prépondérance des Cardinaux dans l'élection des Papes dont ils finirent par être les seuls arbitres. Le nom de Cardinal (cardo) était d'abord commun à tous les évêques, prêtres et diacres titulaires. Ce fut au 9e siècle que les sept évêques, voisins de Rome, ou suburbicaires, reçurent plus particulièrement le nom de Cardinaux, en qualité d'assesseurs ou conseillers du St Siège; au 11e le Pape Nicolas leur donna cette autorité prépondérante dont nous venons de parler.

même que nul ne devait assister à la messe d'un prêtre qu'on saurait avoir une concubine, ou entretenir quelque commerce criminel avec une femme. Ce même concile obligea Béranger d'adopter par serment une formule qui coupait court à toute équivoque. La sollicitude paternelle et les infatigables travaux de Nicolas II, pour rétablir et maintenir l'unité dans l'esprit et la forme de l'Eglise, furent couronnés d'un heureux succès, jusque dans les contrées les plus éloignées, en Danemark, en Norwège, en Suède et en Islande. Milan vit porter un coup décisif à l'hérésie simoniaque et nicolaïte (mariage des prêtres), par la conduite digne, ferme et prudente du pieux légat Pierre Damien. L'archevêque de Milan, touché de repentir, se jeta humblement aux pieds de Damien et demanda pénitence; le mal fut pour un temps arrêté et comprimé.

Nicolas s'opposa aux Normands avec l'énergie et l'autorité qu'avait déployées Léon. Il soumit à son vasselage leur heureux chef Robert Guiscard, comme duc de Calabre et d'Apulie, et lui promit les mêmes droits sur la Sicile, s'il la reprenait aux Sarrasins, à condition qu'il défendrait l'Eglise romaine et la liberté des élections papales. Robert prêta en effet un secours si effi-

case au Saint-Siège, que la puissance des plus dangereux ennemis des Papes, celle des comtes de Tusculum fut ébranlée, détruite, et que leurs forteresses furent renversées.

Cependant l'Allemagne offrait un triste spectacle durant la minorité de Henri IV, partout éclataient les indices d'une dissolution générale. Les princes, en l'absence d'évêques énergiques et dévoués, exerçaient un pouvoir despotique et arbitraire dans l'Église, et leur protection allait devenir une déplorable tyrannie. Alors le Pape, pressentant sa mort et le péril qui menaçait l'Église, le siège apostolique et l'indépendance nécessaire, ajouta dans le synode de Rome (1061) aux ordonnances antérieures le décret suivant:

"Quiconque sera placé sur le siège apostolique "par des intrigues d'argent, de faveur humaine, "par émeute populaire ou militaire, sans le "choix unanime et canonique et sans la bénédic"tion des cardinaux, des évêques et du reste du "clergé, sera tenu, non pour Pape, mais pour apo"stat: il sera permis aux cardinaux et aux évê"ques de chasser du Saint-Siège l'intrus, avec "le concours des clercs et des laïques pieux, par "l'anathème et tous les moyens humains, et de

le remplacer par celui qu'ils en jugeront digne. "Que s'ils ne peuvent faire l'élection dans l'intérieur de la ville, qu'ils se réunissent hors de son "enceinte, dans le lieu qu'ils détermineront, et qu'ils y élisent celui qu'ils croiront le plus digne et "en même temps le plus utile au siège apostolique; "et que dès lors l'élu jouisse de l'autorité apostolique, "agisse et gouverne pour les intérêts de la Sainte "Église romaine, selon qu'il le jugera bon, d'après "les circonstances, et comme s'il avait déjà pris possession du Saint-Siège."

Ce décret ne promettait plus au futur empereur aucune participation à l'élection du Pape. Une plus longue immixtion de l'Allemagne dans les élections de l'Église romaine paraissait ne devoir plus amener que des malheurs, comme en effet les derniers événements l'avaient prouvé. Ce décret ne déniait à la nation allemande aucun droit essentiel qu'on n'eût pu lui retirer en tout temps; mais il lui refusait désormais un droit qu'on lui avait abandonné pendant deux cents ans, à cause de sa prépondérance morale. Néanmoins il s'éleva un formidable mouvement en Allemagne, lorsque, après la mort de Nicolas II (22 juillet 1061), les cardinaux sous l'influence de Hildebrand, élurent Anselme évêque de Lucques, sous le nom d'Alexandre II 1061.

-1073), selon le mode prescrit par les canons des premiers siècles. Du reste le siège resta vacant pendant près de trois mois. Le cardinal-prêtre Etienne, envoyé par l'Eglise romaine à la cour d'Allemagne, ne put parvenir jusqu'à l'impératrice, dont toutes sortes d'intrigues l'éloignèrent, de telle sorte qu'il ne put même remettre les lettres dont il était chargé. Les seigneurs mécontents (comtes de Tusculum ou Frascati), les ecclésiastiques ennemis de la réforme, poursuivirent, auprès de l'imprévoyante Agnès, une nouvelle élection sous prétexte que celle d'Alexandre II avait été faite sans le consentement de la cour impériale. Agnès, mécontente de l'alliance du Pape avec les Normands, consentit à la demande et fit élire par les évêques de Lombardie, réunis à Bâle, Cadaloüs, évêque de Parme (Honorius II) dont la vie passée était déjà un encouragement pour la simonie et le concubinage du clergé. Le duc Godefroy et les Normands, s'armant alors pour Alexandre, obligèrent Cadaloüs de se contenter de son évêché de Parme. On hésita en Allemagne à reconnaître le Pape, jusqu'au moment où Hannon, archevêque de Cologne s'empara de l'éducation du jeune Henri IV et du gouvernement de l'empire, repoussa Cadaloüs au synode d'Osbor, et déclara Alexandre II pape légitime. Tous les bons esprits se tournèrent vers Alexandre, quand on le vit plein de vigueur et animé du désir

de guérir les plaies de l'Eglise, envoyer l'austère Pierre Damien avec plein pouvoir en France, en même temps qu'en Angleterre il était puissamment secondé par Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, adversaire déclaré de la vente des biens ecclésiastiques et du concubinage des prêtres. Il démontra, au concile de Mantoue (1064), que les accusations intentées contre le Pape étaient calomnieuses, et quant à la prétendue violation des droits et des privilèges de l'empereur d'Allemagne, Hildebrand répondit que le droit de confirmer les élections, n'avait été accordé aux empereurs par les Papes, que pour empêcher le désordre, et non pour légitimer l'élection elle-même; "que cette prétention était, non un droit, mais une tyrannie exercée contre l'Eglise". Déjà Pierre Damien, dans un écrit adressé à l'assemblée d'Osbor (1062), avait parfaitement établi les vrais rapports de l'Eglise et de l'Etat. Ces deux organismes, divers et distincts, l'un et l'autre divinement institués, devaient, selon lui, se développer librement et s'appuyer mutuellement dans la paix et l'union.

L'activité, la fermeté et la résolution d'Alexandre II assurèrent si bien sa position, qu'il put résister vigoureusement au jeune roi Henri IV, quand celui-ci, s'abandonnant à ses grossières passions, demanda à être séparé de sa

noble épouse Berthe, victime de ses mauvais traitements. Pierre Damien, menaça, au concile de Mayence, les serviles évêques d'Allemagne, et leur déclara que jamais le Pape ne consentirait au divorce, et ne couronnerait Henri IV comme roi, si le divorce était prononcé malgré sa défense. Le Pape se proclama dès lors hautement le protecteur des opprimés. Aussi bientôt les Saxons s'adressèrent à lui comme à un juge divin, se plaignant de l'insupportable tyrannie de Henri, dont les conseillers vendaient toutes les dignités ecclésiastiques pour solder les armées qu'il menait contre son propre peuple. Alexandre excommunia ces aveugles conseillers, menaça Henri, et l'appela même à venir se justifier à Rome.

---

## Art. IV

## La science. - Les hérésies
## (9e - 11e siècle).

On est tenté de sourire lorsqu'on entend parler de science à propos de l'époque que nous venons de parcourir. Ce temps ne fut pas sans doute un temps "de lumière", au moins d'après le sens que nous attachons ordinairement à cette expression, mais ce ne fut pas non plus un temps d'igno-

rance et de ténèbres au point qu'on le dit communément. C'est ce qui ressort de l'histoire et des travaux publiés de nos jours(1). L'élan donné à la science par Charlemagne se soutint assez bien, grâce à l'influence des règnes d'Alfred-le-Grand et de Charles-le-Chauve. C'est alors que fleurirent Agobard, archevêque de Lyon (+841); Raban Maur, moine et puis archevêque de Mayence (+856); son disciple Walafried Strabon (+849); Hincmar de Reims, dont nous aurons à parler (+882); Paschase Radbert, abbé de Corbie (+865); Ratrame Loup, de la même abbaye, abbé de Ferrières; S. Prudence de Troyes; Anastase le Bibliothécaire, (+886) auteur de la vie des Papes; Aymon, évêque d'Halberstadt etc. Paschase Radbert écrivit un livre sur l'Eucharistie "De Sacramento Corporis et Sanguinis D. N. J. C.", dans lequel aux deux vérités de la présence réelle et de la transsubstantiation il ajoute l'opinion de l'identité du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie avec le corps qu'il reçut de Marie, et qui fut crucifié. Pour ce dernier point, et pour lui seul, Paschase trouve des adversaires dans

(1) Hock, Gerbert ou Sylvestre II; Hefelé "Etat scientifique" du Sud-Est de l'Allemagne etc. durant les 9e, 11e siècles (Revue de Tubingue an. 1838). Cette époque a été bien étudiée par Rohrbacher etc.

Raban Maur, Ratrame et Amaury de Metz. Dans la chaleur de la dispute, et plus encore par suite de la nouveauté de la discussion, ces théologiens employèrent des expressions obscures, inexactes ou abusives. C'est de là, qu'on leur a attribué des opinions qui peut-être n'étaient pas les leurs.

Vers le même temps Gothescalc, moine malgré lui, homme inquiet et turbulent, débita des erreurs sur la prédestination. Voici comment S^t. Alphonse résume ces erreurs, d'après la lettre adressée par Hincmar à S^t. Nicolas I:
"1°. De même que Dieu prédestine les uns à la vie éternelle, de même il prédestine les autres à la mort éternelle, et nécessite les hommes à se perdre;
2°. Dieu ne veut pas que tous les hommes soient sauvés, mais ceux-là seulement qui se sauvent réellement;
3°. Jésus-Christ n'est mort que pour le salut éternel des élus, et nullement pour la rédemption de tous les hommes." (1)

Gothescalc fut condamné par Raban Maur, par Hincmar et enfin relégué dans un monastère, où il mourut excommunié (868). Il fut privé de la sépulture ecclésiastique. On a cherché à interprêter la doctrine de Gothescalc dans un sens

(1) H.H. 1. Chap. V. 12.

catholique ; mais S. Alphonse remarque avec la plupart des auteurs, que les circonstances et la conduite de cet hérétique rendent cette opinion peu probable

Tous les savants du temps s'émurent de la nouvelle doctrine ; mais ici encore, les adversaires de Gothescalc tombèrent dans des excès, surtout en ne distinguant pas asfez la prédestination au péché de la prédestination à la peine, et en ne se tenant pas toujours au point capital de la question.

A ces deux controverses fut mêlé Jean Scot Erigène, maître de l'École palatine de Charles le Chauve. Il ne fut ni moine ni prêtre, ni profond théologien, mais un érudit caustique et hardi. Il écrivit en termes peu justes sur la prédestination, tomba dans le panthéisme, et osa écrire que l'Eucharistie n'était qu'un "pieux symbole„. Cet auteur a donné lieu à beaucoup d'écrits dans tous les sens surtout en Allemagne.

On ne vit pas dans ce siècle d'autres controverses, ou d'autres attaques contre les dogmes catholiques. On sent que la lutte était tout entière dans les moeurs et pour le peuple et pour le clergé.

On pourrait ranger parmi les erreurs populaires de l'époque, la persuasion où l'on était alors que le monde finirait en l'an 1000. Cette opinion touchant la fin prochaine du monde semblait renaître en chaque siècle sous des formes diverses, mais cette circonstance que l'an 1000 terminait le cinquième millenium depuis la création, jointes à quelques idées populaires sur la durée du monde, frappa tellement les imaginations que ce ne fut plus une crainte vague, mais un effroi général. –

On a déjà pu voir par les noms que nous avons cités, qu'au milieu de ces temps si troublés, la science trouva son refuge dans les monastères.

Benoît d'Aniane, (+ 821) soutenu par Louis le Débonnaire, avait rétabli la règle bénédictine; mais les guerres et les invasions emportèrent les fruits de cette première réforme. – Cluny fondé dans le diocèse de Mâcon, grâce à la piété active de Guillaume d'Aquitaine, (910) fit renaître une période glorieuse pour l'ordre de S. Benoît, et devint, ainsi que chacun des nombreux monastères de sa dépendance, l'asile et le propagateur de la science.

Le Mont-Cassin traversa cette époque si agitée en conservant la ferveur, comme le plus précieux héritage de son S. Fondateur.

Muratori a édité un catalogue des livres du monastère de Bobio au X siècle, qui prouve que les religieux mettaient tous leurs soins à la conservation des auteurs sacrés et profanes.

Remarquons, avant de sortir de l'Italie qu'à cette époque la bibliothèque Vaticane compta vingt-trois Bibliothécaires, tous à la hauteur de leur mission scientifique ; nous connaissons déjà Rathier, l'austère évêque de Vérone et de Liège († 974), Atton, évêque de Verceil (945) et Luitprand († après 970)

Les sciences se conservèrent mieux dans les pays du Nord. Les hautes montagnes qui protégeaient S. Gall et Reichenau contre les invasions ennemies et la corruption du siècle, y abritèrent aussi l'amour de l'étude. C'est à S. Gall qu'appartiennent la plupart des écrivains du X siècle qui ont quelque valeur : Eckardt ou Ekkehard I que ses cantiques religieux firent remarquer d'Othon I et du pape Jean XII ; Eckardt II qui fut le précepteur d'Othon II ; Eckardt III, parent du précédent. La réputation de S. Gall fut encore rehaussée par celle des deux Notker, l'un médecin, auteur d'hymnes sacrées, peintre et musicien ; l'autre le plus savant Allemand du X siècle, également théologien, musicien, poète, mathématicien, astronome, philologue, qui rendit de grands services à sa langue maternelle et fut le premier à s'en servir pour des ouvrages scientifiques († 1022).

Il n'y eut pas jusqu'aux monastères de femmes qui ne

servirent de retraite à la science : nous en avons une preuve merveilleuse dans la noble Horswitha ou Roswitha (+984) religieuse de Gandersheim, qui sans sortir de son couvent, apprît le grec, le latin, la philosophie d'Aristote, et les arts libéraux. Elle composa l'histoire ou le panégyrique des Othons, huit poëmes en vers latins, et plusieurs comédies en prose de manière à pouvoir être jouées par les religieuses. Au reste, les sciences se relevèrent avec l'état politique. Au nord de l'Allemagne, on vit fleurir dans la première moitié du XI siècle, les écoles de Fulde, de Hildesheim et de Paderborn. Celle de Liège fondée par le grand évêque Notger (+1008) fut appelée par les contemporains „la nourrice de la science" et devint en effet une pépinière d'évêques et de savants.

En France, des écoles florissantes s'élevèrent à Rheims sous le fameux Gerbert que nous connaissons, à Chartres sous Fulbert son disciple (+1029), à Tours sous Bérenger, élève de Fulbert, etc.. On vit surtout briller au 11ème siècle les institutions de l'abbaye de Fécamp et du couvent du Beck (Normandie) sous la haute direction des plus célèbres théologiens, le Bienheureux Lanfranc, et son disciple S. Anselme, tous deux montés plus tard sur le siège de Cantorbéry.

Bérenger que nous venons de nommer était un homme altier, aimant la nouveauté, prétentieux etc. Devenu Archidiacre d'Angers, il ramena vers 1047 la controverse sur l'Eucharistie. Il attaqua d'une part l'ouvrage de Paschase Ratbert, et exalta d'une autre celui de Scot Origène. Ces hésitations et son hypocrisie font douter s'il a nié la présence réelle ou bien la transsubstantiation; le plus probablement il nia d'abord la première de ces deux vérités et plus tard la seconde. Le principal adversaire de Bérenger fut le Bienh. Lanfranc. L'hérétique fut successivement cõdamné par les Papes S. Léon IX, Victor II, Nicolas II et enfin S. Grég. VII. Bérenger ne se soumettait qu'en apparence. Dieu, par un prodige de sa miséricorde, comme dit S. Alph., lui donna cependant la grâce de mourir en vrai pénitent en 1088 (1)

(1) S. Alph. H. H. X ch x. art II 31.

# 2ème Époque

# La fleur du Moyen Âge

## Depuis S. Grégoire VII jusqu'à Boniface VIII.

1073 – 1303

Chapitre premier. L'influence de S. Grégoire VII et de S. Bernard, ou la double guerre contre l'Is„lamisme et les investitures. 1073 – 1153.

Chapitre second. Lutte séculaire de la papauté contre le Césarisme allemand, ou les Hohen„staufen. 1153 – 1268.

Chapitre troisième. La France de S. Louis Boniface VIII ou la seconde moitié du XIII siècle. 1248 – 1303.

## Chapitre premier

Art. I. S. Grégoire VII. 1073 – 1085.

Art. II. Influence de S. Grégoire VII, ou commen„cement des Croisades 1095 et fin des investitures. 1122.

Art. III. S. Bernard et son temps 1123 – 1153.

## Art I

### S. Grégoire VII. 1073 – 1085.

Les efforts soutenus et éclairés de cinq Papes durant vingt quatre ans, n'avaient pu guérir le cler„gé de la double plaie qui le dévorait, la Simonie

et l'incontinence. Le mal protégé presque partout par la puissance séculière en était venu à un état désespéré; il n'y avait plus d'espoir que dans les remèdes extrêmes, dans le déploiement de la toute-puissance que Dieu a donné à son Église pour sauver la société. Mais pour mettre cette puissance en exercice, il fallait aussi un homme extraordinaire; ce fut ce moine Hildebrand que nous connaissons déjà et qui paraît avoir été le fils d'un charpentier de Toscane. Dieu lui avait donné à un haut degré toutes les qualités nécessaires à la réalisation de sa mission: volonté ferme et constante, intelligence éminente, caractère plein de vigueur et de dignité, mais sans jactance ni présomption, coeur tendre etc. Ces grandes qualités étaient appuyées sur des vertus solides: foi vive, amour ardent pour l'Église, grande crainte de Dieu, qui explique sa sollicitude et son intrépidité, moeurs irréprochables et dont la pureté était reconnue de ses ennemis mêmes. La providence avait en outre comme divinement façonné cet homme par une expérience de 24 ans.

Tous les actes de son pontificat témoignent que le plan qu'il avait conçu et qu'il poursuivait sans relâche était aussi simple que divin. Grégoire connaissait trop bien la société et les temps où il vivait, pour ne pas comprendre que l'esclavage qui pesait sur le clergé à tous les degrés de la

hiérarchie était la source de tous les maux. Il voulait donc, et il dut vouloir l'indépendance de l'Eglise, sans que toutefois ce fût là son but complet, sa dernière fin. Si dans la légende consacrée à ce Pape, le Bréviaire a pu dire „ depuis les temps apostoliques, l'histoire ne nous montre aucun Pontife qui ait combattu plus courageusement pour l'Eglise " c'est que Grégoire VII a voulu dans les temps les plus difficiles et les plus troublés, maintenir l'Eglise telle que J. C. l'a instituée; assurer l'exercice de son autorité et de son action divines à l'égard des peuples et des rois; ramener la sainteté dans le clergé, infecté alors par la simonie et l'incontinence surtout à cause des <u>investitures</u>.

On appelait ainsi l'acte par lequel le prince mettait l'évêque ou l'abbé, élu canoniquement, en possession de son évêché ou de son abbaye en lui donnant la <u>crosse</u> et <u>l'anneau</u>. Cet usage s'était introduit assez naturellement à l'époque où les évêques devinrent par le bienfait des princes possesseurs des fiefs et leurs vassaux. Sa position était délicate; elle fut bientôt troublée. L'investiture amena la confusion du pouvoir temporel avec le spirituel, et la subordination de celui-ci à celui-là, principalement à cause des deux signes religieux dont on se servait dans l'investiture. La puissance civile s'emparant des évêchés et des abbayes les vendit aux plus offrants, aux [illegible] etc. De là.

la simonie et la corruption du clergé. „ Certes dit le judicieux comte de Maistre, ce n'était pas une vaine querelle que celle des investitures. Le pouvoir temporel menaçait ouvertement d'éteindre la suprématie ecclésiastique. L'esprit féodal qui dominait alors, allait faire de l'Église en Allemagne et en Italie, un grand fief relevant de l'empereur." (1) Grégoire VII le comprit: dès le jour de son élection, il embrassa d'un coup d'oeil sa tâche immense, se dévoua comme une victime à la cause de l'Église et de l'humanité et se mit à l'oeuvre.

Dans un premier concile très nombreux tenu à Rome (1074) le Pape fit rendre un décret qui interdisait toutes fonctions aux clercs simoniaques ou concubinaires, ne laissant à ces derniers que l'alternative de garder une parfaite continence ou de quitter les fonctions du sacerdoce. Il défendait de plus aux fidèles de fréquenter les offices des prêtres coupables et rebelles. Ce décret n'avait rien de nouveau; mais le nom de Hildebrand le rendait terrible. Il s'éleva de toutes parts un cri de révolte; les clercs concubinaires comme s'ils eussent perdu la raison avec la conscience, allèrent jusqu'à traiter le Pape d'hérétique, et à chercher leur justification dans la coutume et dans les Écritures. Les raisons ne prouvaient qu'une chose la grandeur du mal et l'exigence des remèdes.

(1) Du Pape. Liv. II. Chap. VII.

Aussi Grégoire VII bien loin de se relâcher, ne cessa d'envoyer des légations pour presser l'exécution du décret et accuser les évêques de faiblesse et de négligence; de fait, les évêques des Gaules, d'Italie et surtout d'Allemagne, à part quelques exceptions, se montrèrent faibles en cette occasion.

Voyant l'inefficacité du remède le pape comprit qu'il fallait aller à la racine du mal et abolir les investitures. Un second concile fut donc assemblé à Rome (1075); on y défendit „sous peine d'anathème, à toute personne séculière, quelle que fût sa dignité..... de donner, et à tout clerc, évêque ou prêtre, d'en recevoir l'investiture d'un évêché ou de toute autre dignité ecclésiastique." C'était le renouvellement d'une défense portée par les deux derniers conciles oecuméniques de Nicée (787) et de Constantinople (870), et en même temps, le commencement de cette lutte mémorable qui devait se terminer après un demi siècle à la gloire de l'Église

Le plus grand adversaire de Grégoire fut le roi d'Allemagne Henri IV dont nous avons déjà parlé. Ce jeune prince était détesté de ses sujets, et méritait de l'être. Les historiens sont d'accord à reconnaître en lui un roi livré à un libertinage sans frein, vendant les évêchés et les abbayes, quand il ne les donnait pas aux compagnons de ses débauches, n'ayant de fermeté et de constance que pour tyranniser son peuple, etc

Donc Henri IV ayant reçu le décret sur les investitures, feignit de se soumettre, parce qu'il était occupé à faire la guerre aux Saxons. Bientôt il jeta le masque. Le pape lui envoya les lettres les plus paternelles et les plus pressantes et finit par le menacer de l'excommunication, le citant en même temps à Rome. (1075).

Pour apprécier le courage de cet acte, il faut remarquer que l'intrépide pontife se trouvait alors entouré d'ennemis mortels, qu'il avait excommuniés pour différentes raisons; entre autres, Robert Guiscard, duc de Pouille et le fils du préfet de Rome Censius. Ce dernier se chargea d'un complot tramé contre le pape. Dans la nuit de Noël, il le fit arracher de l'autel même et enfermer dans sa tour. Grégoire fut incontinent délivré par le peuple, et alla achever paisiblement le sacrifice.

L'acte de citation, dont nous venons de parler, jeta Henri dans une colère extrême; il chassa les légats et tint une grande assemblée à Worms, où à l'exception de deux, tous les évêques prononcèrent la déposition de Grégoire VII. (1076). Les évêques Lombards confirmèrent par acclamation cette sentence à Pavie où Guibert l'archevêque de Ravenne les avait réunis. C'est après cet attentat que le pontife dans un nombreux concile excommunia une 1ère fois Henri IV, et délia ses sujets du serment de fidélité. Il excommunia aussi les évêques Lombards et plusieurs autres évêques allemands.

L'excommunication eut un effet terrible; le roi déjà détesté fut abandonné; les grands vassaux réunis auraient élu un nouvel empereur, si les légats Romains n'eussent prouvé que la sentence n'était pas absolue, ni définitive, et si Henri n'eût promi de se soumettre au jugement du pape dans une assemblée tenue en Allemagne, et de se faire absoudre de l'excommunication avant l'expiration de l'année. Le roi n'attendit pas que Grégoire fut arrivé en Germanie, il vint jusqu'en Lombardie, et trouva le pape au château de Canosse. Grégoire ne consentit que difficilement à lever la censure et il le fit sans préjudice de l'assemblée, où Henri s'était engagé à se présenter. Le prince attendit son absolution durant trois jours, qu'il passa en habits de pénitent, dans la deuxième enceinte de la forteresse. Épreuve, qu'on ne peut traiter de tyrannie, comme l'observe le protestant Planck, quand on considère la discipline du temps, les crimes énormes de Henri et l'oppositions des seigneurs allemands. A la communion de la Messe, le pape prit le corps de N.S. en témoignage de son innocence; Henri invité à en faire autant, fut effrayé et trouva un prétexte pour refuser. Sa pénitence en effet n'était qu'extérieure; il oublia bientôt tous ses serments et chercha même à s'emparer de la personne du pape.*

Cependant en 1077 les seigneurs allemands élurent tous d'une voix <u>Rodolphe de Souabe</u> pour roi d'Alle[illegible],

magne. Cet acte déplut au S. Pontife, qui dès lors devint médiateur impartial entre les deux partis, et s'efforça pendant 3 ans d'arrêter la guerre civile. Ce ne fut qu'en 1080, dans son septième concile Romain et pressé par les justes plaintes des Saxons, que Grégoire prononça une seconde fois l'excommunication et la déposition d'un roi fourbe et obstiné, et qu'il reconnut Rodolphe à sa place. Dix-neuf évêques partisans de Henri excommunièrent le pape; et peu après, enhardi par le succès de ses armes et par la mort de Rodolphe, le Roi fit renouveler cette condamnation par 30 évêques et créa l'antipape <u>Clément III</u> : c'était l'infâme Guibert de Ravenne.

La lutte devint alors plus sanglante que jamais: Rome même en fut le théâtre. Après beaucoup d'attaques inutiles, Henri s'empara de la ville par trahison, intronisa son antipape, et se fit couronner empereur (1084). Dieu envoya <u>Robert Guiscard</u> reconcilié avec Grégoire au secours de ce pontife. A peine délivré le pape célébra son dixième concile et renouvela toutes les sentences contre Henri et Guibert. Toutefois ne se croyant plus en sûreté à Rome, à cause des partis, Grégoire se retira d'abord au Mont Cassin et puis à Salerne, où il rendit le dernier soupir, après avoir prononcé ces paroles qui résument toute sa vie: „J'ai aimé la justice et j'ai haï l'iniquité voilà pourquoi je meurs en exil" (1085)(1)

---

(1) Nous n'avons fait que développé brièvement les huit proposi-

Cette lutte mémorable qui bien connue, révèle dans son principal héros autant de douceur et de prudence que de fermeté, suffirait pour illustrer un pape moins grand que Grégoire VII; pour lui, ce n'est qu'une gloi„ re à côté de bien d'autres.

Élu à l'âge de 60 ans, au milieu des circonstances les plus compliquées et les plus tristes, Grégoire VII s'occupa de la réforme de tout l'univers. La nombreuse et pré„ cieuse collection de ses lettres témoigne de sa sollici„ tude et de son immense activité. Il provoque <u>une croi„ sade</u> contre les <u>Musulmans</u> d'Espagne, en promettant les terres conquises aux vainqueurs. Il s'occupe active„ ment de l'Église dans le même pays, surtout pour y introduire la liturgie romaine. Il parvient dès 1074 à faire lever une armée de cinquante mille hommes pour délivrer le tombeau du Sauveur et l'Église de Con„ stantinople et veut lui-même se mettre à la tête de l'expédition; mais la malheureuse lutte avec Henri IV l'en empêche.

La <u>France</u> voyait à cette époque sur son trône <u>Phi„ lippe I</u>, jeune libertin s'abandonnant à toutes ses passions et l'un des plus ardents fauteurs de la Simo„ nie. Le pape ne manqua pas de l'admonester et d'exciter les évêques de France à lui résister. Il lui <u>envoya le décret prohibant les investitures avec mena„</u>

[illegible]tions dans lesquelles Noël Alexandre résume l'histoire de ce grand démêlé, et qu'il appui sur des monuments con„ temporains. (Saec XI. Cap II. et dis. II.)

ce d'excommunication, s'il ne s'y conformait. Il semble que Philippe ne reçut pas en vain les réprimandes du pape et des évêques

Grégoire VII eut aussi à se plaindre de Guillaume le Normand qui refusait de lui payer le tribut de vassal, et ne permettait pas une libre communication entre le St. Siège et les évêques. Le pontife toutefois recommanda des ménagements à ses légats, parce que ce monarque aidé du Bienheureux Lanfranc travaillait à la réforme du clergé.

Grégoire ne cessa d'exercer une action constante sur les peuples du Nord, nouvellement convertis, en particulier sur le Danemark où règnait St. Canut. Son zèle n'oublie pas les nations Slaves parmi lesquelles il consolide ou rétablit, et l'Eglise et la société civile. Avec St. Ladislas IV, il relève l'oeuvre d'Etienne I en Hongrie; les Russes lui font hommage de leur royaume. Boleslas II, surnommé le cruel, roi de Pologne, ayant massacré l'évêque de Cracovie, S. Stanislas, fut excommunié et déposé par le pape et le titre de roi ôté à ses successeurs. Et que ne fit pas Grégoire pour la réforme du clergé pendant les douze années de son Pontificat? Avertissements, légations, recours à la bonté et à la rigueur, conciles, rien ne fut négligé! (1)

(1) Il faut chercher le vrai caractère de Gregoire VII, comme de tout homme dans ses lettres. - Voyez en particulier la lettre qu'il écrivit sur ses travaux et ses désolations à un ami qu'il avait laissé à Cluny; (Epist II. 49) une autre à Mathilde; (Epist I. 47) Elles se trouvent dans Rohrbacher XIV p. 337 et 351.

Rarement, dit Voigt, l'historien de ce grand pape, il s'est rencontré un homme qui ait été plus diversement jugé, qui ait reçu plus de blâme d'un côté et plus d'éloges de l'autre. Quant à l'écrivain protestant lui-même il trouve „qu'il est difficile de donner à Grégoire VII des éloges exagérés." Le grand tort de ses adversaires est d'en parler sans considérer 1°. les circonstances dans lesquelles il s'est trouvé, et l'époque où il a vécu; et 2°. sans avoir compris, comme elle doit l'être, la constitution de la société Chrétienne. De là les écrivains français attribuent à Grégoire VII „ses principes" „son système" ils regardent sa conduite comme une nouveauté, une invention. De nos jours on revient de ces faux jugements, et il faut avouer que dans ce revirement de doctes protestants ont donné plus d'une fois l'exemple et la leçon à des écrivains catholiques. (1). D'ailleurs, nous avons ici un

(1). Nous avons déjà cité Voigt, dont l'ouvrage a été traduit et annoté par M. l'abbé Jager. Malgré son grand mérite cette œuvre ne répond pas pleinement à l'idée qu'on doit se faire de Grégoire VII, qui ne fut pas seulement un homme de volonté et de génie, mais aussi et surtout un grand saint. M. l'abbé Davin a voulu combler la lacune: „S. Grégoire VII" (1861), mais cet ouvrage, dont plusieurs voix autorisées avaient fait l'éloge à son apparition n'a pas eu la vogue du précédent. Le monument le plus complet élevé à la gloire de notre grand pontife se trouve dans les 7 vol. in 8°. de Gfrœrer: Papst Gregorius und sein Zeitalter (Le pape Grégoire VII et son temps.) L'auteur converti par ses études historiques, a fait de cet ouvrage le travail de sa vie; il est mort avant de l'avoir terminé (1861). Gorini a consacré le XVIII chapitre de son beau livre à venger Grégoire VII de plusieurs reproches.

guide assuré, l'Eglise, qui par la bouche de Benoît XIII a canonisé Grégoire VII et l'a proclamé „ vir vere sanctus,... criminum vindex et acerrimus Ecclesiæ defensor."

A l'occasion de cette canonisation, il ne manqua pas de s'élever une vive opposition de la part de la cour de Vienne, et des parlements de France; plusieurs évêques français furent même excommuniés pour avoir défendu l'office de Grégoire VII.

Dans la croisade entreprise contre tous les abus, le génie de Grégoire VII rencontra pour auxiliaire une âme noble et généreuse : la comtesse Mathilde, devenue souveraine de la Toscane et d'une partie de la Lombardie. Au milieu de la défection de tous les princes, cette femme se montra invariablement dévouée à l'Eglise et à son chef durant plus de cinquante ans. Elle s'attacha, ainsi que sa mère Béatrix à Grégoire VII, comme à un père spirituel. Les mauvais bruits qui jetèrent le soupçon sur ces relations sont une calomnie, que les auteurs les moins suspects traitent „ de ridicule et de misérable." En 1077, Mathilde voulut faire donation à l'Eglise Romaine, de tous ses états, entre les mains du pape. Elle confirma cette donation en 1102, mais Paschal II fut empêché par Henri V d'en prendre possession à la mort de Mathilde. (1115)

# Problème historique.

## Le dictatus de Grégoire VII est-il authentique?

Le dictatus est une série de 27 ou 28 sentences ou maximes, exprimant les droits des papes, comme Grégoire VII était censé les comprendre. Cette pièce se trouve insérée dans Labbe t X. Col. 110. – Baronius an. 1075. n. 31. etc

Pour l'affirmative: Baronius, le P. Hardouin, Lupus etc.

Pour la négative: Noël Alexandre, Pagi, Launoi, etc. Blanc dit que ce dernier sentiment est le plus commun. – Alzog fait remarquer „ que d'autres auteurs, et peutêtre avec raison, y voient en grande partie les vrais principes de Grégoire rassemblés par un compilateur assez inhabile. –

# Question historique.

## Le fondement du pouvoir exercé par Grégoire VII et les autres papes à l'égard des princes.

L'époque inaugurée par Grégoire VII, nous montre la Papauté exerçant sur le pouvoir temporel, une autorité prodigieuse. Les papes citent les rois et les empereurs à leur tribunal; ils les contraignent par les peines spirituelles et même par la privation de leur dignité et la déposition. La justification complète de ce pouvoir immense qui fait le scandale de beaucoup d'écrivains, entre naturellement dans la conclusion de cette 3ème période, mais nous devons résoudre dès maintenant la question proposée, pour nous rassurer sur la légitimité des faits, que nous

venons de voir et de ceux que nous verrons encore.

On peut diviser les auteurs qui justifient ce pouvoir en deux grandes classes. Les uns lui donnent un fondement humain; les autres, un fondement divin.

§.—. Les partisans de la première opinion se subdivisent eux-mêmes. 1º Les uns comme Michaud, Hurter, Voigt et d'autres protestants encore, disent que cette souveraine puissance des papes venait de leur position et non de leur volonté. La société européenne plongée dans l'ignorance et l'anarchie s'était jetée entre les bras du pape et croyait se mettre sous la protection du ciel. La puissance temporelle avait besoin de leur sanction. Les peuples et les rois imploraient leur appui, consultaient leurs lumières etc. Les Pontifes se crurent autorisés à exercer une dictature universelle; c'était là un droit provisoire, nécessité par les circonstances et exercé pour le salut du peuple.

2º D'autres auteurs, parmi lesquels il faut surtout compter Gosselin, donnent au pouvoir en question une base plus solide, c.a.d. le droit public de l'époque. (1) Ils établissent donc par la constitution alors commune à tous les états catholiques de l'Europe et par la consti-

(1) "Pouvoir du pape au moyen âge". (2 vol) On a remarqué avec raison que ce savant ouvrage, plein de précieuses recherches, spécialement en ce qui concerne la souveraineté temporelle des papes, et le droit public des nations au Moyen Age, a une teinte de Gallicanisme.

tution particulière de certains états qu'une condition était mise à l'élection des Souverains, en vertu de laquelle un monarque qui devenait notoirement hérétique, ou rebelle à l'Eglise, encourait la peine de la déposition. De cette législation résultait, moyennant l'autorité spirituelle et purement directive des papes, leur grand pouvoir vis-à-vis des princes. Les papes et les conciles, dit Gosselin, étant les juges naturels de toutes les questions relatives à la foi, aux moeurs, et à la discipline ecclésiastique, c'était à eux qu'il appartenait de déclarer et de faire connaître aux peuples, les souverains qui étaient tombés dans le cas d'hérésie ou d'excommunication, et ils ne pouvaient faire cette déclaration, sans signaler ces princes comme déchus de leurs droits, d'après l'usage et la constitution même de leurs états. Ce sentiment que Fénelon a exposé le premier d'une manière assez nette est au fond celui du comte de Maistre et de Leibnitz avec une différence cependant, que nous relèverons bientôt.

Remarquons que dans les états qui étaient fiefs du S. Siège, le pape avait une vraie juridiction temporelle, en sorte qu'en vertu même du système féodal, il pouvait de droit prononcer la déchéance d'un prince feudataire révolté contre son Suzerain par l'hérésie etc.

II. – Le fondement divin. –

Il est à peine nécessaire de parler de l'opinion

qui attribue au pape un pouvoir direct sur le temporel des princes, comme si l'Église avait reçu immédiatement de Dieu la mission de gouverner le monde tant pour le temporel que pour le spirituel. Elle détruit la distinction et l'indépendance mutuelle des deux pouvoir dans leur sphère, et par là même s'oppose à l'Écriture sainte et à la tradition. Nous verrons les papes s'élever eux-mêmes contre cette interprétation de leurs actes.

L'opinion dont nous voulons nous occuper a pour principaux défenseurs Bellarmin, (de Rom. Pontif. lib V), Suarez, (adv. anglic. l. III ch 22 et 23) et Du Lac, (l'Église et l'État, II vol, ch. I. II. III) et peut ainsi être exposée : En vertu de la puissance spirituelle, le pape a le droit d'intervenir comme supérieur dans le gouvernement temporel des rois, non pas directement ou en tant qu'il s'agit de choses temporelles, mais indirectement, c. à. d. en tant qu'il s'agit d'actes en soi formellement et positivement contraires au bien spirituel.

Cette doctrine „communi consensu theologorum recepta," d'après les deux théologiens cités, et rejetée par le 1er art. de la déclaration Gallicane (1682), s'appuie : 1º sur la constitution de l'Église qui comme société parfaite doit posséder tous les moyens nécessaires pour parvenir à sa fin. —

2º Sur le pouvoir universel conféré au pontife romain sur les personnes et les actes dans tout ce qui regarde le salut ou le bien des âmes.

3º Sur la pratique des papes et des conciles qui inco-

quent *le droit divin* dans les sentences de déposition „Auctoritate apostolica" – Auctoritate Petri" – „Ex parte omnipotentis Dei Patris et Filii etc". Ajoutons que cette doctrine, d'un côté, conserve *seule* la *subordination véritable et efficace* du pouvoir temporel au pouvoir spirituel, subordination dont la déposition est le suprême degré; d'un autre côté, comprise dans le sens exposé plus haut, elle laisse intactes la distinction et l'indépendance des deux puissances dans leur sphère respective.(1)

Ce n'est pas toutefois que nous voulions embrasser cette dernière opinion, à l'exclusion des autres. Ici, plus que jamais, la vérité se trouve dans l'union de sentiments différents en apparence. Les auteurs ont peut-être eu le tort de traiter la question d'une manière exclusive, ou *comme historiens* ou *comme théologiens*.

(1). Il n'est pas sans utilité de connaître les termes dans lesquels était formulée la sentence de déposition. – Voici celle qui fut prononcée par Grégoire VII en 1076. „Beate Petre, apostolorum princeps; .... credo quod mihi, tuâ gratiâ est potestas a Deo data ligandi atque solvendi in coelo et in terra. Hac igitur fiducia fretus pro Ecclesiæ tuæ honore et defensione, ex parte omnipotentis Dei Patris et Filii et Spiritus Sancti, per tuam potestatem et auctoritatem, Henrico regi, filio Henrici imperatoris, qui contra tuam Ecclesiam inaudita superbia insurrexit, *totius regni Teutonicorum et Italiæ gubernacula contradico*; et omnes Christianos a vinculo juramenti, quod sibi fecere vel facient absolvo; et ut nullus ei sicut regi serviat, interdico." (Labbe t X col. 356). On voit que cette sentence et les autres qui lui sont analogues, ne sont guère favorables aux auteurs qui recourent au *droit public*, ou au *droit naturel*, et n'attribuent au pape qu'un *simple pouvoir de*

Aussi bien, la conciliation des différentes opinions, a été dans les idées de de Maistre, Leibnitz, Henrion, Blanc, Soglia.[1] Voici comment on pourrait la formuler: La grande autorité déployée par les papes au moyen-âge à l'égard des Souverains a pour fondement premier et perpétuel, le droit divin et indirect; pour fondement secondaire et transitoire, le droit public d'une société qui s'était formée et développée tout entière sous l'influence du pape et du clergé; enfin pour occasion favorable, la situation des peuples au moyen-âge. Cette conciliation est d'autant plus nécessaire, que l'exercice de ce droit pour être utile et prudent et conséquemment licite, dépend plus que tout autre, de circonstances extérieures qui ne se sont guère rencontrées qu'au moyen-âge.[2]

---

déclaration, dans les cas de déposition. Aussi Gosselin a dû mettre tous ces textes à la torture pour soutenir son système.

(1) „Ainsi pour conclure, dit l'abbé Blanc dans l'excellente note ajoutée à la leçon XCVII, Charlemagne et les Souverains du moyen-âge se soumirent à l'autorité pontificale, non en vertu seulement d'un droit public civil et transitoire, comme le pense M. Gosselin, mais par un effet même de la constitution catholique de la société chrétienne.

(2) C'est ce qu'observe judicieusement M. Du Lac: „Pour que l'Eglise use de ce pouvoir dans toute son étendue, quatre conditions sont nécessaires: 1° que les rois ou gouvernements qu'il s'agit de juger soient soumis à sa juridiction. 2° qu'ils aient commis des crimes dignes d'une telle peine. 3° que l'Eglise ait sur les peuples l'autorité de fait suffisante pour assurer l'exécution de ses sentences. 4° que le résultat probable, sinon moralement certain, soit le bien spirituel des âmes soumises à la puissance prévaricatrice." – (II p. 49). – Pour les explications et développements qu'exigerait toute cette matière, nous renvoyons aux auteurs cités. M. Moulart a traité la question avec sa clarté et sa méthode habituelles; on verra assez

# Art II

## Influence de Grégoire VII ou commencement des Croisades 1095 et fin des investitures. 1122.

## Victor III, Urbain II, Paschal II, Gélase II Calixte II.

Grégoire était mort, mais ses grands desseins n'étaient pas ensevelis avec lui. Sa lutte pour la liberté et la sainteté de l'Église fonda cette belle époque du moyen-âge qui va nous occuper. Nous avons vu la papauté se relever par l'influence de Grégoire sous les 5 pontifes qui le précédèrent, nous allons voir ses cinq premiers successeurs (dont trois avaient été désignés par lui) tout occupés à poursuivre deux grands projets de cet homme extraordinaire.

1° Lutte en Orient contre les infidèles, ou les Croisades.
2° Lutte en Occident contre la corruption et la tyrannie des princes.

### Les Croisades. 1ère.

Victor III, élu d'une voix unanime pour succéder à Grégoire VII, ne céda qu'après un an de résistance (1087). Pendant son court pontificat, il eut le temps de renouveler au concile de Bénévent les décrets contre l'investiture et la sentence contre l'antipape Guibert.

---

en quoi nous nous écartons de son opinion qui explique la déposition des souverains par le droit naturel et la simple déclaration du pape. (L'Église et l'état Liv II Chap. II.)

Au nom de son successeur, Urbain II (1088-1099) est attachée la gloire des <u>Croisades</u>, dont Sylvestre II et Grégoire VII avaient déjà conçu l'idée.
Le nouvel empire Musulman des Turcs Seljoucides qui s'était élevé sur les ruines de l'empire des Arabes était devenu de plus en plus puissant. Il touchait aux portes de Constantinople et menaçait ainsi toute l'Europe. Soit qu'elle fût soumise aux Turcs, soit qu'elle obéît aux Arabes, la Palestine gémissait sous le joug le plus dur et voyait la croix et l'Evangile remplacés par le Coran. Cette situation amena les <u>Croisades</u>.
En attendant que nous puissions par l'histoire constater les heureux résultats de ces expéditions lointaines nous nous attacherons à montrer ici qu'elles furent <u>une guerre des plus justes</u>.
Pour le comprendre il suffit de se rappeler ce qu'était le Mahométisme, ce qu'il voulait, et ce qu'il faisait.

Le Mahométisme, nous l'avons déjà dit, était un empire essentiellement anti-Chrétien, anti-humain. Le Mahométan, comme s'exprime de Maistre, nous est „inassociable" „immiscible". Ce caractère se révèle surtout dans ses victoires. Qu'étaient donc devenues l'Asie et l'Afrique chrétiennes sous le cimeterre du Musulman? Qu'avaient apporté à l'Espagne, à la France, à l'Italie, les invasions de l'Islamisme? Quel était le sort de la Palestine? Grâce à Charlemagne, aux papes <u>Léon IV</u> et <u>Jean X</u>, l'Europe avait repoussé cet ennemi terrible, mais elle n'était pas à l'abri de tout

danger. L'obligation de la guerre aux Chrétiens et la puissance croissante des Turcs Seljoucides, qui avaient remplacé le califat des Arabes donnaient tout à craindre à la Chrétienté. Il y allait donc de la réligion, de la liberté, de l'honneur, et de la civilisation chrétienne tout entière. Les Croisades étaient à la fois une guerre sainte et une guerre nationale par laquelle le Christianisme et les puissances Européennes défendaient leur vie et leur existence.

Quant au plan suivi dans cette lutte formidable, pourquoi ne louerait-on pas dans les papes qui transportèrent le théâtre de la guerre au coeur même de l'Asie, ce qu'on admire dans Hannibal et Scipion, qui suivirent la même tactique contre Rome et contre Carthage.(1)

Parmi les nombreux pèlerins qui de retour de la terre Sainte, en dépeignaient le triste état Pierre l'Ermite né en Picardie se fit remarquer par le feu de son zèle et sa rude éloquence. Le pape Urbain accueillit Pierre comme l'envoyé de Dieu, et lui donna mission de prêcher partout la guerre sainte. Cette prédication eut tous les succès qu'on pouvait attendre d'un apôtre. C'est alors que le souverain pontife convoqua le concile de Plaisance 1095 où deux cents évêques, quatre mille ec.

(1) Cfr. Cantu. Histoire univers. VI. Chap XVIII. – Rohrbacher, passim. – Blanc leç. CXXI. – De Maistre, du pape. Liv II. Michaud. "Histoire des croisades." Cet auteur justement estimé pour les faits, se ressent de l'influence du XVIII siècle dans ses appréciations. – Palma t. II. cap. XXIV et XXV.

clésiastiques, et trente mille laïques accoururent. Les lettres et les députés que l'empereur de Constantinople Alexis Comnène avaient envoyés en Occident pour re-présenter l'imminence du danger émurent vivement l'assemblée. Toutefois aucune résolution ne fut prise; mais Urbain convoqua la même année un autre concile à Clermont.

Il fut encore plus nombreux que celui de Plaisance; tous les pays de l'Europe s'y trouvaient représentés par quelques évêques, ou leurs députés. Après s'être occupé de la disci-pline, de la trêve de Dieu dont on étendit les privilèges, et de quelques affaires particulières, on en vint à la guerre sainte: aux paroles de Pierre l'Ermite et du pape, l'im-mense assemblée répondit par ce cri: Dieu le veut! (Deus lo volt). Aussitôt tous ceux qui prendraient part à l'expédition furent mis sous le privilège de la trêve de Dieu; le pape leur accorda l'indulgence plénière, et plaça leurs familles et leurs biens sous la protection de l'Église. Une croix rouge placée sur l'épaule devait être le signe dis-tinctif des soldats de la guerre sainte; delà les Croisés. et les Croisades.

Malheureusement l'exécution ne répondit pas aux vues pleines de foi et de dévouement qui inspiraient ce mou-vement. Pierre l'Ermite, égaré par son zèle, se mit à la tête d'une foule immense de Croisés, dont il ne put recueillir les débris que devant Constantinople. D'autres bandes encore plus indisciplinées se jetèrent d'abord

sur les Juifs et se firent exterminer par les Hongrois et les Bulgares

Pour l'armée sérieuse des croisés, elle partit sous la conduite d'illustres chefs et de vaillants capitains entre lesquels il faut surtout distinguer Godefroid de Bouillon, duc de la basse Lorraine, et Tancrède; le pape avait nommé Adhémar, évêque de Puy son légat et chef spirituel de l'expédition. L'armée était de six cent mille hommes. L'empereur Alexis en fut effrayé pour lui-même et alors commencèrent ces défiances, ces rivalités, ces trahisons qui contribuèrent tant à la ruine des Grecs et des Latins en Orient. Les sièges, les batailles, les désertions, l'établissement des deux principautés d'Edesse et d'Antioche, les maladies etc réduisirent cette formidable armée, à vingt cinq mille combattants, qui arrivèrent devant Jérusalem (1099). Après cinq semaines de siège, la ville sainte fut prise d'assaut, le brave et pieux Godefroid de Bouillon élu roi de Jérusalem, enfin deux patriarches établis successivement l'un à Jérusalem, l'autre à Antioche. Tels furent les résultats de la première croisade.

Le pape Urbain II ne put en recevoir la consolante nouvelle; il mourut en cette même année 1099, après un pontificat de onze ans. Il eut pour successeur Paschal II (1099-1118).

## Lutte en Occident.

Tandisque les papes faisaient combattre l'Islamisme en Asie pour sauver l'Europe, ils avaient à lutter en Europe même contre plusieurs souverains, qui par leur conduite

paraissaient moins disciples de l'Evangile que du Coran.
En Angleterre, Guillaume le Roux, qui avait succédé à son père le Conquérant, tyrannisait l'état encore plus que l'Eglise. Par un autre abus des investitures, il s'emparait des bénéfices vacants, auxquels il refusait de nommer. C'est ainsi qu'il laissa plusieurs années sans titulaire le siège primatial de Cantorbéry, mais étant tombé gravement malade, il nomma enfin S. Anselme, abbé du Bec en Normandie (1093). Le St archevêque lutta avec une grande énergie contre les nouveaux excès de Guillaume et défendit avec zèle contre l'antipape Guibert, la cause d'Urbain II qui n'était pas encore reconnu en Angleterre. Mal secondé par les autres évêques et voyant ses efforts inutiles S. Anselme se retira auprès du pape. Après avoir paru avec distinction dans plusieurs conciles il fut rappelé en Angleterre par Henri I. après la mort tragique de Guillaume le Roux (1100). Bientôt le nouveau roi s'arrogea le droit d'investiture et le primat qui s'y opposa avec une juste fermeté, se vit forcé de s'exiler de nouveau. Pressé par les lettres de Paschal II et plus encore sans doute par le mauvais état de ses affaires Henri rappela S. Anselme. Content de recevoir l'hommage des évêques élus, il renonça à donner l'investiture par la crosse et l'anneau. Cet accord fut sanctionné dans le concile de Londres. (1107.)
S. Anselme mourut deux ans plus tard, après avoir écrit de savants et profonds ouvrages pour la défense de la

saine doctrine et combattre généreusement pour les droits de l'Église. Cet illustre docteur eut la gloire de restaurer la philosophie chrétienne et d'inaugurer la théologie scolastique.[1]

Vers le même temps, le roi Philippe I, affligeait et troublait la France par un affreux scandale. Il avait répudié Berthe, sa femme légitime, et enlevé Bertrade femme de l'un de ses parents et de ses vassaux, Foulques d'Anjou (1092). Malgré tous les efforts du prince égaré, les évêques soutenus par le plus illustre de tous Yves de Chartres et par les papes s'opposèrent à cette union doublement adultère. Après une première excommunication renouvelée à Clermont par Urbain II (1095), Philippe fit les promesses les plus solennelles de s'amender. Il retomba bientôt, et le pape pressé par une multitude d'affaires, dut fermer les yeux sur cette indigne conduite. Sous son successeur Paschal II, l'excommunication fut de nouveau lancée contre le prince scandaleux, qui finit par se repentir. Il vint nu-pieds demander pardon aux légats du pape, (1104) et fit une bonne mort. (1108.)

Mais la personne et la famille du roi d'Allemagne Henri IV continuaient à être les plus grands ennemis des pa-

(1) La vie de S. Anselme a été écrite par son disciple, Eadmer ; de nos jours, par Crozet, Mouchet etc. La philosophie du grand docteur a été l'objet de plusieurs travaux et dans tous les sens. Nous renvoyons à M. l'abbé van Weddingen „Essai critique sur la philosophie de S. Anselme." ouvrage plein d'érudition et couronné par l'académie royale de Belgique en 1875. –

pes et de l'Église.
L'antipape Guibert entretenait le Schisme ; mais à sa mort (1100) les trois successeurs qu'on essaya de lui donner ne firent que passer.
A peine la lutte entre Henri et le roi Hermann successeur de Rodolphe fut-elle apaisée (1088) que Conrad, fils aîné de Henri, s'éleva contre son père, tandis que Praxède, seconde femme de l'empereur, dévoilait au concile de Plaisance les turpitudes de ce prince et le rendait plus odieux et plus méprisable que jamais. Après la mort de Conrad (1101), son frère, Henri, se déclara à son tour, contre son père et le schisme, renonça aux investitures et fit les plus belles promesses. Gagnés par ces actes du fils, les seigneurs et les évêques le reconnurent. et le malheureux père, abandonné de tous, déposa forcément, puis reprit les insignes du pouvoir et mourut enfin à Liège (1106), âgé seulement de cinquante cinq ans. Henri V, devenu maître absolu, ne tarda pas à se démentir. Il revendiqua impérieusement les investitures, et ne se relâcha un instant, que pour obtenir à Rome la couronne impériale. Il fut convenu que le pape rendrait à l'empereur tous les fiefs possédés par les Églises, et qu'à ce prix Henri renoncerait aux investitures. Mais, au moment même de la cérémonie, Henri refusa de ratifier le traité convenu, emmena captifs le pape et la plupart des cardinaux extorqua enfin de Paschal II, à force de violences, la concession des investitures, et fut couronné empereur (1111). Cette concession forcée excita partout de vives réclamations en Italie, en Germanie, et en Gaule,

au point que le pape se vit obligé, pour se justifier, d'assembler un nombreux concile à Latran (1112) et un plus nombreux encore quatre ans plus tard, dans lesquels, après avoir déclaré nul le privilège que lui avait arraché l'empereur, il renouvela tous les décrets contre les investitures. Paschal voulait même renoncer au souverain pontificat, mais les évêques ne le permirent point. (1) Son légat dans les Gaules, Gui, archevêque de Vienne, n'eut pas plutôt appris les violences de Henri, qu'il assembla un concile, y fit condamner les investitures, et porta contre le prince allemand une sentence d'excommunication; Paschal ratifia ces actes à Rome.(2) Dès lors on ne tint plus de concile sans renouveler l'anathème contre l'empereur Henri V. Nous citerons les conciles de Beauvais, de Reims, de Cologne, de Châlons etc. Tout en la bravant, l'empereur ne laissait pas de s'inquiéter de cette sentence. Il revint à Rome, n'oublia rien pour gagner les Romains et le clergé, et notamment Bourdin, archevêque de Brague, que le pape avait laissé en qualité de légat.

(1) Il n'est pas difficile de disculper le pape que des contemporains allèrent jusqu'à accuser d'hérésie: 1/ L'acte était évidemment forcé; le pontife n'avait fait cette concession que „le glaive au-dessus de la tête" comme il le dit lui-même; donc, acte nul de plein droit. 2/ Cette concession ne constituait pas une erreur, ne blessait pas la foi; c'est ce que faisaient sagement remarquer Yves de Chartres et Hildebert évêque du Mans, contre Geoffroi de Vendôme et ses partisans. Pie VII en se rétractant pour l'affaire de Fontainebleau, rappelle l'exemple de Paschal II.

(2). Labbe. t X col. 784. 786.

Bourdin, à défaut du clergé qui avait refusé, donna la couronne à l'empereur excommunié, et fut bientôt frappé lui-même d'excommunication par le pape, retiré à Bénévent. Paschal ne rentra dans Rome que pour y mourir (1118) après avoir gouverné l'Église durant dix-huit ans au milieu de difficultés qu'il légua à son successeur Gélase II.

Délivré des mains de Censius Frangipane, le nouveau pape s'éloigna et fut sacré à Gaëte. Henri V, qui n'avait détrôné son père que pour marcher sur ses traces, vint à Rome, fit élire Bourdin sous le nom de Grégoire VIII, et recommença le schisme. Gélase fut reconnu presque généralement; il excommunia l'empereur et son antipape, et se retira en France. Partout bien accueilli, Gélase se rendit à Clugni, où il mourut (1119) après un an de pontificat. Les cardinaux présents lui donnèrent pour successeur Guy archevêque de Vienne et parent de l'empereur et des rois de France et d'Angleterre. Cette élection rapprocha les esprits; elle fut approuvée en Allemagne, et l'empereur promit de se trouver au grand concile convoqué à Reims par le nouveau pape. On y compta plus de quinze archevêques et plus de deux cents évêques. Callixte II y renouvela la trêve de Dieu et les autres décrets d'Urbain II; la simonie, les investitures, l'usurpation des biens de l'Église, l'hérédité des bénéfices, et l'incontinence des clercs y furent de nouveau condamnées; enfin le pape ayant échoué dans la conférence de Mouson, excommunia, avec l'antipape et les schismatiques, l'empereur, dont il délia les sujets de leur serment de fidélité, s'il ne venait à résipiscence. La sentence fut pronon-

cée avec l'extinction des cierges renversés, d'après la formule ca-nonique. Callixte traita encore quelques affaires particulières, et se rendit à Rome, où la joie de son retour acheva d'abat-tre le parti de Bourdin.

En Allemagne, l'empereur, menacé d'une guerre civile, comprit qu'il était pour lui-même avantageux de terminer cette lutte impie, qu'il prolongeait contre l'Eglise. Après de longs pourparlers, tout fut conclu dans l'assemblée de Worms (1122). L'empereur renonça aux investitures, et fut absous des censures par les légats, lui, l'armée et tous ceux qui avai-ent adhéré au schisme. Un concordat renferma toutes les conditions de cette paix. L'empereur renonça à donner l'investiture par la crosse et l'anneau, donnait toute li-berté aux Eglises de faire les élections selon les règles canoni-ques; de son côté le pape permettait qu'après l'élection ca-nonique faite en présence de l'empereur, sans simonie ni violence, l'évêque élu reçût du prince l'investiture par le sceptre de tous les fiefs ou des régales, c.à.d. des droits royaux dus à la munificence des princes. - Tel était en substan-ce le fameux traité qui réconcilia enfin le sacerdoce et l'empire.

Pour rendre cette paix plus solennelle et plus inviolable le pape Callixte convoqua un grand concile à Latran, le neuvième œcuménique (1123). Plus de trois cents évêques et six cents abbés s'y rendirent. Le concordat de Worms y fut sanctionné, et on dressa vingt deux canons. Ces ca-nons annulaient les ordinations faites par Bourdin et les schismatiques; ils renouvelaient tous les décrets tou-

chant la simonie, l'incontinence des clercs, la trêve de Dieu et l'indulgence des croisades.

---

# Art. III
# S. Bernard et son temps.
## (1123 – 1153.)

En 1091 était né à Fontaines, près de Dijon l'homme qui devait personnifier son temps: S Bernard.
Bernard ne vit que les dangers de la carrière brillante que le monde lui promettait, et se décida à l'âge de vingt deux ans à prendre l'habit monastique. Il commença par être l'apôtre de sa famille et de ses plus intimes amis qu'il entraîna avec lui à Cîteaux. Il devint dès son noviciat le modèle des religieux les plus fervents, et deux ans s'étaient à peine écoulés, que l'abbé Etienne l'envoya avec douze moines fonder un nouveau monastère dans le diocèse de Langres (1115.) D'un lieu désert habité par les voleurs, nommé la vallée d'absinthe, Bernard et ses compagnons firent la vallée illustre, clara vallis, ou Clairvaux. Le jeune supérieur reçut la bénédiction abbatiale de Guillaume de Champeaux, le savant évêque de Châlons et son ami.

Bientôt cet homme retiré du monde fut en relation avec tout le monde; caché au fond de sa solitude, il fit sen-tir son action aux papes et aux empereurs, aux rois et aux reines, aux princes et aux évêques, aux savants, aux moines, aux soldats, au peuple, à l'Occident et à l'Orient.

## S. Bernard et le schisme.

Un des premiers fruits de l'influence de l'abbé de Clairvaux fut de terminer le schisme, qui divisait l'Oc-cident. Honorius II avait succédé à Callixte II, non sans violence de la part des Frangipanes. Touchés de l'humilité d'Honorius, les cardinaux avaient rendu l'élection canonique en la ratifiant. A la mort du pape (1130) le cardinal Grégoire ayant été élu sous le nom d' Innocent II par une partie des Cardinaux, les autres procédèrent le même jour à l'élection de Pierre de Léon, qu'ils nommèrent Anaclet II. Les deux élus écrivirent à tous les princes; mais l'élection d'Innocent fut géné-ralement reconnue comme canonique. Cependant l'an-tipape se fit tant de partisans par l'or et l'argent qu'il enlevait aux Eglises, que le pape Innocent fut obligé de se retirer en France où régnait Louis VI. S. Bernard déjà en grande réputation, contribua puissamment dans les conciles assemblés à cet effet, à faire reconnaître In-nocent II. Lothaire II qui avait succédé à Henri V, et qui avait juré d'observer le concordat de Worms, vou-

lait profiter de la circonstance pour rétablir les investitures, mais il ne put résister à S. Bernard. Grâce au S abbé, Henri I roi d'Angleterre dut aussi déposer ses préventions, qu'il avait contre Innocent. Ce monarque mourut peu de temps après (1135); on lui reproche d'avoir souillé son règne de 35 ans par plus d'un vice et surtout par la rapacité. Comme en lui finissait la ligne masculine des rois normands, il eut pour successeur son neveu Étienne; mais les prétentions de Mathilde, fille de Henri, remplirent l'Angleterre de guerres civiles pendant dix-huit ans. (1154).

Durant son séjour en France le pape assembla un concile de près de trois cents évêques, à Reims, où il fut solennellement reconnu, et l'antipape excommunié s'il ne revenait à résipiscence (1131).

Après avoir visité les monastères de Clairvaux et de Cluny, Innocent rentra à Rome avec Lothaire qu'il couronna empereur. (1133).

S. Bernard qui accompagnait toujours le pape réconcilia les Pisans et les Génois entre eux et les Milanais avec Innocent et Lothaire. Il parvint à convertir l'opiniâtre et puissant duc d'Aquitaine, Guillaume IX, et à retirer cette grande province du schisme. Roger roi de Sicile, dernier soutien du parti d'Anaclet, obtint d'Innocent, qu'il avait fait prisonnier, l'investiture de son royaume et tout fut pacifié.

L'antipape était mort (1138). L'année suivante le sou-

voisin Pontife convoqua un grand concile qui fut le deuxième de Latran et le dixième oecuménique (1139). Mille évêques y assistèrent; ils dressèrent trente canons presque tous renouvelés des conciles précédents contre les désordres du clergé et des laïques, et condamnèrent les erreurs que nous aurons à signaler pour comprendre l'influence de S. Bernard; mais suivons d'abord notre héros sur un autre théâtre.

## S. Bernard et la deuxième croisade. (1147)

Les deux premiers successeurs d'Innocent II (+1143) Célestin II et Lucius II n'eurent qu'un règne bien court. En 1145, on vit monter sur le trône pontifical Bernard, abbé de St Anastase à Rome et ancien disciple de S. Bernard, il prit le nom d'Eugène III. (1145-1153). — Au milieu des troubles qui l'avaient chassé de Rome et que nous raconterons plus tard, le pape reçut la nouvelle de la prise d'Edesse (1144) et les progrès des Musulmans commandés par Noureddin. Reprenant le grand projet d'Urbain II, Eugène chargea S. Bernard de prêcher la croisade. La parole du moine ébranla l'Europe entière. Non content d'exciter par des lettres l'enthousiasme de tous les peuples chrétiens, le saint parcourut l'Allemagne et

la France en prêchant la guerre sainte. Le roi de France Louis VII et l'empereur Conrad III, successeur de Lothaire se mirent à la tête de l'expédition; ils étaient suivis de beaucoup de Seigneurs et de deux brillantes armées (1147) Hélas! ils devaient revenir de l'Orient sans soldats et sans gloire. L'insuccès de cette seconde croisade doit être attribué au manque d'ordre et de discipline, aux divisions des chefs et enfin à la jalousie et aux trahisons des Grecs. L'empereur Manuel-Comnène n'eut à l'égard des croisés qu'une politique perfide et fut là cause de la perte de leurs armées dans l'Asie Mineure.

Ces désastres aigrirent l'opinion contre S. Bernard qui eut besoin de se justifier. Il avait fait des miracles incontestables en prêchant la croisade; il en fit d'autres pour son apologie. Une partie des croisés enlevèrent Lisbonne et plusieurs autres villes aux Maures d'Espagne; d'autres forcèrent des slaves encore païens à recevoir des Missionnaires.

Pendant la croisade le gouvernement de la France avait été confié à l'abbé Suger, qui mérite d'être compté parmi les plus grands hommes d'état. Il avait été porté à réformer sa propre conduite et celle des religieux de S. Denis, par une lettre de S. Bernard. Il fut ministre sous les deux rois Louis VI ou le Gros, et Louis VII. On dit qu'il n'approuva pas dans l'origine la seconde croisade

mais qu'après son insuccès il eut assez de courage pour en tenter une nouvelle, tentative qui resta sans effet.1/

## S. Bernard et les erreurs du XII siècle.

On a observé, et avec raison qu'au XII siècle, il se manifesta un mouvement plus prononcé, une tendance plus accentuée vers l'indépendance, et pour l'intelligence et pour la volonté. On peut reconnaître là les commencements du rationalisme et de la révolte contre le clergé.

1°/ Le premier mouvement s'était fait sentir dès le XI siècle. Ainsi Roscelin, chanoine de Compiègne, mit en avant cette opinion, qu'il n'y avait de réalité que dans les individus, et qu'en conséquence les idées générales ou ce qu'on appelait les Universaux, les genres, les espèces, les rapports, etc, n'étaient que des mots auxquels rien de réel ne correspondait dans les objets. De là les Nominalistes et les réalistes. Cette dispute n'était qu'une affaire d'écoles, dont l'Eglise se serait fort peu préoccupée; mais Roscelin eut le tort très-grave d'appliquer son système à la théologie dogmatique et de le substituer

1/ Ces trois grands hommes et ces trois amis, S. Bernard, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny et Suger pourraient être l'objet d'un intéressant parallèle à la gloire de l'Eglise.

à l'enseignement traditionnel de la foi catholique. Raisonnant donc à sa manière sur le mystère de la Sainte Trinité, il admet trois réalités individuelles et substantielles, ou le trithéisme.

Condamné au concile de Soissons, (1092) Roscelin se rétracta et se retira en Angleterre, où il reprit son erreur. Mais il y rencontra S. Anselme, qui s'attaqua au principe même de l'hérésie, et le fit en vrai philosophe chrétien, dont le but, comme il le dit lui-même, n'est pas de parvenir à la foi par la raison, mais de jouir de ce qu'on croit par une connaissance raisonnée. 1)

Au XII siècle, Abélard (1079-1142) s'engagea plus avant dans cette voie périlleuse, où était entré Roscelin, son compatriote Breton et son premier maître. Abélard fut un des plus savants hommes de son temps et le plus célèbre par ses aventures et ses malheurs dont il fut lui-même l'auteur. Il offre plus d'un trait de ressemblance avec Origène. Adonné de bonne heure à l'étude des sciences, des lettres, et surtout de la philosophie, il devint le rival de son maître, le célèbre Guillaume de Champeaux, et enseigna jusqu'à Paris même avec un succès toujours croissant. (1115) Revenu dans cette ville après l'avoir quittée, il fut prié par le chanoine Fulbert de donner des leçons à sa nièce, la jeune Héloïse, que déjà l'opinion célébrait comme un prodige de science. Abélard fut ac-

1) - De fide Trinitatis" Cur Deus homo?" etc

cueilli dans la maison même de Fulbert, et on ne sait que trop quelles furent les malheureuses suites de ce dangereux séjour. Héloïse mit au monde un fils et Abélard contracta avec elle un mariage clandestin qui devint bientôt public. Fulbert, irrité par l'éloignement de sa nièce que son époux avait envoyée au couvent d'Argenteuil, se vengea en faisant mutiler cruellement Abélard qui alla cacher sa honte et ses larmes dans le monastère de S. Dénis. Il ne tarda pas de reprendre ses leçons publiques, et selon quelques auteurs, attira jusqu'à trois mille écoliers autour de sa chaire. C'est alors qu'il composa son "Introduction à la théologie".

Dans cet ouvrage comme dans les autres qu'il écrivit, la grande erreur, celle qui est la source de toutes les autres, c'est d'élever la raison au détriment de la foi qui devenait une "opinion". La méthode même de cette philosophie nous est exprimée par le titre d'un ouvrage d'Abélard : "sic et non", c'est à dire qu'au lieu de prendre le symbole pour base de ses raisonnements et de ses spéculations comme les Pères de l'Eglise et comme S. Anselme, Abélard efface ce symbole, au moins par le doute, prétendant ensuite rebâtir philosophiquement tout l'édifice des vérités religieuses. Cette méthode fit tomber l'audacieux dialecticien dans des erreurs particulières touchant la Trinité, l'incarnation, la grâce etc. 1/

1/ S. Bernard écrivait au pape Innocent en parlant d'Abélard : "Dum paratus est de omnibus reddere rationem, etiam quae sunt supra rationem praesumit et contra fidem" (Ep. 99)

l'auteur de "l'Introduction à la Théologie" fut obligé de brûler son livre de sa propre main au concile de Soissons, où il avait été cité. (1121)

Entre les nombreuses péripéties qui traversèrent encore la carrière d'Abélard, nous ne relèverons que sa retraite dans un lieu désert, près de Nogent-sur-Seine qu'il nomma le "Paraclet", et que ses disciples convertirent en une sorte de Thébaïde philosophique. Devenu abbé de S. Gildas en Bretagne, il fit donation du Paraclet à Héloïse, alors prieure d'Argenteuil, (1129) il abandonna son abbaye, où il était resté dix ans, pour s'occuper du nouveau monastère et reprendre ses leçons. C'est alors que sa doctrine fut dénoncée à S. Bernard, qui devint son plus grand adversaire. Une controverse privée et amicale ne put ramener Abélard; il demanda à défendre son orthodoxie contre l'abbé de Clairvaux, au concile de Sens (1140). En présence du Saint, il perdit toute son assurance; les évêques condamnèrent donc ses propositions, en épargnant sa personne par respect pour l'appel, quoique peu canonique, qu'il avait interjeté à Rome. Innocent II. ratifia la sentence des évêques. Grâce aux sages conseils de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, Abélard se soumit, se réconcilia avec S. Bernard et vécut à Cluny pendant deux ans de la manière

la plus édifiante. Après sa mort arrivée au prieuré de S. Marcel, son corps fut porté furtivement au Paraclet, mais l'abbé Pierre y alla lui même en faire don à la communauté. (1142) 1/

Gilbert de la Porrée, imitateur d'Abélard tomba dans des erreurs par rapport à la Ste Trinité. Voici deux de ses propositions: " La divinité n'est pas Dieu." La nature divine ne s'est pas incarnée". Il était évêque de Poitiers, quand en 1147 il fut dénoncé par ses archidiacres à Eugène III et à S. Bernard. Au concile de Reims auquel le Pape assistait, le saint pressa Gilbert qui se soumit et fut renvoyé en paix dans son diocèse; (1148) mais il eut quelques disciples qui n'eurent pas la même docilité. 2/

---

1/ Voir sur Abélard, ses lettres: la 1ère: "historia calamitatum" est une apologie qui aurait besoin d'être contrôlée. Petri Clun. Lib. IV. ep. 21. et les histoires littéraires. Quant "aux lettres d'Héloïse" et au tombeau "des deux amants" du cimetière du Père-Lachaise à Paris, Mr. Barthélemy a montré d'une manière piquante que ce ne sont là que des inventions. (Erreurs et mensonges historiques. 2ème série) Au reste on sait assez que les romanciers et les rationalistes se sont emparés avidement de l'histoire d'Abélard; les uns pour corrompre les coeurs, les autres pour corrompre les esprits (Voyez Gorini. Défense de l'Eglise III. Chap. IV. § 3 et 4). S. Alphonse donne en détail les erreurs d'Abélard en faisant remarquer qu'il ne mérite pas la flétrissure d'hérétique (H. H. III. Ch. X. Art. III. 3.)

2/ S. Alph. H. H. III. Ch. X. Art III. 5.

2° Révolte contre le clergé : On doit reconnaître que ce second mouvement était favorisé par les circonstances. D'un côté, à cette époque surtout, la plus grande autorité résidait dans le clergé; de l'autre, les désordres publics de plusieurs de ses membres, faisaient mépriser le sacerdoce. En outre la guerre des investitures par une fausse conséquence, eut pour résultat de favoriser l'erreur de l'incompatibilité de l'autorité spirituelle avec la possession des biens temporels.

Les historiens sont généralement d'accord à reconnaître dans les partisans de ce second mouvement des Manichéens qui s'étaient perpétués dans l'Église sous d'autres noms, et en subissant des modifications. On retrouve dans toutes ces sectes le même dogme fondamental des deux principes avec ses conséquences essentielles, même haine contre l'autorité, même organisation secrète, etc.

Nous n'indiquerons donc que les particularités les plus notables de chaque secte.

Tanchelin, fanatique qui s'éleva en Belgique contre le clergé, les sacrements, et se fit reconnaître comme Dieu. Il vint débiter ses erreurs surtout à Anvers, où S. Norbert en combattit les funestes effets. Les Pétrobrusiens, disciples de Pierre de Bruys, moine apostat, se répandirent spécialement dans la France méridionale. Les Henriciens

avec leur maître <u>Henri de Lausanne</u> n'étaient que des Pétrobusiens propagés en Suisse, en Savoie et surtout à Toulouse. Pierre le Vénérable qui combattit ces hérétiques, réduit leurs erreurs à cinq, comme l'observe S. Alphonse: ils rejetaient le baptême des enfants avant l'usage de la raison; réprouvaient les autels et les églises; défendaient d'honorer la croix; rejetaient la messe et la Ste Eucharistie; condamnaient toute espèce de prières, et de suffrages pour les morts. En plusieurs points, ces sectaires s'éloignaient des pratiques propres aux Manichéens. <u>Arnaud de Brescia</u>, mérite une mention spéciale. C'était un disciple d'Abélard, qui adopta les erreurs du temps et devint un adversaire fanatique de l'autorité ecclésiastique, des possessions du clergé etc. Il causa les plus grands troubles à Rome et dans sa patrie. La plupart de ces sectaires furent condamnés dans le X concile oecuménique tenu sous Innocent II (1139). S. Bernard combattit Arnaud de Brescia qui après sa condamnation au concile, était venu répandre ses doctrines dans la Suisse. A l'avénement d'Eugène III, le fougueux tribun, alla attiser en Italie les séditions qui avaient déjà rétabli à Rome la république et l'ancien sénat. Le pape qui avait dû quitter Rome, y rentra par le secours des Tiburtins, et puis se retira en France, comme nous l'avons vu (1147). Arnaud tombé entre les mains de Frédéric Barberousse fut enfin livré au pape Adrien IV et pendu par l'ordre du préfet. (1155) Le légat qu'Eugène III envoya pour combattre les sectes manichéennes en France choisit pour compagnon S. Bernard, qui par ses discours et plus encore par ses miracles rendit cette mission féconde

en conversions.1/

# S. Bernard et la vie monastique.

Pierre le Vénérable écrivant à son saint ami l'appelait : " la brillante et solide colonne de l'ordre monastique ": et de fait, l'illustre abbé de Clairvaux eut une influence immense sur les moines et fut comme le centre de l'expansion admirable de la vie religieuse à cette époque. Cluny qui commençait à pencher vers sa décadence sembla se relever pour jeter un dernier éclat, sous Pierre le Vénérable, aussi renommé par sa science que par ses vertus (1122-1156). Mais déjà S. Robert, abbé de Molesmes, avait fondé une nouvelle congrégation à Cîteaux, près de Dijon pour retremper l'ordre de S. Benoît dans sa ferveur primitive. (1098). La famille Cistercienne qui semblait condamnée à la stérilité, devint tout à coup féconde et glorieuse quand les portes de Cîteaux s'ouvrirent devant S. Bernard, et les trente jeunes Seigneurs qui le suivaient. (1113). Nous avons raconté la fondation de Clairvaux qui devint un centre monastique des plus célèbres. S. Bernard y rattacha plus de 160 monastères. Le saint était tellement aimé de ses frères, qu'ils obtinrent une lettre du Souverain Pontife

1/ Voyez sur ces hérésies et l'action de S. Bernard S. Alph. H.H. III Chap X Art III. 1.2.4.6. Le S. Docteur rattache aussi au Manichéisme, les Bogomiles secte qui parut en Orient (1118); elle avait pour chef un certain Basile, et fut poursuivie par l'empereur Alexis Comnène.-

"pour qu'on ne pût leur ravir l'objet de leur joie, et que la consolation des autres ne devînt pas leur affliction".
S. Bernard était aussi en relation d'amitié avec les autres religieux. En 1123, il alla visiter près de Grenoble "la Chartreuse", effroyable solitude devenue le berceau d'un ordre plus rigoureux que tous les autres: les Chartreux. Ils eurent pour fondateur S. Bruno de Cologne (+1101), que S. Hugues, évêque de Grenoble (+1132) accueillit avec joie dans son diocèse, et qu'il aida à réaliser son héroïque dessein. (1084) Des merveilles de sainteté illustrèrent les commencements de cet ordre, qui a la gloire de ne pas avoir eu besoin de réforme depuis sa fondation.1)

Vers le même temps où S. Bernard fondait Clairvaux, S. Norbert, chanoine de Cologne, revenu des illusions mondaines, inaugurait près de Rheims, l'ordre des Prémontrés appelé surtout à la réforme du clergé, la splendeur du culte, l'administration des paroisses et la prédication. (1119).
S. Norbert devint archevêque de Magdebourg (1126) et une bénédiction spéciale s'étendit sur son institut naissant. Là ne s'arrête pas le mouvement monastique que nous avons signalé; dès le temps de S. Grégoire VII, S. Etienne de Thiers, en Auvergne, fondait l'ordre de Grammont qui malheureuse-

1) Ce fut S. Hugues qui reçut S. Bernard, lors de sa visite à la Chartreuse. Le saint vieillard se prosterna devant l'abbé de Clairvaux qui était alors dans la trente-deuxième année de son âge. Ces deux enfants de lumière, dit le B. Guillaume de S. Thierri s'unirent de telle sorte, qu'ils ne furent plus dans la suite qu'un coeur et qu'une âme, s'étant attachés par les liens indissolubles de la charité de J. Ch.

ment périt dans le cours du XII siècle par les audacieux empiètements des frères lais sur la direction spirituelle.
L'ordre des Carmes dut son origine au croisé Berthold de Calabre, qui en 1156 bâtit pour lui et ses compagnons sur les hauteurs du Carmel, non loin de la caverne où s'était retiré le prophète Elie, quelques cabanes qui bientôt devinrent un monastère. Comme depuis bien des sciècles des solitaires avaient habité cette montagne pour y perpétuer le souvenir d'Elie et d'Elisée, les Carmes firent remonter leur fondation au prophète lui-même. Honorius III confirma en 1224, la règle sévère qui leur avait été donnée par le second patriarche de Jérusalem, Albert; un peu plus tard transportés en Occident ils furent compris dans les ordres mendiants. (1245).

On peut rapprocher des Carmes, l'ordre de Fontevrault qui se voua aussi d'une manière spéciale au culte de la Reine du ciel, et qui fut fondé par le B. Robert d'Arbrissel. (1094). Cette nouvelle institution prit son nom de deux grands monastères, l'un cloîtré pour les femmes, l'autre pour les hommes, que Robert éleva dans le désert de Fontevrault entre l'Anjou et le Poitou. Les calomnies répandues contre le fondateur tombèrent devant l'éclat de ses vertus et de sa sainteté. Plusieurs bons critiques contestent qu'il eût soumis les religieux mêmes à l'autorité de l'abbesse.-

Les croisades donnèrent naissance aux Ordres mili-

taires qui combinant dans leur organisation, l'existence du religieux, et celle du guerrier, ajoutèrent aux trois voeux monastiques celui de combattre les infidèles.
C'est ainsi que huit chevaliers sous la conduite de Hugues de Payens, donnèrent naissance à l'ordre des Templiers (1119). S. Bernard leur donna plus tard au concile de Troyes (1128) une règle qui les affilia à l'ordre de Cîteaux, dont ils prirent l'habit blanc.
Vers le même temps les frères hospitaliers de S. Jean-Baptiste, établis à Jérusalem, furent transformés en un ordre militaire, ensuite divisés en prêtres, en chevaliers et en frères servants. Innocent II approuva cette organisation des chevaliers de S. Jean.
De la même manière, un hôpital fondé dans la ville sainte, spécialement pour les allemands fut l'origine de l'ordre Teutonique. (1190)
Plus d'une fois nous aurons à admirer les exploits de tous ces preux qui étaient comme les gardes du corps dans la société chrétienne.
Le pape Eugène III mourut en 1153; la même année, S. Bernard suivit son illustre disciple dans l'éternité. Il rendit le dernier soupir au milieu de ses frères de Clairvaux après avoir gouverné l'Eglise et le monde par l'attrait de sa parole, l'ascendant de son génie, le charme de ses vertus, l'éclat de ses prodiges.

Aimé des hommes pendant sa vie, S. Bernard le fut plus encore après sa mort; il fut canonisé dès l'an 1174. Pie VIII le déclara Docteur de l'Eglise. Outre ses cinq livres "De la considération" adréssés à Eugène III, le saint abbé écrivit des sermons, des traités ascétiques, des opuscules et près de cinq cents lettres qui sont la meilleure histoire de son temps. Il écrivait comme il parlait, avec force et autorité, avec le feu et la douceur de la charité, enseignant une doctrine qui semble plutôt inspirée du ciel, qu'acquise par le travail. Sa manière en tout était celle des anciens Pères dont la suite s'arrête glorieusement dans cet homme extraordinaire.1)

# Chapitre second.

## Lutte séculaire de la papauté contre le Césarisme Allemand ou les Hohenstaufen (1153-1268)

### Art I. Adrien IV (1154-1159), Alexandre III (1159-1181) et leurs successeurs, en face de Frédéric I ou Barberousse (+1190). Henri II d'Angleterre et S. Thomas Becket (+1170)

### Art II. Innocent III (1197-1216)

1) Sur S. Bernard, voir ses lettres et ses nombreux biographes; de nos jours, hami de Villeforce, et M. l'abbé Ratisbonne. Notre article est le résumé du livr. LXVIII de l'histoire de Rohrbacher. t XV.

Art III. Honorius III (1216-1227), Grégoire IX (1227-1241) et Innocent IV (1243-1254) contre Frédéric II (+ 1250). Les derniers Hohenstaufen (1268).

# Article I.

## Adrien IV (1254-1159), Alexandre III (1159-1181) et leurs successeurs en face de Frédéric I ou Barberousse (+1190). Henri II d'Angleterre et S. Thomas Becket (+1170)

Avec Frédéric I ou Barberousse commence cette lutte célèbre entre les Papes et les empereurs allemands, qu'on désigne plus spécialement sous le nom de guerre entre le sacerdoce et l'empire. La cause de cette guerre se trouve dans l'ambition des empereurs qui avaient pour but constant et avoué, d'asservir la Papauté et l'Eglise et avec elles et par elles tous les rois et tous les peuples de l'Europe.
Ils oubliaient qu'ils étaient les successeurs de Charlemagne et n'aspiraient qu'à ramener le règne des Césars païens. C'est un but qu'ils ne se faisaient pas scrupule de manifester dans leurs décrets, et qui d'ailleurs est assez révélé par leurs actes. Les Papes que les empereurs voulaient faire servir d'instrument à leur ambition s'y opposèrent avec énergie; ils sauvèrent ainsi non seulement l'indépendance et la liberté de l'Eglise, mais encore l'indépendance et la liberté des états de l'Europe,

surtout de l'Italie. Après cela, on n'est pas peu surpris d'entendre des historiens, même Catholiques, condamner la résistance des Papes aux despotes allemands. C'est outrager la vérité non moins que la reconnaissance. Ces écrivains devraient réfléchir à ce qu'ont écrit des protestants d'Allemagne: Voigt, Hurter, Ranke, Jean de Müller. "Sans les Papes, dit ce dernier, Rome n'existerait plus. Grégoire VII, Alexandre III, Innocent III opposèrent une digue au torrent qui menaçait toute la terre; leurs mains paternelles élevèrent la hiérarchie, et à côté d'elle la liberté de tous les états" (Voyages des Papes)

## Adrien IV et Frédéric I

Tandis que Frédéric I duc de Souabe, succédait à son oncle Conrad III (+1152), pour élever la maison de Hohenstaufen à sa plus grande gloire, Adrien IV, de mendiant anglais, parvenait au trône pontifical et domptait l'esprit démagogique des Romains. Ces deux hommes devaient se rencontrer. Couronné roi des Lombards à Pavie, Frédéric s'approchait de Rome, quand Adrien, inquiet de ses projets, lui envoya une députation, dont le prompt retour détermina le pape lui-même à aller au-devant de Frédéric. Les deux souverains se rencontrèrent à Sutri, et eurent quelque peine à s'entendre. Frédéric refusa d'abord de tenir l'étrier du pape, conformément à l'ancien usage, sanctionné par la législation allemande et observé à Liège par l'empereur Lothaire, vis-à-vis du pape Innocent II. Il finit cepen-

dant par céder sur ce point, mais rejeta avec colère et menace la prétention des Romains de lui faire accepter l'empire de leurs mains. Il fut couronné par Adrien; les esprits prévoyants craignaient déjà ses desseins ambitieux, et pressentaient qu'il ne se servirait de la considération et de l'influence du pape que pour fonder politiquement une monarchie universelle.[1]

Peu après ce couronnement, Adrien excommunia le roi Guillaume I, ou le Mauvais, qui, de son propre chef, avait saisi le sceptre de Sicile, après la mort de Roger (1154.) Mais le pape mal conseillé par quelques cardinaux, fut bientôt obligé de céder et d'accepter la paix désavantageuse de Bénévent (1156), de lever l'excommunication, de donner à Guillaume l'investiture de la Sicile, de la Pouille, et de le reconnaître légitime seigneur de toutes les villes et provinces qu'il avait occupées depuis la mort de Roger. Guillaume, de son côté, promit de maintenir la paix, de payer la dîme des provinces reçues en fief, mais défendit tout appel à Rome sans son consentement, et se réserva la confirmation des évêques canoniquement élus. Cette paix mécontenta Frédéric qui, encouragé dans ses projets par les cardinaux dont nous venons de parler, défendit aux ecclésiastiques soumis à son empire de recevoir aucun bénéfice de la main du pape, et contrairement au Concordat de Worms, donna l'investiture à l'évêque de Verdun, après avoir déjà agi très-arbitrairement à l'égard de plusieurs autres évêchés. Le pape s'en plaignit (1158) dans une lettre remise à l'empereur, par les députés Roland et Ber-

1) Jean de Salisbury. ep. 59.

nard, dans laquelle il lui reprochait aussi, ses mauvais procédés à l'égard de l'évêque Eskyl de Lund, et lui rappelait les bienfaits (beneficia) qu'il tenait du Saint-Siège. Frédéric s'irrita de l'expression qu'il ne voulut pas comprendre et plus encore de la hardiesse des légats qui lui demandaient: De qui, si ce n'est du pape l'empereur tient-il sa dignité? De là une querelle nouvelle bien plus vive que la première. D'abord les légats furent renvoyés, puis l'empereur publia un rescrit adressé à tous ses sujets dans lequel il disait: "Celui-là n'est qu'un menteur qui prétend que nous tenons la couronne des bienfaits du pape". En même temps il écrivit au Souverain-Pontife d'un ton arrogant: « L'empire a relevé l'Eglise dans la capitale du monde; ce n'est pas sans doute en vue de Dieu qu'aujourd'hui l'Eglise de Rome cherche à troubler l'Empire. Plutôt déposer la couronne que de la laisser ravaler dans ma personne. » Mais la discussion s'apaisa, grâce à la dignité plus réelle que le pape mit dans sa réponse, et à l'explication qu'il donna du mot bienfait (beneficium). En 1158 l'empereur revint en Italie, soumit Milan révoltée, et sut dans l'assemblée de Roncaglia, faire déclarer, par les quatre plus célèbres jurisconsultes de Bologne que d'après le droit romain, la toute-puissance absolue des anciens empereurs romains lui appartenait. En conséquence de cette déclaration, monnaies, impôts, contributions, tout fut réglé comme droits régaliens, appartenant, et restitués à l'empereur. Ces empiètements sur les privilèges des villes, des évêques et des couvents, excitèrent un mécontentement général, auquel s'ajoutèrent

bientôt de nouveaux griefs. Plus que personne le Pape eut à se plaindre, quand malgré son voeu solonnel de protéger les possessions et les droits du Saint-Siège, Frédéric donna à Guelfe l'investiture de l'héritage de Mathilde, chargea d'impôts les biens de l'Eglise romaine, disposa arbitrairement des sièges archiépiscopaux de Cologne et de Ravenne en violant toutes ses promesses. Adrien excédé, fit nettement déclarer à Frédéric qu'il était décidé à maintenir les droits, les possessions et la liberté de l'Eglise romaine; il allait anathématiser l'empereur quand il mourut /le 1er Septembre 1159/.

## Alexandre III et Frédéric I.

Malgré la position critique de l'Eglise et la nécessité de l'union, les cardinaux ne purent s'accorder sur le choix du nouveau pape. Le parti de l'empereur élut <u>Victor</u> III en faveur de qui Frédéric convoqua une sorte de synode à Pavie /1160/ Le cardinal Roland, <u>Alexandre</u> III, élu par le parti de l'Eglise, refusa de paraître à cette assemblée illégale, et fut peu à peu reconnu dans presque toute la chrétienté, même à Rome grâce à l'influence des Chartreux et des moines de Citeaux. Aussi put-il après la mort de Victor /1164/ quitter la France, où le roi Louis VII s'était hautement prononcé en sa faveur, et revenir par la Sicile à Rome. Frédéric, dont la fureur contre le parti d'Alexandre éclatait partout, voulut contraindre les évêques et les abbés, réunis à Würtzbourg, à proclamer le nouvel antipape <u>Paschal</u> III et à rejeter Alexandre; mais il ne parvint qu'à augmenter le nombre des adhérents de ce dernier, qui profitant de la haine croissante des Lombards, conclut une alliance avec eux

contre les prétentions de Frédéric à la monarchie universelle.[1] L'empereur se remit en marche à la tête d'une armée pour soumettre les villes de Lombardie, et voulut, arrivé à Rome, obliger Alexandre et Paschal de renoncer tous deux au siège apostolique. Alexandre, résistant toujours, anathématise l'empereur et s'enfuit à Bénévent (1167); Paschal couronne l'empereur et sa femme (Béatrix) à Rome. Mais une maladie contagieuse éclate dans l'armée de Frédéric, et l'oblige de se retirer dans la Haute-Italie; il y attaque en vain les Milanais, y perd son armée, et fuit en Allemagne (1169). Les Lombards construisent alors pour leur servir de boulevard contre l'empereur la forteresse d'Alexandrie, ainsi nommée en l'honneur d'Alexandre. Frédéric, impatient de se laver de sa honteuse retraite, revient pour la cinquième fois en Italie, met le siège devant Alexandrie, est obligé de le lever, perd la bataille de Legnano (1176) et reconnaît enfin le pape Alexandre III par la paix de Venise (1177). Le souffle de la grâce touche le cœur de Frédéric dans l'Église de Saint Marc; maîtrisé par une émotion profonde, il reconnaît la puissance de Dieu dans l'auguste pontife qu'il a si longtemps combattu, rejette de ses épaules le manteau impérial et se précipite aux pieds du Pape. Alexandre le relève et lui donne le baiser de paix, et le sacrifice s'achève. Frédéric promet de ne plus garder à son profit l'héritage de Mathilde que durant quinze ans, de conclure une paix de quinze ans avec le Roi Guillaume, et une trève de six années avec les villes de la Lombar-

[1] L'empereur fit détruire Milan de fond en comble parce qu'elle n'était pas du parti schismatique (1162). Au jugement de Voltaire, ce fait seul suffirait pour justifier la lutte des papes contre ces despotes cruels.

die. Une députation de la ville éternelle invite Alexandre à replacer son siège à Rome. Les sénateurs réunis à Anagni lui prêtent serment de fidélité, jurent de lui restituer tous les droits régaliens appartenant à l'Eglise romaine. Alexandre, afin de prévenir pour l'avenir le retour des désordres produits par les antipapes, convoque le troisième concile de Latran, ou le onzième concile oecuménique (1179) composé de 300 évêques venus de toutes les parties de l'Occident et de Syrie. C'est alors qu'il fut décrété: "désormais celui-là seul sera reconnu pape qui aura été élu par les deux tiers des cardinaux; tout autre qui s'en arrogera le titre sera excommunié." Le concile anathématisa en même temps l'hérésie des Vaudois et des Albigeois qui menaçait l'Eglise, et promulgua plusieurs canons pour relever la discipline ecclésiastique.-

Tandis que le chef suprême de l'Eglise combattait pour l'indépendance et la liberté de l'Eglise et de l'Europe elle-même, un Saint archevêque donnait son sang pour défendre cette même liberté en Angleterre. C'était S. Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry.

## Henri II et S. Thomas Becket.

Henri II d'Angleterre (1154-1189) avait pour chancelier et pour favori Thomas Becket, archidiacre de l'Eglise de Cantorbéry, que ses éminentes qualités faisaient estimer et aimer du roi et de toute l'Angleterre. Croyant trouver en lui un instrument docile pour asservir l'Eglise, Henri le nomma au siège primatial de Cantorbéry, mais Thomas, revêtu d'un caractère sacré, était devenu un homme nouveau; il avait renoncé à sa vie

mondaine, avait acquis dans le peuple la réputation d'un saint, et combattait avec zèle pour les droits de l'Eglise. Cependant, cédant aux violences du roi, il avait consenti dans l'assemblée de Clarendon (1164) à abandonner à Henri la distribution des dignités ecclésiastiques, à soumettre aux tribunaux séculiers les procès civils du clergé, à renoncer à tout appel à des autorités étrangères sans le consentement du roi, et à déclarer enfin que les conseillers du monarque ne pouvaient être excommuniés. Il promit par serment de suivre ce qu'on appelait les coutumes royales (consuetudines regias) et les évêques le promirent avec lui. Cependant des remords de conscience succédèrent bientôt à sa faiblesse, et dans son angoisse, il supplia le pape Alexandre de le relever de ses engagements envers le roi, et fit proclamer son appel jusque dans le palais de Henri. Obligé dès lors de fuir, il trouva un accueil favorable à la cour de Louis VII, roi de France, un appui affectueux auprès du pape Alexandre, des imitateurs de sa conduite dans la plupart des évêques d'Angleterre. Henri II se vit, à son tour contraint de céder aux réclamations de Becket, et de permettre son retour, qui devint un triomphe (1170). L'archevêque crut devoir user de sévérité envers les prélats qui avaient pris le parti du prince ; il ralluma ainsi la haine mal éteinte du roi, qui dans un moment de colère, laissa échapper quelques paroles imprudentes, dont quatre chevaliers s'emparèrent, pour se croire autorisés à égorger le pieux évêque, au pied même de l'autel. (29 Décembre 1170). Ce crime fut imputé au roi d'Angleterre, aussitôt excommunié par le pape, en même temps que l'archevêque était déclaré saint. L'excommunication

ne fut levée que lorsque Henri eut fait pénitence publique sur la tombe même de S. Thomas, et donné des gages de son repentir (1174). A dater de cette époque des légats du pape résidèrent en Angleterre. Alexandre III mourut après un long règne au milieu des circonstances les plus difficiles (1181): il fut, dit Voltaire, l'un des Papes qui mérita le plus du genre humain. On a encore de lui une instruction détaillée sur la religion, adressée au Sultan d'Icone, dont la mère était chrétienne, et qui lui-même se fit baptiser.

Ce pape entra aussi en relation avec le Grand Khan des Tartares, (prêtre Jean), prêtre, mais de la secte des Nestoriens. Alexandre lui accorda une église à Jérusalem et une autre à Rome.

C'est sous le même pontificat que le "Vieux de la montagne" fut sur le point de se faire chrétien. On appelait de ce nom le chef de la secte la plus fanatique des Musulmans - la secte des assassins, (Ismaéliens ou Bathenis). Ce chef était redoutable par l'obéissance aveugle dont ses sectateurs faisaient profession. Un Templier tua l'envoyé du prince des assassins qui pensait à se convertir, et cet horrible attentat arrêta la négociation.

## Fin de la lutte avec Frédéric. — III<sup>e</sup> Croisade, (1189). — Henri VI (+1197).

Une ère plus difficile encore semblait s'ouvrir pour la papauté à la mort d'Alexandre. Frédéric avait été obligé de faire du traité de paix de Verdun le traité de Constance (1183), qui prit pour base de ses résolutions le Concordat de Worms, et, après avoir annulé les odieuses décisions de Roncaglia, assimila les villes de Lombardie, reconnues comme républiques, aux grands vassaux de la couronne. Frédéric, toujours jaloux d'augmenter la puissance de sa race, maria son fils Henri VI à Constantia, unique héritière des Deux-Siciles, et,

s'abandonnant à la haine héréditaire des Hohenstaufen, exerça en Allemagne de cruelles vengeances contre les Guelfes.

Malheureusement les successeurs d'Alexandre n'étaient pas assez forts pour s'opposer à ces violences. Ni Lucius III, (1181-1185), ni le Milanais Urbain III (1185-1187), n'avaient pu maîtriser l'influence impériale dans plusieurs élections d'évêques, ni empêcher l'empereur d'user des biens de Mathilde comme de sa propriété. La lutte s'était donc réveillée dans toute sa vivacité première, quand le pacifique Grégoire VIII fut appelé au siège apostolique, et que retentit en Europe la déplorable nouvelle de la prise de Jérusalem par Saladin (3 Octobre 1187). Déjà les germes de la désunion et de la méfiance avaient éclaté dans le royaume de Jérusalem, sous Baudouin, frère et successeur de Godefroid de Bouillon (+ 1100), dont l'autorité ne s'étendait plus même jusqu'aux frontières de la Palestine et de la Syrie, premières conquêtes des Croisés. A peine les principautés d'Antioche, de Tripoli, de Tibériade et d'Edesse avaient-elles encore quelques faibles rapports avec Jérusalem. Les efforts des Latins contre l'ennemi commun étaient paralysés d'ailleurs par les divisions des sectes chrétiennes que les Croisés avaient trouvées en Asie. Tout avait donc

contribué à encourager les entreprises des Mahométans et à faire tomber entre leurs mains Jérusalem, dont l'héroïsme des Templiers et des chevaliers de Saint Jean n'avait pu retarder la chute. Cependant, quand on apprit en Occident la prise de la ville sainte, l'enthousiasme, qui avait poussé naguère les nations européennes vers l'Orient se réveilla dans sa ferveur primitive et fit renaître partout le désir de l'union. Le pape et l'empereur donnèrent les premiers l'exemple. De toutes parts on répondit à l'appel de Grégoire, proclamant une nouvelle Croisade qui fut organisée sous Clément III (1189): Ceux qui ne purent s'y joindre payèrent la "dîme de Saladin".

Frédéric lui-même, âgé de soixante-dix ans, mais rajeuni par un pieux enthousiasme, se mit à la tête d'une formidable armée, s'avança à travers l'empire Grec, et trouva malheureusement la mort dans le Cydnus (en Cilicie), (1109). La plus grande partie de son armée, dirigée par son fils, Frédéric, duc de Souabe, périt au siège de Saint-Jean-d'Acre. Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, le plus grand héros de l'expédition, et

le roi de France, Philippe-Auguste, s'étaient rendus par mer en Palestine, durant l'été de 1190. Toutes ces forces n'aboutirent, par suite du désaccord des chefs qu'à la prise de Saint-Jean-d'Acre. Après le retour de Philippe-Auguste en Europe, Richard avait dû à son tour quitter la Palestine, après toutefois avoir conclu avec Saladin un armistice de trois ans, (1192). A son retour, passant près de Vienne, le héros chrétien fut perfidement retenu captif par son ennemi, Léopold, duc d'Autriche, et livré à l'empereur Henri VI, qui ne le délivra que moyennant une forte rançon, lorsque le pape eut élevé sa puissante voix en faveur du magnanime croisé. Henri VI marchait sur l'Italie pour prendre, après la mort de Guillaume II, (1189) possession de son héritage des Deux-Siciles, quand il apprit, en route, la mort de son père. La Sicile redoutant la domination étrangère, élut Tancrède, comte de Lecce, neveu du roi Guillaume Ier; le pape Clément III ne tarda pas à donner l'investiture à Tancrède, qui mourut peu de temps après (1194), et les Deux-Siciles se soumirent à Henri.

Tout dans la conduite de cet empereur égoïste et

cruel, alors dans la force de l'âge et au comble de la puissance, annonçait un règne orageux au doux et octogénaire Pape Célestin: et la vente ignominieuse de l'évêché de Liège, et la captivité de Richard, et la défense faite au Clergé et aux laïques d'Italie d'en appeler à Rome, lorsque la Providence changea tout à coup la face des affaires. A peine Henri avait-il assuré en Allemagne la succession de son fils Frédéric, âgé de trois ans, et non encore baptisé, qu'au milieu des préparatifs d'une Croisade il mourut subitement à Messine (1197). Peu après, un des plus grands hommes de la papauté montait sur le Siège de Saint Pierre.

# Art II
# Innocent III
# (1198 - 1216)

A la mort de Célestin III, les suffrages des Cardinaux se réunirent sur le Cardinal-diacre Lothaire, âgé de trente sept ans, de l'illustre famille des Conti. Il fut élevé sur le siège apostolique et prit le nom d'Innocent III (1198)[1] C'était l'homme que Dieu appelait au gouvernement de son Eglise. Il l'avait donc doué des qualités qui font les grands caractères: d'un génie vaste et profond, d'une prudence et d'une habilité extraordinaires, d'un coup d'oeil sûr, d'une expérience prématurée, d'une énergie persévérante, alliée à une inaltérable douceur. Les premières années d'Innocent avaient été consacrées à l'étude. L'Université de Paris, "cette fontaine de toute science" comme s'expriment les auteurs contemporains, avait vu le jeune Lothaire se distinguer par son application, "au milieu de ce peuple d'écoliers qui formaient comme une ville dans le sein d'une autre ville." En quittant la Capitale de la France, il se rendit à Bologne, dont l'école de droit était alors la plus flo-

1/ "Histoire d'Innocent III par Hurter; l'auteur, ministre protestant se convertit à Rome en 1844. Le "tableau des Institutions et des moeurs de l'Eglise au Moyen-âge", forme le complément de son histoire. (Voyez. Rohrbacher, t. XXVIII. Liv. 91). Voy. aussi Moeller, Histoire du Moyen Age. Chap. XV. 51-4: Rohrbacher t XVII, etc. -

ressante de l'univers. Clément III le nomma Cardi-nal.
Promu malgré lui au trône pontifical, Innocent III ne songea plus qu'à porter courageusement son fardeau. Son pontificat forme avec celui de Grégoire VII, les points culminants du Moyen-Age. Innocent, sut s'approprier la pensée de S. Grégoire, et lui donner de magnifiques développe-ments: liberté et sainteté de l'Eglise.
L'aspect du monde à l'avènement de ce Pontife, présentait un vaste théâtre à son zèle apostolique; ses immenses travaux peuvent se ramener à deux points qui sont comme les centres de son activité pendant dix huit ans:
1°/ Droits et influence de l'Eglise sur les royaumes Chrétiens. - 2° Croisades contre les Musulmans et contre les hérétiques. C'est le résumé de toute l'histoire de ce temps.

<u>Droits et influence de l'Eglise sur les royaumes Chrétiens.</u>

<u>Italie</u>. Innocent commença par rétablir les droits et la puissance du S. Siège en Italie. Il profita de la popularité que ses largesses lui avaient acquise pour renverser les restes des Institutions révolution-naires établies par Arnaud de Brescia. Ces insti-tutions furent remplacées par d'autres qui en ménageant les justes aspirations du peuple, se conci-liaient avec l'autorité pontificale: Innocent

nomma un Sénateur, chargé de représenter les intérêts des Romains, et donna l'investiture au préfet impérial de Rome, mais exigea de lui et de l'autre le serment de fidélité.

Le pape prit sous sa protection l'alliance Lombarde, et entra dans la ligue conclue dans les villes de Toscane pour défendre leur liberté et celle de l'Eglise Romaine contre l'empereur; il reconquit ainsi les biens ravis par Henri VI, et l'héritage de la princesse Mathilde.

Il n'accorda l'investiture du royaume de <u>Sicile</u> que la reine Constance demandait pour son jeune fils Frédéric II, qu'à la condition d'abolir les privilèges exagérés, accordés par Adrien IV à Guillaume le Mauvais, et connus sous le nom de "quatre Chapitres". Innocent se faisant le défenseur de la veuve et de l'orphelin, obtint en même temps la liberté de la famille de Guillaume. Il répondit pleinement à la confiance de la veuve de Henri VI, qui lui avait confié la tutelle de son enfant, et grâce à une administration pleine de sagesse, rendit la Sicile si troublée jusqu'alors, prospère et florissante

---

<u>Allemagne</u>. — Mais des événements d'une plus haute importance politique réclamaient toute l'attention d'Innocent III. Il y avait en

Allemagne deux maisons puissantes, dont l'une était désignée sous le nom de Salique ou de Weiblingen, du nom de Weibling, château du diocèse d'Augsbourg. Les partisans de cette maison qui avait fourni plusieurs empereurs, s'appelaient les Weibling, Gibelins. L'autre maison originaire d'Altorf, s'était mise en possession de la Bavière, et avait vu successivement à sa tête des princes qui portaient le nom de Welf, Guelfes.[1]

Or, à la mort de Henri VI, son frère Philippe duc de Souabe fut élu par les Gibelins, tandis qu'Othon de Saxe, neveu de Richard-coeur-de-Lion était choisi par les Guelfes (1198); aucune des deux factions ne tint compte des prétentions élevées au nom du jeune Frédéric II, roi de Sicile que son père avait fait couronner au berceau. L'affaire était aussi épineuse qu'importante; pour la terminer Innocent III ne prit pour règle que la paix publique et le bien de l'Eglise;

[1] Ces deux partis politiques se transportèrent en Italie, et comme les noms de Weibling et de Welf ne pouvaient pas être facilement prononcés par des bouches Italiennes, on les accomoda au rythme de la prononciation nationale; Ghibellini, Gibelins et Guelfi, Guelfe. Ceux ci représentaient le parti de la liberté de l'Italie et par là même avaient ordinairement le pape de leur côté.

L'histoire impartiale en fait foi.
Après avoir vainement essayé jusqu'à la fin de l'année 1200 de pacifier l'Allemagne, le pape crut que le moment était venu où l'Eglise devait déclarer qui elle entendait reconnaître pour son défenseur. Il chargea donc son légat le cardinal Gui, d'une bulle appréciative de la triple élection : Othon devait être reconnu pour roi, de préférence à Frédéric qui était incapable, et à Philippe excommunié, ennemi de l'Eglise, et tendant à rendre la dignité impériale héréditaire.1/ Durant les guerres civiles qui continuèrent à déchirer l'Allemagne, et qui tournèrent à l'avantage de Philippe, Innocent s'efforça de négocier la paix et la concorde. En 1207 le duc de Souabe se rapproche du Pape, et est relevé de l'excommunication ; une trêve est conclue, pendant laquelle les négociations se continuent en faveur de Philippe, quand ce prince est assassiné par Othon de Wittelsbach pour des motifs personnels. (1208) La conduite du Souverain Pontife, dit Moeller, est pleinement justifiée par les considérations suivantes : 1° Il désirait avec ardeur terminer la guerre civile qui désolait l'Allemagne ; 2° Les princes Alle-

1/ "Baluze" Receuil des lettres d'Innocent III ; T.I Registrum de negotio imperii, ép. 29.

mands avaient reconnu Philippe. 3° Ce Prince (absous) recourait à la décision du S. Siège. 4° Il offrait des indemnités à son rival.[1]

Othon IV resté seul maître, s'engagea à épouser Béatrix, fille de Philippe, et obtint la couronne impériale à Rome, après avoir promis la liberté des élections ecclésiastiques, des appels à Rome, et garanti toutes les possessions de l'Eglise Romaine. (1209). A peine couronné, le nouvel empereur fit valoir toutes sortes de prétendus droits en Italie, sans égard à la menace de l'excommunication, que le pape se vit enfin contraint de réaliser contre lui. La sentence pontificale le déclarait déchu du trône. (1211). En même temps, par les soins d'Innocent, Frédéric II, était promu à la dignité impériale, dans la diète de Nurenberg (1212) et couronné à Aix-la-Chapelle (1215.)

France. Le roi de France, Philippe-Auguste, veuf d'Isabelle de Hainaut, épousa après la croisade Ingelberge, fille du roi de Danemark, dont tous les historiens du temps s'accordent à louer les vertus, et les grâces. Bientôt cependant sous un faux prétexte de parenté le roi fit casser son mariage par l'Au-

[1] Histoire du Moyen-Age l.c.

chevêque de Rheims, son oncle, dans un concile d'évêques courtisans à Compiègne. La malheureuse reine qui ne savait pas la langue de ses juges ne sput que s'écrier : "Rome ! Rome !" Philippe Auguste la fit renfermer dans un couvent et épousa Agnès de Méranie, l'objet de la folle passion (1196) L'affaire était portée au jugement du S. Siège, lorsque Célestin III mourut. Innocent III son successeur ne savait pas transiger avec son devoir ; la répression était aussi énergique que le crime était flagrant. Pierre de Capoue fut envoyé en France comme légat pour ramener le monarque égaré (1198). Les négotiations durèrent deux ans ; ce ne fut qu'à la suite de l'obstination de Philippe, que le légat prononça l'interdit sur toutes les provinces soumises à la domination du roi de France. Cette terrible sentence jeta le royaume dans une consternation générale "le grand jour du jugement, dit un auteur contemporain semblait arrivé :" En face du mécontentement qui se manifestait partout, et de l'opposition énergique des Seigneurs, Philippe Auguste dut céder : il se sépara d'Agnès qui mourut la même année, et reprit Ingelberge (1201). Exaspéré par la fermeté inébranlable d'Innocent le roi s'écria un jour : "Je veux me faire infidèle ; que Saladin était heureux, il n'avait

point de pape !" Ce cri montre ce que l'Europe serait devenue par le dévergondage des princes et justifie la conduite des Pontifes Romains défenseurs incorruptibles de la morale.1/ Au reste Philippe ne songea plus qu'à faire oublier ces jours d'orage par l'éclat de son règne et la sagesse de son administration. Il fut mêlé à d'autres différends où intervint Innocent III et que nous allons raconter 2/

Angleterre. À la mort de Richard-Coeur-de-Lion (1199) la succession au trône d'Angleterre disputée par son frère, Jean-sans-terre, contre son neveu Arthur de Bretagne fut l'occasion d'une guerre entre l'Angleterre et la France. Les hostilités éclatèrent dans toute leur force, quand Jean-sans terre se fut débarrassé de son rival par un horrible assassinat (1203). Comme vassal du roi de France en sa qualité de duc de Normandie, le meurtrier est cité devant la cour des pairs et sur son refus de comparaître, déclaré coupable de félonie, condamné à mort et déchu de ses

1/ Cfr Hurter Liv 4. – Par les mêmes mesures et vers le même temps le Pape parvint à rompre le mariage du roi de Léon, Alphonse IX, avec sa nièce.

2/ L'histoire de Philippe Auguste par M. Capefigue ne peut être utilement consultée, tant sont nombreuses les erreurs historiques, qui déparent les ouvrages de cet auteur.

fiefs. En exécution de cet arrêt, Philippe s'empara de plusieurs villes et provinces, lorsque Jean en appelle au pape, se plaignant de ce que son redoutable rival viole les traités et les serments: Innocent envoya deux légats pour ordonner la suspension des hostilités, en attendant le jugement de la cause. - Comme le roi de France prétendait récuser la compétence du juge, le pape lui écrivit pour lui prouver son droit. En 1204, Innocent III envoya à tous les évêques de France, sur le même sujet, sa fameuse lettre "novit ille" insérée au deuxième livre des Décrétales. Au nom de son autorité spirituelle, en vertu de laquelle il lui appartient de juger "du péché" et du serment" le Pontife évoque la cause à son tribunal, et ordonne aux deux princes de suspendre la guerre. C'est un document important pour les défenseurs du droit divin indirect au sens de Bellarmin(1) Philippe Auguste conclut enfin une

---

(1) Decretal. lib II Tit I. De judiciis, Cap 13. Notons les passages suivants: "Personne ne doit donc s'imaginer que nous prétendions troubler ou diminuer la juridiction de l'illustre roi des Français, non plus qu'il ne veut ni ne doit empêcher la nôtre;" - nous ne prétendons pas juger du fief dont le jugement lui appartient mais prononcer sur le péché dont la censure nous appartient sans doute. Censure que nous pouvons et que nous devons exer-

trêve avec Jean sans terre (1206) mais celui ci était indigne de la protection pontificale. Impérieuse, cruel, avare, il avait tous les vices de Richard Coeur de Lion, sans avoir aucune de ses qualités. Bientôt, il se fit avec le pape une querelle qui eut des suites graves, pour lui, et pour son royaume.

Annulant la double élection faite pour remplir le siège archiépiscopal de Cantorbéry, Innocent avait fait élire le savant Etienne Langton, anglais de naissance. Jean chassa de son siège le vertueux archevêque. Innocent après avoir vainement employé tous les moyens de douceur se vit réduit à jeter l'interdit sur l'Angleterre (1208) le roi toujours obstiné fut ensuite excommunié et enfin déposé (1212) Le lâche Jean sans terre ne se rendit qu'à la

---

cer contre qui que ce soit"... Ne pourrons nous donc point pour rétablir la paix rompue connaître la religion du serment qui appartient à l'Eglise. N'oublions pas que le pape non content de donner des avis paternels aux deux rois, leur enjoignit formellement de cesser la guerre. Comme il ne peut pas bien à un Pontife aussi recommandable qu'Innocent III reprocher, d'avoir outrepassé ses droits par cette mesure, Gosselin le justifie "par le consentement au moins tacite des souverains;" or nous venons de voir quel était ce consentement de la part de Phil. et le Pape lui même dit en général qu'il s'appuie sur une constitution non pas humaine mais divine."

vue de la flotte française prête à passer en Angleterre pour exécuter la sentence pontificale. Il se déclara du consentement de ses barons, vassal du S. Siège. Toutefois toujours traître, il entra dans la ligue formée contre Philippe Auguste par Othon IV excommunié, le comte de Flandre, Ferrand, et d'autres Seigneurs. Les princes alliés furent complètement défaits dans la bataille de Bouvines, si glorieuse pour le roi de France, et favorable aux projets d'Innocent (1214) Jean sans terre retourna dans ses états, se fit détester de ses barons qui le forcèrent en 1215, à souscrire la "Grande Charte" première ébauche de la Constitution actuelle de l'Angleterre, qui garantisfait les droits des barons et du clergé. Le roi, qui paraît-il était parvenu à tromper Innocent III, et à en obtenir une déclaration qui frappait cet acte de nullité, ralluma la guerre civile. Les barons déférèrent la couronne à Louis VIII, fils de Philippe. mais Jean sans terre étant mort, Henri III son fils fut reconnu pour roi (1216)[1]. La sollicitude d'Innocent III n'était pas absorbée tout-entière par les vastes travaux que nous

---

1) Voyez Moeller. l. c. - Il fait remarquer avec raison que le Dr. Lingard auteur d'une histoire d'Angleterre en 7 volumes, n'a pas jugé avec assez d'impartialité les actes d'Innocent III, ni ceux d'autres papes, dans leurs relations avec l'Angleterre..

venons de voir; elle s'étendait à tous les autres états de l'Europe; en Portugal, en Pologne, en Hongrie, dans les royaumes du Nord, partout il intervenait pour ramener la paix et la discipline ecclésiastique. Et ce n'est là que le premier centre de son activité prodigieuse; voici le second:

---

## Croisades contre les Musulmans et contre les hérétiques.

Croisade en Orient. Dès le commencement de son Pontificat, la pensée d'une nouvelle croisade avait préoccupé Innocent III, il voulait reconquérir la Palestine, que les armes du puissant Saladin, avaient enlevée aux Latins. Un autre Pierre l'Ermite, Foulques, curé de Neuilly, prêcha la IV croisade et les multitudes s'émurent encore. Boniface II, marquis de Montferrat fut proclamé généralissime. Malheureusement tout céda dans cette croisade à des motifs politiques et intéressés; la Terre sainte fut oubliée.

Diandolo, doge de Venise, vieillard aveugle de corps, mais d'une rare perspicacité d'esprit fournit des vaisseaux à l'armée, en exigeant en retour qu'elle aiderait les Vénitiens

à reconquérir sur les Hongrois la ville de Zara en Dalmatie (1202) Ce n'est pas tout; sur les instances et les promesses d'Alexis, fils de l'empereur détrôné, Isaac l'Ange, les croisés s'emparent de Constantinople et chassent l'usurpateur. Bientôt irrités contre les Grecs et un nouvel usurpateur Murzufle, les Français prennent une seconde fois d'assaut la ville impériale et y fondent un empire latin, dont le vaillant comte de Flandre Baudouin IX devient le premier empereur (1204). Le pape Innocent s'était constamment mais vainement efforcé de rappeler aux croisés le vrai but de leur expédition. Après la prise de Constantinople, il ne pensa plus qu'à assurer l'autorité du S. Siège en Orient. Malheureusement l'empire latin, seul fruit de la quatrième croisade, ne devait subsister qu'un demi siècle (1204. 1261) Sa chute replongea l'Orient dans le Schisme.

Croisade en Espagne. Innocent III n'avait pu envoyer les chevaliers d'Occident combattre les Sarrasins en Palestine, mais il réussit à former une ligue puissante contre les Maures d'Espagne. A sa voix Pierre II roi d'Aragon, Alphonse IV ou IX roi de Castille, Sanche VII roi de Navarre, oubliant leurs querelles particulières, réunissent enfin leurs efforts contre l'émir

Mohammed. La fameuse victoire de Las Navas de Volosa, comparable pour ses résultats, à la bataille de Poitiers, couronna les princes confédérés et surtout le roi de Castille d'une gloire immortelle (1212) Elle porta à la puissance Musulmane d'Espagne, un coup dont elle ne se releva jamais. Innocent ne crut pouvoir célébrer dignement ce succès qu'en instituant la fête "du triomphe de la croix", qui s'observe encore en Espagne

Croisade contre les hérétiques - Une autre croisade se préparait au sein même de la France contre d'autres ennemis plus dangereux pour l'Eglise Catholique. Les sectes Manichéennes si répandues vers la fin du 12ème siècle semblaient réunies et comme concentrées dans le Midi de la France, où la religion catholique était tombée dans le dernier mépris. Les hérétiques appelés Cathares, Patarins, Bons hommes Vaudois, etc se confondaient tous sous le nom d'Albigeois (de la ville d'Albi en Languedoc).
Grâce à l'appui d'un grand nombre de Seigneurs et surtout du comte de Toulouse, Raymond VI, cette secte était devenue une puissance qui ne détruisait pas seulement la doctrine et la morale, mais aussi les temples, les autels, les croix et persécutait les Catholiques d'une manière atroce. Alexandre III avait déjà pris

des mesures contre les sectaires. Le 11ème Concile oecuménique les avait condamnés. Innocent III poursuivit cette entreprise. Il nomma Pierre de Castelnau son légat en Languedoc, et lui adjoignit des missionnaires pris dans l'ordre de Cîteaux; l'évêque d'Osma Diégo, accompagné d'un chanoine régulier de sa cathédrale, dont le nom devait être à jamais illustre, S. Dominique vint les rejoindre mais en 1208, Pierre de Castelnau fut assassiné par deux officiers de Raymond. C'est alors seulement qu'Innocent en vint à la pensée d'une croisade, demandée d'ailleurs par les évêques du pays, contre des ennemis "pires que Sarrasins", disait le pape. Philippe Auguste équipa et entretint quinze mille hommes à ses frais. Après la prise de Béziers et de Carcassonne, Simon de Montfort, type accompli du chevalier chrétien par sa foi et sa bravoure, fut choisi comme chef de l'expédition. Il couronna ses succès par la célèbre victoire de Muret, où la grande armée de Raymond et de son beau-frère Pierre d'Aragon fut défaite par 800 croisés. Honorius III, successeur d'Innocent parvint à faire cesser les hostilités entre Louis VIII, et le fils de Jean-sans-Terre Henri III, pour faire reprendre au premier la croisade contre les hérétiques. La guerre fut terminée pendant la régence de Blanche de Castille, épouse de Louis VIII et mère de S. Louis, (1229) [illegible]

toutefois ne périt point, et amena l'établissement de l'inquisition, dont nous aurons à parler à la fin de cette période.¹ Mais déjà une autre milice s'était formée pour combattre les hérétiques par une croisade spirituelle et pacifique; les Franciscains (1209) et les Dominicains (1216) du nom de leurs fondateurs, S. François, né à Assise, en Italie (1186-1226) et S. Dominique de Guzman né à Calaroga en Espagne (1170-1221). L'institution de ces deux ordres attestent d'une manière admirable, cette action divine qui secourt l'Eglise par des voies inattendues et toujours proportionnées aux dangers. Les enfants de S. François et de S. Dominique, devaient être par leur pauvreté et leur humilité, leur soumission au St Siège, leur science et leur sainteté, une réponse vivante, et permanente à tous les hérétiques, en même temps qu'ils étaient destinés, à compenser par leur fécond apostolat, les pertes causées à l'Eglise par l'erreur et le schisme. Le développement des deux ordres mendiants fut merveilleux; de son vivant, dit Moeller, S François put compter dans une assemblée générale, cinq mille de ses frères; trente cinq ans plus tard, il y avait déjà huit cents monastères et plus de vingt mille religieux,

¹ Voyez sur les Sectaires. S. Alph. H.H. II ch X art III N 7 et art 4 § I

au commencement du quatorzième siècle le nombre des Franciscains s'élevait à cent cinquante mille. Quant aux Frères-Prêcheurs, ils possédaient à la fin du treizième siècle, plus de quatre cent dix-sept monastères. L'esprit de S. François et de S. Dominique non seulement sanctifia les femmes par les Clarisses, filles de Ste Claire et par les Dominicaines, mais se communiqua encore aux personnes du monde, de tout âge et de toute condition, par l'institution si féconde et si salutaire du "tiers ordre". Il semble que S. François fut surtout destiné à rallumer sur la terre, le feu sacré de la charité, tandis que S. Dominique eut pour mission plus spéciale de propager et de défendre la vérité 1/

Le Pape Innocent, qui voyait s'élever ces nouvelles milices pour la cause de Dieu, et la défense de son Eglise, s'occupait dans le même temps des préparatifs d'un grand concile, pour remédier, par la voie de l'autorité aux désordres qui travaillaient l'ordre social. Ce concile fut le qua-

1/ "L'un était environné de tout l'éclat d'un Séraphin (François), l'autre marchait dans la sagesse et la sainteté, environné de la splendeur d'un Chérubin (Dominique)" Dante, Paradis, Chant XI v 39-40. — Entre les nombreux ouvrages écrits sur ces deux fondateurs, nous ne citerons que la "Vie de S. Dominique" par le P. Lacordaire, et celle de S. François d'Assise" par Chavin de Malan."

trième de Latran, douzième oecuménique - (1215). Jamais plus auguste assemblée n'avait présenté l'Eglise. Quatre cent douze évêques, les patriarches d'Orient et leurs légats, une multitude d'abbés, de prieurs, de députés de chapitre, ainsi que les ambassadeurs des deux empereurs d'Allemagne et de Constantinople et ceux des autres princes la composaient, sous la présidence du grand pape Innocent III. On y dressa trente canons, tant pour condamner les hérétiques, tous manichéens alors, et les vouer eux et leurs fauteurs obstinés au bras séculier, que pour rétablir la discipline sur les points les plus essentiels. Ces règlements du grand concile de Latran formèrent la base de la discipline des temps modernes. La tenue annuelle des conciles provinciaux et la réunion triennale des chapitres dans les monastères, les écoles des Cathédrales, la prédication de la parole de Dieu, la prohibition de nouveaux ordres religieux, le célibat des clercs, la décence et la sainteté de leurs moeurs la proscription de la simonie, la confession annuelle, et la communion pascale, les élections et les procédures ecclésiastiques, les privilèges des églises, la condamnation des mariages clandestins, et les empêchements pour cause de parenté restreints au quatrième degré, la correction des abus, touchant les reliques, les quêtes et les indulgences, quelques

mesures à l'égard des Juifs et des païens, tels furent les principaux points, qui firent la matière des canons de Latran. La Terre Sainte ne pouvait être oubliée. La pape donna une bulle pour ranimer le zèle de la croisade, et imposer sur les biens des clercs une décime destinée aux frais d'une nouvelle expédition. —

On eût dit que le Pape Innocent III se hâtait d'achever son oeuvre et de la couronner. Il mourut huit mois après le concile. (1216) Voici comment une plume illustre a caractérisé ce grand Pontife:

Gracieux et bienveillant dans ses manières, doué d'une beauté physique peu commune, plein de confiance et de tendresse dans ses amitiés, généreux à l'excès dans ses aumônes, et ses fondations, orateur éloquent et profond, écrivain ascétique et savant, poète même comme le démontre cette belle prose, "Veni Sancte Spiritus" et cette sublime élégie "Stabat Mater" dont il fut l'auteur; grand et profond jurisconsulte, comme il convenait de l'être au juge en dernier ressort de toute la chrétienté; protecteur zélé des sciences et des études religieuses; veillant avec sévérité au maintien des lois de l'Église et de sa discipline, il avait ainsi toutes les qualités qui eussent pu illustrer sa mémoire, s'il avait été chargé du gouvernement de l'Église dans une époque paisible et facile, ou si ce gouvernement s'était alors borné au seul soin des choses spirituelles. Mais une autre

(1) On attribue aussi le Stabat Mater à Jacopone [illegible]
[illegible] 1306

mission lui était réservée.... La constitution de l'Europe à cette époque lui conférait alors la glorieuse fonction de veiller à tous les intérêts des peuples, au maintien de tous leurs droits, à l'accomplissement de tous leurs devoirs. Il fut, pendant tout son règne de dix-huit années, à la hauteur de cette colossale mission. Quoique sans cesse menacé, et attaqué par ses propres sujets, les turbulents habitants de Rome il planait sur l'Eglise et le monde Chrétien avec un calme imperturbable, avec une sollicitude permanente et minutieuse, portant partout un regard de Père et de juge. De l'Islande à la Sicile, du Portugal jusqu'en Arménie, pas une loi de l'Eglise n'est transgressée, qu'il ne la relève; pas une injure n'est infligée au faible, qu'il n'en demande réparation; pas une garantie légitime n'est attaquée qu'il ne la protége. Pour lui la Chrétienté toute entière n'est qu'une majestueuse unité, qu'un seul royaume sans frontières intérieures, sans distinction de races dont il est le défenseur intrépide au dehors, et le juge inébranlable et incorruptible au dedans" 1)

## Question historique.
## La guerre contre les Albigeois fut-elle une guerre juste?

Pour la négative : les Protestants et plusieurs Catho.

1) De Montalembert. Vie de Ste Elisabeth. Introduction.

-liques qui blâment ttes les peines temporelles employ-ées contre les hérétiques
Pour l'affirmative : la plupart des Catholiques. Voyez surtout Noël Alexandre. saeculo XIII : 3e disf. art 1. et 2.
Trois conditions sont nécessaires pour légitimer une guerre :
1/ Déclaration par l'autorité compétente : ici Innoc. III, le Père et le roi de la chrétienté, à la demande des évêques du pays, et Philippe Auguste roi de France et suzerain du principal défenseur des hérétiques.
2°/ Motifs justes : l'hérésie, crime de lèze-majesté divine ; aggression contre la société chrétienne et meurtre des âmes (Deuter Ch XIII) L'hérésie des Albigeois, par elle-même subversive de tout ordre social et dont les partisans se livrent aux plus grands excès.
3°/ Intention droite : on la voit assez dans la lettre du Pape et l'organisation même de l'armée ainsi que sa conduite.
Quant aux excès commis dans cette guerre, il serait tout à fait déraisonnable d'en rendre responsable l'Eglise ou même toute l'armée des croisés. D'ailleurs ces excès ont souvent été exagérés en particulier pour le sac de Béziers. Pour prouver l'ambition de Simon de Montfort les protestants et certains Catholiques citent des lettres d'Innocent à ce com-

te, mais ils ne disent pas que le Pape déclara lui même après, qu'il avait été trompé par les artifices de Pierre d'Arragon.

# Art III

## Honorius III (1216-1227), Grégoire IX (1227-1241) et Innocent IV (1243-1254) contre Frédéric II. (+1250) Les derniers Hohenstaufen (1268)

La famille de Hohenstaufen qui occupait le trône impériale depuis plus de soixante ans avait marché vers le même but avec la plus grande persévérance. Elle aspirait à fonder une grande monarchie absolue et héréditaire, en annexant l'Italie à l'Allemagne, mais déjà ses efforts avaient deux fois échoué. Ainsi l'ambition de Frédéric I n'avait pu ni asservir les villes lombardes, ni triompher de la résistance du pape Alexandre III, et les projets de Henri VI étaient venus se briser en Allemagne contre la résistance des Seigneurs ecclésiastiques et laïques, en Italie contre la haine que les Napolitains et les Siciliens portaient à sa dynastie. Plus tard la guerre qui s'alluma entre Philippe et Othon, l'assassinat du premier de ces prétendants au trône de l'Allemagne et le règne du second avaient mis la maison de Hohenstaufen

à deux doigts de sa perte. Innocent III la sauva, et Frédéric II protégé par ce grand pape, parvint à recueillir l'héritage de ses ancêtres. Mais il reprit aussitôt l'ancien projet de sa famille, et rien ne lui coûta pour en assurer l'accomplissement. Il ne recula devant aucun moyen, et sans scrupule ni remords, il employa tour à tour la violence, la corruption et la ruse. Or il ne pouvait réussir qu'à la condition de renverser de fond en comble tout le système social et politique de l'Occident et par une conséquence nécessaire ses plus dangereux ennemis, les Souverains Pontifes, devaient être les chefs et les défenseurs naturels de ce système. Les Papes ne faillirent pas à leur sainte mission et Grégoire IX ainsi qu'Innocent IV, se montrèrent les dignes successeurs de Grégoire VII et d'Innocent III. La justice et le bon droit étaient de leur côté : ils résistèrent à ce prince ambitieux, immoral et impie, sans se laisser décourager par les forces immenses, dont il disposait. Malgré toute sa puissance Frédéric II succomba enfin, car il avait contre lui la grande majorité des peuples chrétiens dont la foi était encore trop ardente pour qu'elle pût fléchir devant un prince toujours prêt à sacrifier leurs intérêts spirituels à ses intérêts matériels.

Honorius III et la déloyauté de Frédéric II, V Croisade (12[illegible]

— A peine Innocent III, eut il fermé les yeux, que Frédéric II changea de conduite à l'égard du Saint-Siège. Il s'était solennellement engagé à ne jamais réunir les royaumes de Naples et de Sicile à la couronne impériale, ainsi qu'à entreprendre une nouvelle croisade. Violant la première de ces promesses, il fit reconnaître pour son successeur à l'empire, l'aîné de ses fils Henri, lequel avait déjà reçu l'investiture comme futur roi de Naples et de Sicile. En même temps, il protestait à Honorius III, successeur d'Innocent III, que les princes allemands avaient agi sans son consentement, et qu'il ne permettrait point la réunion de tous ces sceptres dans la même main. Le pape se laissa tromper et porta la condescendance jusqu'à consentir trois fois aux délais affectés de Frédéric touchant l'accomplissement de son voeu de partir pour la Terre-Sainte. Malgré tous les mouvements qu'Honorius se donna, André II de Hongrie fut le seul roi à se croiser pour la Palestine (1217) (V^ième^ Croisade.) Il y remporta quelques avantages sur les Turcs, mais faute de plan, ces succès partiels étaient sans résultat. Cette raison jointe aux divisions des croisés, rebuta André, et ce prince rentra dans ses états [1]. — Une autre armée de croisés Alle-

[1] Il était le père de "cette chère Sainte Elisabeth," dont Montalembert a reproduit avec tant de bonheur et de grâce la touchante histoire. Son époux : le bon duc de Thuringe, mourut en route pour la Terre Sainte, lors du premier embarquement de Frédéric II. —

mands, Brabançons, Norwégiens, permit aux Chrétiens latins deux ans plus tard, de faire une entreprise plus considérable. Ils assiégèrent Damiette (1219), qu'ils prirent après un siège célèbre, et qu'ils rendirent forcément deux ans après.

Cependant Frédéric qui avait consolidé son pouvoir en Allemagne par l'élection de son fils Henri, reportait toute son attention sur l'Italie. Le royaume de Naples et de Sicile jouissait d'une paix profonde, bien que les Seigneurs normands ~~se~~ montrassent encore peu favorables à la dynastie Allemande. L'empereur commença bientôt à modifier l'administration et la législation de manière à s'assurer un pouvoir absolu. Ses desseins rencontrèrent toutefois de la résistance dans la Lombardie, et lorsqu'il se fut prononcé ouvertement pour le parti Gibelin, quinze villes guelfes, ayant à leur tête Milan, renouvelèrent l'ancienne ligue lombarde. L'Empereur ne se sentant pas en état de les réduire par les armes, s'adressa au Pape Honorius, qui négocia un armistice dans l'espoir que la croisade si longtemps projetée n'éprouverait plus de retard : ce fut un des derniers actes de ce Pontife.

# Grégoire IX. — VI Croisade (1229) — Frédéric excommunié et déposé (1239).

Grégoire IX, bien qu'octogénaire quand il monta sur le trône papal, se montra digne de son oncle, Innocent III, ainsi que des pontifes dont il avait adopté le nom, (1227). Il exhorta l'empereur à exécuter le voeu et les traités qu'il avait faits, et à partir pour la Terre-Sainte. Plus de cent mille croisés de tous les pays de l'Europe, s'étaient assemblés en Italie pour accompagner Frédéric, qui s'embarqua enfin. Mais deux jours après, il rentra dans le port, prétextant une maladie grave. Grégoire IX prononça alors l'excommunication contre l'empereur (1228). Frédéric répondit par un manifeste violent contre l'Eglise. Néanmoins il partit pour la Palestine l'année suivante, sans se faire absoudre, et avec des forces peu considérables, car plus de quarante mille croisés étaient retournés dans leur patrie.
Sa conduite en Orient fut indigne d'un prince chrétien. Ayant obtenu de Mélédin, sultan d'Egypte, la cession de Jérusalem démantelée, et d'une partie de la Palestine, mais à des conditions humiliantes pour les Chrétiens, il vécut dans une scandaleuse intimité avec les Musulmans, adoptant leurs moeurs, et les autorisant

à croire qu'il avait l'intention d'embrasser leur culte. Revenu en Italie, il entra en négociation avec le pape. Grégoire IX se prêta sans difficulté à la réconciliation, stipulée dans un second traité conclu à St Germano (1230). L'empereur s'engageait à réparer le mal qu'il avait fait à l'Eglise et le pape le releva de l'excommunication qu'il avait encourue.

Le véritable motif, qui avait porté Frédéric II à se réconcilier avec le pape, ne tarda pas à devenir manifeste. Il voulait se servir de ce puissant auxiliaire pour vaincre ses ennemis et consolider son pouvoir. Après avoir anéanti par la publication d'un nouveau code, rédigé par Pierre des Vignes et Thaddée de Suesse, les derniers restes des droits des Seigneurs et de l'Eglise dans le royaume de Naples et de Sicile, il se rendit dans la Lombardie. 1) Mécontent des conditions faites par le pape aux Guelfes de ce pays, l'empereur soutint de toute sa puissance le cruel Seigneur de Vérone, cet Ezzelin de Romano, si odieusement célèbre par ses crimes et par l'exécration de tous ses contemporains. Cependant la révolte de son fils Henri, qui administrait l'Allemagne, força

1) – La réponse au code Sicilien se trouve dans les cinq livres de Décrétales que Grégoire IX fit recueillir par S. Raymond de Pennafort de l'ordre de S. Dominique.

Frédéric à ajourner encore l'exécution de ses projets. Mais ayant vaincu son fils avec le secours du pape, qui frappa d'excommunication tous les partisans du jeune prince, l'empereur revint d.s la Lombardie, et anéantit les forces des villes guelfes dans la bataille de Cortenuova (1236). Malgré la résistance de Milan et de Bresse, Frédéric commença dès lors à agir en souverain absolu de l'Italie. Il confisqua des territoires appartenant au Saint-Siège; il donna à son fils naturel Enzius, l'investiture de la Sardaigne, qui relevait du pape, et se porta à de telles violences envers le clergé, de Naples et de Sicile, que Grégoire fut enfin obligé de l'excommunier une seconde fois et de le déposer. (1239). Frédéric marcha alors avec son armée contre Rome, et fit prisonniers les prélats anglais et français qui se rendaient au concile, auquel lui-même en avait appelé, et que le pape avait convoqué. Grégoire IX, vieillard presque centenaire resta inébranlable au milieu du péril, et mourut accablé par l'âge et par les souffrances qu'il avait eu à endurer pendant le siège de la ville. (1241) –

## Innocent IV. 1.er Concile oecuménique de Lyon (1245); Frédéric déposé, fin providentielle de sa maison.

La mort de Grégoire IX semblait avoir assuré le triomphe de Frédéric. Le nouveau pape Célestin IV

mourut peu de jours après son élection, et le siège pontifical resta vacant pendant deux ans, grâce aux obstacles suscités par la puissance impériale. L'indignation qu'inspirait cette conduite dans toute la Chrétienté, ainsi que les menaces des rois de France et d'Angleterre, forcèrent enfin l'empereur à presser lui-même les cardinaux de procéder à une nouvelle élection. Sinibaldo Fieschi, Génois de naissance, qui appartenait à une famille Gibeline, et avait été autrefois l'ami personnel de Frédéric, fut élu et prit le nom d'Innocent IV. (1243). L'empereur exigea sur le champ la révocation de toutes les censures lancées contre lui, et tint le pape comme enfermé à Rome. Innocent IV parvint à s'échapper et se rendit à Lyon, où il convoqua le premier concile de ce nom et le treizième œcuménique, afin d'y faire juger le différend de Frédéric avec l'Eglise, (1245). Cent quarante évêques y assistèrent avec les patriarches latins d'Orient, Baudouin II de Courtenay, empereur de Constantinople, Raymond VII comte de Toulouse et les députés de tous les princes chrétiens. Frédéric y fut cité, mais ne comparut pas en personne. Il envoya une députation chargée de sa défense; elle avait pour chef, Thaddée de Suesse, conseiller impérial, d'une éloquence et d'une habileté rares.

Après un délai de quinze jours, les Pères en vinrent à une sentence définitive et solennelle.

Au milieu du silence imposant de l'auguste assemblée, le Pape lut le décret d'excommunication fulminé contre l'empereur d'Allemagne : "Après en avoir mûrement délibéré," dit-il" avec les cardinaux et les pères du Saint Concile, en vertu du pouvoir de lier et de délier que Jésus-Christ nous a donné dans la personne de S. Pierre, tout indigne que nous sommes, nous déclarons le dit empereur qui s'est rendu si indigne de l'empire, de tout honneur et de toute dignité, et qui pour ses iniquités a été rejeté de Dieu, pour qu'il ne soit ni roi ni empereur, nous le déclarons, dis-je, et le dénonçons lié par ses péchés, rejeté et privé de tout honneur et dignité par le Seigneur et néanmoins nous l'en privons par notre sentence absolvant pour toujours de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité ; nous défendons par l'autorité apostolique, que personne lui obéisse désormais comme empereur ou comme roi ; et nous voulons qu'à l'avenir, quiconque lui donnera aide et conseil soit excommunié par le seul fait. Les électeurs auront à lui donner dans le plus bref délai, un successeur à l'empire. Quant au royaume de Sicile nous y pourvoirons avec le conseil de nos frères les Cardinaux." A ces paroles le Pape et tous les prélats renversèrent les flambeaux qu'ils tenaient à la main et éteignirent les lumières. Une émotion indicible se répandit parmi la foule qui encombrait la

Cathédrale et Thaddée de Suesse s'écria dans son effroi : " Ce jour est vraiment le jour de la colère."

On ne comprend guère comment Bossuet et d'autres auteurs à sa suite ont pu distinguer ici deux sentences, l'une d'excommunication, l'autre de déposition, prétendant que la déposition fut prononcée en présence du concile, mais non avec son approbation.

Il est clair en effet, par la formule même de l'acte, qu'il n'y eut point de distinction dans l'esprit des Pères, et qu'ils approuvèrent l'acte tout entier. D'ailleurs leur silence serait déjà une approbation tacite, d'autant plus que le Pape dit qu'il a délibéré avec eux. Aussi les auteurs contemporains l'entendent de la sorte et disent en termes exprès que la sentence fut portée avec l'approbation du concile.1/

On s'occupa aussi dans le concile de Lyon des secours à procurer à l'empire Latin presque mourant;

---

1/ — Cfr Labbe t. XI, parte 1a, fol 645. On comprend combien ce grave document favorise l'opinion du pouvoir indirect, telle que nous l'avons exposée plus haut. M. Gosselin s'efforce de lui donner un autre sens, mais avec autant de succès que pour les sentences de Grégoire VII et d'Innocent III. (Voir ces deux pontificats.)

de la croisade pour délivrer la Terre-Sainte, et sauver l'Europe elle-même, de l'invasion des Tartares. Ces Tartares ou Mongols, avaient conquis toute la Tartarie, la Perse et une partie de la Chine, sous leur roi Gengis-Kan, gendre du prêtre Jean. Ce fameux conquérant était mort (1227), ses fils achevèrent la conquête de la Chine, et se jetèrent sur la Russie, la Pologne et la Hongrie (1237), qu'ils pillèrent et rendirent tributaires. Les Mongols n'étaient point hostiles au Christianisme; il y avait des Chrétiens parmi eux, et même les Papes entretinrent quelques relations amicales avec plusieurs de leur chefs, et leurs envoyèrent à différentes reprises des Franciscains et des Dominicains en qualité de députés ou de missionnaires. Les Tartares n'en ravageaient pas moins en barbares tous les pays où ils portaient leurs armes et n'en menaçaient pas moins tout l'Occident. Les Choresmiens peuples féroces et inconnus, fuyant devant l'armée conquérante se jetèrent sur la Palestine; ils prirent Jérusalem, profanèrent les saints lieux et massacrèrent les Chrétiens. Dans ces tristes circonstances, le Pape Innocent IV chercha à reveiller l'ancienne ardeur des Chrétiens pour la guerre Sainte.

Transporté de colère en apprenant sa déposition, Frédéric s'était écrié: "Ce Pape m'a déposé

dans son concile et m'a ôté ma couronne !.... Qu'on m'apporte mes cassettes. On les lui présenta. " Voyez dit-il si mes couronnes sont perdues ! " Et il en mit une sur sa tête. " Non, non, reprit il d'une voix terrible ; ni pape, ni concile ne me l'ôteront sans répandre des flots de sang. Un moine aura l'insolence de m'arracher la dignité impériale, à moi qui n'ai point d'égal parmi les princes ! "

Mais la Providence se chargea d'exécuter la sentence du Concile et du Vicaire de Jésus-Christ. La couronne d'Allemagne est donnée successivement à Henri de Thuringe et à Guillaume de Hollande ; l'Europe entière semble soulevée contre les Hohenstaufen dont le trône reste vacant pendant vingt ans.

La cruauté de Frédéric redoublait avec ses revers ; il fit crever les yeux à Pierre des Vignes, son chancelier et jusque là son confident intime. Pierre des Vignes prévint les tortures, que lui préparaient les Pisans, en se cassant la tête contre la colonne à laquelle il était attaché. Le roi Henri, fils aîné de Frédéric meurt dans le cachot où son père l'avait jeté. La justice divine s'abat sur tous les complices du tyran. Thaddée de Suesse expire au milieu d'une déroute après avoir eu les deux mains coupées dans le combat. Enzius, fils naturel de Frédé-

ric, et roi de Sardaigne, meurt dans une cage de fer, après vingt cinq ans de captivité. <u>Ezzelin</u>, le féroce, achève sa vie atroce par les tortures de la faim au fond d'une prison.

Frédéric meurt en 1250, entouré d'une garde Turque et étouffé, disent quelques historiens, par son bâtard <u>Mainfroi</u>. Son fils légitime, <u>Conrad</u> meurt à l'âge de vingt-six ans empoisonné par le même Mainfroi, qui s'empare du trône de Naples et de Sicile. Le Pape <u>Urbain IV</u> offre ce royaume à Charles d'Anjou, frère de S. Louis, et l'usurpateur est tué dans une bataille, (1266). <u>Conradin</u> dernier rejeton des Hohenstaufen, vient à son tour attaquer Charles, mais il est vaincu, et tombe entre les mains de son cruel vainqueur. Clément IV réclame en vain la vie de Conradin : il expire sur un échafaud à l'âge de dix-sept ans, victime innocente et expiatoire de sa coupable famille (1268). Avec lui s'éteignit l'empire politiquement anti-chrétien d'Allemagne, qui prétendait asservir l'Eglise et établir sa domination sur l'univers. En 1273, un empire plus humain lui succède dans la personne du pieux <u>Rodolphe de Habsbourg</u>, qui par la ligne maternelle descendait de Charlemagne et dont la postérité est encore sur le trône. On peut deviner son règne, dit Montalembert, lorsqu'à son sacre ne trouvant pas son

sceptre, il saisit le crucifix sur l'autel, et s'écria: "Voilà mon sceptre ! Je n'en veux pas d'autre !"1/

---

# Chapitre troisième

## La France de S. Louis. – Boniface VIII, – Ou la seconde moitié du XIII siècle (1248. 1303)

Art I. S. Louis. fin et résultats des croisades (1270)
Art II. Le deuxième concile oecuménique de Lyon (1274). Vêpres Siciliennes (1282). Les Franciscains. – Boniface VIII et Philippe le Bel (1303)

---

## Article I
## S. Louis. fin et résultats des croisades (1270)

Tandis qu'un empereur d'Allemagne troublait et déshonorait l'humanité chrétienne, un de ses contemporains S. Ferdinand de Castille (1217-1252) s'illustrait par sa piété, son zèle et ses conquêtes contre les Maures. Il eut pour principaux conseillers Grégoire IX et Rodrigue Ximénès, archevêque de Tolède. Vers le même temps, le cousin de Ferdinand, S. Louis, glorifiait le trône de

1/ Rohrbacher établit un parallèle frappant entre Frédéric II et Napoléon I ; l'hist. de Napoléon III nous permettrait d'y ajouter plus d'un trait (t. XVIII. Livr. LXXIII)

France par des vertus plus éclatantes que toutes les victoires. Après Philippe Auguste, dont le règne avait été si long et si favorable à la monarchie française (1180-1223) son fils, Louis VIII, ou le Lion n'occupa le trône que trois ans (1223-1226). Louis IX avait douze ans à la mort de son père. La minorité du jeune roi fut orageuse, mais l'habilité et le courage de sa mère Blanche de Castille obtinrent la soumission des grands vassaux et la fin de la guerre des Albigeois. Cette reine qui gouvernait en homme, aimait comme une mère et comme une mère chrétienne. Elle donna les plus grands soins à l'éducation de son fils et quand le pieux monarque commença à régner (1236) on vit bientôt que Blanche en avait fait un héros et un saint, le modèle des rois.

Le nom de S. Louis est attaché aux deux dernières croisades. Au milieu d'une maladie mortelle il avait fait vœu s'il se rétablissait d'entreprendre la guerre Sainte: (1244). Rien ne put l'empêcher de rester fidèle à sa promesse (1248); il dirigea cette VIIième expédition vers les côtes d'Afrique et prit Damiette (1249); mais la témérité du comte d'Artois, frère du roi, fit tomber le monarque au pouvoir des Sarrasins près de Mansourah (1250).[1]

[1] Parmi les nobles croisés, se trouvait le Sire de Joinville, dont le nom est à jamais inséparable du nom de S. Louis. Il a écrit l'histoire de son roi de la manière la plus piquante et la plus naturelle.

Le royal captif reçut une lettre du pape Innocent IV, qui en le consolant l'exhortait à la patience et au courage. Le Souverain Pontife ordonna des prières dans toutes les églises de France pour l'armée prisonnière: "Orient trompeur! s'écriait-il, fatale Egypte! quand consoleras-tu enfin l'Eglise de toutes les douleurs que tu lui imposes!" En même temps il fit un appel aux royaumes d'Occident, pour que tous les Chrétiens vinssent personnellement ou pécuniairement au secours de leurs frères captifs. Quand il s'agit de traiter de sa rançon et de celle de ses guerriers, S. Louis dit ce mot si connu: "Un roi de France ne se rachète point à prix d'argent. Je donnerai un million de besans d'or pour mes sujets et Damiette pour ma personne." Il emporta l'estime et l'admiration des Musulmans qu'il étonna par son courage et sa grandeur d'âme. Il passa quatre ans en Palestine, occupé à réparer quelques places fortes et revint en France après la mort de la reine Blanche, sa bonne mère, qu'il aimait plus qu'aucune créature mortelle, comme elle le méritait bien." (1254).

Un seul incident était venu troubler la regence. Un moine Hongrois, apostat de l'ordre de Citeaux, et nommé Jacob, avait profité de la consternation générale produite par la captivité de S. Louis pour soulever la multitude en disant que c'étaient les pauvres, les laboureurs et les bergers qui délivreraient le roi. Beaucoup d'hommes simples prirent la croix; bientôt les

voleurs, les bannis, les aventuriers, s'y joignirent et formèrent une armée de cent mille hommes qu'on appela les "pastoureaux". À la nouvelle de leurs brigandages, la reine Blanche prit les mesures les plus sévères contre eux et bientôt ils furent dispersés. – On dit que ce fut le même moine qui fomenta en 1215 la croisade des enfants, dans laquelle on vit vingt mille enfants français et allemands se réunir et se mettre en route pour la Terre Sainte. Les uns périrent en route; beaucoup furent volés ou vendus aux Sarrasins, les autres en petit nombre rentrèrent confus dans leurs familles. De tels faits peignent l'époque. –

De retour dans ses états S. Louis se montra vraiment "le père de son peuple." Il supprima les abus de la féodalité en la privant du pouvoir législatif et judiciaire et du pouvoir de battre monnaie; il remplaça les "Jugements de Dieu" par des tribunaux réguliers et consacra le droit d'appel. Il prit les mesures les plus sages en faveur des finances et de l'industrie, fit régner la paix et la justice, et s'occupa activement à organiser "les corps des métiers". Les ordonnances qui illustrèrent son règne sont connus sous le nom "d'établissements de S. Louis". Aimé au dedans du royaume, le pieux monarque était vénéré et respecté au dehors; les princes voisins recouraient à sa médiation conciliante; sans verser une goutte de sang, il agrandit les do-

maines de la couronne plus qu'aucun autre roi.
S. Louis aimait les sciences et tous ceux qui les cultivaient; il prenait plaisir à entendre S. Thomas d'Aquin et S. Bonaventure, et vivait dans l'intimité avec Vincent de Beauvais. "Si je pouvais me diviser en deux parts, disait-il, j'en donnerais une aux Frères-Prêcheurs et l'autre aux Frères-Mineurs." Cette affection du roi pour les nouveaux religieux qui enseignaient avec tant d'éclat à l'université de Paris, blessa d'abord les anciens moines et finit par exciter une heureuse émulation. Les Cisterciens commencèrent et eurent les premiers un collège à Paris, celui des Bernardins (1246). Les Carmes, les Augustins et les Chartreux suivirent. Un chapelain du Saint roi et son ami, Robert de Sorbon, ou Sorbonne, c'était le nom de son pays, fonda aussi en faveur des étudiants pauvres un collège qui devint le plus célèbre dans l'université (1250).
Alors commença un différend considérable entre l'université et les deux ordres mendiants. Les Dominicains et les Franciscains avaient des privilèges et des exemptions, ils ne suivaient pas certains usages de l'université; enfin ils avaient plus de succès.
Il n'en fallait pas tant pour fâcher les anciens docteurs. Ils exclurent de l'université les Dominicains, les plus coupables sans doute à leurs yeux, et firent serment avec leurs écoliers de ne pas recevoir

les ordres mendiants. Guillaume de St Amour alla plus loin : malgré une bulle d'Innocent IV qui avait rétabli les religieux dans leurs droits antérieurs, il publia contre les ordres mendiants un libelle plein d'injures et d'erreurs "(des périls des derniers temps")que S. Thomas et S. Bonaventure réfutèrent et qui fut condamné par Alexandre IV. (1256). Enfin un accord intervint en 1260 et le débat s'arrêta. 1/-

Le respect et l'inaltérable affection de S. Louis, pour le Souverain Pontife se trouvent établis d'un côté, par les témoignages formels et les actes des cinq papes avec lesquels il fut en relation; et d'un autre côté, par le caractère même du roi de France et par sa conduite à l'égard du St Siège. Quant à l'édit de 1228, où il est fait mention," des libertés de l'Eglise Gallicane; libertatibus et immunitatibus utantur, quibus utitur Ecclesia Gallicana," il est adressé aux seuls officiers de la justice séculière du midi de la France: il leur ordonne de respecter les clercs et de les faire jouir des immunités et des autres droits, dont ils jouissent dans l'Eglise Gallicane, c'est à dire, dans cette partie du royaume qui n'avait pas connu les ravages des Albigeois. C'est donc

---

1/- St Alphonse H. H. II. Chap X Art IV. § 2. № 2.

a tort que les Gallicans théologiens et légistes, ont voulu couvrir leur système de l'autorité de S. Louis. Mais leur arme favorite est la pragmatique sanction (1268). On appelle ainsi une ordonnance, qui renferme cinq articles touchant les collations des bénéfices, les élections et autres matières canoniques pour lesquelles la pragmatique ne fait que sanctionner le droit commun d'alors. Elle est publiée ordinairement avec un sixième article dirigé contre les exactions de la cour de Rome. L'authenticité de cette pièce et spécialement du dernier article, est rejetée par les plus graves auteurs pour les raisons que nous donnons plus loin. -

Celui qui s'appelait "le sergent du Christ" ne put résister au désir d'entreprendre une nouvelle croisade quand il apprit la prise d'Antioche par Bibar, soudan d'Egypte (1268). Après avoir tout réglé, l'auguste croisé se rendit d'abord à Tunis en Afrique (1270) dans l'espoir qu'il avait conçu de la conversion du roi maure. Mais tandis qu'il assiégeait Tunis; la peste se mit dans l'armée et enleva le pieux roi lui-même, le 25 Août 1270. Le type de la royauté très-chrétienne ne disparut de la terre, que pour être couronné au ciel d'une auréole immortelle.

Philippe le Hardi, fils et successeur de S. Louis, et Charles d'Anjou, roi de Sicile, conclurent une trêve à des conditions favorables pour la religion

... commandant l'armée en France. — Un des plus nobles croisés le brave Edouard, fils aîné de Henri III, roi d'Angleterre, poursuivit sa route pour la Palestine, où il remporta quelques avantages; il dut revenir pour succéder à son père. (1272)
Ainsi se termina la huitième et dernière croisade. Tous les efforts tentés par les papes, et en particulier par Grégoire X et ses huit premiers successeurs, pour continuer ce grand mouvement restèrent stériles. Les Chrétiens de la Palestine succombant peu à peu sous la puissance des Mamelukes, furent obligés de se retirer enfin dans l'île de Chypre (1291)
Si on ne jugeait des croisades que par ce triste résultat, on n'y verrait qu'une suite de malheureuses expéditions, de désastres et de guerres inutiles. Ainsi les ont jugées et les jugent encore les esprits superficiels ou étrangers aux lois supérieures de la Providence. Mais les croisades, dit-on, n'ont pas réussi! "Les croisades n'ont pas réussi! réplique l'illustre évêque de Poitiers, Mgr Pie : il est à cet égard une réponse célèbre : Aucune n'a réussi, mais toutes ont réussi. Or l'Esprit St nous a avertis de ne juger des grands ouvrages de la Providence comme de la nature, que par le résultat général et définitif. Le détail des choses est toujours plein de mystère et d'obscurité, la clarté brille dans l'ensemble."1) De fait, les croisades ont sau-

1) Panégyrique de S. Louis.

ré l'Europe de l'Islamisme. Sans ces guerres saintes, a écrit un protestant anglais, toute la race humaine serait peut-être encore de nos jours dégradée jusqu'aux plus profonds abîmes de la servitude et de la barbarie." Le Mahométisme était un vaste fournaise qui menaçait l'Europe. Les croisades l'arrêtèrent sur place et le forcèrent à se consumer en lui-même. Grâce à ces expéditions, les Sultans eurent à penser à toute autre chose qu'à envahir l'Occident, et même qu'à l'inquiéter. Si donc une religion d'amour et de liberté n'a pas cédé le sol européen à une religion de sang et d'esclavage, nous le devons aux Papes et aux croisades dont ils furent les auteurs, les promoteurs et les directeurs. Nous aurions subi le sort de l'Asie et en particulier de Byzance, tombées au pouvoir des Turcs, pour ne pas avoir voulu subir l'influence des Papes, ni voulu s'unir franchement à l'Occident![1] Mais les croisades produi-

---

1) — Voici ce qu'écrivait Hurter encore protestant: "On ne saurait trop apprécier les services que la papauté a rendus en réunissant les forces de l'Occident contre ce torrent de hordes barbares qui menaçaient d'envahir l'Europe. Qui sait si les croisades n'ont pas préservé cette partie du monde d'une irruption aussi désastreuse que le furent celles de 710 et de 1683." (Vie d'Innocent III. l. 16.)

sirent d'autres avantages immenses, qu'il nous suffira d'indiquer. 1° Le mouvement merveilleux fut un des plus beaux triomphes de la foi sur la raison et une manifestation éclatante de l'action de l'Eglise sur les peuples d'origine barbare. — Il réalisa l'idéal de la vraie république chrétienne, ou du "saint empire" en rassemblant sous l'étendard de la croix, pour un même but et les mêmes intérêts religieux les vingt nations de l'Europe. — Une foule d'âmes devaient trouver dans la croisade une occasion et un moyen d'expier leurs crimes et d'assurer leur salut; c'était là un des grands motifs qu'Urbain II, S. Bernard etc inspiraient aux guerriers pour les enrôler dans ces saintes expéditions. —

2° Si des intérêts religieux, nous passons aux intérêts sociaux, nous reconnaîtrons encore l'influence des croisades. Elle amenèrent une amélioration générale dans l'état des peuples de l'Europe. L'ardeur fougueuse et sanguinaire des nations Germaines, tournée contre les Musulmans, arrêta les guerres intestines et particulières. — Le système féodal, frappé d'un coup mortel, laissa s'étendre et s'affermir le pouvoir royal en même temps que la liberté du peuple. C'est ainsi que les "<u>Communes</u>" formées dès le commencement du XII siècle pour se défendre contre les Seigneurs et se mettre sous la protection du roi prirent un développement rapide grâce aux

croisades.1) Les guerres saintes d'ailleurs favorisaient efficacement l'affranchissement et le bonheur des serfs : d'un côté en prenant la croix, ils devenaient les hommes de Dieu et de l'Eglise," d'un autre côté, l'autorité des rois et des grands prit un caractère plus doux et plus paternel, la fraternité chrétienne s'établit entre ceux qui partagèrent le même but, les mêmes succès et surtout les mêmes malheurs.2)

3º Dans les croisades, la chevalerie se couvrit de gloire et enfanta une foule de héros chrétiens en étant jetée sur un théâtre, où étaient fixés les regards de

---

1) Les communes se composaient en France comme en Lombardie des bourgeois et des corps de métiers d'une ville, qui s'associaient à l'effet d'obtenir le privilège d'être jugés et administrés par des magistrats choisis par eux et de délibérer ensemble sur les intérêts communs. Le besoin, quelquefois une insurrection, ou d'autres circonstances que nous ne pouvons plus apprécier, donnaient naissance à la commune. Le privilège était toujours au profit de l'autorité royale, à laquelle la commune ressortissait en proportion de ce qu'elle échappait aux Seigneurs. Louis le Gros et son fils Louis VII, favorisèrent généralement l'établissement des chartes communales. - Cfr Moeller. Hist du Moyen-âge Chap XIII. §7.

---

2) Voici comment l'abbé Cambacères dans le panégyrique de S. Louis prononcé en 1768, résumait la politique des croisades: "Transporter au delà des mers des vassaux rebelles et factieux et par là rendre le calme à l'Etat, tourner contre les barbares la fureur de ces lions indomptés qui déchiraient la patrie, et par là laisser reposer les peuples ; occuper leurs armes contre un ennemi éloigné, afin qu'ils ne les tournassent pas contre leurs rois, et par là affermir le trône, et par les guerres étrangères étouffer les intestines : en voilà la politique". -

l'Europe et de l'Asie. Elle donna naissance aux trois grands ordres religieux militaires qui restèrent le boulevard de l'Europe.

4° Enfin en mettant l'Occident en communication avec l'Orient ces guerres imprimèrent à l'Europe une impulsion, une activité universelles au profit de la civilisation. Les sciences naturelles, les connaissances historiques et géographiques se développèrent; le commerce du Levant s'établit ayant pour intermédiaires les républiques italiennes de Venise, Gênes et Pise; l'art de la guerre, l'industrie, la navigation entrent dans une voie de perfectionnement, etc. 1]

# Question historique.

## La Pragmatique-Sanction de S. Louis est-elle authentique avec ses six articles?

Il paraît hors de doute aujourd'hui que cette pièce n'est pas authentique. — Pendant deux siècles c'est à dire jusqu'à l'assemblée de Bourges (1438) silence complet sur ce monument, qu'il importait extrêmement de connaître et d'exploiter. Personne ne l'invoque dans les démêlés que nous allons voir entre Boniface VIII et Philippe le Bel, circonstan-

1] Voy. les auteurs cités, art II, chap. 1, de cette époque.

ce cependant où ce document aurait été si utile au roi de France. Il n'en est pas fait mention lors du schisme d'Occident, aux conciles de Bâle, de Constance. L'article qui regarde les exactions de la cour de Rome, et le seul contraire aux droits de l'Eglise excite spécialement le doute, car en ce moment même le pape soutenait S. Louis, contre le clergé qui refusait de payer la décime pour la VIII^ième^ croisade.

C'est dans ce sens que cette question a été traitée contre Bossuet, Fleury, Noël Alexandre, par Roncaglia (in Nat. Alex. saec 13°), Thomassin, (Discipl. p. 2. cap. XXXV et p 3. cap XLIV.) Dom Guéranger; etc.

Voyez aussi le travail du P. Hilting; l'un des plus beaux et des plus complets sur S. Louis. (Acta S.S. 25 Aug.) La revue des sciences ecclésiastiques a publié un article sur le prétendu Gallicanisme de S. Louis (t XII p 97.)

# Article II.

## Le deuxième concile oecuménique de Lyon (1274) Vêpres Siciliennes. (1282) Les Franciscains. Boniface VIII, et Philippe le Bel (1303).

Le pape Grégoire X (1271-1276) dont le pontificat, au dire du protestant Sismondi lui-même, fut glorieux, eut surtout deux grandes affaires à cœur : une nouvelle croisade et la réunion des Grecs. Cette réunion semblait se préparer de loin. L'empereur Michel Paléologue, qui en 1261, avait repris facilement possession de Constantinople, se donnait les plus grands mouvements pour amener ses évêques à la conciliation. Le pape convoqua donc le quatorzième concile général, qui s'assembla à Lyon comme le précédent (1274). On y compta cinq cents évêques, mille prélats inférieurs, les ambassadeurs des empereurs Michel Paléologue et Rodolphe de Habsbourg, et ceux des autres princes chrétiens.
Nous avons déjà dit que les mesures prises pour la croisade restèrent sans résultat. Quant à la réunion de l'Eglise Grecque, les envoyés de Constantinople reconnurent solennellement la procession du S. Esprit

et la primauté de l'Église romaine. Toutefois la faiblesse de l'empereur Michel (+ 1283) et le règne de son fils Andronic tout dévoué au schisme firent évanouir les espérances du Concile.
Le deuxième canon porté par cette assemblée réglait les conclaves de manière à accélérer l'élection du Souverain Pontife.1) Malheureusement cette mesure fut révoquée par les successeurs de Grégoire X et l'Église vit souvent son chef élu avec des retards qu'on ne pouvait que regretter.
Le deuxième concile de Lyon marque l'époque de la mort des deux grands hommes en qui se personifie le mouvement intellectuel du XIIIe siècle. S. Thomas d'Aquin qui mourut en route à Fossa-Nova, dans un monastère de Citeaux, et S. Bonaventure que la mort enleva pendant la tenue même du concile 2). Le saint pape Grégoire X ne survécut lui-même à cette grande assemblée que huit mois, étant mort au commencement de l'an 1276. Huit papes se succédèrent après lui en moins de vingt ans: Innocent V (1276), Adrien V (1276), Jean (XX) ou XXI) (+1277), Nicolas III (+1280), Martin IV (1281-1285), Honorius IV (1285-1287), Nicolas IV 1288-1292), Célestin V qui fut élu après un interrègne de deux ans (1294) et abdi-

1) Il était ordonné de ne servir aux cardinaux qu'un plat à dîner et à souper durant cinq jours, si l'élection n'était pas faite dans les trois premiers. Après cinq jours on ne devait plus leur servir que du pain, du vin et de l'eau, jusqu'à l'élection.
2). Voir la dissertation à la suite de cet article.

qua la même année, enfin Boniface VIII (1294-1303)
Cependant l'Allemagne respirait et était heureuse sous l'excellent empereur Rodolphe de Habsbourg (1273-1291), dont l'élection fut confirmée par Grégoire X et Nicolas III. Il renouvela toutes les donations faites à l'Eglise Romaine depuis Louis le Débonnaire. La Sicile au contraire était en feu par suite de la tyrannie de Charles d'Anjou, trop peu averti par le pape français Martin IV. La conjuration de Jean de Procida et de Pierre III d'Aragon, que Michel Paléologue soutenait au moins de ses voeux amena cet horrible massacre des Français, connu sous le nom de Vêpres Siciliennes (1282). Le carnage commencé à Palerme le lundi de Pâques à l'heure des Vêpres, se continua dans la Sicile, et fit, dit-on, jusqu'à vingt-mille victimes. La lutte se prolongea et se termina enfin malgré les anathèmes des Papes par l'expulsion des Princes Français qui durent se contenter du royaume de Naples.
Voici d'autres troubles qui sans être sanglants furent néanmoins l'occasion de beaucoup de maux, vers cette époque. Du vivant même de S. François la division s'était mise dans son ordre, à son retour de l'Orient il avait dû déposer le frère Elie, son vicaire général, comme favorisant l'esprit de relâchement. Après la mort du saint Patriarche Elie qui s'était prononcé plus librement contre l'aus.

térité de la règle eut ses partisans et ses adversaires. De là, plus tard, les Conventuels qui suivaient la règle mitigée, et les Observantins, observateurs rigides de la règle primitive, appelés en France cordeliers. Déposé, réélu, déposé encore, le frère Elie finit par se retirer près de l'empereur Frédéric II; il fut excommunié, mais réconcilié quelques jours avant sa mort (1253). Certaines idées fermentèrent dans quelques esprits exaltés parmi les rigides. Ils apostasièrent, et en vinrent aux plus folles erreurs formulées par Pierre Jean Olive (+1297): la règle de S. François marquait l'époque de la perfection chrétienne, elle devait remplacer l'Evangile, l'autorité ecclésiastique ne pouvait y toucher, l'Eglise Romaine n'était plus que l'Eglise des charnels etc. Ces dangereuses absurdités étaient empruntées à un fonds d'erreurs condamnées au quatrième concile de Latran. Elles avaient pour premiers auteurs Joachim, abbé de Flore en Calabre (+1202), Amauri (+1204), et David de Dinant, son principal disciple. Elles avaient été consignées dans "l'Evangile éternel" ouvrage anonyme faussement attribué à Jean de Parme, général des frères mineurs.
Deux Franciscains apostats répandirent en Italie les erreurs de Jean Olive et formèrent la secte des Frères spirituels, Fraticelles, Frérots; en Allemagne ils prirent ou reçurent le nom de béguines, pour les femmes, et celui de béguards, pour les hommes(*). Ils tam-

(*) Vers l'an 1177, un prêtre de Liège, Lambert-le-Bègue avait

bèrent dans une affreuse corruption et furent condamnés sous un nom ou sous un autre par les papes Honorius IV (1285), Nicolas IV (1290) et Boniface VIII (1296 et 1300). Au sein même de la famille de S. François resta un levain de discorde qui eut des suites déplorables. Les frères de la rigide observance prétendaient que la pauvreté qu'ils devaient pratiquer excluait toute espèce de propriété, même celle des choses qui se consument par l'usage comme le pain, le vin etc. Pour terminer par une sorte de transaction, Nicolas III donna la bulle "exiit qui seminat" et laissant aux frères l'usage des choses, il en attribuait le domaine au St Siège.

Après la renonciation volontaire de S. Célestin V à qui la simplicité et l'inexpérience firent commettre bien des fautes, le Cardinal Cajetan fut élu malgré lui et prit le nom de Boniface VIII.[1] Grandeur d'âme, volonté énergique, vastes connaissances, habilité dans les affaires, Boniface VIII réunit toutes les qualités qui font les grands hommes. Bossuet lui même dit qu'il était autant homme de bien que savant. Il fit preuve en effet de vertus nombreuses et éclatantes. Le premier acte du nouveau pontife

– réuni en communauté des femmes et des filles résolues de garder la continence et de se sanctifier par la prière et le travail, loin des périls du monde. Ces femmes furent appelées béguines, probablement du surnom de leur fondateur qui était bègue; des auteurs attribuent cette institution à Ste Beggere fille de Pepin de Landen – Cr. S. Alph. H.H. II. Chap X, Art IV. § 2 – 1.4, et Art V. § I-1

[1] Ægid. Columna, lib. de renuntiatione papae. c. 23. Apud. Raynald. 1294, n. 23.

fut de révoquer les grâces abusives accordées par son prédécesseur, et craignant non sans quelque raison, qu'on ne profitât du caractère de celui-ci pour exciter un schisme, il le tint enfermé.

Le but de Boniface VIII fut la pacification générale de l'Europe agitée alors par les plus grands troubles. Il parvint à faire reconnaître la Sicile comme fief de l'Eglise Romaine, mais sans réussir à faire remonter la dynastie française sur le trône de ce pays, occupé par la maison d'Aragon. Cependant une sédition plus formidable que toutes les précédentes, venait d'éclater à Rome. Le parti Gibelin s'était soulevé tout entier sous la conduite des cardinaux Jacopo et Pietro; chefs de la puissante famille des Colonna. Boniface VIII dut avoir recours contre eux à l'excommunication et aux mesures les plus sévères. Tyrannisant plusieurs de leurs parents, et suspects par leur attachement au roi d'Aragon, les deux révoltés refusèrent de se disculper devant le Souverain Pontife, qu'ils traitaient d'antipape, et en appelèrent à un concile général. Boniface répondit à leur obstination que rien ne pouvait briser par des mesures de plus en plus rigoureuses; leur ville de Palestrina fut rasée, leurs palais détruits, leurs biens confisqués (1299). Une autre affaire réclamait la sollicitude pontificale. Dès la mort de Rodolphe de Habsbourg (1291) l'Allemagne était retombée dans le trouble, par suite des rivalités d'Albert, fils de

l'empereur, et d'Adolphe de Nassau. Après avoir donné la préférence à ce dernier (1292), les électeurs mécontents le déposent et transfèrent la couronne à son compétiteur (1298). Les deux rivaux en appellent au pape ; entre temps ils livrent la bataille de Gelheim, près de Spire, où Adolphe est tué. Boniface qui ne reconnaissait pas les prétentions du vainqueur, l'excommunia (1301) ; mais Albert s'étant soumis fit le serment de fidélité exigé des empereurs, et obtint une bulle en faveur de son élection (1303).

Nous arrivons à des faits plus connus et qui caractérisent en quelque sorte le pontificat de Boniface VIII : ses démêlés avec Philippe-le-Bel.

Le roi de France petit fils de S. Louis avait succédé à son père Philippe III, dit le Hardi, en 1285. Avec de grandes qualités ce monarque avait de grands défauts : "fier par caractère, exigeant par avarice, dévoré par une insatiable cupidité, Philippe-le-Bel fit peser sur ses sujets un joug de fer, tandis que par sa mauvaise foi, il déconcertait la loyauté de ses ennemis". Ce portrait tracé par Darioux est loin d'être chargé. Or le roi de France et Edouard I d'Angleterre que nous avons vu succéder à Henri III (1272-1307) se faisaient une guerre acharnée à laquelle l'Europe entière prenait part. Le pape qui déjà avait procuré la paix de la France avec l'Aragon (1295) intervint en faveur de Philippe auprès d'Edouard, et de son allié Adolphe roi des Romains ; mais la mé-

diation fut rejetée par le monarque français.
Pour subvenir aux frais de la guerre, les rois avaient recours à des impôts extraordinaires, et commettaient à l'égard des églises et du clergé de grandes exactions. De cette manière, les revenus ecclésiastiques et les décimes destinées à la guerre sainte se trouvaient détournées de leur destination sacrée pour entretenir des guerres sanglantes au sein de la société chrétienne. Le Pape Boniface crut devoir arrêter un si pernicieux abus; il donna la bulle clericis laicos, et défendit sous peine d'excommunication, d'exiger ou de payer aucune décime sans le consentement du siège apostolique. Blessé de cet article, le roi de France défendit à son tour d'emporter ou d'envoyer hors du royaume aucun argent; le pape s'en plaignit, adoucit la constitution en l'expliquant, et le débat parut appaisé. Mais Philippe n'en recommença pas moins ses exactions; et sous prétexte des régales, il s'empara des revenus de plusieurs églises. Le Pape envoya un légat, Bernard Saisset, évêque de Pamiers, pour s'en plaindre et presser le roi touchant l'expédition de la Syrie (1301). Le légat fut mis en prison pour être jugé. Le pape Boniface envoya un autre légat avec de nouvelles dépêches pour défendre les droits de l'Eglise, réclamer son nonce et mander les prélats à un concile convoqué à Rome. Mais loin de se rendre aux voeux du Pape, Philippe, or-

donna au légat de sortir du royaume avec l'évêque de Pamiers, défendit à tous les évêques de se rendre à Rome, et les lettres du Pape furent jetées au feu. Boniface voyant son obstination retira tous les privilèges accordés aux rois de France, et écrivit la fameuse lettre "ausculta fili". C'était une exhortation ferme et paternelle adressée au roi sur ses torts, qu'il le presse de réparer. A cette lettre, le chancelier Pier e Flotte substitua une autre lettre de sa façon, conçue en termes blessants. Le falsificateur faisait surtout entendre que le Pape traitait le royaume de France comme un fief de l'Eglise Romaine. Un autre conseiller de Philippe formula un requisitoire contre le Pape Boniface, et l'accusa d'hérésie, de simonie et des crimes les plus énormes. Ce conseiller était Guillaume de Nogaret, d'une famille entachée de Manichéisme et successeur de Pierre Flotte dans la charge de chancelier. Les trois états, noblesse, clergé, et tiers-état, écrivirent en conséquence au pape et aux cardinaux. Le roi écrivit aussi, mais sa lettre était également indigne d'un prince et d'un chrétien. Boniface et les cardinaux expliquèrent dans leurs réponses le vrai sens des lettres pontificales, sens qui n'avait rien de contraire à l'indépendance temporelle du roi et du royaume de France. Enfin une partie des évêques français s'étant rendus à Rome, malgré la défense de

Philippe, le pape publia dans le Concile la célèbre Bulle "Unam sanctam". Il y marque nettement la distinction des deux puissances, leurs rapports, ainsi que la subordination de la puissance temporelle à la spirituelle, à raison du péché. Cette doctrine qui n'était contestée par personne, ressortait, comme nous l'avons vu, des principes constitutifs de la société chrétienne. "L'Église, dit le Souverain Pontife, ne formant qu'un seul corps, doit avoir un seul chef, à qui tous les membres soient soumis. Or, il existe dans l'Église deux glaives: le glaive spirituel, symbole de l'autorité ecclésiastique, et le glaive matériel, symbole de l'autorité civile. L'un et l'autre sont au pouvoir de l'Église; mais le premier doit être tiré par l'Église et par la main du Pontife; le second pour l'Église, par la main des rois et des soldats, à la sollicitation du Pape."

Donc "le glaive temporel doit être soumis au spirituel, c'est à dire, le pouvoir temporel au pouvoir spirituel, selon la parole de l'Apôtre: "il n'y a point de pouvoir qui ne vienne de Dieu, et tout pouvoir qui vient de Dieu est bien ordonné par Lui."

Il est évident qu'en empruntant cette allégorie à S. Bernard (De consideratione Lib. IV c. 3), Boniface VIII a entendu soumettre à la puissance de l'Église, non pas seulement la personne et les actes privés du souverain, comme le veut la doctrine gallicane, mais aussi

le *pouvoir public*, pour tout ce qui regarde *l'ordre spirituel*, soit directement, soit indirectement. C'est à tort qu'on a dit et répété si souvent que ce pape poussant ses prétentions plus loin que tous ses prédécesseurs, avait prétendu se soumettre *directement* et au nom du *droit divin*, la puissance civile *dans l'ordre temporel*, revendiquer le pouvoir d'ôter les couronnes à son gré, etc. Nous avons vu que déjà du temps de Boniface VIII, ses ennemis l'avaient accusé de ces injustes prétentions; or, voici comment le Pape s'en plaignit dans le Concile même où fut arrêtée la publication de la bulle "*Unam Sanctam*": "Il y a quarante ans que nous sommes initié à la science du droit et nous savons qu'il y a deux puissances ordonnées de Dieu. Comment donc croire qu'une pareille folie a pu nous entrer dans l'esprit? Nous protestons donc que nous n'avons eu l'intention d'usurper en aucune façon la juridiction du roi; mais le roi ne peut nier non plus qu'aucun fidèle, qu'il ne nous soit soumis "à raison de péché", "ratione peccati." Il est naturel d'interpréter dans ce sens le passage de la bulle emprunté à Hugues de S. Victor, ainsi que la conclusion dogmatique: où le Pape déclare "qu'il faut croire comme article de foi que tous les chrétiens sans distinction sont soumis au Pontife Romain". (1)

(1) Voy. Extrav. communes lib. I. De maj. et obed. cap. 1. — Cfr Moulart, De l'Eglise et de l'Etat" Liv. deuxième, ch. II art. 3, § 3. —

Dans une autre bulle, datée du même jour que la précédente, Boniface excommuniait quiconque empêcherait ceux qui allaient à Rome. Plusieurs négociations suivirent et ne firent qu'envénimer ce triste débat. On renouvela l'acte d'accusation contre le Pape, qu'on chargeait de crimes même absurdes; on demanda la Convocation d'un Concile général pour le déposer; enfin on appela à ce Concile général et au pape légitime futur. Dans l'intervalle, un nouveau légat étant venu en France pour tenter encore d'amener le roi à donner satisfaction au Saint-Siège, ou l'excommunier s'il demeurait opiniâtre, les dépêches de ce légat furent arrêtées avec le courrier qui en était chargé. On en vint alors aux dernières extrémités. Guillaume de Nogaret, accompagné de Sciarra Colonne, ennemi personnel de Boniface, et de trois cents chevaliers, se rend à Anagni, envahit la maison où résidait le pape, s'empare violemment de sa personne, et le tient captif trois jours. Boniface délivré par les habitants de la ville, rentre dans Rome, où il meurt peu de jours après, des suites de l'attentat commis sur lui, un vieillard de quatre-vingt-six ans. (1303)

La religion lui doit l'institution consolante du Jubilé 1); la jurisprudence ecclésiastique le sixième livre des Décrétales; la science, en général, la fondation de l'université des études à

1) Le premier Jubilé séculaire (1300) excita un enthousiasme universel et attira à Rome deux cent mille étrangers. Il a été réduit plus tard à cinquante, et ensuite, à vingt-cinq années.—

Rome, connue sous le nom de Sapienza.-

Boniface VIII est un des papes qui ont été le plus indignement calomniés. Les accusations et les reproches lui sont venus de la part des Gallicans: (Bossuet, Fleury, Noël Alexandre, etc.) des protestants et des incrédules: (Gibbon, Sismondi, etc.). Le Pontife a le malheur de compter même des poëtes au nombre de ses ennemis. Fra Jacopone de Todi, auquel du reste, ses vertus ont mérité la vénération de ses contemporains, a épuisé sur lui tout le fiel de sa mordante satire. Ce qui est plus grave encore l'auteur de la "Divina Commedia", Dante a puissamment contribué à vouer la mémoire de Boniface à une haine injuste. Le poëte Gibelin se serait bien gardé d'épargner un partisan aussi déclaré des Guelfes.[1]

On a été jusqu'à rapporter que ce pape était mort "de rage et d'humiliation" ou "de douleur" et qu'en mourant il s'était rongé les bras et les mains! Or, sous Paul V, son tombeau fut ouvert et on trouva son corps y compris ses bras et ses mains entièrement conservés après trois siècles. L'historien Henri de Sponde en fut lui-même témoin oculaire.[2]

Si Boniface VIII paraît dur et sévère, il ne faut pas oublier son inflexibilité naturelle et le but élevé qu'il poursuivait, le bouleversement des choses publiques, le caractère violent et perfide de la plupart de ses ennemis, et en particulier de Philippe le Bel.

Sans doute Boniface VIII ne réussit pas; mais qui peut lui en faire un reproche, ou en diminuer son mérite? L'insuccès n'est dû qu'à la conduite des princes qui méprisèrent l'autorité de Rome et se révoltèrent contre elle. Le pontificat que nous venons de voir forme ainsi le point de transition de l'époque la plus brillante de la papauté et du Moyen-âge, à une époque de déclin et d'amoindrissement.[3]

1) Dante appelle Boniface "le prince des pharisiens modernes", "le Grand prêtre que l'esprit du mal veuille emporter". — Le Pontife est considéré comme un usurpateur, un simoniaque etc. — 2) Raynald. 1303 n. 44, Spond. — 3) Voy sur Bonif. VIII le Card. Wiseman - "Mélanges". C'est une magnifique apologie -; Bianchi, "Traité de la puissance ecclésiastique." — Rohrbacher t. XIX. Liv. LXXVII etc —

# Considération.

## L'esprit et le caractère du Moyen Age.

## (Science.. Art.- Sainteté.)

Nous ne pouvons qu'indiquer les sources où l'on pourra puiser pour faire cette considération importante.

- Montalembert.- Introduction à la vie de Ste-Elisabeth.
Rohrbacher XVI p. 1. et suiv.;
Alzog. § 251.
Blanc II. p. 393 et 399.
Van Weddingen, St Anselme, sur la scolastique; à la fin de l'ouvrage etc...

# Troisième Époque.

## Le moyen-âge dans sa décadence, ou depuis la mort de Boniface VIII jusqu'à Luther. – (1303 – 1517).

### Chapitre premier.

Les Papes d'Avignon. (1305 – 1378).

### Chapitre second.

Le grand schisme d'Occident. – Eugène IV (1378 – 1447).

### Chapitre troisième.

La fin du Moyen – Âge. (1447 – 1517).

---

### Chapitre premier.

Les papes d'Avignon. – (1305. – 1378).

Art. I. { Clément V ou Avignon, et la suppression des Templiers au concile de Vienne. (1311).

Art. II { La papauté jusqu'au retour à Rome (1377). Lutte avec Louis de Bavière.

# Art. V.

## Clément V en Avignon, et la suppression des Templiers au concile de Vienne. (1311).

Le Saint pape Benoît XI, successeur de Boniface VIII, rétablit la bonne entente avec la France; il avait commencé à venger l'attentat d'Anagni, quand il mourut. (1304).

Clément V ne fut élu qu'après onze mois: il semble qu'il dut son élection à la bienveillance des cardinaux et de Philippe le Bel auquel il avait cependant résisté dans ses démêlés avec Boniface. Le récit de l'historien Villani qui suppose que l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Goth, ne dut la tiare qu'à de honteuses concessions faites au monarque français, ne mérite aucune créance. _ 1° Cet historien est seul à faire ce récit; les dix auteurs contemporains qui parlent de Clément V n'en disent mot.

2° Le contrat en lui-même est invraisemblable, et les circonstances du fait, contraires au décret authentique de l'élection.

Le nouveau Pape, grand administrateur, voulut suivre la ligne de conduite de son prédécesseur à l'égard du roi de France. Il a commis des fautes, mais il a été aussi l'objet de fausses accusations.

La plus grande faute de Clément V, fut de choisir pour résidence Avignon, petite ville de Provence, de fait assez indépendante et cédée

aux Papes. Les historiens Italiens et les Allemands, sont portés à exagérer les malheurs de cette position des Papes, ainsi que leurs fautes. Quelques Français au contraire n'y voient que du bien. Voici comment l'abbé Blanc résume justement les suites funestes de cet acte: 1° En séjournant ainsi loin de Rome dont ils demeuraient essentiellement les évêques titulaires, Clément et ses successeurs donnèrent un exemple fâcheux pour la résidence des évêques. - 2° Ils laissèrent Rome et l'Italie livrées aux factions des Guelfes et des Gibelins qui les déchiraient. - 3° Ils se livraient eux-mêmes à une puissance particulière, aux rois de France, et diminuaient en proportion leur propre influence sur les autres souverains; - 4° privés de la plus grande partie des revenus de leurs domaines d'Italie, les papes d'Avignon se virent obligés de recourir à des impôts extraordinaires, aux décimes, aux annates etc...; il en résulta des murmures et l'abaissement dans l'opinion publique, de la majesté du Souverain Pontificat.

Ce qui donna à la détermination de Clément V toute sa gravité, ce fut la création d'un certain nombre de cardinaux Français pour leur donner la majorité dans le Conclave. D'ailleurs on doit reconnaître dans cet événement, une preuve de la nécessité de l'indépendance du Saint-Siège,

et une dure mais salutaire leçon donnée à l'Italie et à Rome qui trop souvent avaient abandonné et trahi le vicaire de Jésus-Christ. On peut voir alors ce qu'était Rome sans le Pape. On n'y comptait plus que 16.000 citadins.

Clément a aussi entaché sa mémoire par le népotisme et par la vengeance personnelle. Quant à la révocation de la bulle "Clericis laïcos" et de la déclaration ou explication donnée à la bulle "Unam sanctam", on peut y voir une adroite politique pour calmer la fausse susceptibilité française sans nuire aux droits de l'Eglise.

D'un autre côté, le Pape dut résister à Philippe en éloignant son frère Charles de Valois du trône impérial, et en réhabilitant la mémoire de Boniface VIII que le monarque français malgré toutes les concessions de Clément, voulait faire déclarer intrus, hérétique etc... Cette réhabilitation fut définitivement prononcée au Concile de Vienne, principale gloire de Clément, et convoqué en 1308, par la bulle "Regnans in coelis." Ce concile avait un triple objet: le procès des Templiers, – le secours de la terre-Sainte, – la réforme des moeurs et de la discipline.

On y condamna les fratricelles, les béguards et les béguines.

C'étaient de faux mystiques qui pré-

tendaient que l'homme pouvait parvenir à un tel degré de perfection qu'il lui était impossible de s'élever plus haut ou de pécher ; qu'arrivé à ce degré il ne devait plus s'exercer à la pratique des vertus, ni jeûner, ni prier ; qu'il n'était plus soumis à aucune loi humaine ; à aucune autorité ; qu'enfin il pouvait donner aux sens et à la nature toutes les puissances possibles sans que l'âme en fût souillée. (1)

Mais l'affaire qui fit le plus de bruit, ce fut la suppression des Templiers.

Les chevaliers du Temple, répandus sur la surface de l'Europe dans leurs immenses possessions, étaient tombés dans un grand relâchement. Plusieurs Papes avaient sérieusement pensé à les réformer. Le mal parut au jour sous le règne de Philippe le Bel qui en parla lui-même au Pape. Le Grand-maître et les principaux de l'ordre, de leur côté prièrent le Pape d'instruire leur cause. Mais le roi impatient et outrepassant ses droits, fait arrêter tous les Templiers de France en un même jour, et procède contre eux par voie d'inquisition. (1307). Clément V traite cette conduite d'attentat aux droits du Saint-siège, suspend les pouvoirs des inquisiteurs, et évoque la cause à son tribunal. Après les aveux libres de 70 Templiers et les rapports de ses propres commissaires, le pape songea à poursuivre l'affaire. A cet effet

(1) S. Alph. H. H. II, chap. X. art. V. § 1.

il se réserva le jugement du Grand-maître Jacques de Molay et des membres principaux, ainsi que les informations sur le corps même de l'Ordre. Quant aux informations contre les individus, elles sont laissées aux évêques et aux inquisiteurs, leur jugement en dernier ressort à la décision des conciles provinciaux. Par les nombreux aveux, les rétractations, les négations qu'on trouve dans ces différentes procédures, beaucoup mieux connues de nos jours, il résulte qu'il y avait, pour ainsi dire, deux ordres chez les templiers, deux disciplines : un ordre secret, plus ou moins répandu quant aux personnes et aux pays, et une discipline infâme, impie, dont les premiers degrés consistaient dans le reniement de J.-Ch. et l'outrage à la croix. — Mais rien mieux que les termes de la bulle de suppression ne nous fait connaître les raisons et la justice de la sentence qui fut portée contre cet ordre religieux. Ce document est d'autant plus digne d'attention, que découvert à la fin du siècle dernier en Espagne, il n'a été révélé au monde savant qu'en 1865, par le bénédictin allemand dom Gams. Jusqu'à cette époque la sentence de suppression n'était connue que par les passages des deux bulles postérieures "ad providam," et "ad certitudinem". Donc d'après la bulle de suppression "vox in excelso audita est" datée du 22

Mars 1312 et publiée au concile de Vienne le 3 Avril suivant, Clément V supprime l'ordre "non per modum definitivae sententiae", c'est-à-dire non par voie de droit et en vertu des procédures précitées, qu'il déclare ne pas suffire, mais per modum provisionis et ordinationis apostolicae, par sollicitude du bien général et par ordonnance papale. Cette résolution il ne l'a prise qu'après de longues délibérations devant Dieu, et notamment pour les motifs suivants : - 1° L'ordre est au moins très-suspect d'hérésie.

2° Le Grand-maître et beaucoup d'autres se sont avoués coupables d'hérésies et de blasphèmes.

3° L'ordre est devenu odieux aux prélats, aux princes et au peuple, en sorte qu'aucun homme ne voudrait plus y entrer ; en suite de quoi, il est devenu inutile à la terre-Sainte pour laquelle il a été fondé.

4° Par un retard de la sentence, les biens de l'ordre pourraient se perdre.

La sentence finale en rappelant ces motifs en ajoute d'autres encore, en particulier :

5° Par suite des enquêtes, l'ordre est devenu l'objet d'un grand scandale qu'on ne peut faire cesser que par sa suppression.

6° L'Église a pris des mesures semblables pour des raisons beaucoup moindres.

7° La majorité des cardinaux et des députés est de son avis. —

Ce dernier point prouve que la majorité après avoir demandé qu'on permît aux Templiers de se défendre, ainsi qu'il est dit dans la Bulle, s'était rangée de l'avis du Pape qui avait proposé un terme moyen entre la continuation des procédures et une sentence de droit.

Si on considère d'après la bulle, la longueur et la sagesse des procédures, les motifs allégués, la nature de la sentence, on devra avouer que les accusations d'injustice, de précipitation, de faiblesse à l'égard de Philippe, portées contre Clément V, ne sont que des calomnies. On lui reproche aussi la cupidité et la cruauté. Par la bulle "ad providam" du 2 Mai 1312, le Pape et le concile attribuèrent les biens de l'ordre aux Hospitaliers qui venaient de se distinguer par la prise de Rhodes, et dans l'ordre desquels entrèrent beaucoup de Templiers. En Portugal, les Chevaliers du Temple conservèrent leur organisation et leurs possessions, en prenant le nom de Chevaliers du Christ.

Quant à la cruauté, qu'il nous suffise de dire que de nos jours un ministre protestant d'Allemagne Wilcke a écrit une histoire des Templiers dans laquelle il prouve la justice de la sentence, et remarque à plusieurs reprises que les commissaires

du pape n'employèrent pas la torture, mais qu'ils procédèrent toujours avec douceur, circonspection et conscience.

Par la bulle „ad certitudinem", connue maintenant complètement, le pape se réserve le jugement de certains membres, tandis que les autres seront jugés par des conciles provinciaux. On ne doit agir avec sévérité qu'à l'égard des obstinés et des relaps.

Nous sommes loin de vouloir faire jouir Philippe le Bel du bénéfice de cette justification; remarquons toutefois que le pape lui-même, dans ses bulles, disculpe le roi du reproche d'avarice. Et de fait, d'après beaucoup d'historiens, Philippe ne retint sur les biens des templiers que les frais d'administration. Ce qui pèse le plus sur la mémoire du monarque, c'est l'emploi excessif de la torture, et surtout l'exécution du Grand-maître et d'un autre chevalier, dont le pape s'était réservé le jugement. Comme ils s'étaient rétractés, le roi les fit brûler à l'insu du pape, et même des ecclésiastiques de son conseil. Des historiens disent, que le Grand-maître en expirant cita le roi et le pape au jugement de Dieu dans le courant de l'année; l'événement a pu donner lieu à cette assertion: en effet Clément V et le roi moururent la même année[1] (1314)

---

(1) Cfr. Rohrb. V. XIX. Liv. 77; Christophe - La papauté au XIV. siècle. I vol. Revue de Louvain t XXV et XXVI; „De Studiën" revue publiée en Hollande par les Pères J. J. 1e année II. Palma. t II. Cap. XLVIII etc.

Depuis que le monarque Français se fut oublié envers le pape, la malédiction sembla s'être attachée à sa famille, comme à celle des Hohenstaufen. Il avait trois fils, qui promettaient une nombreuse postérité: leurs femmes furent accusées d'adultère en plein parlement; le père mourut à l'âge de 46 ans; les trois fils Louis X, ou le Hutin, Philippe V, Charles IV ou le Bel, se succédèrent en 14 ans et moururent sans enfants mâles. Philippe VI. fit alors monter les Valois sur le trône; sous lui commença une guerre de cent ans avec l'Angleterre, guerre qui mit la France à deux doigts de sa perte.

---

## Art II.

## La Papauté jusqu'au retour à Rome, 1377. Lutte avec Louis de Bavière.

La grande faute commune aux cinq papes, qui se succédèrent après Clément V: Jean XXII, Benoît XII, Innocent VI, Clément VI et Urbain V fut de rester à Avignon. La bâtisse du palais pontifical par Jean XXII, l'achat d'Avignon par Clément VI et principalement la création si fréquente de cardinaux Français contribuèrent beaucoup à tenir les papes éloignés de Rome, où les Romains, et en particulier, le trop fameux Pétrarque

les rappelaient sans cesse. Plusieurs de ces Pontifes travaillèrent sérieusement et énergiquement à la réforme de la cour papale et des désordres du clergé. Il faut surtout nommer Benoît XII, Innocent VI et Urbain V. Il est à remarquer que sur les sept papes d'Avignon, il y en a deux sur les moeurs desquels, un seul historien Italien a hasardé quelques bruits défavorables, tandis que les autres narrateurs contemporains très-nombreux n'en disent mot. Pendant le séjour d'Avignon, deux grands projets occupèrent la Papauté:

1°) La pacification de l'Europe et la lutte contre la tendance à la révolte.

2°) La défense de l'Europe contre les Turcs.

## 1° Pacification de l'Europe.

### A Allemagne.

Albert, duc d'Autriche, ne succéda à son père, Rodolphe de Habsbourg, sur le trône impérial, qu'à la mort de son compétiteur Adolphe de Nassau (1298). Lui-même ayant été assassiné eut pour successeur Henri VII de Luxembourg, malgré les efforts de Philippe le Bel en faveur de son frère, Charles de Valois. „Tout ce que les historiens modernes," dit Moeller, „racontent de la tyrannie de l'empereur Albert I à l'égard des cantons suisses de Schwytz, d'Ury et d'Unterwalden, tout ce qu'ils disent de la cruauté de Gesler, nommé bailli par l'empereur, de la

conspiration de Rutli, du meurtre de Gesler par Guillaume Tell et de l'insurrection des Suisses contre Albert, ne sont que des fables inventées par les historiens Suisses.... Mr Kopp dans un mémoire couronné en Allemagne a montré par les chartes authentiques que jamais bailli du nom de Gesler n'a existé en Suisse, et que c'est à tort qu'on a attribué à Guillaume Tell le mérite d'avoir délivré sa patrie d'un gouverneur tyrannique". (1) Quoiqu'il en soit, Henri VII. commença à affranchir les Suisses de la suzeraineté des Habsbourg, et quand à sa mort, les suffrages se divisèrent entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche, les trois cantons prirent parti pour le premier, et après la victoire de Morgarten, ils en obtinrent la confirmation solennelle de la Confédération Helvétique. (1315)

Louis de Bavière une fois vainqueur de son compétiteur, à Muhldorf (1322) se déclara ouvertement contre le pape Jean XXII et mérita d'être excommunié et déposé. Les démêlés, qui s'en suivirent, manifestèrent et développèrent l'esprit du temps, la révolte contre l'autorité spirituelle. L'empereur fut soutenu par plusieurs légistes, principalement par Marsile de Padoue et Jean de Gand ou de Jandun (2). Dans un ouvrage intitulé „defensor pacis" ces deux docteurs enseignaient une doctrine, qui renversait les principes fondamentaux de la

(1) Hist. du M. A. chap. XVII. § III.
(2) S. Alph. H H. II. Chap. X. art V. § 2.

constitution de l'Eglise et de la Société chrétienne. Ils détruisaient la hiérarchie et faisaient de l'empereur le propriétaire du monde entier et le supérieur du pape. On vit entrer dans le même parti le Général des Frères mineurs, Michel de Césène et le Provincial Guillaume Occam. Ils avaient rejeté l'un et l'autre les décisions de Jean XXII sur la pauvreté absolue, question qui troublait tout l'ordre. Entré en Italie, Louis met en pratique les principes de ses docteurs; il alla jusqu'à condamner à mort le pape Jean XXII et nomma un antipape, le Franciscain Pierre de Corbières. Mais les Romains et Robert de Naples l'obligèrent à s'enfuir et son antipape vint se soumettre à Avignon (1). Il y eut une sorte de trêve entre Louis et le successeur de Jean, Benoît XII, mais Clément VI ayant reconnu les menées et les excès de l'empereur, renouvela les anathèmes contre lui et fit élire à sa place Charles IV, qui donna la bulle d'or, (1356) charte constitutionnelle déterminant les droits des électeurs.—

---

(1) Jean XXII a été attaqué par des ennemis passionnés. Dans ses dernières années, en parlant de la vision intuitive, il avait paru incliner vers le sentiment de ceux, qui ont cru que les bienheureux n'en jouiraient qu'après le jugement général. Ses ennemis, qui déjà l'accusaient d'hérésie sur l'article de la pauvreté de J.C., saisirent avec empressement cette occasion, de décrier le Pontife, qui les avait frappés. Mais Jean XXII se disculpa lui-même, en disant, qu'il n'avait rien prononcé sur la question; au

## B. Guerre entre l'Angleterre et la France. –

Les rivalités entre ces deux nations commencées sous Philippe Auguste et Richard coeur de Lion ne cessèrent plus. La cause permanente fut leur politique, qui au lieu de leur faire suivre la direction de l'Eglise universelle, les fit travailler à se détruire l'une l'autre. La France fut la plus coupable et la plus punie au 14ème et au 15ème siècle. Or, dit Lingard, les papes ne négligèrent rien pour placer l'olivier de la paix entre les épées et les armées rivales. Ce fut la conduite de l'excellent pape Benoît XII, quand la guerre entre Philippe de Valois et Edouard III où Plantagenet eut armé toute l'Europe. Clément VI, après les désastres des Anglais, parvint à faire conclure une trêve; quand la guerre eut recommencé pour infliger aux Français la défaite de Crécy (1346), le pape ne cessa pendant deux ans de supplier, d'exhorter et de réprimander. La guerre reprise par le successeur de Philippe, Jean II plongea la France dans un état déplorable. Son roi est captif à Londres, ses provinces sont ravagées, le peuple se met en révolte, en Picardie et en Champagne les paysans se soulèvent contre les nobles, excitent la guerre de la „Jacquerie" etc.

Innocent VI parvint enfin à faire conclure le traité de Brétigny (1360) après quoi la France se remit un peu sous Charles V, grâce surtout au connétable Duguesclin, le grand ennemi des Anglais. –

## C. Italie :– Elle continuait à être déchirée par les

lit de la mort il fit encore une profession de foi très catholique touchant la vision béatifique.–

 fils d'un cabaretier et d'une lavandière

factions. Le tribun Nicolas de Rienzi, après avoir rétabli l'ordre, devint lui-même une cause de trouble par son orgueil. Innocent XI envoya le cardinal Albornoz à la tête d'une armée pour rétablir le pouvoir pontifical. Urbain V revint pendant quelque temps à Rome pour calmer les divisions. Sainte Brigitte de Suède qui, avec Sainte Catherine, sa fille, et Sainte Catherine de Sienne, joua un si grand rôle dans l'histoire de ce temps, ayant vainement tenté de dissuader le pape de son projet de retourner à Avignon, lui prédit sa mort prochaine et l'événement vérifia la prophétie. La sainte fit une prédiction semblable à Grégoire XI, qui n'eut pas le temps de retourner à Avignon.

## 2° Défense de l'Europe contre les Turcs.

L'empire des Turcs Seljoucides avait succombé sous les coups des terribles Tartares de Gengiskan au XIII siècle. Parmi les généraux turcs, qui en recueillirent les débris, le plus puissant fut Ottoman ou Osman, qui fonda le nouvel empire des Turcs appelés Ottomans. Ses successeurs poursuivirent ses conquêtes en Asie et menacèrent bientôt l'Europe. Les papes seuls travaillèrent à repousser les invasions de l'Islamisme. Dans cette vue ils amassèrent des sommes immenses et voulurent, comme nous l'avons dit, pacifier l'Europe. Mais cette politique ne réussit point. Benoît XII.

cependant fit publier la croisade en Espagne contre les Mahométans d'Afrique. Les trois rois de Castille, d'Arragon et de Portugal battirent près de Tarif, l'armée des infidèles, qui était d'environ 500,000 hommes; les trophées de la victoire furent envoyés à Avignon. (1340). Une autre croisade préparée contre les Turcs fut arrêtée par la mort de Jean II, roi de France. C'est alors que le Bienheureux Pierre Thomas, Carme d'Avignon, devenu patriarche de Constantinople, se mit à la tête d'une armée, qui prit Alexandrie. D'un autre côté, les relations amicales des papes avec les Mongols de la Chine continuaient. Clément V et ses successeurs envoyèrent des Franciscains et des Dominicains comme missionnaires et comme évêques à ces peuples. Au XIV siècle, Pékin (Cambalick) eut un archevêque Catholique, Jean de Montcorvin de l'ordre de St François. —

# Chapitre deuxième.

# Le grand schisme d'Occident.

## (1378.-1449).

Art. I. - Le schisme sous Urbain VI. — Les conciles de Pise (1409) et de Constance. (1414).

Art. II. Le conciliabule de Bâle (1431) et le concile œcuménique de Florence. (1438).

---

## Art. I.

### Le schisme sous Urbain VI. - Conciles de Pise (1409) et de Constance (1414.)

### Commencement du schisme jusqu'au concile de Pise.

Après la mort de Grégoire XI, l'archevêque de Bari fut élu Pape et prit le nom d'Urbain VI. Il gouvernait l'Eglise et était regardé unanimement comme Pape depuis quatre ou cinq mois, quand tout-à-coup les Cardinaux Français retirés à Anagnie, représentent l'élection d'Urbain VI comme invalide, donnant pour raison qu'elle avait été faite par crainte et par violence. Unis aux cardinaux d'Avignon, ils choisissent pour Souverain Pontife le cardinal Robert de Genève qui prit le nom de Clément VII. Le monde catholique se partagea en

deux obédiences; la neutralité eut aussi ses partisans.
– Mais que peut-il penser de ce fait déplorable? –
R). Il faut en faire retomber la première et principale responsabilité sur les Cardinaux Français dont l'orgueil et la corruption ne purent accepter la rigoureuse réforme que voulait leur imposer Urbain VI. En effet, il est bien prouvé que l'élection de ce Pontife avait été canonique: a) D'après les mémoires du Vatican il est constaté que, s'il y a eu quelques troubles et quelques séditions de la part du peuple pour avoir un Pape Romain ou Italien, ces troubles n'ont pas eu d'influence quant à l'élection de l'archevêque de Bari, sur lequel les Cardinaux, qui ne pouvaient s'entendre pour choisir l'un d'entre eux, avaient déjà jeté les yeux avant le conclave. On voit même que les Cardinaux pour contenter le peuple, revêtirent de la chape rouge un cardinal Romain qui reçut les hommages jusqu'à ce que l'archevêque de Bari fût arrivé.

b) Les seize cardinaux de Rome écrivirent à ceux d'Avignon, qu'ils "avaient élu librement et unanimement" l'archevêque de Bari pour Pape. Les Cardinaux restés en France reconnurent cette élection, adressèrent des lettres au Pape lui-même etc... Cette élection fut de même annoncée à toute l'Europe par les Cardinaux, entr'autres par le futur Clément VII, à l'empereur d'Allemagne, au roi de France, au roi d'Angleterre. Tous lui demandent des grâces, communiquent avec lui etc...; pas le moindre bruit, en un mot, sur

l'irrégularité de l'élection, jusqu'à la retraite à Anagni.

c) C'est ce que confirment, et Sainte Catherine de Suède qui se trouvait à Rome, et Sainte Catherine de Sienne. Aussi le Clément VII du 14ème siècle, n'est pas inséré dans la liste des Papes, non plus que ses successeurs.

B. Le Pape Urbain eut aussi ses torts. Ce Pontife, accompli sous d'autres rapports, fut de l'aveu de tout le monde, trop entier dans ses volontés, trop précipité dans ses réformes et trop faible pour ses parents, aux intérêts desquels il sacrifia le repos du royaume de Naples.(1) Il est à remarquer que si l'élection d'Urbain nous paraît aujourd'hui indubitable, il n'en était pas de même pour les contemporains. L'abandon du Pape par tous les Cardinaux d'un côté, et la conduite du Pontife de l'autre, durent faire une profonde sensation sur le monde chrétien. L'obscurité de la cause ne fit que s'augmenter dans la suite. On vit des Saints dans les obédiences opposées; ainsi Saint Vincent Ferrier s'attacha à Clément VII. Au reste ce schisme formé par le doute sur la personne du Pape, n'entraîna pas la perte des fidèles, qui pour la plupart se rangeaient de bonne foi sous l'une ou l'autre obédience.

Le schisme continua après la mort d'Urbain VI, auquel succédèrent Boniface IX, puis Innocent VII et Grégoire XII. A Clément VII les cardinaux d'Avignon don-

(1) Voyez la lettre admirable de Ste Catherine de Sienne. Rohrbacher XXI p. 8.

nèrent pour successeur Pierre de Lune ou Benoît XIII. L'université de Paris qui se distingua par son zèle pour l'extinction du schisme, proposait trois moyens pour le faire cesser : l'abdication pure et simple des deux prétendants, le compromis, le concile général; le dernier moyen put être tenté.

## Concile de Pise.
(1409)

Enfin sous Grégoire XII, après une infinité de négociations toujours inutiles, les Cardinaux des deux obédiences convoquèrent le concile général à Pise (1409). On y compta les trois patriarches latins d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, cent quatre-vingts archevêques et évêques, beaucoup de prélats, de députés, et les ambassadeurs des Princes. Il y eut vingt-trois sessions. Les deux papes refusant de comparaître, furent déposés comme schismatiques et hérétiques; Alexandre V fut élu à leur place. Ainsi trois papes au lieu de deux, tel fut le résultat le plus positif du concile de Pise.

Quant à l'œcuménicité de cette assemblée on n'est pas d'accord : Les ultramontains en général, et en particulier S. Antonin et Saint Alphonse sont contre sa légitimité. (1) Les Gallicans le reconnaissent pour œcuménique. Il en résulte que l'autorité de ce concile est douteuse ; "nec approbatum nec reprobatum" dit Bellarmin, parconséquent nulle en pratique, car "lex dubia

(1) S. Alph. Vérité de la foi. II, p. 3. Ch. IX, §2. 4.

non obligat". — Alexandre étant mort un an après son élection, un cardinal intrigant fit si bien qu'il lui succéda : c'est Jean XXIII.

# Concile de Constance.

(1414)

Convoqué par Jean XXIII de concert avec l'empereur d'Allemagne, Sigismond, ce concile avait un triple objet : A. Extinction du schisme.
B. Réforme. C. Hérésies.

A). Le Pape Jean XXIII présida aux deux premières sessions, et dans la deuxième, il jura solennellement de céder le Pontificat si la paix de l'Église l'exigeait, mais il s'échappa secrètement de Constance peu de temps après. Cette fuite jeta le concile dans le plus grand embarras ; les cardinaux le déclarèrent dissous par la retraite du Pape, mais la plupart des Pères excités par Gerson, le chancelier de Paris, s'élevèrent fortement contre cette déclaration. Pour assurer son autorité, le concile fit dans la 4ième session, et confirma dans la 5ième, le fameux décret qui déclarait : " Que le concile général tenait son autorité immédiatement de J. Ch., et qu'en conséquence toute personne, même le Pape, était obligée de lui obéir en ce qui touchait la foi, l'extirpation du schisme et la réformation générale de l'Église dans son chef et dans ses membres. " Les sessions continuèrent. On procéda contre Jean XXIII qui avait été arrêté, et sans faire attention à son repentir, on le déposa. Le

malheureux Pontife acquiesça à sa déposition avec une résignation et une sincérité qui étonnèrent.

Grégoire XII envoya ses légats, entr'autres le B. Dominique, à Constance avec plein pouvoir, mais sans reconnaître toutefois la légitimité du concile jusqu'alors; en conséquence une nouvelle convocation fut faite, et l'abdication acceptée au nom de Grégoire XII dans la 14ème session. Benoît XIII resta insensible aux prières de l'empereur. Son parti s'unit au concile, et Benoît, abandonné dans son château de Penicola, fut déposé comme hérétique et schismatique.

Les Cardinaux élurent alors Martin V qui mit fin au schisme. —

Quel est le sens et quelle est l'autorité de la 4ème et 5ème session? (1)

Les Gallicans soutiennent que les décrets en question établissent la supériorité du Concile sur le Pape d'une manière absolue, c'est-à-dire sans avoir égard si le Pape est douteux ou s'il est certain, et que leur autorité est celle d'un concile œcuménique.

Voici comment se termine le 2ème article de la fameuse assemblée de 1682 : "Nec probari a Gallicanâ Ecclesiâ

(1) En traitant la question si débattue autrefois et résolue de nos jours par le concile du Vatican, la supériorité du Pape sur le Concile, S. Alphonse a répondu avec autant de solidité que de clarté à la question que nous posons ici. [Voy. Vérité de la foi l.c. n° II et œuvr. dogm. IX p.226 ... p.360.]

qui eorum decretorum (4^ième^ et 5^ième^ session) quasi dubiae sint auctoritatis ac minus approbata, robur infringant, aut ad solum schismatis tempus, concilii dicta retorqueant."

S^t^ Alphonse et les Ultramontains prouvent au contraire que ces décrets n'ont rapport qu'aux circonstances d'alors, et qu'ils n'ont pas l'autorité que les Gallicans leur attribuent.

1. Quant au sens. – Il ressort naturellement; A) et des termes des décrets, et B) du reste du concile qui reconnaît par ses expressions et par la condamnation de Wicleff, la supériorité d'un Pape certain, et enfin C) par la condamnation portée par Eugène IV et le concile de Florence contre une proposition du concile de Bâle qui attribuait ce sens aux décrets de Constance. – Au moins les adversaires doivent-ils admettre que le sens de ces décrets est très-douteux, et conséquemment nul; mais eussent-ils été portés évidemment d'après la signification des Gallicans, nous disons qu'ils n'ont pas l'autorité suffisante.

2. A) De jure ou a priori, – les adversaires ne peuvent avoir un fondement de cette autorité; en effet, dit l'abbé Blanc, ou l'autorité œcuménique des sessions susdites dépend de la sanction du Pape – Martin V, et alors il y a contradiction avec le décret qui élève le concile au-dessus du Pape; ou elle en est indépendante, – ce qui laisse la question de principe intacte, car donner une force absolue au décret non confirmé par le Pape, ce serait supposer ce qui est en question, c'est-à-dire la supé-

riorité du concile général.

B) De facto, – les Gallicans ne trouvent ce fondement ni a) dans l'assemblée de Constance, ni b) dans l'approbation du Pape, car :

a) le Concile de Constance n'était pas œcuménique, ne représentant que l'obédience de Jean XXIII. Aussi rappelons-nous la conduite de Grégoire XII et la troisième convocation faite pour Benoît XIII. – Eugène IV le déclare expressément. Ces décrets sont portés sans délibération malgré la nouveauté et la gravité de la matière, sans liberté, et malgré les réclamations d'une partie du Concile, comme le remarque Eugène IV.

b) Quant à l'approbation donnée par Martin V dans la dernière session du concile, elle ne porte que sur les matières de foi décrétées "conciliairement" : Omnia et singula decreta in materiis fidei per praesens Concilium conciliariter facta, approbat et ratificat." Or, par matières de foi, le Pape entendait les décrets contre Wicleff et Jean Huss, et non pas ceux de la 4$^{ième}$ et 5$^{ième}$ session qui étaient plutôt une mesure de discipline.

Conciliariter facta. De quelque manière qu'on entende ce mot "conciliariter", par toute l'assemblée du concile, ou, selon les règles observées dans les conciles, on voit que les deux sessions en question n'avaient pas cette condition.

Il faut attribuer la doctrine de ces fameuses sessions, surtout aux Théologiens Français.

Les plus remarquables furent Pierre d'Ailly évêque et cardinal, et son successeur comme chancelier de l'université de Paris, Gerson.

Dans leur zèle excessif pour éteindre le schisme et sous l'influence de l'époque, ils appliquèrent à l'Eglise leur doctrine sur le pouvoir temporel. Le roi tient son autorité du peuple, et il en est responsable devant lui, en sorte que s'il en abuse par la tyrannie, chaque membre peut s'y opposer de toutes ses forces par les moyens convenables, et tels qu'il ne s'en suive pas un plus grand mal. L'Eglise est souveraine remarque un auteur moderne (Jager), comme le peuple est souverain; le Pape est soumis à l'Eglise, comme le roi est soumis au peuple. Ces deux assertions ont toujours marché de pair, et l'une a servi de fondement à l'autre... Ces principes ont enfanté les systèmes monstrueux en religion et en politique, dont les révolutions modernes ne sont que les conséquences. —

A En général le schisme a été dans l'Eglise mille désordres et a préparé le progrès du protestantisme. D'un autre côté il prouva avec évidence et avec éclat la constitution divine de l'Eglise. L'Eglise d'Occident triompha de cette terrible épreuve en restant fortement attachée au Siège apostolique. Les doutes et les divisions ne regardaient que la personne du successeur de S. Pierre. L'Eglise d'Orient au contraire, tombée dans le schisme de Photius et de Michel Cérulaire, n'a pu se relever, parce qu'elle s'est séparée du centre même où J.-Ch.

a placé l'unité et la vie.

B). Les mêmes tendances contre l'autorité se manifestèrent quand on voulut traiter de la réforme de l'Eglise dans son chef et dans ses membres; mais le pape Martin V se réserva, comme il le devait, ce point aussi délicat qu'important, et en attendant il prit deux mesures: les concordats particuliers, et l'indication d'un concile à Pavie.

C). Condamnation des hérétiques. - Wicleff (1), esprit inquiet et superbe, enseignait à Oxford. Il prit parti contre les moines, et trompé dans son ambition, il attaqua bientôt le Pape et toute la constitution de l'Eglise.

On peut considérer dans l'hérésie de Wicleff deux côtés importants: le côté philosophique. Sous cet aspect, la doctrine du réformateur est un mélange grossier de manichéisme, de panthéisme et de fatalisme. - Le côté théologique: c'est le presbytérianisme; plus de hiérarchie, plus de Pape, plus d'évêques, de conciles; les simples prêtres suffisent. Le péché mortel fait perdre toute propriété et toute autorité légitime.

Wicleff rejetait l'Eucharistie, la confession auriculaire, les voeux monastiques etc... Ces erreurs sont surtout contenues dans le "Trialogue." On voit que cet hérétique formula en un système assez complet, les doctrines antisociales que nous avons vues se répandre dès

(1) S. Alph. H. H. II. chap. X. art. V. § 2.

le XII^ème^ siècle, et qu'il fut le précurseur de Luther, le porte-étendard de tous les hérétiques prétendus réformés, comme s'exprime S. Alphonse. Wicleff devint puissant en s'attachant les grands et les nobles, et la secte manichéenne des Lollards. Grégoire XI avertit les évêques anglais, mais ceux-ci n'agirent efficacement contre l'hérétique par deux conciles, qu'après les troubles occasionnés à Londres et le meurtre de l'archevêque de Cantorbéry. — Wicleff mourut en 1387 en désespéré.

Au commencement du XV siècle, le roi d'Angleterre Henri IV sévit fortement contre ses adeptes; ce qui les dispersa sur le continent et fit pénétrer l'hérésie en Bohême en 1406. Ce fut Jean Hus, docteur de l'université de Prague, homme hardi et ami des nouveautés, qui se fit le partisan et le promoteur des idées de Wicleff, tout en les modifiant quelque peu. Ses deux plus fameux disciples furent Jérôme de Prague et le curé Jacobel qui prêcha la nécessité de la communion sous les deux espèces. (1)

Malgré la condamnation, et de l'archevêque de Prague, et du Pape, Hus continua à prêcher ses pernicieuses doctrines, et à exciter des troubles en Bohême.

Le concile de Constance dans sa 8^ième^ session condamna Wicleff, sa mémoire, et ses erreurs renfermées en 45 articles. On procéda ensuite contre le rejeton de l'hérésiarque anglais. Jean Hus muni d'un sauf-conduit de l'empereur Sigismond se ren-

(1) Voyez sur ces hérétiques, S. Alph. H. H. l. cit. art. VI.

dit en effet à Constance, où il continua à se conduire en hérétique. Il voulut même s'enfuir. Malgré tous les efforts du concile, il resta obstiné, et subit la peine du feu décernée alors contre les hérétiques. (1415). Le démon a aussi ses martyrs, dit à cette occasion S. Alphonse. Jérôme de Prague, après avoir rétracté sa rétractation faite au concile, fut condamné au même supplice.

Les protestants et plusieurs catholiques ont accusé les Pères de Constance et l'empereur Sigismond, d'avoir violé la foi jurée en faisant arrêter et exécuter Jean Hus muni d'un sauf-conduit. Ce n'est là qu'une pure calomnie répétée à plaisir.

1° Il suffit de lire la pièce en question, pour reconnaître qu'elle n'était qu'un simple passe-port adressé, non pas au Concile, mais aux seigneurs dont Hus devait traverser le territoire, afin de lui assurer une pleine sécurité dans son voyage et pendant son séjour à Constance. Ce sauf-conduit ne soustrayait donc pas l'hérétique à la condamnation du tribunal auquel lui-même avait appelé.

2° Il est clair que l'empereur n'avait pas l'intention de donner ce privilège à Jean Hus; tout au plus lui avait-il promis de pouvoir rendre compte de sa foi en présence du concile, qui ensuite avait à juger et à agir si l'hérétique s'obstinait.

3° M. Hus lui-même, dans des lettres vio-

tentes contre Sigismond, ni ses partisans, après sa mort, ne parlent de la violation du sauf-conduit.

4° Enfin Sigismond eût-il donné un sauf-conduit extraordinaire à l'hérétique, le concile n'aurait pu l'avoir en considération, vu qu'il s'agissait d'une cause purement du ressort de l'Eglise."

C'est ce que déclarèrent les Pères mêmes de Constance, et ce qui ne veut pas dire, comme on a osé le soutenir, "que l'on n'était tenu d'observer aucune promesse à l'égard des hérétiques. (1)

---

## Art. II.

### Le conciliabule de Bâle (1431) et le concile œcuménique de Florence. (1438).

L'Europe présentait le plus triste aspect; la Papauté était abaissée aux yeux des peuples, du clergé et des princes. Partout fermentait le levain de la révolte; l'Islamisme était aux portes de Constantinople, les Papes seuls travaillaient à arrêter les invasions des Turcs Ottomans; ils furent aidés par les Hongrois dont le pays devint au XIV$^{ème}$ siècle, le boulevard de la chrétienté. Le secours vint d'où on ne l'attendait pas. Constantinople allait tomber entre les mains de Bajazet I sultan des Ottomans (1389),

---

(1) Voy. sur cette question S. Alph. H. H. l. cit. – Rohrbach. XXI p. 191. Revue des revues III p. 564. – Alzog § 280.

quand Dieu envoya contre lui Tamerlan, un descendant du terrible Genguiskan. Bajazet fut vaincu et fait prisonnier à la bataille d'Ancyre (1401). Les princes de l'Europe ne surent pas profiter des divisions qui surgirent entre les fils de Tamerlan et de Bajazet ; ils manquèrent l'occasion d'une croisade. — L'Allemagne était ravagée par les Hussites ; la mort de Jean Hus avait exaspéré ses partisans et mis la Bohême en feu. Leur chef principal était Ziska ; ils remportèrent jusqu'à quatre victoires sur l'empereur Sigismond. Trois partis : les Thaborites, les Orphelins et les Calixtins qui étaient les plus orthodoxes. La concession du Calice par le concile de Bâle gagna ces derniers. Guerre entre eux et les Hussites. St Jean Capistran en convertit beaucoup. Les obstinés s'unirent plus tard aux protestants, sous le nom de frères Moraves. — Quant à la France, jamais peut-être elle ne fut dans un état plus critique. Un roi en démence, Charles VI ; une reine indigne comme épouse et comme mère, Isabelle de Bavière ; deux chefs politiques se disputant la régence du royaume, le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne allié avec l'Angleterre et devenant l'assassin de son rival. Et puis, la France ravagée par les Anglais victorieux et sur le point de devenir une province Anglaise sous Charles VII, "le petit roi de Bourges", qui mène joyeuse vie. Dieu sauva la France par une jeune vierge de 18 ans, née à Domremy, près de Vaucouleurs et simple bergère Jeanne d'Arc. Forte de sa mission divine, elle fait lever le siège d'Orléans aux Anglais,

conduit le roi à Reims pour y être sacré, et meurt condamnée lâchement et brûlée comme sorcière à Rouen, par les Anglais et une partie des Français. (1431). Sa mémoire fut glorieusement réhabilitée par Calixte III; la cause de sa béatification a été même introduite de nos jours.

Le concile de Bâle s'ouvrit la même année (1431) sous le pontificat d'Eugène IV. Il mérite d'être étudié, non pas à cause de ses résultats, mais comme caractérisant l'époque et manifestant les progrès des esprits dans la voie de la révolte. Pour avoir une juste idée de ce qui se fit dans cette assemblée, on peut y distinguer 4 époques:

1º Commencements du concile, et 1ère session.

Tout fut insignifiant et même burlesque à cause du petit nombre de prélats. Informé de ce qui se passait, et prenant en considération la demande des Grecs d'avoir un concile en Italie, Eugène IV songea à dissoudre l'assemblée et le fit en effet en 1432.

2º Depuis la 2ième session jusqu'à la 15ième inclusivement. -

C'est un conciliabule schismatique qui déclare la supériorité du concile sur le Pape, en s'appuyant sur le décret de Constance, fait décrets sur décrets pour régenter le Pape, le citer à Bâle etc... Pour éviter le schisme imminent, Eugène donna une bulle par laquelle il révoquait tout ce qu'il avait fait contre les

15.

Père de Bâle, reconnaissait l'assemblée comme légitime et en permettait la continuation, à condition toutefois que le concile révoquerait de son côté tout ce qu'il avait fait contre l'autorité pontificale et qu'on laisserait la présidence aux légats. Eugène IV a expliqué lui-même le sens de cette bulle : "Nos quidem, dit-il, progressum concilii approbavimus, non tamen ejus decreta."

3º De la 16ième à la 25ième session. —

C'est ce qu'on a appelé "le beau temps" du concile de Bâle, mais il se ressentit beaucoup des orages qui avaient précédé, et de ceux qui allaient suivre. En effet pour la quatrième ou cinquième fois on confirma le décret de Constance ; les légats avaient juré, mais en leur propre nom, de le maintenir. C'est alors que l'on traita avec les Callixtins etc... L'esprit de cette assemblée et surtout le refus d'accéder à la demande des Grecs, détermina Eugène IV à la dissoudre de nouveau.

4º 25ième session jusqu'à la fin.

Conciliabule schismatique condamné par toute l'Europe ; il n'y reste que quelques prélats et le clergé du second ordre. Il aboutit à un schisme et à la création d'un antipape Félix V. Nicolas de Cusa et Æneas Sylvius (Pie II) d'abord chauds défenseurs de l'assemblée de Bâle, se tournèrent bientôt contre elle et ses excès ; mais déjà Eugène IV avait convoqué un concile digne de ce nom, à Ferrare, et de là à Florence. (1438). Les 2 Églises, Grecque et Latine, se trouvèrent encore une fois en

présence, sous la présidence du Pape. En effet, on vit au concile de Florence l'empereur Grec, Jean Paléologue, le patriarche de Constantinople et un certain nombre de métropolitains et d'évêques d'Orient. Aussi la grande question agitée dans cette auguste assemblée, fut la réunion des Grecs à l'Église Romaine. Les discours et les discussions sur le purgatoire, le pain azyme, la vision béatifique, la primauté du Pape, et surtout la procession du St Esprit avec l'addition du "Filioque", remplirent la plus grande partie des sessions. L'union fut enfin conclue et ratifiée par la bulle: "Laetentur cœli et terra"! Bessarion, archevêque de Nicée, dont le génie était relevé par une grande droiture de cœur, et le patriarche de Russie, furent créés cardinaux; malheureusement Marc, archevêque d'Éphèse, demeura comme un brandon de discorde, pour rallumer bientôt l'incendie à Constantinople et recommencer le schisme.

Après les Grecs, on vit arriver au concile les députés du patriarche des Arméniens, de celui des Jacobites, de l'empereur d'Éthiopie, des Chaldéens et des Syriens. Le Pape leur donna différentes instructions et déclarations sur la doctrine catholique, "Sacro hoc approbante concilio Florentino". On dirait que par ce mouvement simultané et mystérieux de l'Orient vers l'unité, la Providence a voulu amener les Grecs aux pieds du chef de toute l'Église,

pour leur faire saluer une dernière fois la primauté romaine, avant de disparaître comme peuple indépendant, et confondre d'avance les novateurs du XVI^ième^ siècle.

Après le départ des Grecs, les Pères de Florence s'occupèrent du conciliabule de Bâle, et condamnèrent les 3 propositions de la supériorité du concile sur le Pape "juxta pravum ipsorum Basileensium intellectum."

C'est sans doute pour cette raison que les Gallicans ont prétendu que les Grecs une fois partis, le concile de Florence ne fut plus œcuménique. Mais Eugène IV dans les instructions qu'il donna aux différentes églises Orientales, regarde cette assemblée comme œcuménique; le président du concile de Trente pensait comme Eugène IV. (Congrégation générale 26 février 1547). Et comment les Gallicans qui osent donner le titre d'œcuménique à l'assemblée de Bâle, peuvent-ils le refuser au concile de Florence?

C'est le lieu de constater que la France montra toujours plus de penchant que les autres pays, pour les Pères de Bâle, où les Français dominaient. Le roi Charles VII fit même à Bourges dans une grande assemblée, ce qu'on a appelé: <u>la pragmatique sanction</u> (1438). C'était l'application des décrets de Bâle à l'Eglise nationale de France; on

y sanctionna spécialement l'appel comme d'abus, l'appel de la puissance ecclésiastique à l'autorité des parlements. La pragmatique demeura comme une arme entre les mains des rois de France contre les Papes, et ne fut abolie qu'au XVI^ème^ siècle.

Amédée de Savoie, demi-souverain, demi-religieux, peut-être demi-épicurien, comme s'exprime l'abbé Blanc, étant devenu l'antipape Félix V, ne rallia guère de partisans. Il se brouilla avec ceux qui l'avaient élu, et à l'avènement de Nicolas V, successeur d'Eugène IV (1447), il fit sa soumission. (1)

---

(1) Sur le concile de Bâle et les faits qui s'y rattachent, voyez S. Alphonse:

1) Vérité de la foi II. p. III. Chap. IX. § 3.

2) Œuvres dogmat. t. IX. p. 226 ... p. 360 etc.

# Chapitre troisième.

## La fin du moyen-âge. (1447.-1517).

Art. I. Lutte contre l'Islamisme, maître de Constantinople (1453), et chassé de Grenade. (1492). — La Renaissance.
Art. II. Les Papes jusqu'à Léon X.

### Art. I.

### Lutte contre l'Islamisme, maître de Constantinople (1447) et chassé de Grenade. (1492). — La Renaissance.

« Heureusement la tiare nous a sauvés du croissant. Elle n'a cessé de lui résister, de le combattre, de lui chercher des ennemis, de les réunir, de les animer, de les soudoyer et de les diriger. Si nous sommes libres, savants et chrétiens, c'est à elle que nous le devons. » —

Voici de nouvelles preuves de la vérité de ces paroles du comte de Maistre. Eugène IV fit prêcher partout la croisade en 1442. Il envoya le cardinal Julien en Hongrie, et fit équiper cinquante galères à ses frais. Le petit nombre des croisés ayant à leur tête deux types de héros chrétiens, Huniade, prince de Transylvanie, et Scanderberg, prince d'Epire, remportèrent plusieurs victoires, mais sans

beaucoup de résultats.

Nicolas V hérita du zèle de son prédécesseur contre les Turcs; ce Pape devait voir la vengeance divine éclater sur l'hérétique et schismatique Constantinople, comme autrefois sur Jérusalem. Le concile de Florence avait été la dernière grâce donnée aux Grecs; ils n'en profitèrent pas; en 1453, Constantinople tomba entre les mains du sultan Mahomet II, qui en fit la capitale de son empire, et en nomma les patriarches!

Le danger était plus pressant que jamais pour les chrétiens d'Occident. Les Turcs étaient campés en Europe; mais les Papes sauront les réduire à l'inaction qui fait notre sécurité encore aujourd'hui. Marchant sur les traces de Calixte III, tous les souverains pontifes de cette époque firent de la guerre contre les Turcs, le premier objet de leur sollicitude. Exhortations à tous les royaumes, légations, efforts pour former une ligue entre les princes chrétiens, équipement de galères, sommes immenses envoyées aux croisés, grâce aux impôts ordonnés par les Papes, notamment par Paul II; prières ordonnées à tous les fidèles (1), encouragements aux Hongrois etc... rien ne fut négligé pour briser la puissance de l'Islamisme. On vit même le roi de Perse et celui des Tartares, répondre à l'appel de Calixte III. Pie II voulut, malgré sa vieillesse, se mettre à la tête d'une armée. Tous ces efforts sauvèrent l'Eu-

(1) C'est à cette époque, sous Calixte III, que l'on fait communément remonter l'origine de l'Angelus.

rope ; Huniade, et le franciscain S.t Jean Capistran firent lever le siège de Belgrade à 150,000 soldats de Mahomet II. (1) (1456) Ces deux héros moururent cette année-là même. L'Europe fut alors défendue par l'incomparable Scanderbeg qui toujours soutenu par l'argent, l'encouragement des Papes, lutta contre les Turcs pendant vingt-trois ans, et les vainquit dans plus de vingt-deux batailles. Sur mer, le boulevard de la chrétienté contre les infidèles, étaient des moines soldats, les hospitaliers de S.t Jean qui possédaient l'île de Rhodes sous la suzeraineté des Papes. Pendant le pontificat de Sixte IV, en 1480, une poignée de chevaliers commandés par le frère d'Aubusson défendirent leur île contre 100,000 Ottomans qui se jetèrent alors sur Otrante où ils massacrèrent 800 chrétiens.

De cette époque date la grandeur de la monarchie espagnole, grâce au règne de Ferdinand le Catholique et de son épouse Isabelle sous lesquels se distingua par ses vertus et son génie le cardinal Ximenès, archevêque de Tolède. (2)

(1) Dans un combat qui paraissait désespéré, quand S. Jean Capistran se jette au milieu de la mêlée, ayant à la main une croix que le Pape lui avait envoyée, et en s'écriant : "Victoire, Jésus, Victoire !" et la victoire resta aux chrétiens.

(2) Ce grand ministre devint régent du royaume après la mort de Ferdinand en 1516, et mourut l'année suivante, disgracié, à l'âge de quatre-vingts ans. Sa vie a été écrite par Mar-

En 1492, la croisade de huit siècles contre les Maures, fut terminée par la prise de Grenade. C'est alors que fut établie l'inquisition dont nous aurons à parler.

Cette même année, Dieu récompensa les Espagnols et les Portuguais en leur réservant un des plus merveilleux résultats des saintes expéditions auxquelles ils étaient restés fidèles: la découverte du nouveau monde par le Génois Christophe Colomb qui avait enfin obtenu trois navires d'Isabelle. - En 1497, le Portuguais Vasco de Gama, découvre la route maritime des Indes, et commence la domination des Portuguais en ce pays. Pour prévenir des collisions entre deux puissances maritimes, et pour le bien de la religion chrétienne, Alexandre VI par sa bulle "Inter cætera," attribua la partie orientale aux Portuguais, et la partie occidentale aux Espagnols. La condition principale était d'envoyer des missionnaires et des hommes savants pour convertir les Indiens. Malheureusement, l'apostolat trouva souvent des obstacles dans la cruauté et la rapacité des conquérants. -

C'est après la chute de l'empire d'Orient, que se manifesta ce mouvement intellectuel, qui poussa d'une manière plus prononcée à l'étude de l'antiquité païenne, et qu'on appelle "Renaissance". - "La renaissance, dit très-bien Chantrel, est une époque mêlée de bien et de mal.

sollier, par Fléchier, et de nos jours par Héfélé.

Il est certain que l'engouement dont on s'éprit alors pour les auteurs païens, pour les doctrines des anciens philosophes, et le dédain dont l'Écriture Sainte et les auteurs chrétiens devinrent l'objet parce que les formes n'en sont pas classiques, portèrent un coup funeste à la religion et aux mœurs. Mais tout le mal n'était pas là ; il était dans le cœur, avant d'être passé ainsi dans les esprits, et il faut remarquer deux mouvements dans ce qu'on est convenu d'appeler "la renaissance:" l'un, bon et chrétien, n'était que la continuation du mouvement inauguré au XI^ième^ siècle; l'autre était véritablement une renaissance, mais une renaissance <u>païenne</u>, et c'était le <u>mauvais</u> mouvement. L'Église a toujours su faire le discernement entre les deux, et c'est pour cela que sans rejeter le progrès des arts et des sciences, ni les lettres profanes, elle a toujours cherché à les pénétrer de l'esprit chrétien qui seul peut les empêcher de devenir des causes de corruption et de désastres.(1)

« Rappelons-nous en effet ce qu'a fait l'Église après sa victoire sur le paganisme, ce que firent les Papes et les moines pendant les invasions ; ce que fit l'Église au moyen-âge, surtout après Grégoire VII. A l'époque même où nous sommes arrivés, les Papes, à commencer par Nicolas V, donnent la plus généreuse hospitalité aux savants qui fuyaient devant les Turcs; ils recueillent

(1) Annales ecclésiastiques, 1846-60. p. 85.

au prix des plus grandes peines et des plus grandes sommes, les manuscrits; Calixte III fonde la bibliothèque Vaticane. On voit le même zèle dans Paul II, Alexandre VI et Léon X. Plus tard l'Église manifeste ce même esprit au concile de Trente par la VIII<sup>ième</sup> règle de l'Index, dont on n'a pas, ce semble, assez remarqué la force et la portée. (1)

Dans la grande dispute des classiques soulevée en France depuis 1851, les deux partis ne surent pas toujours garder ce juste milieu indiqué par l'Église. En particulier, Mgr Gaume eut le tort, avoué par ses partisans eux-mêmes, de tomber dans des exagérations, et de rejeter sur l'étude des auteurs païens et sur les méthodes d'enseignement suivies depuis trois ou quatre siècles, tous les malheurs de la société, la naissance du Protestantisme et du Philosophisme et l'explosion de la révolution.

Dans l'encyclique "Inter multipli-

(1) On y fait une exception formelle pour autoriser la lecture des classiques païens, qui "res lascivas aut obscenas ex professo tractant." Cette exception, sans doute, ne s'étend pas aux ouvrages qui seraient entre les mains de la jeunesse, (la loi naturelle nous le dit assez) mais elle n'en prouve pas moins le sentiment de l'Église dans cette question. Voici le texte: Libri qui res lascivas etc... omnino prohibentur. Antiqui vero ab Ethnicis conscripti, propter sermonis elegantiam et proprietatem, permittuntur. Nullâ tamen ratione, pueris praelegendi sunt."

ces", adressée aux évêques de France en 1853, Pie IX eut surtout pour but de calmer les esprits. Il rappelle en peu de mots le juste milieu à suivre. On trouve en quelque sorte le commentaire autorisé de cette encyclique dans la lettre du cardinal préfet de la Propagande, à l'administrateur de Québec, lettre où il est à remarquer que l'expérience du passé est invoquée en faveur des classiques. (1867) (1) – En même temps, est-il besoin de le dire, les efforts pour donner une plus large part aux auteurs chrétiens dans les humanités, sans exclure les païens, reçoivent l'approbation et les encouragements de Rome. C'est dans ce sens que Mgr Gaume lui-même a reçu des brefs de félicitation.

A ce mouvement de la Renaissance se trouvent mêlés, entre autres noms célèbres, Pic de la Mirandole et Savonarole, et Machiavel.

Machiavel (1469-1527), adopta en écrivant

(1) Voy. Rev. de Louvain. Vol. XXV p. 235. – Voici le passage auquel nous faisons allusion: "Explorata enim res est, et antiquâ constantique consuetudine comprobata, adolescentes etiam clericos, germanam dicendi scribendique elegantiam et eloquentiam, sive ex sapientissimis sanctorum Patrum operibus, sive ex clarissimis ethnicis scriptoribus ab omni labe purgatis, absque ullo periculo addiscere optimo jure posse. Id ab Ecclesiâ non toleratur modo, sed omnino permittitur, et a SS. Dom. Nostro Pio Papâ IX perspicue declaratum fuit in epistolâ encyclicâ ad Galliarum episcopos, die 21 Martii 1853 missâ."

l'histoire, un système complètement païen; sa politique antichrétienne, fidèle image de la politique de l'ancienne Rome, n'est que le développement logique et rigoureux d'une sagesse tout égoïste, pour laquelle la fin justifie les moyens.

Pic de la Mirandole (1463-1494) fut un prodige de facilité et de fécondité en toutes sortes de connaissances. Il apprit jusqu'à vingt-deux langues. A l'âge de vingt-trois ans, il fit afficher à Rome une liste de neuf cents propositions "de omni re scibili" qu'il s'engageait à soutenir publiquement. Treize de ces propositions furent dénoncées au S. Siège, comme entachées d'hérésie; mais Innocent VIII d'abord, Alexandre VI ensuite, reconnurent l'orthodoxie du jeune savant. A l'âge de trente ans, Pic de la Mirandole dit adieu au monde et à toutes les sciences profanes, et passa le reste de sa vie dans la prière et la pratique des plus austères vertus. (1)

Un homme non moins célèbre, mais ennemi de la renaissance païenne, fut Jérôme Savonarole de Ferrare, prieur des Dominicains du monastère de Saint Marc à Florence. A des mœurs austères, Savonarole joignait cette brûlante éloquence qui entraîne, et les autres qualités qui rendent un homme dominant: le moine dominait, en effet, à Florence et conduisait même le gouvernement.

(1) Cf. Audin. Vie de Léon X. t. I. p. 45.

Sa position était difficile, dans ce temps de factions, pour un homme qui appelait les Français contre les Médicis, et parlait sans aucune réserve. Il déclamait surtout contre le clergé, le Pape Alexandre VI et sa cour, et demandait à grands cris un concile général et une réforme. Il fut dénoncé au Souverain Pontife et cité à Rome. Savonarole prétexta une maladie et ne comparut point. Alexandre VI lui interdit la prédication, et le Père Jérôme remonta en chaire sans tenir plus de compte de l'excommunication qui suivit. Enfin une commission le jugea sur les lieux, et le condamna lui et deux de ses compagnons, à être pendus et brûlés: ce qui fut exécuté (1498). Plus d'une fois, et de nos jours encore, on a tenté de justifier ce personnage mystérieux.

## Art. II.
## Les Papes jusqu'à Léon X.

Pour juger les accusations portées contre les Papes de cette époque, l'historien doit se rappeler que l'Italie était alors déchirée par une foule de partis politiques et littéraires. Aussi les contes, les satires, les épigrammes, la poésie, ont été souvent les seuls monuments de l'histoire; ajoutons que les écrivains de ce temps voulurent imiter les anciens non seulement dans la forme, mais aussi dans le fond,

ils voulurent retrouver dans le XV^ième^ siècle les caractères, les travers, les crimes et surtout l'immoralité du paganisme. En même temps le rire et le sarcasme furent la marque distinctive de l'époque : depuis lors, jusqu'à Voltaire, ils n'ont plus exercé autant d'empire.

En général on n'a qu'un reproche à faire aux papes qui se succédèrent jusqu'au Protestantisme : c'est le népotisme dont on connaît assez les tristes suites. Les charges ecclésiastiques furent parfois conférées à des hommes indignes ; le déshonneur rejaillit sur le S. Siège, les papes furent entraînés dans les partis et les guerres, et perdirent ainsi leur influence. A part cet amour excessif de leurs proches, Calixte III (1455 - 1458) et Sixte IV (1471 - 1484) furent de grands Papes, comme on le voit par l'histoire impartiale de leur pontificat. Quant à Paul II (1464 - 1471), plusieurs des auteurs contemporains n'en disent que du bien ; quelques uns en disent du mal : son principal accusateur, Platina a écrit "par vengeance."

Innocent VIII (1484 - 1492) avait été marié et avait eu plusieurs enfants avant d'entrer dans les ordres sacrés ; c'est ce qui explique pourquoi plusieurs auteurs mal intentionnés ou mal instruits, nous dépeignent sa conduite sous les couleurs les plus sombres. Rohrbacher montre que sa sollicitude pas-

torale s'étendit au monde entier.

Dans son successeur, Alexandre VI, (1492 à 1503) nous abordons un nom flétri jusqu'aujourd'hui par l'histoire, le roman et le théâtre. Toutefois depuis quelque temps, ces graves accusations ont été soumises à un examen sérieux de la part d'Audin (vie de Léon X), de Roscoë, protestant anglais, de Rohrbacher, de Chantrel etc... Le résultat principal a été d'établir une distinction entre le jeune officier, Rodrigue Linzuoli dy Borgia, et le Pape Alexandre VI. La vie du premier aurait été souillée par un commerce criminel avec une veuve et avec sa fille Vanozza; commerce qui aurait continué lorsqu'il était devenu archevêque de Valence. Le grand coupable en ce cas, serait Calixte III qui appela son neveu à Rome et le fit entrer dans les ordres pour le combler de dignités. Quant à la vie du Pape Alexandre VI, il faudrait pour croire aux folies scandaleuses d'un vieillard de 61 ans, d'autres témoignages que des contes et des satires de poëtes, ou des accusations portées par des seigneurs qu'il avait abaissés; d'autant plus que des hérétiques et des athées ont rejeté ces témoignages. Ainsi l'anglican Roscoë refuse de croire, pour de bonnes raisons, au commerce incestueux d'Alexandre VI avec sa fille Lucrèce; Voltaire absout ce Pape du crime d'empoisonnement en prouvant contre Guichardin que sa mort ne doit pas être attri-

buée au poison qu'il aurait préparé pour un cardinal, mais d'une fièvre qui l'emporta après huit jours. (1) Récemment un dominicain Français, le R. P. Ollivier, a entrepris la justification complète d'Alexandre VI. Il s'agit de venger au nom de l'histoire, la mémoire non seulement du Pontife, mais du jeune officier et du cardinal. D'après cet auteur, on ne doit voir en Julie Farnèse que l'épouse légitime de Rodrigue, laquelle lui donna quatre enfants, nés à Valence, en Espagne, avant l'entrée de leur père dans la carrière ecclésiastique (1456). La fameuse Vanozza, n'est autre que Jeanne Cajétan, mère de Julie; et les rapports de Rodrigue avec sa belle-mère à Rome, n'ont jamais excité le moindre soupçon. - Enfin, le Père Ollivier détruit complètement l'accusation d'une élection simoniaque au Pontificat. Cette justification toutefois a trouvé des adversaires dans le P. Matagne, Bollandiste, (revue des questions historiques) et dans la Civiltà Catholica. Ces articles accusent le Dominicain, d'avoir écrit l'histoire comme un roman, en sacrifiant la chronologie, les documents, les inscriptions etc... Le P. Ollivier a donné une réponse assez faible et assez vague, semble-t-il, dans l'Univers. La seconde partie de son ouvrage sur le pontificat d'Alexandre VI annoncée dès 1870 n'a pas encore paru. Quoiqu'il en soit, tout ce pon-

(1) Cfr. Audin, Vie de Léon X. t. I. p. 299.
De Feller, art. "Alexandre VI."

tificat prouve un grand homme d'état et un pasteur zélé. Dès le début, Alexandre s'attaqua hardiment, et à la grande joie du peuple, à la féodalité Italienne qui opprimait l'Eglise. Entretemps il eut à soutenir une guerre contre Charles VIII, roi de France, à qui il avait courageusement refusé l'investiture du royaume de Naples. Charles entra dans Rome, puis dans Naples, mais sa conquête ne fut qu'éphémère. Alexandre soumit les princes italiens: on doit toutefois lui reprocher d'avoir maintenu gouverneur, son fils, le criminel César Borgia, qui fit même assassiner son frère, le duc de Gandie.

Au reste, le soin que le Pontife tant accusé prenait de l'Eglise était incessant. - Nous avons vu son arbitrage réclamé dans le Nouveau-Monde; il ne cessa de préparer des expéditions contre les Turcs. Il donna leurs statuts à l'ordre de Sainte Jeanne de Valois, les Annonciades, et aux Minimes de St François de Paule. (1) Il ramena la Géorgie à la foi, il travailla avec un zèle infatigable à faire rentrer les Hussites dans le sein de l'Eglise, il chargea l'illustre Ximénès de la réforme des ordres religieux, et Ximénès lui portait une affection et une vénération profondes.

(1) Jeanne avait épousé Louis XII roi de France. A la prière du roi, le mariage fut cassé par Alexandre parce que, ainsi que le prouvèrent les procédures, il n'y avait pas eu consentement libre de la part du monarque.

Quant aux détails de la vie privée d'Alexandre VI, ses ennemis eux-mêmes n'ont pu donner le change, tant son austérité, son travail du jour et de la nuit, sa sobriété excessive, sa bienfaisance et sa sollicitude pour les pauvres étaient choses connues. - On se demande avec le cardinal Mathieu, si tous ces actes "attestent un pape corrompu et sans mœurs, l'opprobre de l'Eglise et du genre humain." (1)

Jules II, successeur d'Alexandre VI, (1503 - 1513) défendit son pouvoir temporel par les armes, ce que les Allemands et les Français battus par lui ne lui pardonnent pas; d'ailleurs il ne chercha nullement à agrandir ses possessions, et se montra toujours très-clément dans la victoire. On oublie trop souvent qu'il s'occupa aussi de la réforme de l'Eglise, surtout par la convocation du Vième concile de Latran (1512), où l'on condamna le conciliabule de Pise tenu en 1511. Voici dans quelles circonstances : un des premiers soins de Jules II avait été de recouvrer les domaines usurpés sur le S. Siège par différents princes et surtout par les Vénitiens. La fameuse ligue de Cambrai fut signée contre ces derniers, entre le pape, l'empereur Maximilien et les rois de

(1) Il est à remarquer que tous les ennemis des Borgia n'ont guère fait que copier le "diarium" de l'Allemand Burchard, et l'histoire du Florentin Guichardin, deux sources reconnues bien suspectes à plus d'un titre.
Voy. Ollivier "Alexandre VI et les Borgia." - Introduction.

France et d'Espagne (1508). Les Vénitiens vaincus fléchirent le Pape et la ligue fut rompue. Le roi de France Louis XII n'en voulut pas moins demeurer en Italie et soutenir le duc de Ferrare contre le S^t Siège. Jules excommunia le monarque et forma une nouvelle ligue contre lui. C'est pour se venger que Louis XII soutenu par quelques cardinaux, assembla un conciliabule qui fut le concile de Bâle au petit pied. Jules II y répondit en jetant l'interdit sur la France et en convoquant le concile œcuménique de Latran dont il ne vit pas la fin.

**Léon X** (1513-1521)

se distingua surtout par la protection éclairée des lettres et des arts, personnifiés alors dans Bembo, Sadolet, Michel-Ange, Raphaël etc... On peut regretter avec l'abbé Blanc, que ce Pontife ait été trop prince, au moment où il fallait avant tout à la tête de l'Eglise, des hommes d'un esprit apostolique. Toutefois il faut remarquer, que ne voir dans ce Pape qu'un humaniste érudit, à la manière de Roscoë et d'Alzog, c'est ne voir Léon X que sous l'une de ses faces; c'est oublier ses vertus, sa chasteté qui défia tout soupçon, sa piété, son austérité, sa charité, sa grande sollicitude pour les affaires de l'Eglise, comme le prouvent ses correspondances privées et le V^e concile de Latran qu'il termina.(1)

(1) C'est pour faire connaître Léon X sous ce double rapport, que M^r Audin a écrit l'histoire de ce Pontife; c'est un travail précieux.

La pragmatique sanction de Bourges y fut révoquée par le Concordat du Pape Léon X et de François I; le conciliabule de Bâle fut condamné; on fit des règlements admirables pour la réforme du clergé, et pour retenir les sciences et les lettres dans la vraie route. Le concile ayant pris des mesures pour une croisade contre le Sultan Sélim I, le Pape envoya une bulle à tous les princes, mais inutilement. Léon X devait voir le mahométisme envahir l'Occident sous un autre nom.

---

## Question historique.

# - L'Inquisition. -

Voici les principales sources des erreurs et des calomnies accumulées au sujet de l'inquisition ecclésiastique :- 1° On ne veut pas voir dans l'Église catholique une véritable société, jouissant de tous les droits nécessaires à sa conservation, et spécialement du pouvoir coercitif.

2° Fausse idée de la liberté, qui constitue la grande erreur de notre temps.

3° Erreur historique qui fait confondre, malgré la distance immense qui les sépare, l'inquisition ecclésiastique et l'inquisition politique établie en Espagne.

4° En jugeant l'inquisition, on ne fait attention

qu'aux idées et aux circonstances actuelles et on oublie celles du siècle où cette institution existait. — Voyez De Maistre, six lettres sur l'Inquisition; Héfélé, vie du Cardinal Ximénès; Barthélemy, Erreurs et mensonges historiques (1863); Rohrbacher, vol. XXII p. 45; Balmés, le protestantisme comparé au catholicisme, II ch. 36. — Le plus grand ennemi de l'inquisition est le chanoine Llorente, prêtre espagnol, traître à sa patrie, à son Dieu et à l'Église; "Histoire critique de l'inquisition."

## I Inquisition ecclésiastique.

Le mot "inquisition" exprime par lui-même l'exercice d'un droit inhérent à toute société: le droit de rechercher les ennemis pour les mettre hors d'état de nuire; droit qui est fondé sur celui de conserver et de défendre sa propre existence. Aussi l'inquisition existe, sous l'un ou l'autre nom, dans la famille et dans la société civile. Dieu l'établit positivement dans le peuple d'Israël (Deuter. chap. XVII. 7, et chap. XXI). — L'Église donc ne fait que partager un droit commun et ordinaire, en possédant le droit d'inquisition.

Aussi, quant à la chose même, l'inquisition a toujours existé par la vigilance des Papes et des évêques, et en vertu même de leur charge.

La multiplicité prodigieuse et le caractère mena-

çant des hérésies au XIIIème siècle forcèrent l'Eglise à donner à l'inquisition une organisation plus forte et plus déterminée ; elle devint dès lors un tribunal ecclésiastique avec ses fonctionnaires et ses attributions. On en voit les fondements au concile de Vérone, sous Lucius III et Frédéric Barberousse (1184), et le perfectionnement sous Innocent III. Le fanatisme des hérétiques força ce pape à prendre des mesures plus sévères dans le IVième concile de Latran (1215). Sous Grégoire IX, au concile de Toulouse, l'inquisition reçut une organisation plus précise encore dans quinze chapitres (1229). Ce n'est qu'au XVIième siècle (en 1542), que Paul IV institua la Congrégation de l'Inquisition à Rome. On choisit surtout des Dominicains pour remplir les fonctions d'inquisiteurs pontificaux. Quant à la peine de mort infligée aux hérétiques, il n'est pas nécessaire pour justifier l'inquisition, que l'historien s'engage dans la controverse qui divise les Canonistes, à savoir, si l'Eglise a le droit de vie et de mort ; il peut s'en tenir au fait, à la pratique.

Or, si nous considérons la question à ce point de vue, l'histoire nous dit que, grâce à l'intime union qui doit régner, et qui régnait au moyen-âge, entre les deux pouvoirs, l'Eglise s'est contentée toujours de juger, de déterminer les

cas d'hérésie par l'organe des évêques, des conciles, des inquisiteurs, en livrant ensuite le coupable, s'il était obstiné, au bras séculier qui le punissait selon la législation en vigueur. Et qui ne sait que dans cette législation, l'hérésie était regardée comme un crime social et de lèse-majesté divine et punie de la peine de mort ? Ce point de droit public est incontestable, et on voit des princes de caractères bien différents, tels que Frédéric II, Raymond VII comte de Toulouse, S. Louis, le mettre en pratique avec vigueur. Il est bon de relever ici, que l'Eglise défendait aux juges ecclésiastiques de prendre part, même dans les cours de justice séculières, à une sentence de mort ou de mutilation. (Can. du IV Conc. de Latran. - Liv. III Dec. cap. IX tit. 50). En remettant le coupable aux mains du pouvoir séculier, le juge ecclésiastique était obligé de solliciter un adoucissement de la peine. (Cap. novimus, 27, tit. 40, lib. V, et cap. novit, 27, de verborum significatione). Aussi le sentiment intime de tous les siècles sur la douceur et la mansuétude de l'Eglise vis-à-vis des coupables, s'est traduit par cette maxime : "Ecclesia abhorret a sanguine." (1)

---

(1) Cfr. Moulart, "l'Eglise et l'Etat". Liv. II, chap. III. art. 3. p. 266., et Liv. III, chap. III, art. 2. p. 410.

Mais voici la principale source des accusations portées contre l'inquisition ecclésiastique. C'est la confusion de celle-ci avec l'inquisition ou le Saint-office d'Espagne.

## II - Inquisition espagnole.

On peut résumer en trois propositions la nature ou le vrai caractère de l'inquisition d'Espagne, l'attitude du S. Siège vis-à-vis de cette institution, et enfin les torts et les excès dont ce tribunal se rendit coupable.

1° Vers la fin du XV[ième] siècle (1483), l'inquisition ecclésiastique perdit son caractère propre en Espagne, et se transforma en un tribunal royal! -

C'est un fait reconnu, qu'à l'époque indiquée, l'Espagne menaçait de périr par les intrigues des Juifs devenus puissants et redoutables, et pouvant trouver un appui dans les Maures à demi-vaincus. En 1473, les Juifs tentèrent même de se faire livrer la forteresse de Gibraltar regardée comme la clef de l'Espagne. Des réclamations se firent entendre; Ferdinand le Catholique n'imagina rien de mieux pour sauver la religion et la nationalité de son peuple, que l'Inquisition. Il en parla au Pape Sixte IV qui ne consentit que difficilement à l'érection de ce tribunal et en vue du double danger qui menaçait l'Espagne (1483).

Ces événements méritent d'être étudiés, parce qu'ils montrent l'inquisition prenant une nouvelle forme. Dirigée contre les Juifs et les Maures jusque sous Charles-Quint, elle le fut ensuite contre les protestants et les incrédules jusqu'en 1812.

Le grand Inquisiteur était nommé par le roi, et confirmé, plutôt par formalité que de droit, par le Souverain Pontife. Les 14 juges parmi lesquels il y avait 8 ecclésiastiques, étaient des fonctionnaires royaux, comme plusieurs célèbres protestants le reconnaissent.

Tout le profit des confiscations, de l'aveu même de Llorente, faisait retour au roi. Au reste, à l'époque où ces confiscations furent les plus considérables, elles furent employées à des œuvres saintes, comme à la guerre contre les Maures etc...

Ce qui montre le caractère spécial de l'inquisition espagnole, c'est qu'en certaines contrées, comme l'Aragon et le royaume de Naples, elle éprouva de la résistance de la part du peuple, tandis que l'inquisition ecclésiastique y avait été admise sans difficulté. Paul III soutint même les Napolitains dans l'opposition qu'ils firent à ce sujet aux rois d'Espagne. Le premier inquisiteur général fut Thomas de Torquemada, dominicain, et neveu d'un religieux du même ordre Jean Torquemada ou Turrecremata qui devint cardinal et se distingua au concile de Bâle.—

2º L'influence du St Siège sur le Saint Office a été toute modératrice et digne d'éloges.

Ce n'est que nécessité par les circonstances que Sixte IV finit, comme nous l'avons dit, par donner son approbation aux projets de Ferdinand. Il y eut même à cette occasion une lutte ouverte entre le Pape et le monarque. Lorsque le St Office fut établi, le St Siège ne négligea rien pour en faire disparaître les dangers et les inconvénients. Ainsi, - appel aux légats du Pape et au Pape lui-même contre la sentence de l'Inquisition ; - absolution secrète, pour épargner aux pénitents la rigueur des lois et la honte publique ; - interventions fréquentes de Rome pour modérer les sentences, quelquefois pour les casser, pour exhorter à la miséricorde etc... Léon X tenta même d'arracher l'inquisition au pouvoir royal, mais Charles-Quint s'y opposa.

3º Les reproches qu'on adresse au Saint Office sur sa cruauté sont exagérés.

Sans doute l'inquisition espagnole n'est pas innocente en tout point. Les souverains ont su en profiter pour leurs vues politiques ; mais elle n'a pas mérité toutes les accusations qu'on porte contre elle, et spécialement celles de cruauté, de rigueur et de tyrannie. Remarquons 1º que la

42. législation de ces temps était bien plus dure que celle du XIX^ème siècle. La peine de mort était portée contre une foule de délits moins graves que l'hérésie, comme on le voit dans la Caroline, ou le code pénal de Charles-Quint.(1) - 2° La torture était employée de temps immémorial par tous les tribunaux séculiers. Cette procédure disparut d'Espagne aussi tôt, et même plus tôt que d'autres contrées. Elle ne pouvait être ordonnée qu'une fois pendant le même procès, et avec une foule de précautions. Quant aux prisons infectes, aux chaînes etc., le plus grand ennemi du Saint Office, Llorente, confesse qu'on enfermait les coupables dans des chambres bien voûtées et bien sèches. Les auto-da-fé qu'on nous représente comme si redoutables, ne se passaient, ni à brûler, ni à mettre à mort, mais bien à prononcer l'acquittement des personnes faussement accusées, ou bien la réconciliation des repentants. Llorente lui-même en donne plusieurs exemples. Cet auteur porte à trente mille le nombre des victimes de l'inquisition espagnole en trois siècles. Or, ce nombre n'est pas admis, même par les Protestants, tant à cause des procédés évidemment faux dont il est le résultat, qu'à cause du grand nombre de crimes, outre l'hérésie, soumis à l'inquisition. - D'ailleurs, n'est-ce pas cette institution qui a épargné à l'Espagne ces troubles

(1) Voy. Barthélémy, ouvrage cité plus haut.

et ces affreuses guerres de religion qui ont ensanglanté l'Allemagne, l'Angleterre, la France etc? Cette institution n'empêcha pas le siècle de Charles-Quint et de Philippe II, d'être le siècle d'or de la littérature espagnole.

---

## — Conclusion de la 3ème Période.

1° La période depuis Charlemagne jusqu'à Luther, nous montre les heureux résultats de l'union des deux pouvoirs, et plus spécialement de l'influence des Papes sur la société.

Pour bien comprendre cette conclusion historique, il est nécessaire de comparer un instant l'action de l'Eglise dans le monde pendant les trois périodes que nous avons parcourues jusqu'ici.

L'Eglise avait la mission de régénérer l'homme et l'humanité, l'individu et la société. Elle a atteint éminemment le premier de ces buts, durant la première période, en travaillant à la conversion des païens.

Avec Constantin, le feu sacré parut s'échapper en partie des âmes, pour se répandre dans le corps social. La vieille société romaine fut alors en état de recevoir l'action du christianisme vainqueur de la persécution. Il

résulta de là un nouvel ordre social, fondé en partie sur l'ancien; c'est-à-dire, sur l'organisation, les lois, les habitudes existantes, mais modifiées considérablement par l'esprit de la religion chrétienne. Les codes de Théodose et de Justinien, sont les monuments de cette transformation. L'état social, la civilisation de l'empire Romain, rendaient ainsi l'action de l'Église plus prompte et plus facile, mais en même temps moins forte, moins profonde, plus superficielle. Aussi l'histoire nous a montré la corruption de l'ancienne société passer dans la nouvelle, avec ses richesses et ses plaisirs, et l'esprit des Césars païens animer trop souvent les empereurs chrétiens, qui jamais ne subirent toute l'influence que l'autorité spirituelle doit avoir sur le pouvoir civil. Ce mouvement qui allait donner une fausse organisation à la société chrétienne, fut arrêté par les barbares qui vinrent s'établir en Occident sur les ruines de l'empire Romain. L'Église ne trouvait dans ces peuples que la nature primitive, une sauvage énergie; pour le reste, tout était à faire, à former. Aussi son action sera plus lente, plus difficile, mais plus forte, plus profonde. L'Église va communiquer à ces nouvelles nations leur unité, leur force, toute leur vie; elle pénétrera de son esprit le gouvernement, les institutions, les arts, les sciences, etc...: il y aura grande union entre les deux pouvoirs, l'influence

du clergé et surtout du Pape, sera immense. Ce nouvel ordre de choses se réalise définitivement, et reçoit en quelque sorte sa dernière consécration, dans l'établissement du Saint Empire Romain d'Occident.

Ce n'est pas que dès lors il n'y ait plus de luttes, de troubles, de bouleversements. L'histoire nous montre trop le contraire; mais jusqu'au déclin du moyen-âge, ces luttes, ou bien sont plus <u>spontanées</u> que raisonnées, et se ressentent de l'origine, du caractère des Barbares; (de Charlemagne à S. Grégoire VII) ou bien elles ne servent qu'à manifester et à déployer aux yeux des peuples, l'immense influence des Papes sur le monde et sur les souverains. (de S. Grég. VII à Boniface VIII).

C'est grâce à cette influence et à l'union des deux pouvoirs, que pendant le XII<sup>ième</sup> et XIII<sup>ième</sup> siècle, l'Europe recueillit les heureux fruits de la grande pensée de Léon III et de Charlemagne. Aussi les ennemis de l'Église n'ont que des accusations et des reproches pour cette époque. Nous avons déjà répondu à l'accusation d'usurpation criminelle de la part des Souverains Pontifes. Quant aux fâcheux résultats produits par cette immense autorité des Papes: ambition excessive, guerres, désordres etc., on ne peut prétendre sans doute que l'exercice de ce pouvoir n'ait jamais eu de malheureuses conséquences, que l'application n'en fût difficile; c'est là le sort des meilleures choses parmi les hommes,

mais l'histoire montre qu'il y a ici calomnie et exagération. Toute l'ambition des Pontifes s'est bornée à défendre l'Italie, le plus souvent contre les projets ambitieux des empereurs allemands, et en cela, ils accomplissaient leur premier devoir, comme souverains temporels et comme chefs de l'Église. Il est remarquable que jamais les Papes n'ont fait servir leur pouvoir à l'agrandissement de leurs états, ni comme simples souverains, ni comme arbitres des princes, ni enfin comme suzerains de plusieurs royaumes : si on parle de guerres, de désordres, tout historien impartial reconnaîtra que ces guerres sont bien loin d'avoir eu la durée ou l'extension qu'on leur donne, et qu'elles venaient de la conduite des souverains. Rappelons-nous Henri IV, Frédéric I et Frédéric II, Philippe le Bel etc...

D'ailleurs, s'il y a eu des inconvénients, ils ont été bien rachetés par les immenses avantages qu'ont retirés la religion et la société de ces relations entre les deux pouvoirs.

1º Indépendance et liberté de la religion, et aussi de l'état, sauvée par la lutte de deux cents ans contre les investitures et contre le Césarisme Allemand; le même résultat est dû aux croisades qui avant tout furent l'œuvre des Papes, et qui étaient impossibles sans leur prodigieux pouvoir.

2° Maintien des mœurs, grâce à l'énergie et à la constance des Papes pour conserver le célibat ecclésiastique et pour se lever contre les désordres scandaleux des princes et des rois.

3° Grandes œuvres et institutions dues à l'union intime de l'Église et de l'État : chevalerie, trêve de Dieu, ordres monastiques et militaires, arts, sciences, universités etc... scolastique. — (Voy. Considération à la fin de la 2ième époque).

4° Tranquillité et bonheur de la société. Les auteurs les plus ennemis de la Papauté, et qui même regardent son pouvoir comme une usurpation, ne peuvent s'empêcher de le reconnaître. La Papauté était une force qui arrêtait bien des troubles et bien des guerres, unissait les nations, établissait les lois les plus sages etc... L'Église résolut alors en pratique le grand problème de la politique ancienne et moderne : "Comment prévenir le despotisme du souverain en lui conservant toute l'autorité dont il a besoin pour bien gouverner?" D'un côté l'Église par le sacre, imprimait en quelque sorte sur le front des souverains un caractère divin, et établissait comme un principe incontestable qu'ils tiennent leur autorité de Dieu dont ils sont les représentants sur la terre. D'un autre côté elle rendait les souverains responsables de leur conduite devant le tribunal le plus auguste établi par Dieu lui-même.

La période qui nous reste à parcourir va nous donner la confirmation la plus solennelle de cette vérité, en nous montrant que quand il y a séparation de l'Église et de l'État, on n'aura jamais, quoiqu'on fasse, que despotisme ou anarchie. Voilà pourquoi non seulement des catholiques, mais des protestants, voudraient pour la paix et le bonheur des nations, établir le tribunal suprême qui existait à Rome au moyen-âge. (1)

(1) "Si une paix universelle n'était pas un rêve, dit Hurter, elle ne pourrait se réaliser qu'autant qu'une autorité spirituelle généralement reconnue, s'établissant médiatrice entre les rois et les peuples, ferait marcher toutes les forces de la chrétienté contre celui qui, abusant de la puissance, refuserait de se soumettre à ses jugements et troublerait la tranquillité générale." ("Innocent III", t. II. p. 801). -

"Je serais d'avis, avait déjà dit le célèbre Leibnitz, d'établir à Rome même un tribunal, et d'en faire le Pape président, comme, en effet, il faisait autrefois figure de juge entre les princes chrétiens. Mais il faudrait en même temps que les ecclésiastiques reprissent leur ancienne autorité, et qu'un interdit et une excommunication fissent trembler des rois et des royaumes, comme du temps de Nicolas I ou de Grégoire VII. Voilà des projets qui réussiront aussi aisément que celui de Mr l'abbé de Saint-Pierre (Cet auteur venait de publier son "Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe.") - Mais puisqu'il est permis de faire des romans, pourquoi trouverions-nous mauvaise la fiction qui nous ramènerait le siècle d'or ?"
(2ième lettre à Mr Grimarest. Oeuvres de Leibnitz. t. V. p. 65.)

Concluons que les enseignements de l'histoire, comme ceux de la doctrine catholique, proclament l'union des deux pouvoirs et de la subordination du temporel au spirituel. "Alors seulement, dit Yves de Chartres, le monde sera bien gouverné, et l'on verra des fleurs et des fruits dans l'Église, quand l'empire et le sacerdoce se donneront la main; tant qu'ils seront divisés, ni ce qui est petit ne peut croître, ni ce qui est grand ne peut durer."

En étudiant l'histoire, nous comprenons pourquoi Grégoire XVI dans l'encyclique "Mirari vos" (1832) et Pie IX dans la proposition 55 du Syllabus, ont condamné la séparation de l'Église et de l'État; erreur funeste qui a séduit tant d'esprits de nos jours. "Constat quippe, dit Grégoire XVI, pertimesci ab impudentissimae libertatis amatoribus, concordiam illam, quae semper rei et sacrae et civili fausta extitit ac salutaris." (1)

(1) Voy. de Maistre, "Du Pape", passim, mais surtout liv. II, chap. IV. — Gosselin "Pouvoir du Pape", II chap. IV. — Du Lac, "l'Église et l'État" II, résumé et conclusion.

# Quatrième Période.

# - Léon X. - Léon XIII. -

## (1517 — 1880).

Après avoir opposé la vraie réforme à la fausse réforme qui bouleverse l'Europe et est reconnue politiquement par le traité de Westphalie (1648), l'Église triomphe du Jansénisme, du Gallicanisme et du Philosophisme, et combat au XIX^ième^ siècle, dans leurs applications et leurs suites funestes, les principes de 1789.

## - Considération générale. -

Au commencement du XVI^ième^ siècle, l'état politique de l'Europe se présentait sous un jour assez favorable. Ferdinand le Catholique eut pour successeur son petit-fils Charles, fils de Philippe Ier ou le Beau, et de Jeanne la Folle. Il devint Charles-Quint qui porta l'Espagne à son apogée, et qui plus tard, maître des deux mondes, fit espérer un nouveau Charlemagne. Le Portugal était dans son âge d'or sous Emmanuel le Grand

ou le Fortuné ; l'Allemagne était en paix gouvernée par Maximilien Ier ; Henri VIII régnait glorieusement en Angleterre ayant pour premier ministre le cardinal Wolsey, archevêque d'un crédit et d'une ambition immenses. En France, c'était François I, le roi-chevalier. La politique des Papes de ces temps était de veiller à l'indépendance de l'Italie, d'exciter la guerre contre les Turcs, et de pacifier ainsi l'Europe. Malheureusement les idées de réforme et d'indépendance firent alors explosion, et les divisions des princes favorisèrent singulièrement la nouvelle hérésie qui s'éleva en se déguisant sous le beau nom de réforme.

Il suffit d'ouvrir l'histoire pour s'apercevoir que cette hérésie du XVIème siècle, vu son extension, sa durée, et les profonds bouleversements qu'elle amena, fut plus terrible que toutes les autres attaques dirigées contre l'Église. Quelles furent donc les causes qui donnèrent au protestantisme cette importance et cette gravité exceptionnelles?

1° Nous en trouvons une première dans la nature même de la nouvelle secte. Sans doute, il faut reconnaître avec Balmès, que toutes les hérésies ont pour source commune l'orgueil ou la haine de l'autorité. Toutefois cette passion de résister à l'autorité peut se manifester de diverses manières, qui contribuent à rendre les différentes attaques contre l'Église plus ou moins graves. Or, il

ressort de l'ensemble de l'histoire, que le Protestantisme fut un soulèvement contre l'autorité, plus complet et plus direct que ceux qui avaient précédé. Les autres hérésies, en effet, ne s'attaquaient qu'à l'un ou l'autre point de la doctrine ; la révolte était voilée, implicite, indirecte. Il était réservé à Luther de secouer le joug de l'autorité d'une manière ouverte et directe, et par là même de renverser tout l'édifice des vérités religieuses. Le principe fondamental de la réforme n'était-il pas : Je crois en moi, et je proteste contre l'Église Romaine ? Déclaration de la souveraineté de la raison individuelle et de l'indépendance absolue de l'homme, qui justifie cette parole de Balmès : "Le protestantisme vu en masse, n'offre qu'un informe assemblage de sectes innombrables, toutes opposées entre elles et seulement d'accord en un point : protester contre l'autorité de l'Église. (1)

2° La seconde cause se trouve dans l'état social de l'Europe au XVI^ème^ siècle. "L'Europe se composait alors d'un assemblage de sociétés immenses fondues, pour ainsi dire, dans le même moule, ayant entre elles similitude d'idées, de mœurs, de lois, d'institutions, et rapprochées sans cesse par une vive communication qui excitaient tour à tour, et la rivalité et la communauté des intérêts : les connaissances de toute espèce, trouvaient

(1) "Le Protestantisme comparé au Catholicisme" T. I. ch. 6.

dans la généralité de la langue latine, un moyen facile de communication; enfin, ce qui surpassait tout, on venait de voir se généraliser dans l'Europe entière, un véhicule rapide, un moyen d'exploitation, de multiplication et d'expansion pour toutes les idées, pour tous les sentiments ..., l'imprimerie." (1)

Il nous semble toutefois que l'illustre auteur que nous venons de citer, a développé l'influence de cette cause d'une manière trop exclusive.

3° Enfin n'oublions pas la longue préparation de la révolte contre l'Église. Le réformateur trouva toutes les matières préparées. Il y avait deux siècles que Philippe le Bel et Louis de Bavière avait donné l'exemple d'insubordination aux états et aux princes. Wiclef et Jean Hus avaient perfectionné les sectes manichéennes et fait entendre le premier coup de cloche de la réforme; les professeurs et les élèves des universités étaient infectés de l'esprit de révolte; les jurisconsultes mettaient leur science à son service. Les scandales d'une partie du clergé, le séjour des Papes à Avignon, le schisme, les conciles de Constance et de Bâle, développèrent étrangement cette funeste tendance, et l'introduisirent dans le sanctuaire. Le mot d'ordre employé par tous les révoltés contre l'Église fut : réforme, réforme! Luther, à son tour poussa ce cri de guerre, d'autant plus terrible qu'il répondait aux idées du temps, et qu'il

(1) "Le Protestantisme" etc... 5 Ch. IV.

pourrait séduire les bons eux-mêmes. Il est important à ce propos de remarquer qu'on a exagéré les abus du XVIème siècle, et qu'assigner comme cause du protestantisme la nécessité d'une réforme négligée par l'Église, est une erreur et une calomnie. Les abus ne furent qu'une occasion, qu'un prétexte et parfois un aliment de la révolte. "Il n'est pas vrai, dit le protestant Guizot en parlant de la cour de Rome, que les abus proprement dits y fussent plus nombreux, plus criants qu'ils n'avaient été en d'autres temps." D'ailleurs, l'Église continuait d'offrir à cette époque le spectacle unique d'une société qui lutte continuellement contre le relâchement. L'histoire donne de cette résistance deux grandes preuves: les conciles et les Saints. Le XIV, le XV et le XVIème siècle, virent les quatre conciles œcuméniques de Vienne, de Florence, de Latran (5ème) et de Trente, et une foule de conciles particuliers. Arrivé à l'époque de Philippe le Bel, Rohrbacher relève les noms d'un grand nombre de saints et de saintes. Ces fruits de sainteté continuent pendant le schisme et après. Ne citons que les plus influents sur les événements contemporains: Ste Brigitte et sa fille Ste Catherine de Suède, Ste Catherine de Sienne, St Vincent Ferrier, St Jean Népomucène, St Antonin archevêque de Florence, St Laurent Justinien, St Bernardin de Sienne, St Jean Capistran, Ste Colette,

Ste Françoise Romaine, St François de Paule, Ste Catherine de Gênes, Ste Thérèse etc...
Ainsi l'Eglise voulait la réforme, elle la voulait plus et mieux que personne ; l'histoire montrera quelle réforme voulurent les sectaires. (1)

A ces trois grandes causes se rattachent toutes celles qu'énumèrent communément les historiens : la confiscation des biens du clergé, l'abolition du célibat ecclésiastique et des vœux monastiques, l'appel à toutes les mauvaises passions etc...
On ajoute, et avec raison, l'influence des humanistes dans le sens outré que nous avons indiqué. Dans leur dispute avec les théologiens, le culte exagéré de la forme les entraîna jusqu'au mépris des Pères et de la théologie scolastique, jusqu'aux prétentions de nos rationalistes. Luther profita de cette tendance si favorable à ses projets ; c'est ainsi qu'Erasme de Rotterdam (1467 - 1536), l'homme célèbre de cette époque, au lieu d'arrêter le moine saxon, en fut plutôt l'auxiliaire. (2)

---

(1) Ces idées se trouvent développées dans un remarquable ouvrage publié en Allemagne par J. Janssen : "Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang Mittelalters." "Histoire du peuple allemand à la fin du moyen-âge." –

(2) Voy. sur Erasme, S. Alph. H.H. ch XII art. I. §1. – Audin, Vie de Luther II. Chap. 4. – J. Janssen (cité dans (1)) II vol. 1re livr. p. 5-27.

Cette dernière période de l'histoire se divise en trois époques.

## Première Époque.

Depuis la naissance du protestantisme jusqu'au traité de Westphalie. (1517 - 1648).

## Deuxième Époque.

Depuis le traité de Westphalie jusqu'à la révolution française. (1648. - 1789).

## Troisième Époque.

Depuis la révolution française jusqu'à nos jours. (1789. - 1880).

## Première Époque.

## Depuis la naissance du protestantisme jusqu'au traité de Westphalie. (1517. -1648).

# Chapitre premier.

## La fausse réforme par Luther, Zwingle, Calvin, Henri VIII.

# Chapitre second.

## La vraie réforme par l'Église catholique.[1]

(1) Cette division a le grand avantage de faciliter l'exposé et l'intelligence des faits assez compliqués de cette époque. Mais elle nous force à nous écarter du synchronisme qu'on pourra d'ailleurs facilement rétablir.

Quant aux auteurs à consulter outre les histoires étendues, on peut voir Audin, les histoires de Léon X, de Luther (on y trouve des détails trop libres), de Henri VIII, de Calvin; J. Mœller, histoire moderne; Alzog; S. Alphonse H.H. vol. 4. chap. XI, présente un tableau complet de la réforme et de ses auteurs dans les différents pays. Au point de vue philosophique et théologique, citons l'histoire des variations de Bossuet, la symbolique de Mœller, le protestantisme comparé au Catholicisme de Balmès etc... Les indications plus spéciales seront faites en leur lieu.

# Chapitre premier.

Art. I. – Le Protestantisme en Allemagne.
Art. II. – Zwingle et Calvin en Suisse. La réforme dans les pays du centre et du nord de l'Europe.
Art. III. – Le schisme et la réforme en Angleterre.
Art. IV. – Les guerres civiles en France, et la guerre de trente ans en Allemagne, amenées par la réforme.

---

## Art. I.

## Le Protestantisme en Allemagne.

Nous verrons dans cet article, l'origine de la réforme, ses suites, les circonstances qui favorisèrent son développement. –

### 1. Origine de la réforme; Luther, ses excès, ses erreurs et sa condamnation.

Le pape Léon X, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, avait accordé des indulgences à tous les fidèles qui contribueraient par leurs au-

mônes à l'achèvement de la basilique de Saint Pierre, commencée par jules II, et aux frais de l'expédition projetée contre les Turcs. L'archevêque de Mayence, chargé en Allemagne de la publication de ces indulgences, en confia la commission, pour la Saxe, à Jean Tetzel, Dominicain et inquisiteur de la foi. Les ermites de Saint-Augustin qui se croyaient des droits à cette mission, et Jean Staupitz leur provincial, furent vivement piqués de cette préférence, et se déclarèrent contre les prédicateurs de l'indulgence. Il y avait alors parmi les moines augustins, un jeune docteur nommé Martin Luther, né à Islébe, dans la haute Saxe, en 1483. Il professait avec réputation dans l'université de Wittemberg, fondée par Frédéric électeur de Saxe (1503), lorsque son provincial jeta les yeux sur lui pour l'opposer aux Dominicains. Luther avait déjà montré son goût pour le paradoxe, en publiant une suite de thèses pleines d'erreurs sur la justification, le libre arbitre, et contre les scolastiques. Son orgueil excessif voulait à tout prix du bruit et de l'éclat, et charmé de l'occasion qui se présentait d'elle-même, il se jeta avec ardeur dans la querelle touchant les indulgences. (1517). Il publia tout d'abord quatre-vingt-quinze thèses, releva et exagéra les abus qu'on pouvait reprocher aux prédicateurs des indulgences et aux collecteurs, et avança déjà plusieurs erreurs touchant les indulgences elles-mêmes, la pénitence et

l'autorité pontificale. Tetzel répliqua par d'autres thèses; la discussion s'envenima, et bientôt elle retentit dans toute l'Allemagne. Frédéric qui aimait Luther, se déclara pour lui, ainsi que le docteur Carlostadt, son collègue et archidiacre de Wittemberg. (1)

Le pape Léon X, informé de ce qui se passait dans la Saxe, cita Luther à Rome (1518), puis envoya sur les lieux le cardinal Cajetan qui ne put fléchir son obstination. Loin de se rendre, Luther appela dès lors des sentences qu'on pourrait rendre contre lui au pape mieux informé et au futur concile.

La dispute publique qui eut lieu à Leipsick (1519), et où l'éloquent Eckius, professeur à Ingolstadt, eut tant d'avantage contre Luther et Carlostadt, n'eut point de résultat. Les novateurs qui avaient invoqué eux-mêmes le jugement de plusieurs universités, furent condamnés par celles de Louvain (1519) et de Paris (1521). Dans l'intervalle, Léon X se prononça lui-même par une bulle en faveur de la doctrine catholique sur les indulgences, sans nommer Luther; il condamna formellement ses écrits par une seconde bulle "Exsurge Domine" (1520), et enfin il l'anathématisa, lui et ses sectateurs, par une troisième sen-

(1) S. Alphonse nous fait bien connaître ce personnage et la triste phalange de ces hommes pervers que le mauvais génie de Luther sembla susciter au XVI ième siècle. Voy. H.H. l. c. passim.

tence. (1521). Mais déjà Luther ne gardait plus de mesure. Soutenu de l'électeur et entouré de partisans parmi lesquels on distinguait Philippe Mélanchton, professeur de langue grecque à Wittemberg et son plus habile disciple; enivré par les attaques comme par les flatteries, c'est-à-dire par tout ce bruit qui comblait son orgueil, l'hérésiarque appela de la première bulle, et brûla publiquement la seconde à Wittemberg, avec les décrétales des papes et les écrits de plusieurs scolastiques. Aux premières erreurs il en ajoutait sans cesse de nouvelles et n'eut plus pour le Pape et l'Eglise romaine que de grossières et ignobles injures.

Cependant Charles-Quint, qui venait d'être élu et couronné empereur (1519) après la mort de Maximilien Ier, comprit qu'il était temps d'arrêter l'incendie. Il assembla la diète de Worms (1521), où Luther fut de nouveau confondu par Eckius. Pressé par le nonce Aléandro, il n'en demeura pas moins obstiné, tant devant l'assemblée que dans les conférences particulières. L'empereur le congédia à la fin, et porta contre lui et ses écrits un édit en exécution de la sentence pontificale. L'électeur de Saxe, d'accord avec Luther, le fit enlever sur le chemin et conduire au château de Wartbourg, sanctifié autrefois par les vertus de Ste Elisabeth. Comme ce fut durant le séjour de dix mois qu'il y fit, que le moine allemand rédigea

plus méthodiquement son plan de réforme, résumons nous-même ici les erreurs qu'il a successivement adoptées et répandues dans ses écrits :

1° Luther admet pour l'unique règle de la foi, l'Écriture sainte interprétée par la raison individuelle, c'est-à-dire par la raison de chaque homme. L'Esprit Saint, sollicité par la prière, éclairait de sa lumière l'esprit du fidèle dans cet examen qui décidait de sa foi. Ainsi il rejetait toute la tradition avec ses organes, les décrétales, les conciles et les Pères. C'était là le principe fondamental emprunté à tous les hérétiques, depuis les temps apostoliques.

2° Il détruisait le sacerdoce en l'attribuant à tous, et en rejetant le sacrifice et le sacrement de l'Ordre. La hiérarchie tombait nécessairement, sans laisser même subsister la distinction des clercs et des laïques.

3° La primauté romaine était une usurpation, le pape, l'Antechrist, et Rome, la Babylone de l'Apocalypse.

4° Luther niait le libre arbitre, que le péché avait tué, disait-il. La justification n'était opérée selon lui, que par la foi dans les mérites de Jésus-Christ, sans que nos bonnes œuvres y aient aucune part. Ces bonnes œuvres d'ailleurs étaient inutiles et sans mérite ; bien plus, elles étaient impossibles, puisque toutes nos actions, à en croire Luther, sont autant de péchés ; seulement ces péchés ne sont pas imputés à ceux

qui ont la foi. De cette impuissance de l'homme, il s'ensuivait que Dieu nous commande des choses qui nous sont impossibles, qu'il est en nous l'auteur de nos péchés comme de nos vertus; et Luther ne craignait pas d'avouer ces blasphèmes.

5° Les Sacrements n'avaient donc plus besoin d'opérer, et n'opéraient plus effectivement en nous que la foi, c'est-à-dire, toujours la confiance que nos péchés nous sont remis par les mérites de Jésus-Christ. Luther, en conséquence, ne voyait plus dans les Sacrements que des signes sensibles qui nous excitaient à cette foi, et il les réduisait à trois : le Baptême, la Pénitence et l'Eucharistie.

6° La Pénitence n'était plus elle-même que la foi en la rémission de nos péchés, sans confession faite au prêtre, et sans absolution; deux articles rejetés par Luther.

7° Il conservait la présence réelle, mais il niait la transsubstantiation, et établit la communion sous les deux espèces; il ôta à la messe le caractère de sacrifice, la réduisit aux paroles de la consécration, et abolit les messes privées.

8° Enfin, Luther rejeta comme autant de superstitions et d'inventions du démon les cérémonies de l'Eglise, le culte et l'invocation des saints, le célibat ecclésiastique, les vœux de religion, notamment les frères mendiants; tous les autres vœux, la continence, l'ab-

stinence et le jeûne.

Tel était le corps d'erreurs et comme la substance du système de prétendue réforme imaginé par Luther et soutenu par tous les autres réformateurs venus à sa suite. Sans entrer dans plus de détails, on voit que c'était le bouleversement de toutes les notions chrétiennes et de toutes les institutions de l'Église, et que la réforme, selon la pensée de S. Alphonse, fut comme la sentine où affluèrent toutes les hérésies antérieures.

– <u>Suites de la prétendue réforme. – Immoralité, fanatisme; les Anabaptistes.</u> (1)

Les principes et les exemples des novateurs, lâchèrent la bride à toutes les passions. Ce fut bientôt un dévergondage sans exemple. Luther lui-même le constatait avec frayeur. « Depuis la prédication de notre doctrine, disait-il un jour dans un sermon (1533), le monde devient de jour en jour plus mauvais, plus impie, plus éhonté. Les diables se précipitent en légions sur les hommes qui, à la pure clarté de l'Évangile, sont plus avides, plus impudiques, plus détestables qu'ils n'étaient jadis sous la papauté. »

Le moine apostat qui parlait ainsi avait épousé une religieuse défroquée, Catherine de Bore. (1525). L'exemple lui avait été donné par Carlostadt : une foule de religieux et de

religieuses jetèrent le froc ; la bigamie du landgrave Philippe de Hesse fut reconnue et autorisée par Luther et Mélanchton ; toute l'histoire de la réforme va nous reproduire cet affligeant spectacle d'immoralité dans ses chefs, Zwingle, Calvin, Henri VIII etc... Mais l'œuvre infernale de Luther amena d'autres suites funestes.

Le principe fondamental des novateurs était de n'en appeler qu'à la raison individuelle. Dès lors tout devient inspiration, fanatisme, ou bien, rationalisme et incrédulité. Ce second résultat du protestantisme, quoiqu'existant déjà dès les premiers temps, devait se produire surtout après que les esprits eurent été calmés par le temps. C'est la plaie de notre époque.

Le fanatisme, ou cette vive exaltation d'un esprit que domine fortement une erreur, fit sentir ses ravages principalement à l'origine de la réforme. (1) On eût dit que l'esprit de vertige s'était emparé de toutes les têtes ; on n'avait plus recours qu'aux textes de l'Écriture Sainte ; pour observer la loi du travail, Mélanchton se fit boulanger ; l'université fut abandonnée ; les plus grossiers paysans étaient les meilleurs interprètes ; mille croyances contradictoires se manifestèrent. Carlostadt, plus hardi que Luther, renouvela les fureurs des iconoclastes :

(1) Cfr. "Protestantisme comparé au Catholicisme" I vol. Chap. VII . VIII . IX .

à cette nouvelle, le maître sortit furieux de son "vathmos", et fit exiler son disciple.

Luther avait appelé le peuple à secouer le joug des prêtres; Storck et Thomas Munzer, tirant la conséquence de cette doctrine, prêchèrent l'égalité de tous les hommes, et flétrirent comme une usurpation tout pouvoir spirituel et temporel. De la sphère religieuse, la révolte descendait dans la sphère politique. Il fallait bien aussi donner satisfaction aux passions des petits, du peuple, des artisans des villes, des paysans des campagnes. Les disciples de Storck et de Munzer reçurent le nom d'anabaptistes, parceque désapprouvant le baptême donné aux enfants, ils rebaptisaient ceux qui avaient reçu trop jeunes ce sacrement. Les anabaptistes commencèrent vers 1520; peu à peu ils s'étendirent et devinrent assez forts pour soulever les paysans de la Souabe et de la Thuringe; la Franconie, l'Alsace, la Lorraine et le Palatinat eurent aussi leurs soulèvements. Luther se montra d'abord favorable au mouvement; mais, quand il vit les excès auxquels se livraient ces nouveaux sectaires qui incendiaient et pillaient tout sur leur passage, et qui prétendaient renverser toute autorité, il s'effraya des conséquences de ses propres doctrines et se montra impitoyable. Il y eut d'effroyables massacres; cent mille paysans furent écrasés aux applaudissements de Luther dans la guerre dite des Rustauds; c'est la

nom qu'on leur donnait.

Les anabaptistes reparurent quelques années après à Munster, en Westphalie (1533). Après une lutte contre les Luthériens de cette ville, ils s'en emparèrent, et l'un de leurs chefs les plus exaltés Jean Bockelson, tailleur, puis aubergiste de Leyde, qui prit le titre de prophète, prétendit établir le règne de Dieu, en permettant la polygamie et tous les crimes les plus abominables. Il se fit lui-même nommer roi, eut une cour hideuse, dans laquelle le crime le disputait à la folie. Il se soutint ainsi pendant plus d'un an, grâces aux intelligences que les anabaptistes avaient au dehors avec la Hollande et la France, qui étaient infectées de leurs erreurs. Le landgrave Philippe de Hesse vint assiéger Jean de Leyde dans Munster, de concert avec l'évêque qui en avait été chassé; la ville fut prise après une vive résistance, et le Prophète fut condamné à mort, ainsi que ses principaux complices. Jean de Leyde témoigna du repentir de ses crimes et de ses erreurs. Le 22 janvier 1536, il fut supplicié avec des tenailles ardentes et achevé avec un poignard rougi au feu.

## Les Papes, Charles-Quint, François I^er en face du protestantisme. –

Cependant le funeste

mouvement de la réforme se développait de plus en plus, grâce à l'esprit de révolte contre la Papauté et à l'appui des princes, grâce aussi à la situation difficile de Charles-Quint, à ses illusions sur la réunion des catholiques et des dissidents. Voyons les faits. - L'austère et pieux Adrien VI qui avait succédé à Léon X (1522-1523), mourut de chagrin en voyant l'inutilité de ses efforts pour arrêter le protestantisme et les succès des Turcs. Il semble toutefois que son zèle pour une réforme sincère le poussa trop loin à la diète de Nuremberg (1522). Les Luthériens profitèrent d'un langage qui ne ménageait guère la cour pontificale et y répondirent en reprenant les cent griefs contre le S. Siège. Mais ce qui favorisa davantage encore les novateurs, fut la malheureuse rivalité entre Charles-Quint et François I, qui auraient dû s'unir pour arrêter les progrès de Luther et les armées du Sultan Soliman II devenu maître de Belgrade (1521) et de Rhodes (1522). Les hospitaliers qui avaient dû se rendre, faute de secours, reçurent l'île de Malte (1530), où ils sont restés jusqu'à l'extinction de l'Ordre.

La ligue que le Pape Clément VII, successeur d'Adrien VI, avait cru devoir conclure avec François I pour sauvegarder la liberté de l'Italie, eut les résultats les plus désastreux. Le roi de France fut vaincu à

Pavie et conduit prisonnier à Madrid. (1525)

Au mépris de la trêve accordée au Pape, le connétable de Bourbon, traître à son Dieu et à sa patrie, marche contre Rome, suivi d'une bande indisciplinée et de 15,000 luthériens. En 1527 la ville est prise: pendant plus de six mois elle est saccagée avec une barbarie que n'avaient pas montrée les Goths d'Alaric ni de Genséric. Charles-Quint fit prier pour le pape enfermé au château St-Ange, mais il ne le délivra que moyennant une forte rançon; il en reçut ensuite la couronne impériale (1530). Ce fut le dernier empereur d'Allemagne couronné par le Pape. De son côté, François I délivré la même année grâce à un traité, (le traité de Cambrai) qu'il n'avait jamais eu l'intention de tenir, attira les Turcs en Hongrie: Vienne ne dut son salut qu'au courage de ses habitants. On comprend que cet état de choses favorisait les novateurs; aussi les mesures vigoureuses que voulut prendre Clément VII furent inutiles: les fréquentes diètes en se multipliant ne firent que montrer les progrès de l'erreur. Rassemblés à Nuremberg (1524), les princes conclurent de faire ce qu'ils pourraient pour l'observation de l'édit de Worms!

Cependant par les soins des légats, une ligue se

forma entre les princes catholiques, et le clergé d'Allemagne fut soumis à une réforme sincère et véritable. Deux diètes furent tenues à Spire (1526 et 1529), et la seconde confirma le statu quo; les princes luthériens protestèrent contre cette décision qui était une concession: de là leur vint le nom de "protestants". La diète d'Augsbourg (1530) convoquée et présidée par Charles-Quint, est célèbre que par la confession qu'y firent les réformateurs. Cette sorte de symbole rédigé par Mélanchton, malgré l'autorité que lui donnèrent les novateurs ne fut jamais qu'une lettre morte. Elle était d'ailleurs en flagrante contradiction avec le principe fondamental de la nouvelle religion, et varia dès son commencement. L'insouciance des princes catholiques, l'activité des protestants qui venaient de conclure la ligue offensive de Smalkalde (1531), l'invasion des Turcs, forcèrent Charles-Quint à conclure la paix religieuse de Nüremberg (1532). Tous les efforts de Clément VII pour la réunion tant désirée d'un concile général échouèrent devant les mauvaises dispositions des protestants.

Paul III, son successeur (1534), qui à l'énergie de Jules II unissait la prudence de Léon X, parvint enfin à ouvrir le concile à Trente en 1545.

Mais la ligue de Smalkalde fut renouvelée

et fortifiée par l'entrée de beaucoup d'autres princes, et l'opposition contre l'Église exprimée avec une nouvelle force dans les écrits de Luther. Trois grandes apostasies eurent lieu vers ce temps; celle du troisième général des Capucins Ochin, très-austère et très-orgueilleux; cette défection faillit entraîner la suppression de l'ordre même (1542): celle de Vergerius légat du pape Paul III en Allemagne, et enfin l'apostasie non moins scandaleuse de Hermann de Wied, archevêque et prince-électeur de Cologne. (1543).

Malheureusement Charles-Quint toujours dominé par l'illusion de concilier le Catholicisme avec le Protestantisme ne s'occupait, même après l'ouverture du concile, qu'à convoquer des diètes inutiles, même nuisibles, C'est ainsi que l'intérim de Ratisbonne fut attaqué par les théologiens catholiques; A. Alphonse avec Noël Alexandre le compare à l'hénotique de Zénon, à l'ecthèse d'Héraclius et au type de Constant. L'empereur dut enfin attaquer la ligue de Smalkalde déjà trop puissante; il fut soutenu par les Papes, et les protestants furent battus à Mühlberg (1547). — Cette même année mourut François Ier, trop connu et trop peu connu, c'est-à-dire que distingué par sa bravoure personnelle, la vivacité et la culture de son esprit, sa politique hardie, il mérite le blâme de l'historien impartial pour ses moeurs corrompues, son alliance

avec les turcs, son peu de loyauté et de franchise.

L'année précédente (1546) le malheureux Luther était allé rendre compte à Dieu des milliers d'âmes qu'il avait perdues. On trouve en ce géant avorté, comme l'appelle Pallavicini, ce qui a été l'apanage des chefs de toutes les sectes: l'orgueil, l'audace, l'immoralité, l'éloquence etc... Ses écrits témoignent assez la violence de son caractère, sa dégoûtante grossièreté et sa farouche intolérance.

La victoire de Mühlberg n'eut pour résultat que la convocation d'une nouvelle diète à Augsbourg (1547) et la publication de l'Intérim d'Augsbourg qui ne contenta personne. La gloire de Charles-Quint commençait à pâlir: trahi par le protestant Maurice de Saxe à qui il avait donné la dignité de prince électeur, l'empereur dut s'enfuir à Inspruck (1552) et laisser la Lorraine à Henri II, roi de France. La diète d'Augsbourg (1555) qui aboutit à la paix générale de religion, accorda aux états de l'empire le droit de changer de religion et d'établir le protestantisme (jus reformandi); on n'excepta que les princes ecclésiastiques (reservatum ecclesiasticum). On fit prévaloir le principe despotique: Cujus regio, illius est religio et les novateurs foulèrent aux pieds la liberté religieuse qu'ils n'avaient cessé de réclamer. —

Charles-Quint abdiqua en 1556 pour aller ensevelir un règne brillant de près d'un demi-siècle dans le monastère de St Just en Estremadure; il mourut en 1558. — Il avait laissé l'empire à son frère Ferdinand I, et ses états héréditaires à son fils Philippe II. — Les écrivains protestants et les historiens français ont trop souvent dénigré le caractère et les intentions de Charles-Quint, qui, malgré ses fautes, n'en reste pas moins un des plus grands princes de l'histoire. (Voy. De Gerlache "Histoire des Pays-Bas" 1 page)

## Art. II.

## Zwingle et Calvin en Suisse ; la réforme dans les pays du Centre et du Nord de l'Europe. (1)

Les troubles et les bouleversements amenés par la réforme ne se bornèrent pas à l'Allemagne ; partout où nous la verrons pénétrer, elle deviendra une cause de troubles religieux et politiques, un instrument entre les mains des rois contre la noblesse et le clergé, ou de ces deux ordres contre la royauté, et toujours pour le malheur du peuple. Inutile de remarquer, qu'à part ce triste fruit, le Protestantisme devait varier dans chaque pays, en vertu même de sa nature, de ses principes et de sa dépendance nécessaire des princes. Avant de faire l'histoire de la réforme en Angleterre et en France, il nous suffira de jeter un coup d'œil sur les autres royaumes arrachés à l'Eglise.

**Suisse.** — Il paraît que Zwingle, curé scandaleux de ce pays avait devancé les premiers éclats de Luther. Emule du moine Saxon, il renouvela sa révolte contre l'Eglise à l'occasion des indulgences. Il niait aussi l'existence du péché originel et la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie. Sur ce dernier point, qui constitue l'hérésie des Sacramentaires Zwingle fut soutenu contre Luther, par Carlostadt et par un autre prêtre, marié comme lui, Œcolampade. L'hérésiarque ne put se défendre qu'en se mettant en contradiction avec lui-même et en recourant à la

(1) Voy. hist. de Calvin par Audin — S. Alp. H. H. ch. XI. art. II. § 2 et art. III

tradition pour établir la présence réelle, mais par l'impanation.
Cependant la Suisse, jusque là l'un des pays les plus paisibles de l'Europe, était en proie a de continuels déchirements. Des treize cantons huit suivirent les nouvelles doctrines ; il en résulta une lutte armée. Zwingle, l'auteur de tous ces maux, périt dans une bataille en 1531.

L'œuvre infernale fut perfectionnée par un homme qu'il est temps de faire connaître, Calvin.

La réforme d'Allemagne avait eu ses émissaires et ses partisans en France, à commencer par le diocèse de Meaux. Elle était surtout favorisée à la cour par deux femmes scandaleuses : Marguerite de Valois, sœur de François I, et la duchesse d'Etampes, concubine du roi ! Toutefois on opposa aux novateurs une résistance assez forte pour les empêcher de consolider leur œuvre. François I lui-même, qui protégeait le Protestantisme en Allemagne, eut soin d'arrêter ses progrès en France. Il assista aux processions ordonnées en réparation des attentats, dont s'étaient rendus coupables les nouveaux iconoclastes, et voyant que les troubles augmentaient chaque jour par les écrits et l'audace des réformateurs, il prit contre eux les mesures les plus sévères. Parmi ceux qui durent s'enfuir se trouvait Jean Calvin, ou Cauvin, né à Noyon, en Picardie (1509-1564).

Il se livra à l'étude des lettres et du droit avec succès ; il joignait à un mauvais charactère de mauvaises mœurs. Il se rencontra à l'université de Bourges avec Théodore de Bèze, de Vézelay en Bourgogne, alors jeune bénéficier comme Calvin,

et auteur de poésies très-licencieuses. Des hommes de cette trempe goûtèrent facilement les nouvelles doctrines.

Calvin en devint le zélé protecteur & publia à Bâle son grand ouvrage des Institutions, qu'il adressa à François I. Le principal théâtre de ses entreprises fut Genève, dont il fit la "Rome protestante." Il fut retenu par le violent Guillaume Farel et par son compagnon, Pierre Viret, qui répandaient les nouvelles doctrines religieuses dans la Suisse française, surtout dans le pays de Vaud. Le duc de Savoie voulant faire valoir ses droits sur Genève, les Genevois s'allièrent à Berne et échappèrent ainsi à la domination du duc. Mais cette alliance ouvrit les portes au protestantisme. Malheureusement l'évêque de Genève, en discussion avec les habitants pour la suprématie du pouvoir, avait abandonné la ville et l'avait excommuniée. Une vive réaction eut lieu. Les autels furent renversés, les images détruites, les catholiques fidèles emprisonnés, exilés; le nouveau culte fut introduit. Calvin venait d'arriver à Genève (1536); il acheva ce que Farel et Viret avaient commencé. Mais Calvin et ses adhérents furent chassés à leur tour, pour avoir voulu opposer une discipline sévère à la decadence des mœurs, et pour avoir agi, dans l'établissement du culte nouveau, d'une manière tout-à-fait arbitraire et despotique (1538). Calvin se retira à Strasbourg, où il enseigna la théologie, parvint à former autour de lui une communauté selon ses prin-

cipes religieux, et épousa la veuve d'un anabaptiste. Rappelé à Genève en 1541, il y exerça une autorité presque absolue dans les affaires civiles et ecclésiastiques. Il institua un consistoire qui devait juger les délits contre la morale, parmi lesquels était rangée la danse; les conversations mêmes étaient soumises à une rigide censure. Les Genevois, et parmi eux surtout les Libertins, s'insurgèrent contre une pareille contrainte morale. Calvin, par sa présence d'esprit, son énergie et les moyens cruels qui étaient en son pouvoir, parvint à les brider encore. Chaque parole prononcée contre lui était punie avec une terrible sévérité. Ainsi fut destitué le traducteur de la Bible Castellio, exilé le médecin Bolsec, emprisonné le conseiller Ameaux, exécuté Jacob Grünet (1548). Gentilis, condamné à mort parce qu'il avait accusé Calvin d'avoir erré dans la doctrine de la Trinité, n'échappa au supplice qu'en faisant publiquement amende honorable, ce qui ne l'empêcha pas d'être décapité plus tard (1566). Ainsi enfin le médecin espagnol Servet, de passage à Genève, y fut brûlé, à cause de son œuvre sur la Trinité (1553): terrible et inique exécution, qui n'était pas chez Calvin le résultat d'une fureur rapide et passagère, comme en ressentait Luther, mais l'effet d'une froide et cruelle colère.

Tel fut Calvin le réformateur français, qu'on a souvent mis en parallèle avec le réformateur allemand.

Calvin ne fit guère que reprendre les erreurs de Luther.

et de Zwingle, mais il les rédigea avec plus d'art et de méthode; il enchérit sur les premiers réformateurs, spécialement par son dogme cruel de la prédestination absolue, d'après lequel une partie du genre humain est créée pour le péché et pour la damnation éternelle.

Sur l'Eucharistie, Calvin enseigna la <u>présence par la foi</u>; sorte de moyen terme entre la présence réelle défendue par Luther et le sens figuré de Zwingle.

Mais où le réformateur de Genève dépasse surtout le moine de Wittemberg, c'est dans <u>l'organisation</u> qu'il donna à l'Église réformée, organisation fondée sur l'autorité spirituelle (pasteurs, anciens, diacres - synodes etc.) et qui fut adoptée dans la plupart des pays protestants.

Calvin mourut en 1564, laissant dans Théodore de Bèze, un biographe dévoué et un disciple digne du maître. (1)

Parmi les amis de Calvin et de Bèze, il faut citer <u>Lélie Socin</u>, né à Sienne en 1525. Après avoir beaucoup voyagé, il vint mourir à Zurich en 1562. Il légua ses manuscrits et ses erreurs à son neveu <u>Fauste</u> Socin, qui dogmatisa surtout en Pologne (+ 1604). Les <u>Sociniens</u> sont les rationalistes de la réforme; ils niaient entre autres dogmes la divinité de Jésus-Christ. (2)

<u>Prusse.</u> - L'Église n'était parvenue à arracher ce pays <u>à l'ignorance et à</u> la barbarie du paganisme que dans le

(1) S. Alp. nous fait connaître ce passage l.c. §.2.

(2) Voy. S. Alp. l.c. Art. V. §.3.

XIII siècle. Pour donner des protecteurs à la religion chrétienne, le Saint Siège avait confié cette contrée à l'ordre teutonique; or au XVI siècle (1522-1568) Albert de Brandebourg, grand-maître de cet ordre et vassal du roi de Pologne, se rendit coupable d'une triple apostasie, à la foi, à ses vœux et à son serment, prit une femme et vola à son ordre et à l'Église romaine, malgré les réclamations du pape, le pays de Prusse pour y introduire la réforme.

Dans la Livonie et la Courlande, le protestantisme fut également établi par les dignitaires de l'ordre Teutonique Walter de Plettemberg (1523) et Gothard Kettler (1561).

D'après des documents mis au jour par Theiner dans son ouvrage "La Suède et le Saint Siège", Albert de Brandebourg est revenu à la foi catholique vers la fin de sa vie; il avait chargé son confident, Paul Scalich, de traiter avec Rome des conditions de son retour public à l'Église, mais la mort du duc arrêta les négociations. (1)

La Silésie, grâce surtout à son clergé corrompu, fut une des premières contrées, qui embrassa la réforme.

En Hongrie et en Pologne, ce furent les nobles qui favorisèrent les nouvelles doctrines; toutefois le succès fut ici moins facile et moins complet que dans les autres pays, grâce aux bonnes dispositions de la plupart des souverains et aux travaux des Jésuites. Ce fut surtout le cas pour la

(1) La revue hollandaise "de Wachter" (an. 1871, I vol.) a publié sous la signature de H. J. Allard, S. J. deux articles sur ce fait intéressant et trop peu connu.

Pologne, Les deux rois Sigismond I (1501-1548) et Sigismond III (1587-1632) prirent des mesures énergiques pour arrêter la propagation de l'erreur. Sous Sigismond-Auguste II (1548-1572), le primat de Pologne, Jacques Uchanski, se déclara en faveur du protestantisme; mais il rencontra de vaillants adversaires dans Commendone, légat du pape et dans le savant Cardinal Hosius, évêque d'Ermeland, qui présida quelque temps le Concile de Trente. La réforme ébranla fortement la nationalité polonaise et prépara la décadence politique du royaume.

Pays du Nord. — Gustave Wasa, après avoir délivré la Suède du joug des Danois, se servit de la réforme d'une manière hypocrite et tyrannique, pour établir son pouvoir héréditaire contre la noblesse et le Clergé. Jean III. (1568-1592) et surtout Sigismond III, son successeur venu de Pologne, aidés des jésuites, Herbst et le célèbre Possevin, firent des efforts pour ramener la religion Catholique, mais Charles IX fit tout échouer par les mesures les plus iniques et les plus atroces. (1)

Le même système fut suivi en Danemark et en Norwège sous Christiern II, le Néron du Nord, et Frédéric I, son successeur.

L'Islande s'insurgea d'abord contre les tentatives faites pour y introduire le luthéranisme, mais l'exécution de l'évêque brisa cette courageuse résistance.

Pays-Bas. Les dix-sept provinces réunies sous le sceptre

(1) Voy. Aug. Theiner "La Suède et ses rapports avec le St Siège" sous Jean III, Sigismond III et Charles IX d'après des papiers d'état secrets.

de Charles-Quint et confiées à la gouvernante Marguerite d'Autriche, furent de bonne heure infectées par les nouvelles doctrines surtout dans la partie septentrionale en relations commerciales avec l'Allemagne et le Danemark et ravagée par les Anabaptistes. Sous le gouvernement trop faible de Marie de Hongrie, les sectaires devinrent plus puissants; après l'abdication de Charles-Quint, ils firent éclater cette révolution, qui arracha les provinces du Nord à l'Église et à la monarchie espagnole.

Ce fait est un de ceux que les écrivains de la réforme ont le plus dénaturé, et ce n'est guère que de nos jours que la réaction de la science Catholique l'a replacé dans sa vraie lumière (1)

Sans avoir été un despote vindicatif, inexorable, inflexible par caractère et par système, comme on l'a dit, il est certain que Philippe II par son caractère froid, réservé et dédaigneux, par sa préférence outrée pour les Espagnols, s'aliéna les Pays-Bas habitués aux faveurs de son père. Le monarque espagnol eut aussi le tort "de vouloir tout diriger du fond de son cabinet" selon l'expression de M. de Gerlache, et de trop temporiser.

Il nomma sa sœur, Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas et lui donna pour conseiller principal, au

(1) Voy. de Gerlache. Hist. du roy. des Pays-Bas. Charles-Quint et Philippe II 1er vol.; "Hist. des troubles en Hollande au XVI siècle" écrite en hollandais par M. Nuyens. 4e vol. "Philippe II, roi d'Espagne" (en allemand) par Baumstark, traduit en hollandais par Allard S. J. —

détriment du Conseil d'état, Perrenot de Granville, archevêque de Malines et Cardinal, homme doué de rares talents et formé à l'excellente école de Charles-Quint.

Cette mesure blessa profondément Guillaume d'Orange, surnommé le Taciturne, prince ambitieux et rusé, qui aspirait lui-même à devenir Gouverneur général des Pays-Bas. Il gagna facilement à sa cause une grande partie de la noblesse déjà mécontente et s'attacha spécialemement les comtes d'Egmont et de Horn (anticardinalistes.)

La création de dix nouveaux évêchés, mesure reconnue nécessaire antérieurement, ne fit qu'irriter davantage la noblesse et le haut Clergé. Sollicité par la gouvernante elle-même, Philippe rappela Granville; c'était enlever la digue, qui arrêtait le torrent. Les mécontents triomphèrent, et dans ces circonstances quelques nobles, plus audacieux que les autres, conçurent l'idée d'une Confédération, dont le but et les motifs furent exposés dans un acte appelé Compromis et rédigé, dit-on, par Philippe de Marnix, qui avait étudié à Genève, métropole du Calvinisme (1565). (1)

(1) "Que l'on veuille bien, dit M. de Gerlache, remarquer ici un fait capital constamment nié par la plupart de nos propres historiens: c'est qu'il résulte des termes mêmes de l'acte de Confédération, que l'inquisition Espagnole n'existait pas aux Pays-Bas; c'était pour empêcher qu'elle n'y fût reçue que les confédérés s'engageaient mutuellement corps et biens! Or nous l'avons dit et des écrivains non suspects ont confirmé notre témoignage: Jamais Philippe n'eut l'intention d'établir l'inquisition espagnole aux Pays-Bas." — Voy. histoire des Pays-Bas, p. 82-83. —

L'association, qui prétendait n'être formée "que par un zèle saint et louable pour la gloire de Dieu et pour la majesté du roi, pour le repos public, la défense des biens, etc." fit de rapides progrès. Bientôt les Confédérés, sous le nom de Gueux, devinrent des révoltés, et les désordres les plus graves éclatèrent. Des bandes fanatisées par les prédications calvinistes, parcoururent les villes et les campagnes et y commirent d'épouvantables excès. On compte que plus de 400 églises et couvents furent ravagés dans les Pays-Bas en quelques jours!

A la nouvelle de ces désordres et des concessions que la Gouvernante avait cru devoir faire, Philippe II, irrité, envoya dans les Pays-Bas une armée espagnole sous les ordres du terrible duc d'Albe.

Le Conseil de troubles, ou "tribunal de sang" fit de nombreuses exécutions; les Comtes d'Egmont et de Horn furent eux-mêmes jugés et condamnés à mort (1568).

Ce système de terreur, qu'on a toutefois exagéré, nuisit à la cause espagnole; après la mort de Requesens, homme sage et modéré, qui avait remplacé le duc d'Albe, tous les partis se réunirent contre la domination de l'Espagne; la Confédération de Gand, faite sur cette base, par l'habile politique du Taciturne (1576) fut détruite par les Calvinistes, dont les excès préparèrent une réaction et amenèrent la Confédération d'Arras (1579). Les différentes provinces belges y adhérèrent successivement, et, en obtenant de Philippe la restitution de leurs privilèges, redevinrent espagnoles et catholiques. De leur côté les

provinces du Nord s'unirent par une convention nouvelle, la pacification d'Utrecht, qui est demeurée le fondement de la constitution hollandaise (1579).

Tandis que la Belgique jouissait de l'heureux gouvernement d'Albert et d'Isabelle (1598-1621) le Stadhoudérat, ou la république des provinces-Unies, sous Maurice de Nassau (1587-1625) parvenait à un haut degré de prospérité, grâce à sa puissance maritime. Il s'y forma toutefois deux partis à la fois religieux et politiques: les Arminiens, qui avec Arminius, professeur à Leyde, rejetaient la prédestination absolue de Calvin (Remontrants, républicains) et les Gomaristes, qui, à la suite de Gomare, admettaient le Calvinisme dans sa rigueurs (Orangistes).

Maurice, qui aspirait au pouvoir absolu, fit condamner à mort Olden-Barneveld, Arminien, (Condamnation plus injuste, dit Voltaire, que celle des Comtes d'Egmont et de Hornes) et jeter en prison Hugo Grotius, Syndic de Rotterdam. Le Synode de Dordrecht (1618) exposa la doctrine de Calvin sur la prédestination comme un dogme de foi, et condamna les Remontrants, qui se divisèrent eux-mêmes en d'autres sectes. -

On voit que le motif véritable de la révolution religieuse dans les Pays-Bas fut l'invasion du protestantisme, fortement excitée par quelques grands ambitieux ou mécontents, qui se donnaient pour les défenseurs des libertés du peuple, et qui avaient deviné que

le plus sûr moyen de changer le gouvernement d'un pays, c'est d'en changer la religion. Le grand Coupable fut Guillaume le Taciturne; les fautes du Cabinet de Madrid ne furent que des occasions ou prétextes pour réaliser les projets de cet homme ambitieux et sans religion.

Quant à Philippe II, M. de Gerlache a montré qu'il a été jugé trop sévèrement et affreusement calomnié, grâce aux préjugés des historiens de la réforme servilement copiés par des Catholiques, grâce aussi à la manie de vouloir apprécier un roi du XVI siècle, comme les rois du XIX. (1)

Les tentatives d'union faites sous les patriarches Josaphat II et Jérémie II pour unir les Grecs schismatiques aux Protestants n'eurent d'autre résultat que de faire condamner la réforme par le schisme. Cyrille Lucas, successivement patriarche d'Alexandrie et de Constantinople (1621) travailla à protestantiser l'Eglise Grecque. Il publia

(1) Cf. hist. des pays-Bas. L'auteur p. 97 cite le jugement remarquable de Raynal sur le Taciturne, et celui de Groen lui-même, protestant et très-attaché à la dynastie des Nassau. — Voy. aussi, p. 115, ce que Llorente, détracteur passioné de Philippe II, et auteur de l'histoire critique de l'inquisition d'Espagne, pensait de ce malheureux don Carlos, dont la mort a été si souvent reprochée à son père. Un écrivain protestant, Ranke, termine le récit de ce triste événement par ces mots: "Il nous suffit de dire que Philippe eut le malheur de se trouver dans une position telle qu'il avait tout à craindre de son fils, ou qu'il était obligé de le faire périr sans pitié." — Voy. aussi de Falloux, hist. de St. Pie V, II p. 14-22.

une prétendue confession de foi de l'Eglise d'Orient, qui était Calviniste. Trois conciles anathématisèrent Cyrille et sa doctrine et empêchèrent l'introduction du Protestantisme.—

# Art. III.

## Le Schisme et la réforme en Angleterre.[1]

(Henri VIII (1509-1547) – Edouard VI (1547-1553) – Marie Tudor (1553-1558) – Elisabeth (1558-1602) –)
Jacques I (1602-1625); Charles I (1625-1649.)

" On ne peut lire[2] sans verser des larmes, l'histoire d'Angleterre, en voyant une nation, qui après l'avoir emporté sur toutes les autres en Europe par son zèle pour la religion

(1) Voy. Sanderus, anglais de nation et professeur à Louvain "De schismate Anglicano"; Audin, hist. de Henri VIII; Cobbett, hist. de la réforme protestante en Angleterre et en Irlande: Ces 16 lignes, écrites par un Anglican, sont la condamnation la plus sévère de la réforme et une apologie continuelle du Catholicisme. – J. Lingard, hist. d'Angleterre; Cet ouvrage (12 vol.) fruit d'un travail sérieux et opiniâtre a contribué à réhabiliter la cause catholique en Angleterre; il est toutefois entaché de graves défauts, qui ont été relevés par le Mémorial Catholique (Sept. 1828) – Cet article se trouve en tête du VI^e vol. de la traduction française. – Nous empruntons en grande partie l'exposé des faits à l'histoire d'Alzog. –

(2) S. Alp. H. H. Chap. XI, Art. IV. – C'est ainsi qu'il commence le récit des faits, qui vont nous occuper.

catholique, devient ensuite la plus grande ennemie, qui l'ait jamais persécutée." Remarquons toutefois que cette apostasie générale n'a pu être le résultat d'une persécution de quelques années. Outre l'état de l'Europe auquel participait l'Angleterre, on trouve la <u>cause principale</u> de ce funeste événement dans <u>l'esprit d'éloignement et d'opposition</u>, qui anima les rois Normands vis-à-vis du Saint-Siège, et qui se manifesta par des faits ou des lois entravant et diminuant l'autorité de Rome au profit du pouvoir royal. Malheureusement le haut clergé, qui espérait faire son héritage de la puissance, dont il dépouillerait le Pape, favorisa cette tendance et devint un clergé courtisan; c'était surtout le cas sous le règne de Henri VIII, comme l'événement le prouva. Cette triste situation se comprend mieux encore, s'il est vrai, comme le dit Lingard, qu'une grande partie de la noblesse s'était éteinte par suite des guerres du royaume (guerre des deux roses), et que les richesses se trouvaient presque tous entre les mains de parvenus. Voyons les faits:

Le schisme et la réforme jusqu'au règne d'Elisabeth (1527-1558). — <u>Henri VIII et le schisme</u>.

Henri VIII, âgé de quatorze ans, avait, immédiatement après la mort de son frère, Arthur, épousé, avec dispense du pape Jules II, la veuve de son frère, Catherine d'Aragon (1509). Il naquit de cette union, qui fut heureuse durant dix-sept ans, trois fils et deux filles, dont Marie, plus tard reine

d'Angleterre, survécut seule.[1] En 1521 Henri VIII publia un livre pour défendre la vraie foi sur les septs sacrements contre les blasphèmes de Luther: "Assertio septem Sacramentorum adversus Lutherum." Cet ouvrage, qu'Audin a prouvé avoir été écrit par le roi lui-même, attira au royal apologiste, de la part de Luther, des injures ignobles, et de la part du pape, le titre de "Défenseur de la foi."

Cependant Henri VIII eut des scrupules sur la légitimité de son mariage: la reine avait huit ans de plus que le roi, et Anne de Boleyn, dame d'honneur de Catherine et nièce du duc de Norfolk, l'avait séduit. Il demanda au pape Clément VII de casser son mariage (1527). Le pape chargea le cardinal légat Campeggio, ainsi que le cardinal Wolsey, ministre de Henri, de commencer une information juridique sur l'affaire. La reine crut indigne d'elle de comparaître devant un tribunal, qui, composé de sujets du roi (Campeggio était évêque de Salisbury), n'était pas même libre. Elle en appela immédiatement au pape, qui, ne pouvant lui accorder sa demande, chercha à gagner du temps, avec l'espoir de voir le roi revenir à la raison. Mais l'impatience de Henri augmentait avec les retards. Thomas Cranmer lui conseilla de soumettre l'affaire aux universités de l'Europe. Celles d'Oxford et de Cambridge furent favorables à Henri; celles de France et d'Italie n'admirent la possibilité du

(1) La dispense donnée par le pape était valide, l'empêchement étant de droit ecclésiastique, comme le prouve St Alphonse avec les théologiens catholiques.

divorce qu'au cas où le mariage entre Arthur et Catherine aurait été accompli (ce qui n'était pas, comme le déclarait la reine). La corruption, la fraude, toute espèce d'artifices furent employés, sans succès, pour obtenir des consultations favorables. La décision du pape se faisait toujours attendre, le roi, irrité, commença par abolir les annates (1532). C'était une première menace. Il était pressé, car il s'était secrètement lié à Anne de Boleyn (janvier 1533). Cranmer avait tout préparé pour une séparation avec Rome. On chercha à gagner le clergé en l'intimidant. On l'accusa de s'être illégalement soumis à la juridiction du Cardinal Wolsey, et on lui fit espérer le pardon s'il consentait à reconnaître la juridiction du roi dans les affaires ecclésiastiques. Le clergé accepta "en tant que la loi du Christ le permettait," et le roi se contenta de cette soumission conditionnelle. Mais il avait besoin, pour l'accomplissement de ses desseins, d'instruments plus dociles et plus dévoués. Il les avait trouvés dans Cranmer et Thomas Cromwel. Cranmer, jadis envoyé sur le continent comme légat de Henri, s'y était initié aux opinions de la réforme, et, quoique engagé dans les ordres sacrés, y avait secrètement épousé la nièce du célèbre Osiander. Il n'en accepta pas moins, après la déposition de Wolsey, l'archevêché de Canterbury. Henri en fit son conseiller intime, et il ne pouvait mieux choisir. Cranmer, au jour désigné pour prêter au pape le serment ordinaire,

se rendit d'abord dans une chapelle, où il déclara, devant témoins, que par le serment, qu'il allait prêter, il n'entendait se lier en aucune façon, de manière à entraver les réformes ecclésiastiques projetées par le roi. C'était le prélude de tous les actes d'hypocrisie qui allaient suivre. Ainsi, sachant que le roi était déjà marié avec Anne, il le pria (avril 1533) de consentir à l'information relative à son mariage et de se soumettre d'avance à la décision qui interviendrait. Le roi accepta, en déclarant toutefois qu'il entendait ne reconnaître aucune puissance terrestre supérieure à la sienne. La reine fut invitée par Cranmer à comparaître devant lui; elle s'y refusa, et le mariage fut déclaré invalide et dissous.

Cranmer pria hypocritement le roi de se soumettre avec respect à la décision de la justice ecclésiastique, et de rompre désormais tout rapport avec Catherine. En même temps il déclara, "en vertu de son pouvoir spirituel et de sa juridiction émanant des apôtres," le mariage de Henri et d'Anne valide et légitime. Le pape cassa la décision.

Déjà la rupture avec Rome était décidée, et l'autorité du pape abolie en Angleterre. C'était non plus le pape, mais l'archevêque de Canterbury qui devait confirmer la nomination des évêques, distribuer les dispenses; du tribunal de l'archevêque on devait en appeler à la chancellerie royale. Le roi était chef suprême de l'Eglise d'Angleterre, source de toute juridiction spirituelle, papale et épiscopale. On établit le

Serment de Suprématie; ne pas le prêter était un acte de haute trahison. On ne devait plus prononcer le nom du pape, qui d'après la découverte faite par Cranmer dans l'Apocalypse, était l'Antéchrist lui-même. La Suprématie royale fut enseignée, justifiée dans les chaires et les écoles.

Henri nomma Thomas Cromwell (1535), quoique laïque, vicaire général des affaires ecclésiastiques, avec les plus larges pouvoirs spirituels. Tous les évêques furent suspendus en même temps, et réintégrés dans leur pouvoir à mesure qu'ils reconnaissaient la suprématie spirituelle du roi. - Alors commença la confiscation des biens ecclésiastiques. On fit une visite des couvents, afin de trouver dans leur imperfection reconnue un prétexte de les abolir. Et en effet un acte du parlement de 1536 en abolit du coup trois cent soixante-seize. "pour la gloire du Dieu tout-puissant et l'honneur du royaume." On ait frappé d'abord, comme par essai, les couvents les moins considérables, sous prétexte que la discipline y était moins bien observée que dans les grands monastères. Ce premier essai ayant produit de l'agitation et des désordres, on procéda avec plus de précaution et de ruse à l'égard des couvents. On les accusa de prendre part à des soulèvements, d'être mécontents des nouveautés religieuses; mais de cette façon, le dépouillement marchant trop lentement, on en revint aux procédés violents. En 1540, la sécularisation des couvents était accomplie: on avait exécuté la volonté royale avec un effroyable

vandalisme: on n'avait épargné ni les chefs-d'œuvre de l'art ni les monuments de la science. Dans une rage aussi aveugle qu'insensée, on s'en était pris jusqu'au tombeau de Saint Augustin, l'apôtre des Bretons, et de Saint Thomas, le martyr de Canterbury, dont on répandit les cendres au vent; le tombeau d'Alfred, le fondateur de la grandeur de l'Angleterre, ne fut pas plus respecté. Henri créa, avec les biens résultant de ce pillage, six nouveaux évêchés et quatorze églises cathédrales et collégiales; mais le principal bénéfice en resta aux visiteurs royaux et aux favoris de la cour. Cette confiscation et dispersion des biens de l'Église devint la vraie source du paupérisme en Angleterre. Cependant Henri prétendait encore n'être pas séparé de l'église Catholique. Il avait fait maintenir l'usage de l'eau bénite et des cendres, le culte des saints; un acte royal avait veillé à la conservation du dogme. Il défendit, dans six articles qu'il publia, la transsubstantiation, le célibat, fondé, disait-il, sur un commandement du Christ. Il limitait l'autorisation de lire la Bible. Mais les images et les reliques ne trouvèrent point grâce et furent brûlées. Quant à la suprématie royale, il ne souffrait pas la plus petite résistance. Forest, confesseur de la reine Catherine, expia son opposition dans les flammes d'un bûcher allumé avec les images des saints. On pendit au même gibet les

fidèles et les hérétiques (luthériens), qui refusaient de reconnaître l'autorité spirituelle du roi. Parmi les victimes les plus célèbres de ce cruel despotisme on compte le chancelier Thomas Morus et l'évêque de Worcester, Fisher, dont le roi avait dit autrefois avec orgueil: " Aucun prince ne peut se vanter d'avoir un pareil sujet." Mais Fisher refusa de prêter le serment de Suprématie, de reconnaître le divorce de la reine, et sa noble tête tomba sous la hache du bourreau, après un emprisonnement de treize mois. Thomas Morus était parvenu par sa science et par sa vaste capacité à la dignité de grand chancelier. Littérateur distingué, jurisconsulte profond, d'une piété sincère, d'un caractère sûr et aimable, d'une inviolable fidélité, Thomas réunissait les qualités de l'homme d'état à celles du savant et du chrétien. Ni ses vertus ni ses talents ne purent le sauver de la fureur de Henri. Ayant désapprouvé le divorce de la reine et la rupture avec Rome, malgré les menaces et les moyens de corruption qu'on employa pour le gagner, il monta sur l'échafaud, calme en face de la mort, comme il l'avait été durant toute sa vie (6 Juillet 1535).

Henri VIII voulut également se venger du Cardinal Réginald Pole, qui avait désapprouvé les mesures royales; mais le cardinal se trouvait sur le continent. Henri ne pouvant, malgré tous ses efforts, parvenir à s'emparer de Pole, fit juger, sous de faux prétextes, et mettre

à mort la mère et deux parents du Cardinal. Le même sort atteignit l'instrument de toutes ses cruautés, Thomas Cromwell, qui, accusé d'hérésie et de trahison, emprisonné en 1540, se montra aussi lâche qu'il avait été cruel, et fut exécuté malgré ses hypocrites protestations. Le sort de la reine est connu. Peu de temps après son divorce, Catherine mourut († 1536), et elle fermait à peine les yeux que la cause de tous ses malheurs, Anne de Boleyn, accusée d'adultère, d'inceste et de trahison, montait sur l'échafaud à la Tour (19 mai 1536).

Cranmer, qui avait ratifié jadis le mariage d'Anne avec Henri, "en vertu de sa puissance apostolique," avait décidé depuis, au nom du Christ et pour la gloire de Dieu, la nullité de ce même mariage. Le lendemain de l'exécution d'Anne, l'impudique Henri épousa Jeanne Seymour, qui mourut deux jours après avoir mis au monde Edouard VI (1537). A Jeanne succéda Anne de Clèves, que Henri répudia bientôt, sous prétexte qu'on l'avait trompé en exagérant la beauté d'Anne. Catherine Howard la remplaça; elle fut exécutée comme coupable d'adultère, toujours d'après les avis de Cranmer. Et enfin Catherine Parr, sixième femme de Henri, survécut à ce monstre, qui, dans l'espace de trente-huit ans, avait fait exécuter deux reines, deux cardinaux, deux archevêques, dix-huit évêques, treize abbés, cinq cents prieurs et moines, trente-huit docteurs, douze

ducs et comtes, cent soixante-quatre gentilshommes, cent vingt-quatre bourgeois, cent dix femmes. Henri VIII mourut agité de remords; sa dernière parole fut: "C'en est donc fait, tout est perdu pour moi!" (1547).

## Edouard VI et la réforme.

Edouard VI, âgé de dix ans, monta sur le trône, en vertu du testament de son père. Le Comte Seymour, frère de Jeanne Seymour, zélé partisan de la réforme, fut mis à la tête de la régence, sous le titre de duc de Sommerset, et fit élever son royal pupille dans la haine de l'Église Catholique. Dès lors le schisme avec Rome devint patent. Le Parlement enleva aux chapitres le droit d'élire les évêques. Cranmer, remis en possession de la juridiction, rédigea, "sous l'inspiration du Saint-Esprit," outre le recueil d'homélies et le catéchisme publiés par ordre du Parlement, une liturgie nouvelle, le Livre de la prière commune et de l'administration des sacrements (Book of common prayer) (1549). La messe fut abolie, le mariage des prêtres autorisé, l'usage de la langue nationale introduit dans le culte; on détruisit les objets de l'ancien culte, les images, les statues, les autels, les ornements sacrés, les chapelles privées. Les évêques récalcitrants furent dépossédés, leurs biens confisqués, et l'Église nouvelle, "l'Église établie par la loi," fut définitivement constituée, à l'aide de troupes étrangères. En place des aumônes abondantes que l'Église, si riche jadis, versait parmi le peuple, on pro-

mulgua des ordres sévères contre les mendiants. Sommerset, appuyé comme Henri, par les conseils de Cranmer, fit exécuter son propre frère, et bientôt après, accusé de trahison, il monta lui-même sur l'échafaud et fut remplacé par Dudley, comte de Norwich et duc de Northumberland. Au bout de trois ans la liturgie de Cranmer fut revisée et autorisée par le Parlement, qui décréta des peines sévères, et même un emprisonnement perpétuel, contre ceux qui s'écarteraient de cette liturgie. Quarante-deux articles nouveaux, sanctionnés par le parlement, remplacèrent les six articles de Henri VIII.

Dudley alors chercha à faire passer la couronne dans sa famille; car si, d'après l'arrêt prononcé par Cranmer, le premier et le second mariage de Henri étaient illégitimes, Marie, fille de Catherine, et Elisabeth, fille d'Anne de Boleyn, étaient inaptes à succéder au trône. Le protecteur maria donc son fils avec Jeanne Gray, dont la grand'mère avait été la sœur de Henri VII, et Édouard déclara, par son testament, Jeanne héritière du trône.

## Marie Tudor contre la réforme.

A la mort du jeune roi (1553), Jeanne Gray fut en effet proclamée reine; mais Marie vint réclamer ses droits à la tête d'une armée, triompha de la résistance du duc de Northumberland, et entra victorieuse dans Londres. Le protecteur fut emprisonné, et, après plusieurs séditions excitées pour sa délivrance, il fut exécuté. Marie voulut rétablir la religion catholique en Angleterre; mais elle trouva une forte oppo-

-bition parmi tous ceux qui avaient pris une si large part à la distribution des biens ecclésiastiques, et que la restauration de l'Église dans ses droits, ses privilèges et ses possessions, menaçait d'une ruine prochaine. Le nombre de ces possesseurs de biens confisqués était considérable. La reine se contenta donc de rendre les annates, les dîmes et les autres revenus ecclésiastiques de la Couronne; elle reconnut la suprématie du pape dans les affaires spirituelles, renoua les relations avec la Cour de Rome par une ambassade, rétablit la messe et le célibat des prêtres, remplaça les évêques protestants, qui, d'après leurs propres principes, ne tenaient leur pouvoir que de l'état, par des évêques catholiques. Le Cardinal Pole revint en Angleterre, en qualité de légat du pape, et prononça sur tout le pays la sentence d'absolution. Marie avait épousé en 1554 Philippe II, roi d'Espagne, veuf de sa première femme, à la condition que l'administration du royaume resterait entre les mains de la reine.

Les exécutions, qui eurent lieu sous ce règne, n'ont pas manqué d'attirer à Marie, de la part des protestants et même de certains Catholiques, le surnom de "Sanguinaire": pour une reine, qui n'a fait que passer entre les deux règnes si longs et si sanglants de Henri VIII et d'Elisabeth, cette épithète suppose des horreurs inouïes!... Et cependant l'histoire nous dit que la plupart des condamnés furent des ennemis politiques.

En ce temps, dit le protestant Cobbett, "tous les Mécontents, tous les rebelles affectaient de déguiser leurs criminels projets sous le voile du fanatisme religieux." En fait ils voulaient une révolution et la mort de la reine; ils étaient soutenus par la France, etc. Ce fut là notamment la cause de la mort de Jeanne Gray, à qui Marie avait pardonné une première fois.

Aussi sur les 280 martyrs insérés dans le martyrologe de Fox, le plus grand nombre étaient d'atroces scélérats, des hommes du caractère le plus infâme, et tous, sans exception, dit Cobbett, étaient ou des apostats, ou des parjures, ou des voleurs publics. — De plus, il faut défalquer de ce nombre toutes les personnes, qui protestèrent expressément contre l'honneur que Fox voulait bien leur faire de les immortaliser dans son martyrologe.

Cranmer, qui subit le châtiment de ses crimes, se montra bas et rampant jusqu'à la fin de sa vie. Pour échapper à la mort il abjura ses erreurs et se rétracta dès qu'il vit sa manœuvre déjouée.

L'heureuse révolution opérée par la reine Marie passa comme un songe (1558). Avec Elisabeth, fille d'Anne de Boleyn, la réforme et ce qu'elle a de plus audacieux, de plus infâme et de plus cruel remonta sur le trône d'Angleterre.

## Règne d'Elisabeth ; la réforme en Ecosse (1559-1603)

Les intérêts du Protestantisme s'identifiaient complètement avec ceux d'Elisabeth ; en effet si cette princesse restait catholique, elle proclamait par là même l'adultère de sa mère, Anne de Boleyn, l'illégitimité de sa propre naissance et son exclusion du trône. Le protestantisme seul pouvait appuyer sa royauté. Enfin, ce qui était décisif, les vues politiques de l'Angleterre s'unissaient aux intérêts personnels d'Elisabeth ; car, Elisabeth exclue, c'était Marie, reine d'Ecosse, qui montait sur le trône de la Grande-Bretagne, et, comme elle avait épousé le dauphin François II, le royaume tombait au pouvoir de la France. Cette pensée seule soulevait l'Angleterre, dont le patriotisme se prononçait pour Elisabeth, comme les intérêts et l'honneur d'Elisabeth proclamaient le Protestantisme. Aussi malgré les protestations publiques et fréquentes d'Elisabeth en faveur du Catholicisme, durant le règne de Marie, peu d'Anglais s'y étaient laissés prendre. Cependant Elisabeth se fit encore couronner suivant le rit de l'Eglise catholique, dont elle jura le maintien pour obtenir la consécration d'un évêque.

Le pape Paul IV ne voulut pas reconnaître les droits de la nouvelle reine. Aussi à peine couronnée Elisabeth rappela l'ambassadeur de Rome. Les protestants exilés revinrent à la cour, remontèrent dans les chaires. Le Parlement (1559) renouvela

les décrets contre la puissance papale, concéda à la reine les dîmes et les annates, lui transféra l'autorité suprême en matière religieuse. Il rétablit le serment de suprématie. Les catholiques, ne pouvant le prêter, furent exclus des charges; bientôt même, à l'instigation du ministre Cécil Burleigh, le refus de serment fut assimilé au crime de haute trahison. Le Clergé anglais opposa cette fois aux ordonnances royales une résistance qui lui fait honneur. Chose remarquable! un seul évêque tint ferme sous Henri VIII; un seul fut renégat sous Elisabeth! Les universités de Cambridge et d'Oxford restèrent fidèles à l'Église.

Élisabeth se mit à l'œuvre sans tarder pour constituer son église anglicane. On revisa de nouveau le Common prayer-book. Les quarante-deux articles furent fondus en trente-six articles assez vagues, mais qui, cependant, rejetaient positivement la primauté du pape, la messe, la transubstantiation, le purgatoire, l'invocation des saints, le culte des images. On ne conserva comme sacrements, que le baptême et la cène sous les deux espèces. L'Écriture Sainte fut proclamée l'unique source de la révélation. Cependant, d'après l'art. 34, les traditions ecclésiastiques devaient, en tant qu'elles ne contredisaient pas les saintes Écritures, être respectées. Enfin, l'art. 36, contrairement à toutes les autres fractions du protestantisme;

conserva le sacre des archevêques et des évêques, l'ordination des prêtres, des diacres et de tous les autres degrés de la hiérarchie, comme une institution essentielle et nécessaire dans l'Eglise.

Mathieu Parker, prêtre marié, fut mis à la tête du nouveau clergé digne de lui, et devint archevêque de Cantorbéry.

C'est à ce fait que se rattache la question si discutée de la validité des ordinations anglicanes.

les théologiens et les historiens catholiques reconnaissent les trois points suivants avec Mgr Kenrick, évêque de Philadelphie:

1° Le récit du sacre de Parker dans une auberge de Londres par un simple prêtre, sans les cérémonies nécessaires, est pour le moins très-probable... Ce n'est qu'en 1613 qu'un protestant Mason a cité le régistre de Lambeth pour prouver que l'ordination de Parker avait été faite dans la chapelle archiépiscopale par Barlow, assisté de trois autres (1559). L'authenticité du document cité est plus que douteuse.

2° En supposant l'ordination faite à Lambeth, il y a des arguments solides pour montrer que Barlow n'était lui-même qu'un évêque élu et non sacré.

3° Enfin la forme d'ordination, telle qu'elle se trouve dans le rituel d'Edouard VI, dont on s'est servi, est rejetée par l'Eglise et les théologiens comme trop vague, trop générale: "reçois le Saint Esprit et songe à réveiller en toi

la grâce de Dieu, qui est en toi par l'imposition des mains."

En fait l'Eglise romaine a toujours regardé les ordinations anglicanes comme certainement invalides.(1)

La reine papesse sanctionna ses volontés par une législation digne de Néron. "Les bourreaux manquèrent bientôt aux victimes, dit Cobbett, et la plume s'échappe de mes mains au moment où je me dispose à faire le récit de toutes les atrocités, qui épouvantèrent alors l'univers."(2)

La persécution redoubla lorsque Pie V eût excommunié le monstre, qui occupait le trône d'Angleterre (1570). Admettre la bulle ou un bref quelconque du pape était un crime de haute trahison; refuser d'assister au service protestant (recusancy), un délit puni d'amende, d'emprisonnement, de châtiments corporels; une commission ecclésiastique instituée, non pour entendre et juger les accusés, mais pour trouver des coupables, soumettait les suspects au serment, afin de les obliger de manifester leurs opinions religieuses. Les inquisiteurs pénétraient dans les maisons, s'emparaient des papiers et de toutes les pièces, qui pouvaient compromettre les Catholiques.

Cependant les Catholiques ne perdirent pas courage. Pour empêcher l'extinction du Sacerdoce, un anglais, Guillaume Allen, institua à Douai un séminaire pour les Catholiques anglais (1568). Les persé-

(1) Voy. sur cette question les théologiens catholiques, Revue des sciences. 1869. — (2) Lettre IX. —

cutions d'Elisabeth le firent transférer à Reims. L'entrée de l'Angleterre avait été interdite aux prêtres sous peine de mort; la même peine frappait ceux qui leur donnaient asile, se confessaient auprès d'eux. Tous les prêtres avaient dû, dans le délai de quarante jours sortir du royaume. Les retardataires avaient été exécutés; et tous ces décrets avaient été publiés au nom de la liberté de conscience et en vertu de l'émancipation de l'esprit humain.

Mais la plus grande tache de sang dont la cruelle Elisabeth ait marqué le front de l'Angleterre protestante, est un régicide; un régicide médité pendant vingt ans sur une proche parente, à qui on avait offert l'hospitalité, Marie Stuart.

Lorsque cette reine infortunée, fille de Jacques V, roi d'Ecosse, quitta la France après la mort de son époux, François II, pour revenir dans sa patrie (1561) elle la trouva livrée aux fureurs des Calvinistes ayant à leur tête un prêtre apostat et marié, Jean Knox, ami de Calvin. "La jeune reine, dit St Alphonse, consacra tous ses efforts à remettre sur pied la religion Catholique dans ses états. Vers l'an 1568, elle épousa lord Darnley, qui fut ensuite tué dans son propre palais de la main du Comte Bothwel, et ne laissa qu'un fils, Jacques VI. Bientôt, aveuglé par l'amour qu'il avait pour la reine, Bothwel,

l'arrêta avec l'aide de ses affidés et l'obligea à l'épouser.

Dès que les Calvinistes apprirent cette nouvelle, ils se soulevèrent contre Marie Stuart, qu'ils détestaient tout particulièrement comme ennemie de leur secte, et qu'ils accusaient d'avoir comploté la mort de son mari pour pouvoir épouser son meurtrier. C'était une calomnie, car Botkwel lui-même, qui s'enfuit en Danemark à la suite du soulèvement, y déclara, avant de mourir, que la reine était tout-à-fait innocente de la mort de Darnley."(1) Les nombreuses recherches historiques dont Marie Stuart a été l'objet de nos jours, ont complètement réhabilité sa mémoire et sont venues confirmer le jugement du saint docteur.

Forcée d'abdiquer, la malheureuse reine accepta l'asile que lui offrait Elisabeth; hélas! elle se réfugiait auprès de son ennemie la plus acharnée. La fugitive ne trouva en Angleterre qu'une cruelle captivité de dix-neuf ans qui aboutit à l'échafaud, le 8 février 1587, "jour, dit Cobbett, qui tache d'une infamie éternelle la reine d'Angleterre," tandis qu'il couronnait, ajouterons-nous, les vertus et le martyre de sa royale victime.(2)

Cependant Elisabeth pouvait compter sur la fidélité de ses sujets catholiques, dès qu'il s'agissait de l'intérêt de l'Angleterre. Lorsque l'Armada de Philippe II menaça la Grande-Bretagne, les Catholiques, comme les protes-

(1) H. H. ch. XI, art. III, § 2.

(2) Voy. lettre X, et St [illegible] l.c.

tants, de l'aveu de Hume, offrirent avec empressement leur concours pour la défense commune. Leur sincère patriotisme ne leur valut aucun adoucissement. On continua à les emprisonner, à les frapper d'amendes et de peines corporelles, à les pendre, à leur ouvrir les entrailles, et à consolider dans le sang et sur les ruines des libertés religieuses et apostoliques la haute Eglise d'Angleterre.

La papesse anglicane ne travailla pas seulement à la défection de l'Angleterre, mais aussi à celle de l'Irlande, de l'Ecosse, de la France, des Pays-Bas.

Quant aux mœurs dissolues de celle, qui s'était appelée la "reine-Vierge", qu'il nous suffise de rappeler que dans la treizième année de son règne elle approuva l'acte du parlement, qui déclarait que les enfants naturels de la reine pourraient lui succéder sur le trône! (1)

Elisabeth ne mourut qu'en 1603; "reine, dit l'anglican Whitaker, qui n'avait aucun sentiment de tendresse ni de générosité; qui ne pensa pas à la vengeance terrible de l'histoire et que ne fit pas trembler la sentence infiniment plus terrible d'un Dieu juste et vengeur. Je rougis, comme anglais, de penser que ces crimes furent commis par une reine d'Angleterre, et dont j'ai appris

(1) Voy. Cobbett, Lettre X. L'auteur explique cet acte "infâme" et tous les succès d'Elisabeth, par l'antipathie, qui soulevait l'Angleterre contre toute domination étrangère.

dès mes premières années, à regarder le nom comme l'honneur de son sexe et la gloire de notre île."

"Oui, continue Cobbett qui cite ces paroles, et c'est aussi ce qu'on m'avait appris, ce qu'on nous avait appris à tous. Ah! sans doute, il est bien de notre devoir aujourd'hui d'enseigner à nos enfants à connaître la vérité." (1)

---

## Divisions et troubles sous Jacques I (1603-1625) Charles I en est victime. (1649)

Jacques VI, roi d'Ecosse et fils de Marie Stuart, prit le nom de Jacques I en succédant à Elisabeth, et réunit sous son sceptre la monarchie de la Grande-Bretagne. Trop faible pour suivre les conseils de sa mère en s'attachant à la religion catholique, il devint le jouet des sectes, que la réforme avait engendrées en Angleterre comme sur le Continent.

On donna le nom générique de "Non-Conformistes" à toutes les sectes, qui n'adhéraient pas à l'église établie ou officielle, telle que nous l'avons vue constituer par Elisabeth. Ces opposants s'appelaient ou puritains parce qu'ils voulaient la réforme de Calvin, pure et dégagée, disaient-ils, de tous les éléments du papisme; ou presbytériens, parce qu'ils n'admettaient que des prêtres, et repoussaient la suprématie du chef de

(1) Fin de la lettre X - Sur les derniers jours d'Elisabeth, voy. St alph. H. E. art. IV. §. 4; - Lingard VIII chap. 7. -

l'État et l'épiscopat anglican.

Jacques se déclara en faveur de l'Eglise Anglicane contre les autres partis; mais les Catholiques eurent le plus à souffrir.

La découverte de la Conspiration des poudres, qui devait faire sauter le roi et les membres du Parlement, (1605) rendit la persécution plus dure encore, et entraîna l'exécution de quelques missionnaires, entr'autres du Jésuite Garnet, qui avait appris le complot au confessionnal. Quoique l'instruction du procès eût prouvé que le chef du complot, Catesby, avait été poussé par des motifs personnels et politiques, le gouvernement enveloppa dans sa haine la masse des catholiques; on leur imposa un nouveau serment d'allégeance, qui condamnait comme hérétique et impie la croyance en la suprématie spirituelle du pape. Une fête annuelle fut fixée au 5 novembre, jour de la découverte du complot, et on inséra dans la liturgie une prière pour obtenir la protection divine "contre des ennemis sanguinaires."

L'Ecosse, à l'encontre du système de la royauté absolue de l'Angleterre, fut bientôt amenée à celui de la souveraineté populaire. Jacques était tout dévoué au système épiscopal. Il trouvait dans la hiérarchie un appui pour le trône. Pas d'évêque, disait-il, pas de roi; cependant il craignait qu'en rendant justice aux

catholiques il ne déchaînât le fanatisme des Presbytériens. Il contint, sans le réprimer, le torrent, qui déborda complètement sous son successeur Charles Ier (1615). Le fanatisme des puritains ou "des Saints" éclata en Angleterre et menaça à la fois la monarchie et la hiérarchie. Le mouvement révolutionnaire devint d'autant plus effrayant qu'il avait les apparences d'un zèle pieux et désintéressé, et que ces fanatiques enthousiastes, trouvant dans la Bible, non pas ce qui y est, mais ce qu'ils voulaient y mettre, y puisaient le prétexte des crimes les plus horribles. Charles Ier, malheureux dans toutes ses mesures, obtint toujours le contraire de ce qu'il se proposait. Dès le principe il s'était brouillé avec son Parlement. Il avait augmenté le mécontentement public par l'élévation du duc de Buckingham, son ministre et son favori, par la nomination de Laud, rigoureux épiscopalien, à l'archevêché de Canterbury, et par son mariage avec Henriette de France, qui était Catholique. No popery! point de papisme! devint le cri de ralliement général. Nulle mesure ne parut plus assez sévère contre les Catholiques. Il fallait leur enlever leurs enfants et les élever dans la religion protestante, exécuter les prêtres expatriés qui osaient entrer en Angleterre. Mais le ressentiment ne connut plus de bornes lorsque le roi voulut rétablir le droit ecclésiastique de l'église épiscopale, et régler le culte par l'établissement d'une liturgie (1636); les saints

s'écrièrent que c'était "garrotter l'esprit de Dieu." Ils s'élevèrent avec force contre ce culte de Baal. Un Covenant presbytérien s'assembla (1638) "pour le maintien de la religion, de la liberté et des lois du royaume." Il déclara l'Eglise indépendante, abolit l'épiscopat, la liturgie et le droit ecclésiastique dévolu au roi, excommunia les évêques. Charles fut forcé d'en venir à une Convention avec les rebelles à Dunbar, et à réunir le Parlement pour lui demander les subsides nécessaires à la guerre civile, qui allait éclater. Ce Parlement, convoqué par les ordres, mais contre le gré de Charles, portait en effet dans son sein tous les éléments de la révolte (1640-1649). Il fit renvoyer d'abord les ministres du roi, exécuter l'un d'eux, le comte de Strafford, comme coupable de haute trahison, emprisonner l'archevêque Laud; il finit par retirer le pouvoir législatif au roi (1642), et alors la guerre civile éclata. Les chefs de la révolte se rattachèrent au Covenant écossais, "pour le maintien de la liberté de l'Eglise d'Ecosse et la réforme de l'église d'Angleterre;" afin d'affaiblir de plus en plus la considération et le parti du roi, ils l'accusèrent de papisme. Il eut beau faire exécuter plusieurs prêtres, on n'en crut pas moins à l'existence d'une conspiration papiste favorisée par le roi. Catholiques et Anglicans eurent également alors à souffrir de la part de leurs ennemis communs, les presbytériens, qui s'emparèrent des bénéfices des anglicans et de leurs places dans le Parlement. La violence des pres-

bytériens provoqua, dans le parti même, la réaction des <u>indépendants</u>, dirigés par Fairfax et Cromwell. Pour eux, plus de sacerdoce, plus de prêtres, plus de prédicateurs en titre : chacun prêchait quand il était saisi de l'esprit de Dieu. Le soldat, comme l'officier, montait en chaire et annonçait la parole divine. Cette armée d'enthousiastes, conduite par un homme de tête, calme et réfléchi, était capable des choses les plus extraordinaires. Elle triompha en effet partout. Charles perdit la bataille décisive de <u>Naseby</u> (1645). Dédaignant de sacrifier ses principes et ses convictions à sa sûreté personnelle, il fut pris, livré au Parlement, et demeura entre les mains des indépendants comme un otage contre les presbytériens. Le terrorisme de la domination soldatesque fut bientôt à son apogée. Les rationalistes, ou, comme ils se nommèrent plus tard, les <u>levellers</u> (les niveleurs), démontrèrent, la Bible à la main, non-seulement le principe de la souveraineté populaire, mais la haine de Dieu contre les rois. De nouvelles victoires de Cromwell contre les Ecossais (1648) assurèrent le triomphe du parti radical. Il résolut de mettre Charles en jugement. Les presbytériens, qui s'y opposèrent, furent chassés du Parlement par les radicaux, et les membres restants (le Parlement Croupion) jugèrent Charles, accusé de haute trahison, pour avoir porté les armes contre le Parlement. Un tribunal, présidé par Cromwell, demanda, au nom de la Bible, la tête du roi, qui tomba le 30 janvier 1649. C'est le premier

exemple de régicide dans l'histoire des peuples Chrétiens et le fruit de la révolte contre l'autorité religieuse.

Innocent X avait élevé la voix en faveur du royal prisonnier, mais en vain : les rois eux-mêmes avaient habitué les peuples à ne plus écouter cette voix !

L'Irlande, comme l'Ecosse, participa nécessairement aux troubles, qui agitèrent l'Angleterre. Toute l'histoire de ce pays pendant trois cents ans se résume de la part de ses maîtres dans une tyrannie sans exemple, et de la part du peuple dans une fidélité héroïque au Catholicisme.

Le Parlement, dit Irlandais, reconnut la suprématie de Henri VIII, abolit la primauté du pape, et fut secondé par l'indigne archevêque de Dublin, Brown. La masse de la population indignée résista avec d'autant plus d'énergie à la réforme qu'elle était proclamée par des ennemis habitués à entrer dans le pays au cri de "mort aux Irlandais !" Quoiqu'on fit, on ne parvint qu'à unir de plus en plus, dans le cœur des Irlandais, les idées et les intérêts de leur nationalité et de leur religion, menacées toutes les deux à la fois. Ce pays jouit d'un court repos sous la reine Marie ; mais sous Elisabeth et les règnes suivants, on pratiqua froidement, à son égard, un système de destruction si violent que, depuis les Pharaons, l'histoire n'en fournit pas d'exemples. La violence, sous les apparences de la légalité, l'emploi journalier de la force avec défense d'y résister, même pour protéger les

droits les plus inviolables, sous peine d'être accusé de haute trahison, telle fut, à de rares interruptions près, l'histoire de l'Irlande catholique pendant près de trois siècles. On maintenait, sans s'en cacher, le pays dans l'agitation, afin de le tenir par là même dans la dépendance de l'Angleterre. De temps à autres les Irlandais se soulevaient et rallumaient la guerre. l'épée, l'incendie, la famine ramenaient la paix, c'est-à-dire la mort. Mais la cause du protestantisme n'y gagnait rien. On institua cependant des évêques anglicans. les prêtres et les évêques catholiques furent déposés, dépossédés, chassés et mis à mort. Sous Jacques Ier, l'amnistie générale proclamée en Irlande n'exceptait nommément que les papistes et les assassins.

Dès le règne d'Elisabeth on avait exécuté le projet de rendre les Irlandais étrangers dans leur propre pays, en donnant leurs terres à des colons anglais et écossais. L'insurrection, qui éclata en 1641 "Pro Deo et rege et patria Hibernia unanimes!" n'eut aucun résultat, grâce aux divisions, qui déchiraient l'Angleterre —

## — Art. IV. —

### Les guerres civiles en France et la guerre de trente ans en Allemagne amenées par la Réforme.

{Rois de France: Henri II (1547-49) François II (1559-60) Charles IX (1560-74) Henri III (1574-89); fin des Valois. Henri IV et les Bourbons (1589-1610); Louis XIII (1610-43).}

— Trois guerres civiles — la Saint Barthélemy (1572) —

La Réforme, dont nous avons vu les premiers essais en France, finit par s'y établir, grâce à la faiblesse des successeurs de François I, et à leur politique uniquement réglée par des intérêts privés ou passagers.

Henri II (1547-1549) publia bien, il est vrai, de sévères ordonnances contre les Calvinistes, et spécialement l'édit de Châteaubriand (1551) qui remettait à la justice séculière la recherche des hérétiques, parce que les tribunaux ecclésiastiques ne pouvaient condamner à mort; toutefois il se forma des communautés protestantes à Paris, Orléans, Rouen, Lyon, Angers; elles se réunirent toutes dans un synode général tenu à Paris (1559), adoptèrent un symbole calviniste, une organisation presbytérienne, les lois disciplinaires les plus austères de Calvin, et firent même une loi qui condamnait les hérétiques à mort, comme si elles avaient voulu d'avance prescrire la conduite qu'on tint bientôt à leur égard.

Les Calvinistes, qui avaient pris le nom mystérieux de

huguenots, devinrent plus puissants encore durant la minorité de François II (1559-60) et de Charles IX (1560-1574), sous la régence de la reine-mère Catherine de Médicis et au milieu des factions qui déchiraient la France.

Le premier parti, celui des Catholiques, qui faisaient la majorité de la nation, avait à sa tête la famille de Lorraine, dans laquelle se distinguaient surtout les ducs de Guise.

Le parti opposé ou des Calvinistes, se voyait commandé par les Bourbons, fils dégénérés de Saint Louis. C'était avant tout le Prince de Condé, apostat, aidé pendant quelque temps par Antoine de Bourbon, roi de Navarre. La famille des Montmorency, la plus grande gloire de la France par son antiquité et ses mérites, se partagea en deux partis mixtes qui se rallièrent bientôt à l'un des deux extrêmes. Le célèbre Anne de Montmorency avec ses "politiques", s'unit le plus souvent aux catholiques; tandisque les Coligny, neveux du premier, se ralliaient aux Calvinistes.

Catherine sans piété véritable, superstitieuse et intrigante, ne se fit pas scrupule de sacrifier l'intérêt de ses enfants à sa perfide politique. Favorisant tantôt le parti catholique, tantôt le parti protestant, suivant les circonstances et le besoin, elle se ligua d'abord avec les Guise et les fortifia par le mariage de François II avec Marie Stuart, leur nièce. Les protestants, encouragés par une consultation favorable de leurs théologiens, de Bèze entre autres, tramèrent, contre François II et les Guise, la Conjuration d'Amboise (1560), qui fut découverte avant l'exécution, et dont les auteurs furent mis à mort. L'édit de Romorantin (1560) empêcha l'établis-

-sement de l'inquisition en France, malgré l'inquiétude que donnaient les protestants, et, sur la demande de l'amiral de Coligny, le roi décréta, à l'assemblée de Fontainebleau (1560), la suspension de toute poursuite juridique contre les huguenots pour affaire religieuse, et promit la convocation d'un concile national pour l'abolition des abus ecclésiastiques. Le résultat de cette condescendance fut une nouvelle conjuration du prince de Condé.

Catherine de Médicis pardonna au prince, et décida, en vue surtout de l'amiral de Coligny, le colloque de Poissy (1561) entre le cardinal de Lorraine, le théologien Claude d'Espence, le Jésuite Lainez, d'un côté, et Bèze, Pierre-Martyr Vermili, de l'autre. La discussion fut chaude, sur l'Eucharistie surtout, mais stérile, comme toujours. Les Guise s'étant unis au roi Antoine de Navarre et au connétable de Montmorency, l'artificieuse régente crut convenable de s'allier au prince de Condé; cette alliance valut aux huguenots un édit qui leur accordait le libre exercice de leur religion, et l'autorisation de tenir des assemblées hors des villes (1562), en tant qu'ils s'abstiendraient de toute violence à l'égard des catholiques. Mais comme les huguenots, de jour en jour plus audacieux par la tolérance même exercée envers eux, tuaient les prêtres et les moines, introduisaient de force les passants dans leur prêche, abattaient les églises du diocèse, chassaient ou troublaient les catholiques dans leurs pratiques religieuses, ceux-ci, blessés dans leurs convictions, conçurent une indignation profonde, et l'ardente haine des deux partis éclata enfin, avec toutes les fureurs d'une guerre

de religion. Cette guerre était déjà commencée en Provence, quoiqu'en disent bien des auteurs, avant le prétendu massacre de Vassy où 60 huguenots furent tués par des gens du duc de Guise qu'ils avaient insultés.
Les rebelles commandés par le prince de Condé et les Coligny, et soutenus par Elisabeth d'Angleterre, perdirent la bataille de Dreux (1562). Mais le duc de Guise fut lâchement assassiné au siège d'Orléans (1563) par un gentilhomme nommé Poltrot, et le roi de Navarre mourut des suites d'une blessure. Ces vicissitudes amenèrent l'ordonnance d'Amboise (mars 1563), qui assurait aux Huguenots la liberté du culte dans les villes. La réconciliation ne fut qu'apparente et momentanée. La tentative de s'emparer du roi, dans le château de Monceaux, fit éclater une seconde guerre civile (1567), et produisit des scènes sanglantes, des crimes horribles commis par les Huguenots à Nîmes. Ils obtinrent encore une fois, à l'aide de l'électeur palatin, la paix de Longjumeau (1568). Cette paix ne fut pour les Huguenots qu'un moyen de se fortifier. Ayant, en effet, obtenu des secours d'Elisabeth et des Pays-Bas, ils recommencèrent (1568) la troisième guerre civile qui dépassa de beaucoup les deux autres en fureur et en cruautés réciproques. Briquemaut, le principal chef des huguenots, portait un collier d'oreilles de prêtres assassinés. Cas-

pard de Coligny se mit à la tête du parti réformé, lorsque le prince de Condé eut succombé à la journée de Jarnac (1569), et arracha à la cour affaiblie <u>la paix de Saint Germain</u>. (1570). Elle accordait aux huguenots la liberté de conscience, plusieurs villes pour l'exercice public de leur culte, leur concédait le droit de remplir des charges dans l'État, et leur donnait, pour garantie, les villes fortes de La Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité.

Cependant, le souvenir des atrocités commises par les huguenots, entretenait une sourde fermentation parmi les catholiques. Charles IX dans l'espoir de maintenir la paix, chercha à gagner Coligny et l'attira à sa cour. L'amiral, profitant de la position, excita Charles contre sa mère, et fomenta la guerre de la France contre l'Espagne, en obtenant du roi qu'il soutînt les Pays-Bas révoltés. Pour se venger Catherine de Médicis voulut faire assassiner Coligny, mais la tentative échoua (22 Août 1572). Cet attentat exaspéra les huguenots qui s'étaient rendus en grand nombre à Paris, pour assister au mariage de Henri de Navarre avec Marguerite de Valois, sœur du roi; ils menacèrent de se venger si l'on ne punissait le meurtrier. C'est dans ces circonstances que la reine-mère, son fils le duc d'Anjou et ses affidés, décidèrent le roi à consentir à l'assassinat de Coligny et de ses principaux par-

tisans qu'ils accusaient de mettre la vie de Charles lui-même en danger. Donc, dans la nuit du 24 Août 1572, le duc de Guise pour venger son père, tue l'amiral, et le peuple excité contre les huguenots en fit un terrible massacre, qui s'étendit de Paris dans les provinces. C'est ce qu'on appelle la Saint-Barthélemy, fait que les ennemis de la religion n'ont cessé d'exploiter au profit de leur haine, et dont nous ferons l'objet d'une discussion spéciale.

## Henri IV et la ligue. – Richelieu. (1642).

L'espérance conçue par la Cour, d'affaiblir le parti des huguenots par la mort de leur chef, fut pleinement déçue. Les sectaires se disposèrent avec une fureur toute nouvelle à une quatrième guerre de religion (1573), et Charles n'ayant point d'armée prête à entrer en campagne, fut obligé d'accorder un nouvel édit de pacification aux huguenots, fortifiés d'ailleurs par leur alliance avec le parti des politiques. Charles IX, mort le 30 mai 1574, laissa un royaume divisé, un sceptre affaibli à son frère qui abandonna le trône de Pologne pour monter sur celui de France. Henri III n'eut, dans les circonstances où il se trouvait, ni l'énergie, ni la décision nécessaires. Il fut obligé de concéder aux huguenots victorieux, une paix incomparablement plus favorable que les précédentes (1576), qui leur assura le libre exercice de leur culte partout, excepté à Paris, une complète égalité de droits politiques

et civils, un nombre égal de membres calvinistes et catholiques au Parlement.
Ces conditions, si avantageuses, excitèrent le mécontentement des catholiques; ils formèrent à Péronne une Ligue contre les calvinistes, à la tête de laquelle le roi crut prudent de se mettre, aux États de Blois (1577). De nouvelles violations du dernier édit de pacification par les Huguenots, donnèrent lieu à une nouvelle guerre et à un second édit de Poitiers (de la même année), qui restreignit beaucoup les derniers avantages accordés. Henri III n'ayant pas d'enfants, et son frère, le duc d'Alençon, étant mort, le roi de Navarre et le jeune prince de Condé, chefs des calvinistes, semblaient pouvoir aspirer à la couronne. Les catholiques, dans la crainte d'un roi calviniste, voulurent élever au trône le plus proche parent catholique du roi, le cardinal de Bourbon, oncle de Henri de Navarre. Le cardinal publia dans ce but le manifeste de Péronne, de 1585. Il paraît qu'il eut le consentement oral du pape Grégoire XIII. Mais il revint sur l'approbation qu'il avait donnée au plan des ligueurs, dès qu'il en eut une connaissance plus exacte. Son successeur, Sixte V, rejeta de même la Ligue, comme une conjuration dangereuse; mais il déclara en même temps le roi de Navarre et le prince de Condé incapables de régner en France, en vertu des lois fondamentales du royaume. Henri en appela

au Parlement, qui déjà avait refusé de promulguer la bulle du pape. Une nouvelle guerre s'engagea (la guerre des trois Henri). Henri de Navarre en sortit victorieux à Coutras (1587). La Ligue releva la tête lorsque Henri III eut fait assassiner le duc de Guise, Henri le Balafre et son frère le cardinal. La Sorbonne de Paris se déchaîna si fortement contre le roi, qu'il dut s'allier à Henri de Navarre. Henri III mourut bientôt après de la main du Dominicain Jacques Clément, fanatique excité par la sœur des Guise (2 août 1589.) Henri IV fut généralement reconnu roi de France, sous la condition qu'il embrasserait la Religion catholique; ce qu'il fit en effet, convaincu qu'un catholique seul pouvait règner en France, et cédant à la fois à son intérêt et aux sages conseils de son ministre et de son ami Sully (25 Juillet 1593). Deux ans après, le pape releva Henri de la sentence d'excommunication, sous la condition qu'il soutiendrait l'Eglise Catholique. Cette adhésion du Souverain Pontife fit tomber la Ligue, qui montra bien par là, que tout en étant dangereuse pour la France, elle était, par le but qu'elle poursuivait, animée d'un bon esprit. Mais les Calvinistes persévérèrent dans leur esprit d'indépendance et de sédition, et surent obtenir de Henri IV, l'édit de Nantes (1598), qui leur concédait en tous lieux le libre exercice de leur religion, l'admission au Parlement de Paris, la formation de chambres spéciales dans le Parlement de Grenoble et de Bordeaux, l'autorisation de retenir des synodes, la création des universités de Saumur, Montauban, Montpellier et Sedan. Il fallut une grande sévérité pour faire enregistrer un édit si nouveau, et

le ressentiment des Catholiques fut entretenu par la persévérante intolérance des Calvinistes qui, dans le trente et unième article de la foi du Synode de Gap (1603), déclarent encore : " Nous croyons que le pape est vraiment l'antéchrist et le fils de la perdition annoncé par "la parole de Dieu sous l'image de la prostituée vêtue d'écarlate."
L'assassinat de Henri IV, par Ravaillac le 14 Mai 1610, se rattache à ces sourdes et implacables haines. Les huguenots furent épargnés sous la régence de Marie de Médicis, durant la minorité de Louis XIII (1610-43). Mais le vigoureux cardinal de Richelieu changea complètement de système à leur égard.
Une fois entré dans le Conseil du Roi, (1624-1642) Richelieu (Jean Du Plessis, évêque de Luçon) domina les affaires de l'Europe par son génie et par sa fermeté. Il prépara le règne de Louis XIV et inaugura le système politique qui consiste dans la subordination de tous les intérêts, même des intérêts religieux à l'omnipotence de l'état. (Raison d'état.) Richelieu avait un double projet : rendre la royauté absolue en France, et abaisser la puissance de la maison de Habsbourg en Autriche et en Espagne. Il réalisa son premier but par l'abaissement de la noblesse représentée surtout par le duc Gaston d'Orléans, frère du roi, et par la soumission à la quelle il força les Calvinistes qui, sous Richelieu, perdirent leurs places fortes et le droit d'avoir des troupes.
Le second projet entraîna le Cardinal-Ministre, à s'allier avec les protestants des Pays-Bas, de l'Angleterre, et surtout à intervenir dans la guerre de trente ans dont il est temps de parler.

Guerre de trente ans et traité de Westphalie. (1618-1648.)

Cette guerre qui fit retomber sur l'Allemagne tous les maux que l'hérésie avait produits, en Europe, fut l'œuvre des Protestants. "abdiquant tout sentiment patriotique, dit J. Moeller, ils s'allièrent contre leur empereur avec des puissances étrangères, et livrèrent ainsi leur patrie à des princes qui, sous prétexte de défendre la liberté religieuse, poursuivaient des projets ambitieux." - Cette appréciation nous est imposée par l'histoire, et des écrivains protestants (Leo, Menzel, Barthold) l'ont mieux compris que certains historiens Catholiques.[1]

Les successeurs de Charles-Quint, ne purent rétablir l'unité religieuse de l'empire. En se montrant favorable aux protestants, Maximilien II, (1564-1576) successeur de Ferdinand I, rendit la scission plus profonde, et prépara la décadence politique de l'Allemagne. - Sous Rodolphe II (1576-1612) qui avait une véritable aversion pour les affaires publiques, les états réformés formèrent l'Union (1606) qui fut soutenue par Henri IV, et à laquelle les états Catholiques opposèrent la Ligue (1609). L'empereur Mathias (1612-1619) ne parvint pas à calmer l'effervescence qui se manifestait partout et qui éclata sous son successeur.

Cette guerre se divise en quatre périodes suivant l'intervention de la nation étrangère qui la soutint.

1. Période allemande ou palatine (1618-1623) - La lutte commence en Bohême par la révolte des protestants contre l'empereur Ferdinand II (défenestration de Prague) et est soutenue par l'électeur Palatin, Frédéric V, auquel on offre la couronne impériale. Dès lors, l'armée catholique fut commandée par le baron T'serclaes de Tilly, le plus grand héros de cette guerre par sa bravoure, ses talents et sa piété. Il ne mourut qu'en 1623 après avoir gagné 36 batailles. On ne peut le rendre responsable des excès commis par des troupes mercenaires; la critique moderne a

1) cfr Moeller. Hist. univ. 3ième part. p. 157. -

prouvé que, bien loin d'avoir favorisé le pillage et l'incendie de la ville de Magdebourg, il fit tous ses efforts pour arrêter le feu.[1]

2. Période Danoise (1623-1629). La guerre semblait terminée, quand elle fut rallumée par Christiern IV de Danemark, appelé par les protestants. Il fut obligé de conclure la paix de Lubeck. C'est alors que se distingua le brave, mais ambitieux Waldstein.

3. Période Suédoise; (1629-1632) remplie par les guerres et les succès de Gustave Adolphe, roi de Suède, qui chercha à s'emparer de la couronne impériale.

4. La période Française, (1632-1648). Le Cardinal Richelieu qui déjà avait soutenu la guerre par ses subsides, intervint surtout après la mort de G. Adolphe. Il avait pour allié, le Chancelier Suédois, Oxenstiern. Les armées françaises commandées par Turenne et le prince de Condé remportèrent les victoires de Rocroi, de Fribourg, etc.

Ferdinand III, fils du généreux Ferd. II (1619-1637) ouvrit dès 1640, les négociations pour la paix, mais elles n'aboutirent qu'en 1648, époque à laquelle fut conclu le traité de Westphalie.

Toutes les puissances Européennes y prirent part, excepté la Turquie. Le traité ouvrit pour l'Europe une ère nouvelle et eut les résultats les plus importants, tant sous le rapport politique que sous le rapport religieux.

Sous le rapport politique, il enleva définitivement à l'empire Germanique sa prépondérance en en séparant des parties considérables (comme l'Alsace, la Lorraine données à la France, etc.) et en morcelant l'Allemagne en une foule de principautés indépendantes et souveraines.

[1] Sur le tombeau de ce grand chrétien et de ce grand capitaine, dans une église d'Altetting (Bavière), on lit cette magnifique épitaphe: "Hic, post tot,... ultimam exspectat tubam, Tilly."

Il donna de plus naissance au système de "l'Equilibre Européen".

Sous le rapport religieux, le traité de Westphalie fut la consommation, et comme la consécration de la réforme en adjugeant aux protestants les biens enlevés aux Eglises avant 1624, et en mettant les Catholiques, les Luthériens et les Calvinistes sur la même ligne dans le droit public. Aussi le nonce du pape, et le pape Innocent X lui-même dans la bulle: Zelus domûs Dei" protestèrent contre la violation des droits de l'Eglise.

En terminant ce sombre, mais fidèle tableau des bouleversements que la révolution religieuse du XVI siècle amena en Europe, nous sommes bien en droit de généraliser ce qu'un protestant a écrit de son pays:

" Quant au mot "réforme", il signifie changement en mieux, et certes, ils eussent été bien maladroits ceux qui ont opéré ce grand changement, s'ils n'avaient pu lui trouver un beau nom.

Cependant un examen franc et sincère nous convaincra facilement que ce changement fut pour le pis, et que ce qu'on appelle réforme fut enfanté par une incontinence brutale, nourri par l'hypocrisie et la perfidie et cimenté par le pillage, par la dévastation et par des torrents de sang!.... "

---

1) Cobbett. Hist. de la réforme protestante. Lettre I.

# Question de la Saint Barthélemy.

(Voy. Barthélemy. "Erreurs et mensonges historiques, 1863. Cantu, Histoire universelle VIII, p. 109 et la note F.; Rohrbacher, XXIV, liv. 86; "La St. Barthélemy par Audin avec la Critique d'Audley, reconnue juste par l'auteur; Revue Catholique II. etc.) —

Basés sur les preuves incontestables développées par des écrivains de toute opinion, nous établirons trois vérités quant à ce fait, dont l'impiété ou l'ignorance continuent à s'armer contre l'Eglise Catholique.

I La Religion n'a eu aucune part à la St. Barthélemy, ni comme motif, ni comme conseil, ni comme agent.

Comme Motif. L'esprit remuant et séditieux des huguenots, l'entreprise d'enlever deux rois, plusieurs villes soustraites à leur obéissance, des sièges soutenus, des troupes étrangères appelées dans le pays, quatre batailles contre le roi, enfin trois guerres civiles avec massacres et désordres, en voilà plus qu'il n'en fallait pour provoquer les excès de la Saint Barthélemy. L'amiral Coligny était devenu insupportable à la mère et au fils; le complot de le faire assassiner le 22 Août était un fruit de cette haine.

D'ailleurs on ne peut raisonnablement prêter la Religion comme motif à Catherine de Médicis et à Charles IX. Nous savons quelle était leur politique et celle de la Cour de France à cette époque. Les huguenots n'en souffrirent pas seuls; après la Saint Barthélemy, nous aurons l'assassinat du duc de Guise et d'un cardinal, sous Henri III. –

Comme Conseil:

On ne voit ni cardinaux, ni évêques, ni prêtres dans les délibérations de la Cour. Deux Cardinaux de Birague et de Retz qu'on accuse d'avoir encouragé la fatale décision étaient alors sans influence et ne furent élevés au cardinalat que longtemps après. Le Cardinal de Lorraine, représenté par le poète Chénier, comme bénissant les poignards des Catholiques avant l'exécution, était alors à Rome pour choisir un successeur à Pie V. Grégoire XIII, il est vrai, fit à cette occasion, chanter un Te Deum; mais c'est qu'il avait appris qu'une conjuration contre la vie du roi avait été découverte et avait donné lieu à un massacre des huguenots. "O noctem illam memorabilem, s'écriait Muret dans son discours, quae paucorum seditiosorum interitu, regem a praesenti caedii periculo... liberavit!" (Oratio XXII) –

Comme agent:

On ne fait mention des prêtres que comme sauveurs des huguenots. Le noble évêque de Lisieux, Jean Hennuyer, prit les huguenots de son diocèse sous sa protection, et il recueillit de son humanité toute chrétienne, la joie de les voir presque tous rentrer dans le sein de l'Église Catholique. D'ailleurs quelques ecclésiastiques se fussent-ils rangés parmi les meur-

triers, eût-on invoqué la religion pour légitimer ce massacre, il est clair que la religion n'en est pas responsable. Bien loin d'avoir excité la St. Barthélemy, la religion, comme le remarque M. de Falloux, était la seule force qui eût pu l'empêcher, en arrêtant, dès le principe, les excès des novateurs.

– II La saint Barthélemy ne fut point le résultat d'un complot tramé longtemps d'avance. – On n'en voit aucune trace dans l'histoire, et ce complot est invraisemblable. Au milieu des guerres et des pacifications continuelles, surtout pour Charles IX. Ceux qui étaient dans le secret de la cour, disent eux-mêmes que la résolution ne fut prise que la veille, par suite de l'assassinat manqué de Coligny. Les faits d'ailleurs, appuient cette affirmation: pourquoi, en effet cet attentat contre Coligny C'était donner l'éveil deux jours avant l'exécution du complot. Pourquoi le massacre n'a-t-il pas lieu sur tous les points à un jour fixé?... On le voit se communiquer d'une ville à une autre, depuis le 25 Août jusqu'au 3 Octobre. Il y a plus: la résolution prise subitement à la Cour ne regardait que Paris, dans les autres villes le massacre fut l'effet d'une réaction populaire excitée par les nouvelles venues de Paris. On n'attaqua les huguenots qu'à des dates différentes, et uniquement dans les villes où ils avaient dominé et exercé leurs ravages. M. Audin, qui suit constamment les mémoires des huguenots soutenait la thèse contraire à celle que nous venons de prouver; c'est cette erreur que relève surtout son critique, Audley, et l'auteur lui-même l'a reconnue avec loyauté, en avouant qu'à force de vouloir être impartial à l'égard du protestantisme, il n'avait pas su éviter l'excès contraire.

– III Le nombre des victimes de la St. Barthélemy a été certainement exagéré. –
Rien de certain sur ce nombre; il varie depuis dix mille jusqu'à cent mille? – Mais le calcul le plus intéressant est celui du martyrographe protestant qui avait le plus de moyens d'être bien instruit et le plus grand intérêt à ne rien omettre: s'il ne cherche en général le nombre des victimes, il suppose 30,000; s'il entre dans les détails, il n'en trouve que 15,000; et quand il veut les nommer, il n'en désigne que 786! Le nombre total a été réduit avec fondement à 2000, entre autres par Caveirac, Gandy, Barthélemy, etc. et ce nombre est adopté par La Popelinière lui-même, auteur Calviniste. – On comprend que ce fait a été orné à plaisir par les intéressés: on a dit que Charles IX avait tiré sur ses sujets, que la tête de Coligny avait été envoyée à Rome.

# Chapitre II.

## La vraie réforme par l'Eglise Catholique.

Art. I. Action de la papauté, ou le Concile de Trente, (1545-1563.) Saint Pie V et ses successeurs. (1566-1655).
Art. II. Les ordres religieux et leur influence au temps de la réforme.

### Art. I.

### Action de la papauté, ou le Concile de Trente (1545-63). Saint Pie V et ses successeurs. (1566-1655).

A cette révolution satanique du XVI siècle, enfantée par l'esprit d'orgueil et de dépravation et destinée à ne faire que des ruines en répandant partout l'erreur, la corruption, l'anarchie, l'Esprit de Dieu, toujours présent dans l'Eglise de Jésus-Christ, opposa d'une manière éclatante son action qui est vérité et vie.

Le mouvement de vraie réforme devait venir, à cette époque, comme à toutes les autres, de la papauté, qui est la tête et le centre de l'Eglise.

#### Le Concile de Trente.

Après Léon X, tous les efforts des Papes se concentrèrent en quelque sorte sur la réunion d'un Concile général

que l'on regardait comme le seul remède efficace à tous les maux du temps. Cette grande pensée eut sa réalisation dans le Saint Concile oecuménique de Trente, le plus célèbre de tous par les obstacles qu'il rencontra et par sa durée, par les matières qui y furent traitées, et enfin par les immenses résultats qu'il produisit.[1]

[1] Nous avons du Concile de Trente deux histoires diamétralement opposées. – La première est du Vénitien Pierre Sarpi, plus connu sous son nom de religieux servite, fra Paolo, publiée à Londres en 1619 sous un pseudonyme. L'auteur était un Luthérien sous le froc qu'il ne quitta pas. Son histoire, applaudie par les protestants, condamnée par l'index, rejetée par les Catholiques fut pleinement réfutée par le Jésuite Pallavicini, noble romain, élevé plus tard au Cardinalat. L'illustre historien se servit des pièces originales conservées aux archives du château S. Ange. A la fin de son ouvrage il indique 361 erreurs de fra Paolo, sans parler de plusieurs autres. – Saint Alphonse a mis en ordre et développé la partie doctrinale de l'oeuvre de Pallavicini : Concile de Trente, ou Défense des dogmes Catholiques, t. VI et VII des oeuvres dogmatiques.

"Il serait à désirer, dit le Cardinal Villecourt, que ce livre, qui est en quelque sorte, la clef des Saints Canons et des décrets du Conc. d. Tr., devînt de plus en plus familier tant aux ecclésiastiques qu'aux jeunes gens qui, selon l'expression du Saint lui-même, désirent connaître

Les obstacles. Les attaques des Turcs, les rivalités entre Charles Quint et François I, le mauvais vouloir des protestants retardèrent le Concile, jusqu'à ce qu'enfin Paul III, plus heureux que son prédécesseur Clément VIII, parvint après huit ans de négociations, à réunir cette assemblée à Trente, petite ville du Tyrol, aux portes de l'Allemagne et de l'Italie (1545).

Malheureusement Charles Quint au lieu de favoriser la liberté du Concile, voulut le diriger, donner le pas aux décrets de réformation sur ceux qui regardaient le dogme etc. Nous avons déjà dit un mot de son interim, et du sort qu'éprouva ce formulaire équivoque.

Lorsque dans la 8ème Session, la majorité des Pères eut décrété la translation du Concile à Bologne, à cause de la peste qui régnait à Trente, Charles Quint s'y opposa et força les évêques espagnols à ne pas quitter. Ces dispositions de la part de l'empereur amenèrent la suspension du Concile qui ne tint que deux sessions à Bologne.

Reprise à Trente par Jules III (1550), l'assemblée fut troublée par le roi de France, Henri II qui à cause de l'alliance du Pape avec Charles Quint, empêcha les évêques français de paraître à cette seconde réunion.(1)

à fond les vérités de notre foi." —

(1) Le Pape Jules III ne réalisa pas les espérances qu'il avait fait concevoir; toutefois il a été affreusement calomnié au sujet de l'impudente élévation d'un jeune homme de 18 ans au cardinalat.

La trahison de Maurice de Saxe qui avait forcé l'empereur à fuir et qui menaçait Trente fit une seconde fois suspendre le Concile (1551), malgré l'opposition de quelques évêques impériaux.

Le Pape Marcel II n'eut pas le temps de le convoquer de nouveau; Paul IV en fût empêché par les troubles (1555-1559). La troisième et dernière convocation se fit par Pie IV, aidé de son neveu, le cardinal Charles Borromée. (1560). Le concile fut terminé en 1563 avec la 25ième Session. Une foule de difficultés venant surtout de prétentions nationales et de la part des princes, avaient dû encore être vaincues pendant cette troisième époque. —

<u>Les matières.</u> La tâche de ce Concile était immense. Le Protestantisme, comme nous l'avons vu, avait ébranlé tous les principes, nié toutes les vérités, attaqué toutes les institutions; il n'avait fait que détruire. L'Église devait raffermir les principes, faire triompher la vérité des dogmes, venger et fortifier les institutions: elle devait édifier. C'est ce qu'elle fit; car le Concile de Trente est le monument le plus complet, le plus victorieux et le plus inattaquable élevé à la gloire de la religion Catholique.

Aux dogmes traités dans l'ordre le plus logique, les Pères joignaient les décrets de réformation. Ils dressaient ainsi le plan d'une véritable réforme, en l'appuyant sur la foi, c'est à dire, sur des principes fixes, sur une règle immuable et universelle; tandisque les novateurs criaient à la réforme, et en même temps la rendaient

impossible, en brisant toute règle, toute dépendance pour l'esprit et pour la volonté. Aussi bien, jamais assemblée ne réunit un plus grand nombre de cardinaux, d'évêques et de théologiens distingués par leur piété sincère et leur science profonde. Jérôme Ragosini, évêque de Nazianze, n'exagérait pas, lorsque dans le discours de clôture qui résume admirablement les travaux du Concile, il disait : "Nous avons vu dans cette assemblée non seulement des Pères mais des orateurs de tous les peuples et de toutes les nations catholiques. Et quels hommes ! Considérez-vous la doctrine ? ils sont les plus instruits ; l'expérience ? ils sont les plus habiles ; l'esprit ? ils sont les plus pénétrants ; la piété ? ils sont les plus religieux, la vie ? ils sont les plus irréprochables.

Résultats. "Les travaux du Concile de Trente ne seront jamais assez appréciés :"[1] La vérité de cette parole d'un docteur de l'Eglise ressort de ce que nous venons de voir, et mieux encore de ce qu'il nous reste à dire sur les résultats de cette sainte assemblée.

Le protestantisme vaincu sur le terrain doctrinal, les dogmes catholiques apparaissant dans un ensemble plus lumineux que jamais, la vérité terrassant encore une fois la nouveauté et les variations de l'erreur, par la triple unité des temps, des lieux et des choses, l'Eglise et la papauté triomphant de tous ceux qui leur reprochaient de négliger la réforme, voilà sans doute des

(1) St. Alphonse. Lettre au Pape Clement XIV pour lui dédier l'ouvrage sur le Concile.

fruits admirables, mais qui, aux yeux de l'histoire, sont surpassés par cette régénération, ce renouvellement aussi profond que durable, qui se manifesta dans l'Eglise après le Concile de Trente.

En effet, les lois portées par cette grande assemblée ne furent pas une lettre morte, les papes n'eurent rien plus à coeur que de travailler à leur exécution sérieuse et complète, et on peut dire que le Concile s'incarna en quelque sorte dans la cour Romaine pour se répandre et se maintenir dans l'Univers Catholique.

Pie IV lui donna une confirmation solennelle (1564) et fit rédiger une profession de foi qui résume tous les points définis. Il nomma une commission permanente de huit cardinaux chargés de l'interprétation et de l'exécution des décrets. Ordre fut donné à tous les évêques et invitation fut faite aux princes de tenir la main à l'exécution du Concile et de donner les premiers l'exemple d'une fidèle observation. — Cependant les princes catholiques ne secondèrent pas comme on était en droit de l'espérer le mouvement de la réforme qui s'opérait dans l'Eglise. Les décrets de discipline souffrirent, sur quelques points, des difficultés en Allemagne, et encore plus en France. Les évêques firent recevoir ces décrets dans des Conciles particuliers qui s'assemblèrent de toutes parts.

Les successeurs de Pie IV achevèrent son oeuvre et celle du Concile. Déjà on avait dressé le Catalogue

des livres dont la lecture était défendue, ainsi que les règles de l'Index. Le Catéchisme du Concile de Trente, commencé dans le Concile même, fut publié sous Saint Pie V. Le même Pape rétablit l'unité dans l'Office et le culte divin par la réformation du Bréviaire et du Missel. Le chant ecclésiastique fut corrigé et réglé. Grâce aux soins de Grégoire XIII et aux travaux des plus grands savants de l'époque, le Calendrier fut aussi réformé et adopté presqu'aussitôt par les états Catholiques (1582.)[1] Le même Pontife chargea l'illustre Cardinal Baronius de corriger le Martyrologe Romain, et une nouvelle édition en fut publiée.

C'est au grand Pape Sixte V que l'on doit l'importante institution des Quinze Congrégations Romaines qui furent chargées de l'expédition des affaires ecclésiastiques et du gouvernement de l'État Romain. Clément VIII acheva la réforme de la liturgie et perfectionna la publication de la Vulgate qui depuis lors n'a plus été changée.

(1) "Les nations protestantes différèrent plus ou moins d'accepter ce service rendu à la société, parceque il venait d'un pape; néanmoins elles finirent par se rendre; mais l'Angleterre seulement au siècle dernier. Il ne reste plus aujourd'hui en Europe que la Russie qui tienne à l'ancien style; et cela afin que les hommes voient dans tout son jour cette vérité historique, que le schisme est encore plus haineux et plus aveugle que l'hérésie elle-même."

(Rohrb. XXIV. Liv. 86ième)

C'est avec ce zèle et par ces grandes oeuvres que les souverains Pontifs s'efforcèrent de faire exécuter les décrets et les voeux du Concile de Trente.

Soumis plus directement à cette sainte activité, le clergé subit un changement merveilleux : le lien hiérarchique fut fortifié et l'union devint plus étroite ; bien des abus furent corrigés ; ce fut comme une floraison nouvelle de piété, de vertu et de zèle ; le Concile fut une des causes qui renouvelèrent et stimulèrent puissamment la science à cette époque.

Comme "il n'y a rien qui instruise ni qui porte plus continuellement les hommes à la piété et au culte de Dieu que la vie et l'exemple de ceux qui sont consacrés au divin ministère," (1) le renouvellement du clergé se communiqua aux simples fidèles en sorte que ce fut dans toute l'église une vie, une activité, une fécondité surprenante qui a duré jusqu'à nos jours. Parmi les décrets qui contribuèrent à cette heureuse restauration, nous citerons ceux qui regardent l'élection et la résidence des pasteurs, la tenue des synodes diocésains et des conciles provinciaux, les mariages clandestins ; cette dernière matière, à elle seule, dit le discours de clôture, était une cause suffisante pour convoquer un concile. Quant à l'oeuvre admirable des séminaires, elle fut jugée si salutaire, que les prélats s'écrièrent de toutes parts

(1) Conc. Trid. Ses. XXII. Cap. I. Ref. –

qu'ils se croiraient amplement dédommagés de tous leurs travaux, alors même que le Concile n'aurait point d'autre résultat.

Mais le centre de tout ce mouvement, le Saint-Siège avait-il franchement exécuté sur lui-même cette réformation si longtemps réclamée ?... Voici la réponse d'un historien protestant : "Si tous les éléments de la vie et de l'intelligence à cette époque étaient saisis et entraînés, comme nous venons de le voir, dans la direction de l'Eglise, la cour de Rome elle-même, chez laquelle se rencontrent tous ces éléments, devait nécessairement se trouver transformée. Déjà sous Paul IV, on s'en était aperçu ; mais l'exemple de Pie V produisit surtout un effet extraordinaire, et sous Grégoire XIII, tout le monde le citait et le prenait pour modèle." 1) Et en effet

Saint Pie V, (1566-1572).

(Michel Ghisléri) fut l'un des plus grands papes qui se soient assis dans la chaire de Saint Pierre. Entré de bonne heure dans l'Ordre des Dominicains, il s'était distingué par sa science, par sa vertu et par sa fermeté.

"Il fallait, dit encore Ranke, un Pape comme

---

1) Ranke. Histoire de la papauté au XVI et au XVII siècle. - t. IV. L. 4. § 10.

celui-ci, afinque la restauration religieuse fût non seulement publiée, mais encore introduite et pratiquée partout."

Saint Pie V trouva un digne auxiliaire dans Saint Charles Borromée, qui ne cessait de travailler à la réformation de l'Eglise et des Ordres religieux.[1]

Le Souverain Pontife ordonna que désormais la bulle "in cœnâ Domini" serait lue le Jeudi-Saint, non seulement à Rome, mais dans tous les pays chrétiens. Cet acte ne mérite guère les critiques que bien des auteurs lui ont prodiguées. Tout catholique, tout esprit impartial qui lira cette bulle, œuvre de plusieurs papes antérieurs, jugera qu'en la publiant, l'Eglise n'outrepassait pas ses droits, mais ne faisait que se défendre contre l'injustice et la violence par le moyen le plus légitime, l'excommunication.

Pie V eut aussi à condamner une erreur qui n'était que le système adouci de Luther et de Calvin; nous voulons parler du Baïanisme.[2]

Condamnation de Baïus. Le Concile de Trente, n'a-

1) On sait que les "humiliés" irrités contre le saint archevêque qui voulait les rappeler à la régularité primitive, apostèrent un scélérat pour l'assassiner. Le Cardinal ne fut pas même blessé, mais le pape fit punir le meurtrier et supprima ces religieux.–

2) S. Alph. H.H. II. chap. XII. art II et III Chap. XII.

yant donné aucune décision définitive sur les controverses portées jusque dans son sein entre les thomistes et les scotistes au sujet de la grâce, on vit bientôt se renouveler la discussion soulevée jadis par Pélage. Michel Baïus, professeur de théologie à Louvain (dep. 1551), en donna le signal. Dès qu'il monta dans sa chaire de théologie, il tonna, ainsi que son collègue Jean Hessels, contre la méthode scolastique, et enseignant selon la méthode de la théologie positive, il exposa simplement le dogme, en l'appuyant des textes de l'Écriture sainte et des passages des saints Pères, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Grégoire et surtout de saint Augustin. Il justifiait sa méthode d'enseignement en montrant l'abus que les protestants avaient fait des textes sacrés, qu'il fallait rétablir dans leur sens véritable. Ses collègues, plus anciens que lui, et tous dévoués à la méthode scolastique, Tapper et Ravenstein, furent, à leur retour de Trente, fort mécontents de la direction prise par Baïus, mais surtout du système qu'il commençait à dévoiler assez clairement. Ils en soumirent, de concert avec les Franciscains, dix-huit propositions à la sentence de la Sorbonne (1560). Quelques membres seulement en firent la censure. Baïus se crut par là même autorisé à publier des observations justificatives, dans lesquelles il cherchait à démontrer

que certaines de ses propositions, tout au plus, pouvaient mériter d'être blâmées, mais que la plupart étaient conformes à la sainte Ecriture et à la doctrine de Saint Augustin. Le cardinal Granvelle, archevêque de Malines, gouverneur des Pays-Bas, tâcha d'apaiser la querelle, et, la représentant comme la simple conséquence de quelques questions inusitées, il engagea le roi Philippe II à envoyer à Trente, comme députés de l'Université, les professeurs Baïus et Jean Hessels, en même temps que Cornélius Jansénius, plus tard évêque de Gand, et dès lors écrivain renommé (1563). Baïus, de retour, développa ses vues d'une manière plus nette encore, dans divers traités qui excitèrent une nouvelle polémique. L'affaire fut alors soumise au pape Pie V, qui condamna, par sa bulle de 1567, soixante-dix-neuf propositions, sans en nommer l'auteur. En 1579, Grégoire XIII renouvela la sentence de condamnation, à laquelle les partisans de Baïus ne voulaient pas se soumettre, prétendant ne pas reconnaître les propositions de leur maître dans la forme sous laquelle on les représentait. Cependant, en 1580, Baïus envoya un acte de soumission à Rome, et parvint ainsi à se maintenir dans sa charge.

Le système, dit justement l'Abbé Blanc se résume en ces deux idées: 1°) l'homme tombé de l'état d'in-

tégrité naturelle dans une impuissance absolue, ne peut plus opérer le bien qu'avec le secours de grâces efficaces et irrésistibles. 2°/ Dieu ne donne ce secours qu'aux prédestinés, au petit nombre des élus, sans autre raison que son bon plaisir.

Mais le plus beau titre de gloire de Pie V fut sa lettre contre les Turcs.

<u>Pie V et les Turcs.</u> Nous avons vu qu'après la prise de Rhodes en 1522, les chevaliers de St Jean se retirèrent à Malte (1532). Dieu leur donna un grand maître qui, à lui seul, valait une armée et un trésor, Lavalette. "Non aes, sed fides," c'était sa devise! Soliman envoya contre Malte 160 galères commandées par le plus habile de ses capitaines, Mustapha (1565); elles durent se retirer après 4 mois d'un siège à outrance. Malte était démantelée et ne comptait plus que 600 combattants: le Grand-maître songea à revenir sur le continent, quand Pie V lui écrit pour désapprouver son projet; il l'encourage en lui envoyant des secours d'hommes et d'argent. Les Turcs reprirent leurs conquêtes sous Sélim II, et attaquèrent l'île <u>de Chypre.</u>

S. Pie V conclut aussitôt une ligue avec Philippe II et les Vénitiens, mais les alliés se divisèrent et revinrent sans avoir rien fait. Chypre fut prise et ses habitants subirent le sort le plus affreux.

L'Italie était épuisée, le découragement dans tous les coeurs: seul Pie V reste ferme: il envoie partout ses légats. Philippe II et les princes d'Italie répon-

dent seuls à son appel. Marc-Antoine Colonna fut nommé lieutenant général et don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles Quint, généralissime. On ordonna trois jours de jeûne; une indulgence plénière fut promulguée; des Agnus Dei et des chapelets benits par le Pape furent distribués aux soldats. Les deux armées se rencontrèrent à Lépante, le 7 octobre 1571. La défaite des Turcs fut générale, ils perdirent 30.000 hommes, presque toutes leurs galères et surtout leur réputation d'être invincibles sur mer.

Pie V avait redoublé ses austérités, ses prières et ses aumônes depuis le départ de la flotte. Il eut une révélation divine de la victoire. Interrompant soudain un conseil, auquel il présidait, il dit aux prélats dont il était entouré: "Ce n'est pas le temps de parler d'affaires. Allez rendre grâces à Dieu dans son temple; notre armée vient de remporter la victoire." Et le Pontife se précipitait à genoux dans son oratoire. Les témoins notèrent le jour et l'heure de la vision du Saint Père: septième jour d'octobre, cinquième heure après midi.

C'était bien le jour et l'heure où triomphait la croix dans le golfe de Lépante! C'est en reconnaissance de cette victoire que Pie V fit insérer dans les litanies de la Sainte Vierge cette invocation: "Auxilium Christianorum" et que Grégoire XIII institua la fête du Saint Rosaire.

Depuis la victoire de Lépante, l'empire des Turcs a été toujours en décadence. Les croisés auraient pu aller conquérir Constantinople tombée dans l'épouvante; ils se

dispersèrent. Pie V non content du succès, qu'on venait d'obtenir, travaillait activement à former une seule ligue de l'Europe et de l'Asie pour détruire les Turcs à tout jamais, quand la mort vint arrêter ses projets (1572).

Cette mort fut pleurée à Rome et dans toute la Chrétienté; les Turcs en firent des réjouissances publiques à Constantinople. - Voici comment le brillant historien de ce grand et saint Pape a résumé son pontificat:

Remettre les armes aux mains de Lavalette; intervenir dans les diètes orageuses de l'Allemagne; maîtriser le caractère chancelant de Maximilien (Max. II empereur d'Allemagne); se jeter au milieu des combats entre les huguenots et les Catholiques; exhorter Charles IX à la fermeté, Catherine sa mère à la droiture; pacifier la Corse et fléchir ses vainqueurs; soutenir Marie-Stuart de ses conseils, la cause écossaise de ses deniers; affronter la puissance de l'Angleterre, sommer Elizabeth de régner selon Dieu ou de descendre du trône; modérer ou exciter Philippe II; jeter le manteau de l'Eglise sur toute l'étendue de l'Amérique, dérober les peuples sauvages à la cruauté de leur maître ou à l'abrutissement de la servitude; pénétrer dans les secrets complots des Maures, éveiller la surveillance à l'égard de l'islamisme vaincu et persévérant au cœur de la chrétienté, combattre dans les Pays-Bas l'hérésie naissante, et trancher avec le glaive de la toute-puissante parole la révolte de Louvain; re-

venir sur ses pas auprès de Maximilien pour consolider une oeuvre imparfaite, et redresser un esprit qui s'égare; courir en Pologne pour dompter des passions irascibles et calmer d'impatients chagrins (affaire du divorce de Sigismond-Auguste); venger, malgré lui, Borromée à Milan; couronner, malgré l'Empire, un serviteur de l'Eglise à Florence (Cosme de Médicis, créé Grand duc de Toscane); . . . . . telle est l'esquisse d'un grand règne, telle serait la gloire d'un grand pape, et pourtant ce n'est que la moitié d'un éloge de Pie V! Dans l'immensité de ses travaux, on pourrait oublier un grand saint, et c'est cependant en lui ce qui ne se doit pas perdre de vue. Il faut se rappeler qu'à la même heure où son nom planait d'un bout d'un monde à l'autre, comme la vivante terreur des méchants et l'efficace protection des justes, Rome n'était touchée que de son humilité, de ses mortifications, des ineffables douceurs de sa tendresse et de sa charité pour les petits et pour les pauvres : l'Europe admirait le successeur de Grégoire VII, Rome vénérait l'imitateur des plus fervents cénobites." (1) Pie V fut canonisé par Clément XI en 1712.

## Les successeurs de Saint Pie V jusqu'à la moitié du XVII siècle.

Comme nous avons vu les événements principaux qui se rattachent aux pontificats suivants, nous

(1) De Falloux. Histoire de Saint Pie V. II. Ch. XX.

n'aurons que quelques faits à ajouter.

Grégoire XIII (Hugues Buoncompagno) (1572-85) succéda au pape Pie V. Profondément versé dans la science du droit, il donna des preuves de ses connaissances dans la nouvelle publication du droit canon et dans les améliorations qu'il fit au calendrier, comme nous l'avons déjà dit. Grégoire aimait les arts et la magnificence, non par orgueil, mais par intérêt pour son peuple et l'Église. C'est ainsi qu'il fonda de nombreux collèges à Rome pour les Catholiques irlandais, allemands, pour les Juifs, les Grecs, les Maronites, pour la jeunesse Romaine; qu'il institua la nonciature et embellit Rome de plusieurs édifices remarquables.

Le pontificat de Sixte Quint, malgré sa brièveté (1585-90) est l'un des plus importants des temps modernes. L'histoire sérieuse rejette les fables débitées sur les occupations de la jeunesse de ce grand Pape et sur la manière dont il fut élu dans le Conclave. Le principal auteur de ces fables est le romancier historique, Grégoire Leti, né à Milan, en 1630. Après avoir dissipé son patrimoine en débauche, il se fit Calviniste à Genève, et vécut du produit de ses romans satiriques et licencieux qu'il intitulait "histoires." C'est ainsi qu'il a fait la "Vie de Sixte Quint" suivie par la plupart des historiens.(1)

Il importe peu, du reste, que Félix Peretti (c'était son nom)

(1) Le Père Tempesti Cordelier a composé une autre histoire de Sixte Quint, sur des documents authentiques recueillis avec des soins infinis et publiée à Rome en deux volumes (1754). Voy. Rohr. t. XXIV. Liv. 86ème.

ait ou non gardé les pourceaux dans son enfance; ce qui est certain, c'est qu'il n'arriva point au pontificat suprême par des voies injustes ni hypocrites; c'est qu'une fois assis dans la chaire de St. Pierre, l'humble franciscain se montra aussi grand roi que pontife plein de zèle pour la discipline et pour la gloire de l'Eglise. Il fallait un caractère aussi ferme et aussi résolu que le sien, pour purger les Etats de l'Eglise des brigands qui les infestaient, pour rétablir les finances du Saint-Siège, agrandir et embellir Rome, qu'il dota d'aqueducs et dont il vit la population s'élever jusqu'à cent mille âmes. La sécurité reparut partout, les pauvres furent soulagés, l'industrie prit un nouvel essor, la coupole de St. Pierre fut achevée, la croix surmonta l'obélisque de Caligula relevé, la bibliothèque vaticane fut considérablement agrandie. En même temps, Sixte-Quint portait des règlements pour empêcher le retour des abus du népotisme; il achevait la réorganisation décrétée par le Concile de Trente; il faisait réimprimer les Pères. Enfin montrant partout sa vigilance et sa fermeté, il déjouait la politique perfide des princes protestants de cette époque.

Les successeurs de Sixte-Quint marchèrent sur ses traces. Les trois premiers, Urbain VIII (1590), Grégoire XIV (1590-91), et Innocent IX (1591) régnèrent trop peu de temps pour faire de grandes choses; le quatrième, Clément VIII (1592-1605) eut le bonheur de recevoir l'abjuration de Henri IV, qui assura le triomphe du Catholicisme en France (1595-1605).

Léon XI (1605) ne régna pas un mois; il promettait à l'Eglise

un excellent pontife.

Le Pape Paul V (1605-21) se montra ferme et zélé pour la discipline; son pontificat est l'un des plus glorieux de cette époque. La réforme commencée au Concile de Trente, prit alors un caractère spécial par la fondation d'une multitude d'établissements monastiques et par le rétablissement de la discipline dans un grand nombre d'autres, comme nous le verrons dans l'article suivant.

Un seul reproche pourrait être fait à ce grand pape; généreux et magnanime en toutes choses, il le fut également à l'égard de sa propre famille; mais ce qui atténue ce reproche, c'est que cette famille se montra digne de l'éclat et de l'opulence qu'elle lui devait; les Borghèse sont une des gloires de Rome pour leur zèle héréditaire à favoriser les meilleures institutions, et pour la noble générosité qu'ils ont toujours montrée dans la fondation des œuvres de charité chrétienne.

Paul V se montra le ferme défenseur des droits de l'Église contre la république de Venise. Il lança l'excommunication (1606) et les religieux quittèrent le pays. Paul Sarpi soutint les schismatiques; Henri IV accommoda le différend, et les religieux, à l'exception des Jésuites, purent rentrer.

Grégoire XV (1621-23) contribua puissamment à la propagation de la foi en instituant une congrégation de cardinaux sous le titre de Propaganda Fide, chargée de s'occuper, dans des séances regulières, de la direction des

missions dans toutes les parties du monde, c'est la Propagande. Il eut aussi la gloire de porter le mode d'élection des Souverains-Pontifes à sa plus grande perfection. Il déclara qu'à l'avenir "l'élection du pontife Romain se ferait par le suffrage secret des deux tiers des cardinaux présents, à moins que tous ces cardinaux ne commissent l'élection à un ou plusieurs d'entre eux, ou que tous, sans concert préalable et comme par inspiration, s'accordassent à élire la même personne." Une seconde constitution de Grégoire XV sur le même objet, compléta la première; Urbain VIII les confirma toutes deux, et dès lors les élections pontificales purent servir de modèle à toutes les autres.

Urbain VIII (1623-44) fut à la fois homme d'état, savant distingué et poète de talent. Le zèle qu'il déploya pour les intérêts de la religion confirma les heureuses espérances que sa promotion avait fait concevoir. Innocent X (1644-55) eût été un pape irréprochable, si l'amour de ses proches ne l'eût entraîné dans des luttes regrettables, et s'il n'eût pas laissé trop d'influence à la veuve de son frère, Olympia Maldachina. Les anecdotes qu'on raconte à ce sujet, ne reposent guère que sur l'autorité fort suspecte de Grégorio Léti. Quoiqu'il en soit, Innocent X fut le dernier pape dont le népotisme fit de l'éclat. Son successeur Alexandre VII s'en ressentit encore, mais depuis deux siècles il n'en est plus question. Ce qui n'est pas une

preuve médiocre), observe l'abbé Rohrbacher, que l'Eglise Catholique est vraiment animée de l'esprit de Dieu; car suivant l'esprit du monde, le népotisme est la première des vertus, le premier des devoirs.

---

# Article II.

## Les ordres religieux et leur influence au temps de la réforme.

## (Sainteté - Science - Apostolat.-)

---

L'histoire du protestantisme ne nous a que trop bien montré que dans la lutte formidable soulevée contre l'Eglise au XVI siècle, les membres des anciens Ordres religieux n'avaient pas rendu les services qu'on aurait pu en attendre. Les uns étaient restés spectateurs du combat sans y prendre part; d'autres bien nombreux avaient donné le scandale de l'apostasie et de la révolte.

C'est alors que l'Eglise qui trouve dans l'Esprit de Dieu une source intarissable de vie, enfanta au milieu des troubles et de la corruption du monde, toute une phalange de nouveaux ordres destinés à être les plus vaillants auxiliaires et la gloire la plus pure du Catholicisme. Mais l'ordre providentiel de cette époque, celui qui rendit le plus de services à l'Eglise, fut la Compagnie de Jésus. Saint Ignace né au château de Loyola en Espagne (1491) suivit d'abord la carrière mili-

taire; il se convertit à la suite des blessures qu'il avait reçues au siège de Pampelune (1521) et résolut de se consacrer tout entier au service de Dieu. Il vint à Paris pour étudier les sciences religieuses et profanes et trouva bientôt des compagnons aussi zélés que lui pour la gloire de Dieu et le salut des âmes: Lefèvre, Xavier, Laynez, Salmeron, Bobadilla, et Rodriguez. Ce furent là les pierres fondamentales du nouvel institut que Paul III approuva sous le nom de Société ou de Compagnie de Jésus (1540). Aux trois voeux de religion les Jésuites ajoutaient celui d'une obéissance absolue au pape par rapport aux missions. Les oeuvres auxquelles ils se dévouaient spécialement étaient la propagation de la foi chez les infidèles, la défense de cette foi contre les hérétiques au dedans, le ministère de la prédication et de la confession, enfin l'instruction et l'éducation de la jeunesse.

Bénie de la bénédiction d'en haut, favorisée des Souverains Pontifes, la Compagnie de Jésus se répandit rapidement, déployant partout son activité pour le bien de l'Église. Lorsque le Saint Fondateur mourut en 1556, la société comptait déjà cent collèges et plus de mille membres; ses enfants étaient établis en Italie, en Espagne, en Autriche, en Bavière, en France, et parcouraient le Brésil, l'Inde, le Japon et l'Ethiopie.

Mais le premier théâtre des Jésuites fut l'Allemagne sur laquelle il semblait qu'une véritable barbarie allait s'étendre par les ravages du Protestantisme. Ferdinand I demanda les nouveaux religieux (1551) et parmi ceux qui furent envoyés on distingua dès lors, Le Jay et le Bienheu-

reux Canisius. Celui-ci par des instructions suivies de prédications fréquentes, une nouvelle organisation de l'université de Vienne, la publication d'un nouveau Catéchisme et la sage administration du diocèse, eut la gloire de ramener la plupart des protestants au Catholicisme. Le célèbre Collége de Fribourg rappelle également l'activité de ce saint et savant religieux.

Les mêmes succès accompagnèrent les Pères Salmeron, Le Jay et Canisius en Bavière, où ils avaient été appelés par suite des mêmes circonstances (1549). Là comme à Cologne, à Trèves, à Mayence, à Anvers, à Prague, à Posen et dans beaucoup d'autres villes, où ils avaient fondé des collèges, les Jésuites devinrent l'appui et le rempart de l'Eglise.

D'autres ordres apportèrent leur concours aux efforts de la Papauté luttant contre l'esprit d'indépendance et de schisme.

Ce furent les Capucins, qui appartiennent à la famille de saint François et qui prirent à tâche de combattre les abus des couvent dégénérés, par une pauvreté rigoureuse, par l'abnégation la plus entière et l'humilité la plus complète (1528).

Les Théatins, fondés par Saint Cajétan de Thienne; leur premier général, Caraffa, devint le Pape Paul IV. Comme prédicateurs et comme missionnaires, les Théatins furent la pépinière du haut clergé.

Les Somasques qui eurent pour fondateur Saint Jérôme Emilien, fils d'un Sénateur de Venise (1528). Ils se

consacraient à l'instruction et surtout au soin des orphelins.

Trois gentilshommes instituèrent vers la même époque les Barnabites, approuvés par Paul III. Ils avaient pour but les missions et l'instruction.

Les oblats de Saint Charles Borromée étaient des prêtres destinés à maintenir et à renouveler par leurs exemples, la ferveur et le zèle du clergé séculier.

Nous ne pouvons oublier les Oratoriens fondés par le célèbre Saint Philippe de Néri, né à Florence. Les Pères de l'oratoire n'étaient liés par aucun voeu, ils avaient pour but l'instruction du peuple, mais s'adonnaient aussi à de fortes études.

C'est d'après l'exemple de Saint Philippe, que le Cardinal de Bérulle institua en France, avec quatre prêtres, les Pères de l'Oratoire de Jésus pour la réforme et l'éducation du clergé français (1611). C'est de là que sortirent Malebranche, Morin, Thomassin, Bernard Lamy, Massillon, etc.

L'ordre des Bénédictins produisait à la même époque une nouvelle branche destinée à ressusciter sa gloire antique. Didier de la Cour, placé jeune encore à la tête de l'abbaye de Saint-Vanne, résolut d'y remettre en honneur l'étude des sciences et des lettres, et d'y faire adopter une réforme devenue indispensable. La nouvelle règle confirmée par Clément VIII (1604) fut favorablement accueillie en France et donna naissance à la Congrégation de St Maur que Grégoire XIII autorisa.

Elle produisit bientôt des hommes que la science a immortalisés pour leurs travaux historiques: Mabillon, Montfaucon, Ruinart, Martène, Durand, Le Nourry, Martianay etc.

Nommons encore les Frères de Saint Jean de Dieu, chargés des hôpi-

taux, les Pères de la Doctrine Chrétienne, les Clercs réguliers des écoles pies fondés par Saint Joseph Calazanze, Espagnol (+1648). Les deux dernières Congrégations se consacrèrent à l'éducation de la jeunesse. – En France, le grand Saint Vincent de Paul fondait les Lazaristes pour l'oeuvre si utile des missions et des séminaires.

Dans cet admirable renouvellement de la vie religieuse, les femmes ne restèrent pas en retard.

Autorisée par Pie IV, l'incomparable Sainte Thérèse (1515-82) commença à réformer les couvents des Carmélites (1562). Son courage surmonta tous les obstacles, et grâce au concours de Saint Jean de la Croix, la réforme s'étendit même aux Carmes.

L'ordre de la Visitation dut aussi son existence à deux grands âmes, que Dieu avait unies : Saint François de Sales et Sainte Jeanne de Chantal (1610). La Visitation fut approuvée par Paul V, et au soin des malades, les religieuses ajoutèrent l'éducation des jeunes filles.

Déjà dans ce but, Sainte Angèle de Brescia avait fondé les Ursulines, ainsi appelées de leur patronne, Sainte Ursule, et confirmées par Paul III (1544).

Saint Vincent de Paul a dû nous rappeler l'institut qu'il fonda en 1618 et dont l'histoire et l'éloge sont renfermés dans son nom : les Soeurs de la Charité. –

Nous ne pouvons qu'énumérer, mais on écrirait et on a écrit des volumes pour montrer l'influence immense qu'ils exercèrent à une époque, où l'Eglise

subissait la crise la plus terrible qu'elle ait eu à traverser. Par ces renforts le siècle de Luther, de Calvin, de Henri VIII vit se réaliser cette loi de la Providence qu'une étude chrétienne et sérieuse de l'histoire ne peut méconnaître : pour sauver les âmes de bonne volonté, Dieu proportionne l'action du bien à l'action du mal.[1]

Qu'était-ce que le Protestantisme ? Corruption, erreur, séparation de l'Eglise Catholique, les faits que nous avons vus au Chapitre premier nous l'ont assez prouvé.

Or, le temps qui vit cet effroyable déchaînement de l'esprit du mal, vit aussi une effusion nouvelle et abondante de l'Esprit de Dieu, qui pour le triomphe de la vertu, de la vérité, et la propagation de l'Eglise, donna au monde une phalange nombreuse de Saints, de savants et d'apôtres.

## Saints.

Que de noms de saints ne venons-nous pas de rencontrer dans l'énumération des familles religieuses, qui sont nées ou se sont réformées à cette époque ! Que d'autres noms restent à nommer. Thomas de Villeneuve, Barthélemy des Martyrs, archevêque de Brague, François Xavier, Louis de Gonzague, Stanislas Kostka, François de Borgia, Marie Magdeleine de Pazzi et vingt autres !

On les vit surtout fleurir en Espagne, sous l'heureux gouvernement de Philippe II, de Philippe III et de Philippe IV, et en Italie, deux pays, que la réforme n'avait pu envahir.

Le parallèle de ces héros du Catholicisme avec ceux de

(1) Voy. I. Introduction. 52.

la réforme serait frappant. Quel contraste, par exemple, entre un Luther, un Zwingle, un Calvin, et ce Charles Borromée (1538-84) Cardinal et archevêque de Milan; le modèle des pasteurs, le type des vrais réformateurs par ses vertus, sa charité et son zèle; ce François de Sales (1567-1660), évêque de Genève, l'un des plus beaux caractères qui aient honoré l'humanité, et dont le zèle sut ramener soixante six mille hérétiques et composer des ouvrages qui lui ont mérité le titre de Docteur de l'Église; enfin ce Vincent de Paul (1576-1660), vrai prodige de charité, qui créa des oeuvres dont chacune aurait occupé et illustré la vie d'un homme: institut des Soeurs de la Charité, soin des galériens, fondation des Lazaristes, oeuvres des missions, des séminaires, des retraites sacerdotales en France et au dehors, fondation d'hôpitaux, d'orphelinats, secours prodigieux apportés aux provinces ravagées à la fin de la guerre de trente ans, etc. –

## Sciences.

La lutte contre le Protestantisme, le Concile de Trente et les discussions qui s'élevèrent au sein même de l'Église, l'institution des Ordres nouveaux, et spécialement des Jésuites, excitèrent un mouvement scientifique très-prononcé pour le triomphe de la vérité. Les controverses avec les novateurs donnèrent à la théologie, à l'exégèse et à l'histoire un caractère polémique que ces sciences n'avaient pas et qui servit à leur développement.

Il faut citer en première ligne, en ce genre "les Controverses" du Cardinal Bellarmin de Florence (1542-1621), arsenal immense, qui a fourni des armes à la plupart des théologiens contre le protestantisme jusqu'à nos jours.

Grâce à une vie aussi laborieuse qu'exemplaire, le savant Jésuite écrivit d'autres ouvrages encore, un commentaire des psaumes, le Catéchisme de la doctrine Chrétienne recommandé par plusieurs papes, une grammaire hébraïque etc.

Le Jésuite Espagnol Suarez (1548-1617) dont la piété égalait la science, a laissé 23 vol. in folio qui lui ont mérité la réputation du plus grand théologien de son temps. Il se distingue à la fois et par la profondeur, et par la clarté, et par une érudition immense.

A l'occasion du serment d'allégeance imposé par Jacques I, l'autorité du pape vis à vis des princes fut soutenue par Bellarmin et Suarez contre le roi et ses théologiens Barclai et Richer, syndic de la Sorbonne.

Par son principe, que toute puissance réside de droit naturel et divin dans la Communauté, Richer faisait du pape le chef ministériel de l'Eglise et détruisait la monarchie civile comme la monarchie ecclésiastique. Aussi son écrit "De ecclesiasticâ et politicâ potestate" fut-il condamné à Rome et par plusieurs Conciles provinciaux, et mal vu de Richelieu qui força l'auteur à se rétracter (1629). L'ex-Jésuite Marc Antoine de Dominis,

devenu archevêque de Spalatro, et qui déjà avait soutenu la république de Vénise contre Paul V, reprit la thèse de Richer et la délaya dans trois volumes in fol. sous le titre : De republica ecclesiastica. Le livre fut condamné par la Faculté de Paris (1617) et l'Auteur mourut au Château Saint Ange (1625).

Parmi les princes de la théologie positive et polémique, il faut placer un autre membre de la Compagnie de Jésus : Denys Pétau, d'Orléans (1583-1652). Entre ses nombreux ouvrages, qui se rapportent à l'histoire, à la Chronologie, à la Dogmatique etc. nous ne citerons que son "Rationale temporum" et ses "Dogmata theologica".

L'Espagne donna à Saint Thomas de dignes commentateurs dans G. Vasquez S. J. (1551-1604), dans Bannez O. P. (+1604) et P. de Ledesma O. P. (+1616).

Bannez avait eu pour maître le Dominicain, Melchior Cano (+1560) bien connu par son excellente introduction à la dogmatique : De locis theologicis. Nous passons sous silence d'autres théologiens célèbres, le cardinal Tolet, (+1596), Sanchez, (1610), nés l'un et l'autre à Cordoue, Sylvius, professeur de l'université de Douai (+1649) etc.

On comprend qu'à cette époque, où les novateurs firent un si grand abus des textes sacrés, l'Ecriture Sainte dut être l'objet de travaux importants; ils

furent exécutés par Vatable (+1547), par les Jésuites Maldonat (+1583), Cornélius a Lapide (+1637), Bonfrérius (+1643), Ménochius (+1655), par Estius, chancelier de l'université de Douai, Jansénius, évêque de Gand (+1576) Sixte de Sienne, et bien d'autres encore.[1]

Pour donner des ancêtres à la nouvelle religion, quelques Docteurs Luthériens entreprirent d'écrire à Magdebourg une histoire ecclésiastique par siècles ou par centuries. Saint Philippe de Néri ordonna à Baronius, membre de l'oratoire, de répondre aux Centuriateurs de Magdebourg; l'humble et savant religieux obéit en écrivant ses "Annales ecclésiastiques" qui vont jusqu'en 1198 et ont été continuées depuis. Une oeuvre plus gigantesque encore fut celle de J. Bollandus S. J. qui reprenant le plan de son confrère Rosweide, commença cette entreprise des Acta Sanctorum, qui ne pouvait être exécutée que par des hommes qui se perpétuent dans leurs successeurs.

Cet admirable ensemble de travaux se couronne par les ouvrages ascétiques qui parurent à la même époque: les exercices spirituels de Saint Ignace, les Oeuvres de Sainte Thérèse, dont la doctrine est "céleste," au jugement de l'Eglise; les écrits moins goûtés et plus obscurs de

(1) Sixte de Sienne, né dans le Judaïsme, se convertit et se fit franciscain. Retombé dans l'erreur, il fut condamné par l'Inquisition, mais le commissaire général du St Office, Ghisleri (Pie V) le ramena à la vérité et le fit entrer chez les Dominicains.

*Saint Jean de la Croix*; "*l'Introduction à la vie dévote*" et "l'amour de Dieu," ouvrages dus à la plume inimitable de Saint François de Sales et qui exercèrent tant d'influence, *le Combat Spirituel* par Scupoli, les *Oeuvres de Louis de Grenade* etc. (1)

La question de la grâce, si mystérieuse et si débattue, excita une lutte ardente entre les théologiens du XVI siècle.

Le baïanisme avait été vivement attaqué par deux théologiens de Louvain, les Pères *Léonard Lessius* et *Jean Hamel*, Jésuites que leur zèle semblait faire tomber dans l'excès opposé. La faculté de théologie de Louvain rejeta en effet 34 de leurs propositions que les partisans de Baïus assimilèrent au Sémipélagianisme. Sixte V défendit aux deux partis de se condamner mutuellement (1588). Malheureusement on vit paraître alors le célèbre livre du Jésuite espagnol *Louis Molina* "de Concordia gratiae et liberi arbitrii." C'était, dit l'abbé Blanc, le même système que celui soutenu par le P. Lessius.

Molina enseignait que la grâce efficace n'est telle que par la libre coöpération de notre volonté, et en conséquence, il reconnaissait des grâces purement suffisantes, savoir celles auxquelles la volonté résiste. Les Jésuites (de Valentia, Tolet, etc.) ... sauf quelques exceptions soutinrent leur confrère; les Dominicains (Bannez, Alvarez *etc.*) dévoués à la doctrine de S. Augustin et de St. Tho-

(1) On trouvera tous les détails qu'on peut désirer sur les nombreux écrivains que nous avons nommés, dans la Bibliographie Universelle, "De Backer," "Bibliothèque des écrivains de la Comp. de Jésus, et Hurter, S.J. "Nomenclator litterarius" depuis le Concile de Trente.

mas, se déclarèrent contre; la dispute s'échauffa, s'étendit, et bientôt toutes les écoles et les universités se divisèrent en deux camps, sous le nom de *Thomistes* et de *Molinistes*. Le système des Thomistes, défenseurs de la grâce efficace par elle-même, avait quelque affinité avec l'hérésie de Calvin; celui des Molinistes avec l'hérésie des Pélagiens et des Semi-Pélagiens; et, comme on le pense bien, chaque partie ne manquait pas d'imputer à ses adversaires l'erreur même dont ils s'approchaient. Le Pape *Clément VIII*, ayant évoqué l'affaire à Rome, institua la congrégation *de Auxiliis*, composée de Cardinaux et de théologiens (1597). Les plus habiles d'entre les Jésuites et les Dominicains défendirent leurs opinions respectives, et après bien des disputes où brilla surtout le fameux Dominicain Thomas Lémos, un Hercule en ce genre, le pape Paul V termina cette discussion de 10 ans par où il semble aujourd'hui qu'on aurait pu la commencer. Il congédia les deux partis et laissa à chacun la liberté de suivre son sentiment, avec défense formelle de qualifier d'hérésie ou de témérité le sentiment contraire.

La Controverse de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge, née jadis entre les Dominicains et les Franciscains et réveillée au XVI siècle, eut une issue à peu près semblable: les deux ordres renouvelèrent auprès de Grégoire XIII leurs tentatives pour avoir une solution que le prudent Pontife ne leur accorda pas plus que ses prédécesseurs.

A cette époque se rapportent la publication et la con…

nation de l'Augustinus de Jansénius, évêque d'Ypres, mais nous préférons rattacher ces faits à l'histoire complète du Jansénisme.

En dehors de ces travaux exclusivement religieux, les sciences exactes prirent un développement remarquable. Il se manifesta par l'apparition simultanée d'un certain nombre de génies supérieurs qui s'immortalisèrent par leurs découvertes. Voici les plus illustres : le Chanoine Copernic (1543), renouvela l'hypothèse du mouvement de la terre autour du soleil ; un illustre astronome Danois, Tycho-Brahé (1601) donna aussi son système planétaire ; Képler (1630) fut grand astronome ; Torricelli (1647) célèbre mathématicien ; Gassendi (1655) professa la théologie et la philosophie à Aix et les mathématiques au collège de France à Paris, enfin Galilée et Descartes dont nous nous occuperons d'une manière spéciale à la fin de cette époque.

En même temps, le sentiment Catholique inspirait encore les arts et la littérature. L'Italie voyait le Corrège, le Titien, les Carrache, le Dominiquin, Guido Reni ; les Pays-Bas, Van Dyck, Crayer, le célèbre Rubens (+1640) et Rembrandt (+1674) ; la France, Nicolas Poussin et un peu plus tard le Brun (+1690) ; les bords du Rhin, Albert Durer (+1528) et Holbein (+1554) etc.

La poésie prit un nouvel et religieux essor par le Tasse dans sa "Jérusalem délivrée," et par les deux Espagnols Caldéron de la Barca, chanoine de Tolède et Lope de Vega, mort dans le cloître.

Le génie de Palestrina rendit à la musique sa véritable dignité et en assura pour toujours la conservation

pa. la Messe dite, Missa Marcelli (1555).

Grâce aux ordres religieux, et surtout aux enfants de Saint Ignace, l'Eglise opposait donc la science de ses théologiens et les vertus de ses saints aux erreurs et à la corruption de la réforme. Il lui restait à réparer par la conversion de nouveaux peuples, la grande défection des nations de l'Europe. Les Missionnaires accomplirent cette oeuvre en s'élançant dans l'Ancien et dans le Nouveau monde pour prêcher la foi du Concile de Trente à des peuples innombrables.-

## Missions.

L'Inde.- Depuis le milieu du XIII siècle, de zélés missionnaires avaient travaillé à la conversion des Indiens, mais le succès de cette grande oeuvre était réservé à un nouveau Saint Paul, à Saint François Xavier, la gloire de la Compagnie de Jésus.

Pendant les sept ans qu'il évangélisa ce pays (1542-49) la vie apostolique du serviteur de Dieu, ses miracles, ses immenses travaux étendirent le règne de la foi, non seulement dans les possessions portugaises, mais au loin, dans des régions encore toutes idolâtres et dans les îles.

Les conquêtes du grand apôtre furent continuées par d'autres enfants de Saint Ignace, et surtout par le P. Nobili, neveu de Bellarmin, et par le Bienheureux J. de Brito, martyrisé en 1693. Le premier apparut dans l'Inde sous la forme d'un Brahme pénitent (Sanniassis), évi-

ta le contact des Parias, et réussit à convertir une nombreuse population. Malheureusement ce mode de conversion, ce système d'accommodement occasiona entre les Jésuites et les Franciscains la longue controverse sur les usages ou rites malabares, dont nous parlerons plus loin.[1]

L'Evangile fut aussi prêché dans l'Inde au delà du Gange, et prit racine, surtout dans le Tonquin et la Cochinchine, deux provinces de l'empire d'Annam. Grâce au zèle des Jésuites qu'on retrouve partout, l'Eglise s'y organisa peu à peu, en 1696, on y comptait deux cent mille chrétiens, mais, dès 1694, le feu de la persécution s'alluma dans cette chrétienté et la priva de ses pasteurs et de ses temples.

Le Japon. En 1549, Saint François s'était rendu dans ce pays, divisé en plusieurs royautés subordonnées à un empereur ou Dairi. Le grand apôtre parvint, malgré bien des obstacles, à y jeter les fondements d'une Eglise. Après deux ans et quatre mois il quitta le Japon pour passer en Chine, mais il mourut dans l'île de Sancian, en vue de cette terre qu'il brûlait d'évangéliser (1552). Ses frères continuèrent son apostolat. Le Christianisme fit les plus grands progrès chez les Japonais qui étaient d'un beau naturel, d'un esprit vif et d'un cœur sensible.

(1) Un savant anglais a découvert que le P. Nobili est l'auteur de l'"Ezour-Védam," livre indien que Voltaire assurait avoir été composé par le brahme Chumontou, certainement avant les conquêtes d'Alexandre, et dont il se servait pour prouver que le Christianisme n'était qu'un emprunt fait à l'Inde!... (Cf. Wiseman, XI discours.)

Cette chrétienté florissante envoya une embassade solennelle à Rome pour se jeter aux pieds de Grégoire XIII (1585). En 1605, on y comptait 1.800.000 chrétiens. Mais depuis 1596 sévissait la persécution, attisée encore par les protestants Hollandais et Anglais. Cette persécution surpassa toutes les autres par l'horrible cruauté des tortures et par sa durée, car elle continua pendant tout le XVII siècle. Il semble qu'elle les surpassa aussi par le courage surhumain des victimes. Le désir du martyre était devenu comme une passion toute céleste qui s'emparait même des plus petits enfants. Rien de plus édifiant et de plus attendrissant que l'histoire de tant de martyrs, dont on porte le nombre à deux millions![1]

Dieu ne se souviendra-t-il pas un jour du sang versé pour lui et ne ressuscitera-t-il pas cette Eglise?....

Ce fut certainement un grand malheur pour l'Eglise Japonaise de ne pas avoir un clergé indigène, une organisation plus forte par les Evêques, les séminaires etc. Fut-ce aussi une faute de la part des Jésuites?... Ceux qui le pensent, citent la défense faite par le pape Grégoire XIII à tous les autres Religieux d'entrer au Japon pour y prêcher, le petit nombre de prêtres indigènes quand la persécution éclata, l'ordre donné par Grégoire XIII d'établir des séminaires de clercs, resté sans effet, etc. D'autres répondent, que la bulle du Pape était une mesure de prudence comme le Pontife le dit lui-même,

[1] Saint Alphonse a consacré la seconde partie de son beau livre "Victoire des Martyrs" au récit des scènes les plus émouvantes de cette persécution.

que d'ailleurs cette bulle fut supprimée par Clément VIII et déjà sous Sixte-Quint, époque à laquelle les Franciscains entrèrent au Japon. - Qu'un clergé séculier s'organise plus facilement en théorie qu'en pratique surtout chez des peuples nouvellement convertis et au milieu de persécutions continuelles; qu'au reste les Pères firent pour cette oeuvre tout ce qui leur était possible. — Quoiqu'il en soit, après cinquante ans le séjour des Jésuites et des autres missionnaires manquant de plus en plus aux Chrétiens Japonais, et la persécution devenant plus cruelle, l'apostasie devint plus fréquente et finit par être presque universelle. - Les persécuteurs prirent en même temps les mesures les plus minutieuses pour empêcher l'arrivée de nouveaux ouvriers évangéliques (cérémonie du Yésumi). Les Jésuites firent plus d'une tentative pour rentrer au Japon, mais ces efforts n'eurent d'autre résultat que la couronne du martyre.

<u>La Chine.</u> Nous avons déjà vu que ce pays était entré en relation avec le Saint Siège, par suite des croisades, et qu'au XIV siècle, Péking avait un évêque Catholique. Le désir d'évangéliser la Chine survécut à Saint François. Les Jésuites surent résoudre et vaincre avec le zèle ingénieux que donne la charité, les graves difficultés et les opiniâtres préjugés que leur opposaient les Chinois. Ils en étudièrent avec soin les moeurs, le caractère, les habitudes; tour à tour savants, artistes, mécaniciens, ouvriers, ils se firent tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. - Trois Jésuites, parmi lesquels

se distingua surtout Mathieu Ricci (1582-1610), trouvèrent accès en Chine. Ricci parvint à se faire accueillir à la cour, et obtint l'autorisation de s'établir à Canton et plus tard à Nanking. Il bâtit un observatoire, acquit une grande considération et en profita pour répandre les principes de l'Evangile dans la population et gagner à la vérité, même des mandarins. Sa réputation lui ouvrit le chemin de Péking (1600) et lui valut la protection de l'empereur, qui lui accorda l'autorisation de construire une église, après la conversion de plusieurs grands de la cour.

On remarque parmi ses successeurs aussi actifs que lui, Adam Schall de Cologne, qui devint président d'une société mathématique de Péking et obtint ainsi la permission de bâtir des églises. Malheureusement la controverse qui s'éleva sur les rites Chinois entre les Jésuites et les Dominicains entrava le succès de la mission comme dans les Indes. Toutefois la fondation du Séminaire des Missions étrangères à Paris (1663), et l'apostolat des Pères Verbiest et Gerbillon affermirent l'Eglise en Chine. A la fin du XVII siècle, on y trouvait neuf évêques.

L'Evangile pénétra aussi en Corée, presqu'île située à une vingtaine de lieues du Japon, et dépendante de la Chine; mais la persécution fut presque continuelle.

## Nouveau Monde. - Amérique du Sud. -

Un autre champ non moins vaste s'était ouvert aux missionnaires par la découverte du Nouveau-Monde. Ils ne tardèrent pas à s'y précipiter à la suite des conquérants. Un presbytérien Robertson a vengé leur conduite en recon-

naissant qu'ils s'étaient faits les défenseurs et les protecteurs des Indiens contre la tyrannie des Espagnols.

Les Franciscains et les Dominicains furent les premiers à s'introduire dans les nouveaux pays, et tel fut le résultat de leurs missions qu'on comptait les Chrétiens par millions au Mexique seulement.

En 1524, un Synode se tint à Mexico. — Un des missionnaires les plus zélés de l'Amérique du sud fut le dominicain Espagnol S. Louis Bertrand (1526-80).

La foi ne faisait pas moins de progrès au Pérou, dont la capitale d'alors Cuzco, fut érigée en évêché en 1526, Lima en archevêché etc. Un peu plus tard l'Amérique vit Saint Turibée (+1606) renouveler sur ce siège toutes les vertus et toutes les oeuvres de Saint Charles Borromée. Pendant son épiscopat de vingt-cinq ou vingt-six ans, il tint trois conciles provinciaux et quatorze synodes diocésains, pour appliquer le Concile de Trente.

A la même époque, le zèle du Franciscain Espagnol, Saint François Solano (1549-1610) étendait les conquêtes de l'Evangile dans ces contrées lointaines et ces jeunes chrétientés donnaient au ciel leur première fleur, appelée Sainte Rose de Lima (1586-1617)

Alors aussi, Carthagène, l'une des villes les plus considérables de l'Amérique Méridionale (aujourd'hui dans la Nouvelle-Grenade), admirait pendant quarante ans, le zèle et le dévouement inouï du Bienheureux Pierre Claver (1581-1654), devenu "l'esclave des nè-

gres pour toujours."

Une merveille plus grande encore que présentait alors le Nouveau Monde, c'étaient des peuplades entières de sauvages transformées en peuples de Saints. - Les Espagnols avaient découvert le Paraguay, situé sur les bords de la Plata en 1516, et s'en étaient emparés en 1536. Les premiers essais de conversion avaient été faits sans succès par les Franciscains (1580-82). Trois Jésuites qui arrivèrent dans la province de Tucuman en 1586 furent plus heureux. D'après l'expérience qu'ils avaient des hommes et la connaissance de l'histoire, ils résolurent de s'y prendre comme les missionnaires du moyen-âge à l'égard des peuples Germains, en identifiant la conversion de ce peuple sauvage avec sa civilisation politique et la culture du pays lui-même, et en formant peu à peu, des paroisses chrétiennes du Paraguay, un état indépendant. Ils en obtinrent l'autorisation de Philippe III, roi d'Espagne (1610) avec cette clause, qu'ils avaient demandée, qu'aucun Espagnol ne pourrait, sans le consentement des Jésuites, pénétrer dans les <u>Réductions</u>, fondées par l'ordre. Ils formèrent rapidement, de leurs néophytes dociles, des ouvriers, des artistes, des agriculteurs, des soldats; ils leur procurèrent des armes et de l'artillerie pour se défendre contre leurs voisins et les amenèrent ainsi peu à peu aux habitudes régulières de la famille et de la vie civile. L'exécution des lois était confiée à des confréries religieuses; les Jésuites s'étaient réservés

le soin des malades; leurs connaissances médicales, l'ingénieuse et prudente charité des Pères au milieu des épidémies fréquentes et dangereuses du pays, leur assurèrent rapidement l'empire des âmes. La colonie prospéra pendant 120 ans; la population s'accrut de 200 âmes à 250,000, partagées en 30 „réductions". Malheureusement cette prospérité fut troublée par les discussions de l'évêque Bernardin de Cardenas (1640) et de Jean de Palafox évêque d'Angélopolis (1647). — Muratori a peint d'un seul mot cette république chrétienne en intitulant la description qu'il en a faite: „Le Christianisme heureux." Voltaire lui-même n'a pu s'empêcher de dire: „L'établissement formé dans le Paraguay par les seuls Jésuites espagnols, paraît, à quelques égards, le triomphe de l'humanité." (1) — La Compagnie de Jésus envoya aussi ses missionnaires au milieu des féroces populations du Brésil et en 1551, on érigea un évêché à Saint-Salvador. Un peu plus tard (1611) une mission florissante était fondée au Canada et Louis XIV obtenait, pour Québec, l'érection d'un siège épiscopal (1675), qui fut occupé par d'excellents évêques jusqu'à l'époque où cette colonie fut cédée aux Anglais (1763).

„En un mot, dit l'historien protestant que nous avons déjà cité, au commencement du XVIII siècle, le majestueux édifice de l'Église Catholique se trouvait complètement élevé dans l'Amérique Méridionale. Il y avait cinq

(1) Essai sur les moeurs t. 10 p 59. — Sur la mission du Paraguay Voy. Muratori, „Christianismo felice; Charlevoix, „Hist. du Paraguay; Chateaubriand dans le Génie du Christianisme.

archevêchés, vingt-sept évêchés, quatre cents couvents et des paroisses innombrables. Des Cathédrales magnifiques furent construites... toutes les parties de la théologie étaient enseignées dans les Universités de Mexico et de Lima... La conquête s'était transformée en Mission et la mission était devenue Civilisation" (1)-

Quant à l'Amérique Septentrionale, les premiers colons du pays que nous appelons aujourd'hui, Etats-Unis, n'étaient guère que des Anglicans ou des Presbytériens. Les Catholiques s'établirent presque tous dans le Maryland avec Lord Baltimore, Seigneur Anglais, qui prit possession de ce pays pour Charles I et donna son nom à la ville. Des jésuites gouvernèrent cette Église naissante dont les progrès furent entravés par les persécutions de la Mère-Patrie. En Afrique, la religion Chrétienne ne fit guère de progrès que sur la côte Occidentale dans les possessions portugaises évangélisées par les Capucins Congo etc. Saint Ignace envoya des Missionnaires dans l'Ethiopie (1555). Les Lazaristes travaillèrent surtout dans la Barbarie (Tripoli, Tunis, Alger, Maroc)

## Questions historiques

### I Controverse des Rites Chinois et des Rites Malabares.

Des discussions qui s'élevèrent entre les Missionnaires

(1) Ranke. La Papauté pendant le seizième et dix-septième siècle t 4. Chap. 2.

quant à certains usages pratiqués en Chine et dans les Indes troublèrent et compromirent ces missions lointaines. Pour le premier de ces pays, on peut résumer le débat dans les trois points suivants: 1°) Pouvait-on permettre aux Chinois de rendre à leur premier législateur certains hommages passés en loi chez eux, et dont l'apparence semblait indiquer un culte. - 2°) Pouvait-on tolérer certaines cérémonies en l'honneur des ancêtres morts? 3°) Quel nom Chinois fallait il adopter pour exprimer le nom de Dieu: Tien ou Tien-Chu.

Voici maintenant les phases principales de cette question d'après Benoît XIV qui y mit fin.-

Parmi les missionnaires, les uns, (les Jésuites en majorité) soutenaient que ces rites et ces cérémonies étaient purement civiles, et qu'on devait les permettre, ainsi que l'emploi de Tien, à ceux qui embrassaient la religion Chrétienne; les autres (Dominicains, Franciscains etc) prétendaient au contraire qu'on ne pouvait nullement les permettre, attendu que la superstition s'y trouvait mêlée. 1 Ces derniers recourent au Saint-Siège; d'après leur rapport, la Congrégation de la Propagande juge les cérémonies infectées de superstition. (1645). Le pape Innocent X ordonne de se tenir à ces décisions sous peine d'excommunication, jusqu'à ce que Rome en ait jugé autrement.

2. Autre consultation de la part du parti adverse. Le Pape Alexandre VII confirme la décision de la

Congrégation du S. Office, qui d'après l'exposé avait jugé que de ces cérémonies les unes, pouvaient se permettre, les autres nullement. (1656).

3. Une troisième Consultation a lieu pour savoir si le deuxième décret ne détruirait pas le premier. La Congrégation de l'Inquisition répond en 1669 qu'il faut les observer tous les deux d'après les circonstances et l'occurrences exprimées dans l'un ou dans l'autre. Clément IX approuve ce troisième décret. La dispute s'assoupit par cette explication jusqu'à la fin du siècle.

4. En 1700 Clément XI fait continuer l'examen de la cause. Cet examen a pour résultat la défense de certaines cérémonies critiquées avec la clause que s'il y en a d'autres c'est aux Supérieurs Ecclésiastiques de porter leur jugement. De Tournon, envoyé comme légat en Chine, publie en 1707 un mandement conforme à cette décision du S. Siège, mais sans aucune clause. Une persécution est excitée contre le légat qui est créé Cardinal et contre les Missionnaires qui lui obéissent. L'appel est interjeté du légat au Pape par deux évêques et vingt-deux Jésuites.

5. Clément XI renouvelle les décisions par la bulle „Ex illa die", 1715, et charge de l'exécution un nouveau légat, Mezza Barba. Celui-ci ordonne l'observation de la bulle, mais particularise en 8 articles, les adoucissements, qui y sont contenus en général; ce qui excite de nouveaux troubles. Clément XII et Benoît XIV font examiner les articles de Mezza Barba. Ce dernier Pape par sa bulle „Ex quo singulari" déclare qu'ils sont contraires à la bulle de Clément XI et

confirme celle-ci en ordonnant de renvoyer en Europe ceux qui ne l'observeraient pas. (1742).
Benoît XIV mit également fin à la question des Rites Malabares. Elle était absolument la même que celle des rites Chinois, sauf la différence des rites et des usages controversés et les relations avec les Parias.
Aussi elle eut à peu près les mêmes phases... Par la bulle „Omnium sollicitudinum" Benoît XIV confirma le bref de son prédécesseur Clément XII avec ses amendements, sous peine d'interdit, ipso facto (1744). Il approuva spécialement l'expédient trouvé par les Jésuites de députer un certain nombre d'entre eux pour la mission exclusive des parias, en rappelant toutefois aux nouveaux fidèles qu'ils sont tous enfants de Dieu et frères en Jésus-Christ. –

## II La Condamnation de Galilée

Voy.: Revue des Sciences Vol. XIII, la belle dissertation de D. Bouix, elle est reproduite dans son livre „De Papa II.
Barthélemy. Erreurs et mensonges historiques 1863.
Biot. la Vérité sur le procès de Galilée etc.

---

Galilée, né à Pise (1564-1642) vrai génie qui s'appliqua surtout aux sciences exactes. Le système du mouvement terrestre le fit condamner sous Paul V en 1616, et puis en 1633 sous Urbain VIII par la Congrégation de l'Index. On a invoqué cette condamnation jusqu'à nos jours, pour l'opposer à la doctrine

de l'infaillibilité pontificale pour démontrer que l'Église est ennemie des sciences, enfin comme un exemple frappant des martyrs de l'Inquisition". Grâce aux travaux aussi nombreux qu'importants sur cette question, nous pouvons établir trois propositions qui détruisent ces fausses allégations.

I. L'erreur du décret qui frappait Galilée et le système de Copernic ne saurait être attribuée à aucun Pape parlant ex Cathedra.

Ni dans les documents, ni dans les ouvrages si nombreux des ennemis de l'Église sur cette question on ne trouve une bulle, un bref, une lettre pontificale de Paul V ou d'Urbain VIII pour confirmer cette condamnation. Il y a plus: aucun des décrets donnés à ce sujet non plus que la sentence de 1633 contre Galilée, ne porte une clause attestant que le Pape l'a confirmé et en a ordonné la publication; clause qui d'après certains auteurs catholiques, pourrait transformer le décret en décision ex Cathedra. Nous avons des témoignages positifs de ce défaut de ratification de la part du Souverain Pontife. Deux auteurs contemporains, Descartes et le théologien Caramuel disent expressément que la censure contre Galilée n'était autorisée „ni par le Pape, ni par un Concile Œcuménique", mais seulement par une Congrégation particulière de Cardinaux. Le Général des Dominicains, Commissaire du St Office en 1825, le P. Olivieri atteste „qu'on avait omis de faire approuver le décret de 1616 par le Pape", quand on renouvela l'Index sous Benoît XIV en 1758. A cette

époque la Congrégation elle-même commençait à abandonner sa décision antérieure. Donc la déclaration qui traite d'erreur le système du mouvement terrestre n'a jamais paru avec l'autorité pontificale. Tout ce qu'on peut dire de plus fort, c'est que le Pape a donné la main à cette condamnation en tant que théologien privé, ou Chef de la Congrégation des Cardinaux. C'est dans ce sens qu'il faut entendre ces expressions: „de mandato Domini nostri", „declaratio facta a Domino nostro" qui se trouvent dans le décret de 1633 en parlant de celui de 1616."-

II La condamnation de Galilée ne se fit point par haine de la science ou des savants, mais par suite des circonstances de l'époque et des torts que se donna le célèbre mathématicien.

Nous avons vu par toute l'histoire que les Papes avaient été non seulement les protecteurs, mais les plus ardents promoteurs de la science. Tiraboschi a démontré en particulier que loin de retarder la connaissance du véritable système du monde, l'Église l'avait grandement avancé. Nicolas de la Cusa enseigna ce système à Rome même, où il était professeur, 48 ans avant la naissance de Copernic et 139 ans avant celle de Galilée; ce qui ne l'empêcha pas d'être élevé au Cardinalat. A Rome encore le Chanoine Allemand Copernic exposa ce système devant deux mille élèves vers 1500. Il dédia à Paul III son grand ouvrage „de revolutionibus orbium coelestium". L'année même de la condamnation de Galilée, Rome n'oublia rien pour amener à l'université de Bologne le célèbre Képler qui avait fortifié le système de Copernic.

Mais au temps de Galilée, la question physique du nouveau système du monde parut à plusieurs et aussi à l'Inquisition, comme dangereuse pour la foi: d'abord quant à la rédemption et ensuite quant au sens métaphorique de l'écriture, dont les Protestants faisaient un si grand abus. Galilée d'ailleurs avait mis la question sur ce terrain, en prouvant que le système de Copernic était conforme à l'Écriture Sainte. Dénoncé à Rome à ce propos le célèbre astronome vit condamner par les théologiens appelés „Qualificateurs" les deux propositions suivantes: la première comme hérétique que le soleil est le centre du monde; la deuxième comme erronée, que la terre n'est point le centre du monde et qu'elle tourne sur elle-même, 25 février 1616. Le lendemain on défendit à Galilée personellement de soutenir ces propositions quovis modo; cette défense fut fait par Bellarmin, Galilée le promit; un peu après, le 5 Mars de la même année, la Congrégation de l'Index rendait un décret déclarant faux et contraire à la Ste Écriture, le système du mouvement de la terre et de l'immobilité du soleil. Toutefois en 1620, la même Congrégation permit les ouvrages de Copernic avec certaines corrections qui réduisaient le mouvement terrestre à une simple hypothèse. Quant à Galilée il resta fidèle à l'ordre reçu jusqu'à 1632, où il publia „ses Dialogues," ouvrage plein d'ironie contre ses adversaires et consacré à la défense indirecte de son système. Les ennemis de Galilée piqués au vif le dénoncèrent de nouveau aux inquisiteurs (1633): le livre fut prohibé, on défendit

à l'auteur, suspect d'hérésie d'écrire ni pour, ni contre le système en question et on l'obligea à abjurer sincère„ ment „ ex corde."

<u>III Les tortures et la prison de Galilée ne sont qu'un Roman.</u>

Les calomnies répandues à ce sujet n'ont pour fondement que quelques termes de la sentence, termes de simple forme conservés dans les procédures et que l'histoire dément complètement. Ainsi pour les tortures, les yeux crevés etc.... pas un fait ne les motive; Galilée ne s'en plaint pas dans ses lettres; il dit lui-même, qu'il n'a jamais été mieux en santé. Quant à sa <u>prison</u>, elle consista pendant les débats dans le logement même d'un des officiers supérieurs du tribunal, on lui laissa son domestique; il fut libre pour les réceptions sa correspondance etc. Après 15 jours on le transféra au palais de l'ambassadeur de Toscane, puis à celui de l'Archevêque de Sienne; enfin il eut la permission de venir résider dans une campagne près de Florence, c'est par les lettres mêmes de Galilée que nous apprenons ces choses. Tout ce qu'on peut donc conclure de cette condamnation, c'est qu'une assemblée de théologiens faillibles, au jugement de la science actuelle, s'est trompée pendant quelque temps. Le saint Office a permis le 16 Août 1820, d'affirmer comme certain le mouvement de la terre.

Bouix reproche au tribunal de l'inquisition d'avoir exigé de Galilée, une abjuration <u>intérieure</u>. Quant à la menace de la torture pendant les procédures, c'est un tort commun à tous les tribunaux du temps, et ce serait une injustice d'en faire un reproche à un tribunal particulier.

## III Descartes et l'influence de sa philosophie.

(Voy. les écrits mêmes de Descartes surtout son „Discours sur la méthode" et ses „Méditations"; Les pensées de Descartes" par M. Emery. „De vita et philosophia Cartesii"; Rohrbacher, t. XXV. Liv. 87 85; Blanc. Lec. 171. et 172; Sanseverino „Elementa philosophiae Christianae p. XXVI etc.)

René Descartes, né à la Haye en Touraine en 1596, étudia chez les Jésuites et ayant pris le parti des armes, fit quelques campagnes dans les Pays-Bas et en Allemagne. Pour philosopher avec plus de loisir et de liberté, il se retira en Hollande, et y séjourna en différents lieux pendant vingt ans (1629 - 1649). Il se laissa enfin persuader par la reine Christine de Suède qui l'appelait à sa cour, et vint mourir à Stockholm près de cette femme savante. (1650) La mort de ce grand homme, comme sa vie, fut des plus Chrétiennes.

D'un esprit pénétrant et naturellement actif et inquiet, Descartes fit plusieurs découvertes qui eussent suffi à sa gloire comme astronome, mathématicien et physicien. Mais ce qui l'a rendu surtout célèbre, c'est son système philosophique, son doute raisonné ou méthodique.

Cette méthode „Cartésienne" consistait à reprendre l'édifice des connaissances humaines par la base, et à rejeter toutes les idées, croyances et opinions, tous les jugements que l'esprit pouvait avoir formés, comme autant de préjugés ou d'illusions, pour les soumettre ensuite à un nouvel examen, et de n'admettre désormais que ce qu'on aurait reconnu certain au moyen de quelque règle ou principe infaillible. Pour trouver ce principe, le philosophe Français prit pour point de départ le fait même de sa pensée, inséparable de l'existence d'un sujet pensant „cogito ergo sum" et arriva à cette conclusion: On ne doit affirmer

de chaque chose que ce qui est renfermé clairement dans son idée, en d'autres mots, l'évidence intrinsèque doit être la règle suprême de nos connaissances.
Ce système qui brisait avec le passé et avec l'autorité d'Aristote fut accueilli avec enthousiasme par les uns, rejeté vivement par les autres. Au nombre de ces derniers on vit, par une inconséquence frappante, les protestants qui à cette occasion, persécutèrent même leur hôte illustre.
Au reste, la nouvelle méthode n'étant pas exposée avec assez de clarté, fut comprise et l'est encore dans un sens bien divers.
D'après la vie de Descartes, et les explications qu'il donna de son système, il semble que personellement il n'entendait pas émanciper la raison de la foi, ni soumettre au doute les vérités surnaturelles. Quoiqu'il en soit et c'est là surtout ce que nous avons à constater comme historien, en fait, l'influence de la philosophie Cartésienne a été désastreuse, parcequ'elle a favorisé le rationalisme et a engendré, comme le prouve Sanseverino, toutes les erreurs qui ont envahi depuis lors, les sciences divines et humaines. On a dit: „le doute méthodique n'excepte rien" et on vu dans le Cartésianisme „le fait de la sécularisation définitive de la raison." (1) C'est à ce point de vue (et à ce point de vue seulement) qu'on a pu appeler Descartes, le Luther de la philosophie.

Le génie de Bossuet avait prévu dès le principe le terrible abus qu'on devait faire du système Cartésien. Voici ce qu'il écrivait à un disciple du Père Malebranche:

(1) Revue des deux mondes - Mai 1844. Article de M. Saisset

« Pour ne rien vous dissimuler, je vois non seulement en ce point de la nature et de la grâce, mais encore en beaucoup d'autres articles très-importants de la religion, *un grand combat se préparer contre l'Église*, sous le nom de philosophie Cartésienne. Je vois naître de son sein et de ses principes, *à mon avis mal entendus,* plus d'une hérésie; et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes que nos pères ont tenus, la vont rendre odieuse, et feront perdre à l'Église tout le fruit qu'elle en pouvait espérer, pour établir dans l'esprit des philosophes la divinité et l'immortalité de l'âme. De ces mêmes principes mal entendus, un autre inconvénient terrible gagne sensiblement les esprits; car sous prétexte qu'il ne faut admettre que ce qu'on entend clairement, ce qui, réduit en certaines bornes, est très-véritable, chacun se donne liberté de dire: J'entends ceci, et je n'entends pas cela; et par ce seul fondement, on approuve et on rejette tout ce que on veut, sans songer qu'outre nos idées claires et distinctes, il y en a de confuses et de générales qui ne laissent pas d'enfermer des vérités si essentielles qu'on renverserait tout en les niant. Il s'introduit sous ce prétexte une liberté de juger, qui fait que sans égard à la tradition, on avance témérairement tout ce qu'on pense, et jamais cet excès n'a paru, à mon avis, davantage que dans le nouveau système, (De la nature et de la grâce par Malebranche) car j'y trouve à la fois les inconvénients de toutes les sectes, *et en particulier ceux du pélagianisme* » (1). —

(1). Lettre du 21 Mai 1687, à un disciple de Malebranche. -

Quand Bossuet parlait ainsi, déjà les ouvrages de Descartes étaient "mis à l'index" "donec corrigantur" (1662). On avait vu à cette époque sortir du Cartésianisme, les systèmes monstrueux de Hobbes et de Spinosa.

Hobbes (1588-1679) avait eu pour maître et pour ami François Bacon, chancelier d'Angleterre qui à beaucoup de connaissances joignait beaucoup de vices.

Hobbes fut conduit par la prétendue évidence de ses idées à détruire l'idée même du vrai; la religion, la morale, la politique se résumait pour lui dans l'intérêt personnel. Le principal ouvrage de ce libre-penseur est son "Léviathan".

Spinosa (1632-1677) né à Amsterdam d'un père Juif, se fit calviniste arminien, et finit par avoir aucune religion. En s'emparant comme le remarque S. Alphonse, du système de Descartes, il aboutit lui-même à un système absurde, impie et immoral. C'était à la fois le panthéisme et l'athéisme.(1)

Le Carthésianisme effraya d'autant plus les amis de la religion, qu'il fut mieux accueilli par les Jansénistes qui s'appuyaient sur l'évidence individuelle pour rejeter les bulles des Papes et résister à l'Eglise. Aussi plus d'une fois le nouveau système philosophique et le Jansénisme furent en France l'objet d'une même défense de la part des deux autorités, et d'un même entêtement de la part de leurs partisans, surtout chez les Oratoriens.

En Allemagne le Cartésianisme a amené les systèmes

---

(1) S. Alphonse à réfuté les extravagances de Hobbes et de Spinosa, Vérité de la foi I. p. t. Ch VII, § 3. et 5; Voyez aussi H. H. II. Ch XII Art I. 4.

condamnés de Fichte, de Hermes, de Gunther etc, tous fondés sur "l'intuition du moi"

# Deuxième Époque
## Depuis le traité de Westphalie, jusqu'à la révolution Française
## (1648-1789)

Intervention du pouvoir civil dans les affaires religieuses pour les diriger et les dominer et par là-même, tendance à l'absolutisme, tel est le caractère spécial de l'époque qui forme la transition du Protestantisme à notre époque. La réforme en assujettissant la religion aux princes devait avoir cet effet et elle le produisit non seulement dans les pays qu'elle avait envahis, mais aussi dans ceux qui étaient restés Catholiques. Pour justifier cette assertion il suffit de nommer Louis XIV, Joseph II, Pierre le Grand, Frédéric II, et de jeter un coup d'oeil sur les principaux états de l'Europe à cette époque. Une nouvelle hérésie remplit tout ce temps et ne contribua pas peu à entretenir la funeste tendance que nous venons d'indiquer. C'est le Jansénisme.

## Chapitre premier. Le siècle de Louis XIV et l'Eglise (1661-1715)

## Chapitre second. Le XVIII siècle pour l'Eglise, ou préparation à la grande révolution (1715 1789)

# Chapitre I

Art I. Le Jansénisme.
Art. II Intervention des princes dans les affaires ecclesiastiques (Louis XIV. Cromwell, Pierre le Grand.)

## Art I.
## Le Jansénisme.

Pour traiter avec ordre le Jansénisme, nous ferons d'abord l'histoire de la secte, nous montrerons ensuite son esprit, son influence et les principaux adversaires qu'elle rencontra (1)

---

(1) Sur le Jansénisme il faut voir surtout S. Alphonse que Dieu suscita comme l'adversaire de cette hérésie. H. H. II. Chap XII, Art III, avec les excellentes notes du traducteur, et III Chap. XIII; Grand moyen de la prière. Oeuvres ascét. III. Sec. partie. — Rohrbacher et Blanc ont envisagé le Jansénisme sous son vérita-ble aspect; on doit à Mr. Léon Aubineau les "mémoires du P. René Rapin, publiés pour la première fois d'après le manuscrit auto-graphe (3 vol.); au reste l'histoire de cette secte, sa doctrine, ses adhérents etc ont été l'objet d'une foule d'ouvrages dont plusieurs furent écrits par des Jansénistes.

# Historique du Jansénisme.

D'après l'heureuse division que nous empruntons à M. l'abbé Blanc, le tableau suivant nous permet d'embrasser d'un seul coup d'œil, toute l'histoire du Jansénisme

| | |
|---|---|
| La période des préparatifs (vers 1604.1640 | Projets et intrigues de Jansénius et de St Cyran jusqu'en 1640, époque de la publication de l'Augustinus. |
| La période dogmatique : (1640 - 1653) | A La bulle "In Eminenti" d'Urbain VIII condamne l'Augustinus (1642) et B la bulle "Cum occasione d'Innocent X les cinq fameuses propositions. (1653). — |
| La période des subtilités : (1653. 1718) | A Subtilité de la distinction du fait et du droit, condamnée par la bulle "Ad sacram. 1656. d'Alexandre VIII et le formulaire 1665" |
| Le Jansénisme en Hollande. | B Subtilité du silence respectueux et du cas de conscience, rejetée par la bulle de Clément XI "Vineam Domini (1705) |
| | C Quand le même Pape par sa constitution "Unigenitus 1713 a condamné les réflexions morales de Quesnel, se forme le parti des appelants contre lesquels la bulle Pastoralis (1718). |
| La période des miracles ou des Convulsions : (1789) | Les folies du cimetière S. Médard sur la tombe du diacre Paris font donner à la secte le nom de Convulsionnaires. |

(Le Jansénisme en Toscane; Concile de Pistoie) } Troubles par suite du refus des sacrements. –

Voici maintenant le développement des faits que nous venons d'indiquer, à part, la quatrième période qui appartient au chapitre suivant.

Période des préparatifs (1604-1640). Corneille Jansenius né dans le territoire de Leerdam en Hollande en 1585 eut pour ami à l'université de Louvain, le Français Duverger de Hauranne plus connu sous le nom d'abbé de Saint-Cyran. Ils eurent pour professeur le docteur Janson qui était baianiste. Jansénius d'abord attiré en France par Saint-Cyran revint à Louvain en 1617 et fut ensuite nommé professeur de l'université (1630).

D'après la correspondance, les demis-aveux, les écrits de ces deux hommes, il est constant qu'ils étaient convenus de réformer l'Eglise obscurcie et tombée d'après eux, depuis cinq ou six cents ans. Jansénius fut chargé de rétablir la véritable doctrine de S. Augustin sur la grâce, le libre arbitre, la prédestination etc; Saint-Cyran, vrai génie d'intrigue, d'astuce et de séduction, devait agir dans le sens de la réforme sur le clergé et les fidèles à l'aide d'une société de collaborateurs influents.

Le novateur parvint à s'insinuer dans l'esprit de plusieurs personnages influents; mais sa grande conquête fut celle de Robert Arnauld d'Andilly et par lui de sa nombreuse famille et du trop célèbre "Port-Royal" (1)

---

1) Antoine Arnauld avocat au parlement, fut père de vingt ou de vingt deux enfants. Voici les plus célèbres: 1°) Robert Arnauld

On appelait ainsi une ancienne abbaye de religieuses Bernardines, située à quelques lieues de Paris. Réformée par la mère Marie-Angélique Arnauld, sa communauté était devenue si florissante qu'elle avait dû se transporter à la capitale dans un monastère qui prit le nom de Port-Royal de Paris (1625). Mais déjà S. Cyran avait commencé à implanter ses idées et ses maximes dans l'esprit de l'abbesse et parmi ses religieuses qui étaient dans toute sa ferveur de la réforme. Il finit par devenir pleinement maître de la direction de tout le monastère. – L'habile réformateur s'adressa aussi aux hommes de la famille Arnauld et en fit le noyau de cette société de solitaires qui vint se fixer à Port-Royal des champs (1638), pour être comme l'école et le camp retranché de la secte. "Je doute, dit de Maistre, que l'histoire présente dans ce genre rien d'aussi extraordinaire que l'établissement et l'influence de Port-Royal"(1)

---

d'Andilly (1589-1674) dont nous venons de parler, il traduisit les œuvres de Ste Thérèse etc; il se retira à Port-Royal, où six de ses filles avaient pris le voile. – 2° Henri Arnauld (1597-1692) évêque d'Angers, prélat pieux et zélé, mais qui refusa de signer le formulaire. 3° Antoine Arnauld le plus célèbre de tous et qui devint le chef du Jansénisme après Saint-Cyran (1612-1694). 4° Angélique Arnauld (1591-1661), la réformatrice de Port-Royal où se trouvaient quatre de ses sœurs. 5° Agnès Arnauld qui succéda à la précédente et à qui on a attribué le chapelet du S. Sacrement. – enfin Catherine Arnauld qui épousa Lemaistre et dont le fils Lemaistre de Sacy traduisit la Bible et s'attacha à la secte plus encore que ses deux frères.

---

(1) De l'Église gallicane. l. I. c. 5. Il faut lire ce passage qui peint au vif Port-Royal et ses hôtes.

En attendant on intriguait, on publiait des écrits anonymes ou pseudonymes entre autres "le chapelet secret du S. Sacrement" condamné à Rome et par la Faculté de Paris comme extravagant et impie (1633) L'abbé de Saint-Cyran qui était l'âme de toutes ces menées finit par être dénoncé au Cardinal Richelieu qui l'enferma au donjon de Vincennes (1638). Tandis que de Hauranne travaillait en France, Jansénius travaillait en Belgique. Ce fut par le concours de ces deux chefs de la secte que les Oratoriens formèrent vers l'an 1627 un établissement à Louvain même. De là ils se répandirent dans la Belgique et la Hollande pour y porter les idées nouvelles. Jansénius, qui avait gagné les bonnes grâces du roi d'Espagne, fut nommé évêque d'Ypres en 1635. Trois ans plus tard il mourait de la peste (1638) Il a laissé des commentaires estimés sur l'Écriture, mais l'ouvrage qui l'a rendu malheureusement trop célèbre est son "Augustinus" auquel il travailla pendant vingt ans, et qui devait révéler au monde la vraie doctrine de S. Augustin sur la grâce. Ce livre ne parut qu'après la mort de l'auteur en 1640.

On sait qu'on a retrouvé dans les papiers de Jansénius une lettre de parfaite soumission qu'il écrivit peu de temps avant sa mort au pape Urbain VIII touchant l'Augustinus. Au lit de la mort, il fit encore une protestation formelle en ce sens. Ces actes furent-ils sincères? C'est le secret de Dieu et un problème pour l'histoire.

L'abbé de Saint-Cyran était toujours à Vincennes d'où il écrivait ces nombreuses lettres publiées plus tard par Robert d'Andilly. Il ne sortit de sa prison qu'

1643, et fut frappé d'apoplexie huit mois après, dans la même année. Dès lors le vrai chef de la secte fut Antoine Arnauld qui avait grandi à l'ombre de Saint-Cyran et dont l'action se rattache aux périodes suivantes.
A cette époque de préparatifs se rapporte le projet de Bourg Fontaine. On appelle ainsi l'assemblée que les premiers Jansénistes auraient tenu vers 1621 pour dresser un plan complet de destruction contre l'Eglise. Quoique sa réalité ne soit pas constatée et que plusieurs auteurs ne veuillent pas y croire, on ne peut guère douter en présence des témoignages et surtout de l'exécution ultérieure qu'un complot de cette nature n'ait été tramé vers ce temps là. Cette réunion d'hommes, disait S. Alphonse, qui eut lieu à Bourg Fontaine fut moins une réunion d'hommes que de démons. 1/

Période dogmatique (1640-1653) L'Augustinus suscita une polémique ardente. Les Jésuites réunirent les propositions condamnables et tout ce que Jansénius devait avoir dit ailleurs contre les Pères, les Scolastiques, et sa propre doctrine. Urbain VIII défendit la lecture du livre de Jansénius par la bulle "In Eminenti (1642) Les Jésuites ayant cherché à demontrer que toutes les propo.

---

1/ Vie par Villecourt Liv IV Ch 27.
- En 1654, Filleau publia sa "relation Juridique de ce qui s'est passé à Poitiers touchant la nouvelle doctrine des Jansénistes; les Jansénistes répondirent par la "Réfutation du roman diabolique de Bourg-Fontaine", et par la XVI Provinciale de Pascal; nous avons encore "Réalité du projet de Bourg-Fontaine démontrée par l'exécution" etc.

sitions déjà condamnées par Pie V et Grégoire XIII se retrouvaient exactement dans l'Augustinus, le syndic Cornet soumit à la faculté de théologie de Paris sept propositions tirées des écrits de Jansénius (1649). L'examen les fit réduire à cinq; les voici: „ 1° Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux justes, malgré leur bonne volonté et leurs efforts; 2° Dans l'état de nature tombée on ne résiste jamais à la grâce intérieure; 3° Pour mériter et démériter dans ce même état, la liberté de nécessité n'est pas requise dans l'homme tombé, mais seulement la liberté de contrainte; 4° Les Sémi-Pélagiens n'étaient hérétiques qu'en ce qu'ils prétendaient que l'homme pouvait résister à la grâce intérieure prévenante, grâce qu'ils admettaient même pour le commencement de la foi; 5° Il est sémi-pélagien de dire que Jésus-Christ est mort ou qu'il a répandu son sang pour tous les hommes. Après bien des mouvements, des agitations, des troubles et des appels au Parlement et à Rome, les cinq propositions furent réellement condamnées. Quelques-unes de ces propositions se trouvaient en effet textuellement dans l'Augustinus; les autres formaient la base ou l'âme du système de Jansénius, comme dit Bossuet. Les partisans de Jansénius réclamèrent, protestèrent, se défendirent avec opiniâtreté, et virent enfin, comme nous venons de le dire, les cinq propositions condamnées par la bulle d'Innocent X "Cum Occasione" (31 mai 1653) Cette bulle fut reçue presque universellement en France. La Sorbonne donna l'exemple de l'obéissance et les partisans des cinq propositions l'imitèrent par respect pour l'Eglise dirent-ils. Cependant beaucoup d'entre eux prétendaient que ces propositions, réellement hérétiques n'appartenaient point à Jansénius, et

qu'on ne pouvait les trouver dans son livre: Cette distinction renouvelait la controverse; elle éclata, en effet, plus vive que jamais dans la période suivante comme nous le verrons.

Entretemps les Jansénistes ne perdaient pas de vue les autres parties de leur détestable système. Un livre anonyme: "De la grandeur de l'Eglise Romaine et du Pontificat de Saint Pierre et de Saint Paul", prétendait prouver que Saint Paul à été aussi bien que S. Pierre, chef de l'Eglise. C'est ce qu'on a appelé "l'hérésie des deux chefs" laquelle fut condamnée par Innocent X. Déjà en 1643 Antoine Arnauld avait publié son ouvrage: "De la fréquente communion" qui eut beaucoup plus de retentissement; écrit hypocrite et pernicieux qui éloignait les fidèles de la Sainte table. Alexandre VIII en condamna plusieurs propositions.[1]

Une autre tactique des Jansénistes fut d'attaquer la morale des Jésuites comme relâchée et contraire à l'Evangile. La "Somme des péchés" du P. Bauny mise à l'Index et censurée par l'assemblée du clergé (1642) fut pour eux une heureuse fortune et deux ans plus tard ils publièrent la "théologie morale des Jésuites contre la morale chrétienne".

---

1/ "Venez-vous en garde contre Antoine Arnauld, disait S. Alphonse c'est un homme qui fait un trafic de la sainteté et qui à force d'exagérer la grande pureté et la sainteté qu'on doit apporter à la communion n'a d'autre but que d'éloigner les fidèles de ce Sacrement, unique ressource de notre faiblesse" (Villecourt - l. 5. ch. I) Parmi les oeuvres du S. Docteur se trouvent trois opuscules en réponse aux objections publiées sous le pseudonyme de Cyprien Aristasio au sujet de la fréquente communion. L'adversaire reproduisait la doctrine d'Arnauld comme on le voit par ces expressions de S. Alph: "Col suo Arnaldo" avec son Arnauld (cf. Villecourt livr VI p. III ch I art IV

C'est à cette époque (1648) que la mère Angélique obtint la permission de rétablir la maison de Port Royal des champs; en conséquence les solitaires qu'on appelait les "Messieurs" se retirèrent à Granges non loin de l'abbaye pour y continuer leur vie cénobitique et s'y employer selon l'expression du Comte de Maistre "à fatiguer, à braver, à blesser l'Eglise et l'état.

Période des subtilités. (1653.1718) Nous allons voir par les faits que c'est bien là le nom que mérite cette période, la plus importante dans l'histoire du Jansénisme.
Pour échapper à la bulle "Cum occasione" qui condamnait l'"Augustinus" les sectaires eurent recours à la fameuse distinction "de droit" et la question "de fait" admettant l'infaillibilité de l'Eglise pour la première mais non pour la seconde. Sans aucun doute dirent-ils, les cinq propositions condamnées sont condamnables, mais elles ne se trouvent pas avec le sens condamné dans le livre de Jansénius. Ce subterfuge qui enlevait à l'Eglise l'autorité nécessaire pour garder le dépôt de la foi (fait dogmatique) fut rejeté par les assemblées du clergé français et solennellement condamné par la bulle "ad sacram" d'Alexandre VII (1656)
En ordonnant la promulgation de cette bulle en France l'assemblée de 1657 dressa un formulaire de souscription qui devait couper court à toute équivoque et qui fut confirmé par le pape en 1665. Cette nouvelle intervention d'Alexandre VII avait été nécessitée par les résistances opiniâtres des Jansénistes. Nicole et Pascal formaient alors avec Antoine Arnauld le triumvirat de la secte.
Activité, fécondité, talents, souplesse, rien ne manquait à Arnauld, que nous connaissons déjà, pour être le chef de

l'hérésie la plus tortueuse qui ait jamais tourmenté l'Église. Sa famille, ses alliés, ses amis remplissaient Port-Royal et vénéraient celui dont ils voulaient faire à tout prix le "Grand" Arnauld. La plupart de ses nombreux écrits qui forment 45 volumes in 4°, ont été composés pour la défense du Jansénisme.

Pierre Nicole /1625-1695/ joignait à une grande facilité d'écrire une vaste instruction, ses ouvrages sont infectés du venin du Jansénisme, à part la "Perpétuité de la foi sur l'Eucharistie" qui parait-il, lui appartient à meilleur droit qu'à Arnauld.

Blaise Pascal /1623-1662/ montra de très bonne heure une aptitude extraordinaire pour les sciences exactes et d'observation et enrichit de plusieurs découvertes la physique et les mathématiques. Ce fut un esprit profond, et comme écrivain il acheva de fixer la langue française. Toutefois, dit de Maistre, il faut avouer qu'il a été trop loué, ainsi qu'il arrive à tout homme dont la réputation appartient à une faction. Ses "Pensées", qui ne sont que des fragments isolés, reviennent à ces deux points : la faiblesse de la raison sans la foi ; la grandeur et la puissance de l'homme avec la foi. Dans ses lettres dites "Provinciales" parcequ'elles étaient adressées à un ami de province, Pascal se montre l'homme d'une secte au fond. Ce n'était qu'un pamphlet qui, sous une forme élégante et malicieuse, continuait la guerre commencée dix ans plutôt, contre la morale des Jésuites en faveur du Jansénisme. On connait le mot de Voltaire "il est vrai que tout le livre porte sur un fondement faux, ce qui est visible" 1/ Les Provinciales furent traduites en latin par

1/ Siècle de Louis XIV. t. III. Ch. 27.

Nicole (Wendrock) et condamnées par le pape (1657) puis par le conseil d'état. (1660) [1]
Les Jansénistes soutenus par ces hommes et par quatre évêques, ne purent être amenés à une souscription pure et simple du formulaire du clergé ou du pape. Quant aux religieuses de Port-Royal, elles dépassaient tout ce qu'on pouvait craindre de ces têtes fanatisées. "Bossuet descend jusqu'à ces "vierges folles"; il leur adresse une lettre, qui est un livre pour les convaincre de la nécessité d'obéir. La Sorbonne a parlé, l'Église universelle a parlé aussi à sa manière et peut être plus haut, en se taisant: toutes ces autorités sont nulles au tribunal de ces filles rebelles." [2]. Les mesures si rigoureuses prises par la cour et par l'Archevêque de Paris Péréfixe ne purent vaincre l'obstination de ces religieuses, pures comme des anges, disait le prélat, mais orgueilleuses comme Lucifer. Les récalcitrantes furent réunies à Port-Royal des champs et cinq d'entre elles moururent sans sacrements.
Cependant les sectaires pressés par les deux autorités de signer le formulaire, avaient inventé une nouvelle subtilité; il suffisait quant au fait dogmatique, de garder extérieurement un silence respectueux "silentium obsequiosum" sans donner l'adhésion intérieure, quoique sous Clément IX les quatre évêques opposants d'Aleth, de Beauvais, de Pamiers, et d'Angers, eussent consenti, non sans peine à souscrire purement et simplement" pour obtenir la paix appelée clémentine (1669). Les Jansénistes n'en prétendirent pas moins que la restriction du silence respectueux était licite

1) Sur Pascal. Voj. De Maistre. De l'Égl. Gallicane - Livr I. Ch IX
2) De Maistre. Égl. Gallicane. Livr I. Ch X.

et avait même l'approbation de Rome. Ces excès amenèrent la dissolution de deux communautés d'ecclésiastiques que l'évêque d'Angers Henri Arnauld avait formées dans son diocèse; tandisque Port Royal des champs, toujours foyer de la secte, était l'objet de nouvelles mesures de rigueur de la part de l'archevêque de Paris, de Harlay /1679/

La même année le docteur Arnauld crut prudent de s'expatrier; il séjourna en Hollande et en Belgique, et mourut à Bruxelles entre les bras de son confident et successeur Quesnel /1695/ Nicole avait précédé d'un an, son maître dans l'éternité, après avoir passé la fin de sa vie dans le calme à Paris. /1694/

Vers l'an 1702, dit S. Alphonse, les Jansénistes soulevèrent de nouveau la question du silence religieux, à l'occasion de l'apparition d'un opuscule dans lequel on affirmait que l'absolution sacramentelle avait été refusée à un ecclésiastique, pour avoir déclaré qu'il condamnait les cinq propositions quant au droit, c'est à dire au point de vue de la doctrine, tandisque le silence religieux lui paraissait suffire quant au fait de les attribuer aux livres de Jansénius. C'est là le fameux cas de conscience, au sujet duquel quarante docteurs de Paris décidèrent qu'on ne pouvait refuser l'absolution à cet ecclésiastique. Mais le pape Clément XI condamna ce silence dissimulé par un decret formel du 12 Janvier 1703. Un grand nombre d'évêques français le condamnèrent également, notamment le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Ce prélat obtint en outre la rétractation des quarante docteurs, à l'exception d'un seul, qui fut expulsé de la Sorbonne. Comme les Jansénistes persistaient, Clément XI donna la

bulle "Vineam Domini (1705) dans laquelle il déclarait formellement qu'on ne satisfaisait pas, par le silence respectueux, à l'obéissance due aux constitutions de ses prédécesseurs. Le Cardinal de Noailles s'efforça vainement d'amener Port Royal des champs à une soumission sans restriction, il fallut songer à mettre un terme à cette résistance scandaleuse. Une bulle supprima l'abbaye et Louis XIV la fit raser (1709). Une fois isolées, les religieuses se soumirent à l'exception de la mère prieure, qui mourut sans sacrements. Ainsi finit cette maison d'une triste célébrité; le parti en poussa de "longs gémissements" et fit l'apothéose de celles qui l'avaient habitée.
Tandisque la bulle "Vineam Domini", mettait fin aux disputes sur le silence respectueux, un livre s'avançait avec précaution sur la scène pour continuer à troubler l'Eglise. C'était le nouveau testament en français avec des réflexions morales sur chaque verset, composé par Quesnel et publié d'abord en un seul volume (1671) avec une haute approbation de Vialart, évêque de Châlons. Pasquier Quesnel (1634-1719), sorti de l'Oratoire à cause de son Jansénisme (1678), vint rejoindre à Bruxelles Arnauld, dont nous l'avons vu recueillir le dernier soupir et le rôle principal dans la secte. Réfugié en Belgique l'ex-oratorien continua de travailler à ses réflexions qu'il étendit à tout le nouveau testament et qui furent publiées en 1693. Cette édition en quatre gros volumes, outre l'ancienne approbation de Vialart qu'elle portait mal à propos, fut formellement approuvée et louée par son successeur de Noailles qui recommanda vivement l'ouvrage à son clergé 1695. Ce prélat transféré l'année au siège de Paris débuta dans sa nouvelle administration par une ordonnance contre l'Exposition de la foi, touchant la grâce et

la justification "ouvrage Janséniste de l'abbé de Barcos neveu de Saint-Cyran. Cette ordonnance mettait de Noailles en contradiction avec lui-même, ainsi que l'auteur du "problème ecclésiastique" publié alors le lui fit sentir d'une manière piquante. 1/

Ce libelle poursuivi par le parlement éveilla l'attention sur le livre de Quesnel et lorsque celui-ci demanda une nouvelle approbation pour l'édition de 1699, de Noailles finit par la refuser, mais non sans tergiversations.

Et en effet ce prélat qui devint cardinal en 1700 manquait de jugement et d'idées arrêtées sur une foule de choses essentielles. Avec un esprit étroit il était d'un caractère faible. C'est le secret de toutes ces fausses démarches et de ces inconséquences déplorables dont sa vie fut remplie.

Après la mort de Bossuet, Quesnel se procura par un moyen frauduleux, les matériaux de l'avertissement que le grand évêque avait fait pour une édition des réflexions corrigée en beaucoup d'endroits importants et ces matériaux furent publiés sous le titre de Justification des réflexions morales par feu M. Bossuet.

Cependant l'ouvrage que Quesnel avait été condamné par plusieurs évêques de France et proscrit par Clément XI lui-même après un rapport de l'Inquisition /1708/ Mais remarque S. Alphonse comme cette affaire avait excité une grande rumeur, le roi /Louis XIV/ du consentement de plusieurs évê-

---

1/ La brochure mettait en opposition Louis Antoine de Noailles évêque de Châlons approuvant en 1695 les doctrines des réflexions morales et Louis Antoine de Noailles, archevêque de Paris, condamnant les mêmes doctrines dans "l'exposition de la foi en 1696

ques et du Cardinal de Noailles lui-même, supplia le pape de faire examiner de nouveau le livre de Quesnel et de censurer dans une bulle solennelle, les erreurs qu'on y découvrirait. Après deux années entières que des cardinaux et des théologiens consacrèrent à cet examen, le pape lança le 8 Septembre 1713, sa bulle "Unigenitus Dei filius" par laquelle il condamnait cent et une propositions de l'ouvrage, comme respectivement fausses, captieuses, téméraires, erronées, approchant de l'hérésie et mêmes hérétiques et renouvelant les propositions de Jansénius dans le sens même où elles avaient été condamnées. Dès que la bulle du pape parut le Cardinal de Noailles défendit la lecture des réflexions morales dans son diocèse, mais dans l'assemblée du clergé, réuni sur la demande du roi /1714/ il fit des difficultés pour admettre simplement la bulle et n'ayant pu, malgré l'appui de sept autres évêques, faire prévaloir son avis, il publia une circulaire dans laquelle il condamnait de nouveau les réflexions morales, en défendant cependant, sous peine de suspens, d'admettre les décisions dogmatiques du S. Siège à ce sujet. La Sorbonne n'enrégistra, de son côté, la bulle qu'à la simple majorité de voix. Louis XIV pour apaiser les passions singulièrement excitées, projeta de réunir un concile national dont sa mort /1715/ ne permit pas la convocation. Les Jansénistes se relevèrent sous la régence de l'indifférent et immoral duc d'Orléans. Quatre évêques en appelèrent contre la bulle au futur concile oecuménique /1717/; cent six docteurs de Sorbonne et le Cardinal de Noailles se rangèrent à l'avis des appelants qui formèrent bientôt un parti plus bruyant que nombreux et condamné par l'attitude de l'Eglise Universelle. Ces symptômes alarmants de résistance à l'autorité pontificale, déci-

dèrent le pape à publier la sévère bulle "pastoralis officii" /1718/ qui déclarait que quiconque tarderait d'admettre la constitution "Unigenitus" cesserait d'être membre de l'Eglise. Les Jansénistes prétendant toujours que la bulle était disciplinaire et non dogmatique résistèrent avec une opiniâtreté qui déjoua toutes les mesures des Souverains Pontifes et que nous retrouverons encore à la fin du siècle. Toutefois l'acte de réparation du Cardinal de Noailles qui en 1728 sixe mois avant la mort publia un mandement d'adhésion pure et simple à la bulle ramena beaucoup d'appelants; il ne resta d'opiniâtres dans l'épiscopat que les évêques Colbert de Montpellier; Caylus d'Auxerre; Bossuet de Troyes et Soanen de Senez le plus outré et le plus rebelle de tous. Quant à Quesnel, après une détention de trois mois dans les prisons de l'archevêché de Malines il s'enfuit à Amsterdam /1703/ où il continua à se montrer le patriarche de la secte. Le malheureux mourut en 1719 dans l'obstination. A cette époque la Hollande était devenue la seconde patrie du Jansénisme. Après les troubles et les bouleversements du XVI siècle il était resté dans le pays un nombre assez considérable de catholiques, soumis à la juridiction d'un vicaire apostolique. Aussi Grégoire XIII nomma le nonce de Cologne Vosmer vicaire apostolique d'abord du diocèse d'Utrecht puis de tous les Pays-Bas. Clément VIII le sacra à Rome archevêque de Philippi /in part. inf./ /1602/ et le renvoya à Utrecht. Pierre Roven succéda à Vosmer, et chercha à maintenir le chapitre d'Utrecht qui dépérissait de jour en jour, en formant du moins une collégiale, au moyen d'un certain nombre de curés dispersés qu'il y réunit. Utrecht devint alors le refuge des Jansénistes, surtout

quand ils virent le vicaire apostolique, Pierre Kodde, archevêque de Sébaste /1684/ se déclarer ouvertement pour eux. Clément XI fut contraint de le suspendre et de nommer Pierre de Kock pro-vicaire. Mais la mission de Pierre de Kock comme celle de ses successeurs Doemen évêque d'Adrianople /1707/ et de Bylevelt fut complètement entravée par les intrigues des Jansénistes. Le gouvernement Hollandais, intéressé à l'opposition contre Rome, favorisait toutes ces menées qui attirèrent en Hollande le diacre français Boullenois /1716/ et Dominique Varlet évêque de Babylone. Ce dernier acheva l'oeuvre de désordre, en consacrant, quoique suspendu de ses fonctions et malgré la protestation de Rome, Cornelius Steenoven, élu par un prétendu chapitre d'Utrecht, archevêque de cette ville /1723/. Varlet renouvela plusieurs fois après la mort de Steenoven cette consécration sacrilège, enfin en 1742, l'archevêque Meindarts reconstitua les évêchés de Harlem et de Déventer et empêcha ainsi l'exstinction de cet épiscopat schismatique. Nous pouvons maintenant apprécier le caractère et l'influence désastreuse du système de Jansénius.-

## Esprit et influence du Jansénisme.

Le Jansénisme préludé dans le baïanisme ne fut que la suite et la continuation de la réforme. Mais ce fut une réforme dans un sens plus insidieuse plus organisée et plus dangereuse que celle du XVI siècle. Les Jansénistes, disait S. alphonse, sont plus dangereuse que Luther et Calvin parce qu'ils se montrent moins à découvert que ces hérétiques. Pour caractériser ces sectaires, le S. Docteur avait recours aux comparaisons les plus fortes: " Ce fut par un baiser de paix que Judas trahit Jésus Christ; c'est par le même baiser de paix que ces novateurs le trahissent encore aujourd'hui.

C'est ici un poison caché qui fait mourir l'homme avant même qu'il s'en aperçoive.1/

Au reste tous les historiens reconnaissent que le Jansénisme est l'hérésie la plus subtile que le diable ait jamais tissue.

En voici les principales raisons:

1°/ Son caractère austère sous apparence de sainteté et de perfection évangélique qui trompait une foule d'âmes et qui en réalité séparait l'homme de Dieu et des sources de sa grâce en l'éloignant de la prière et des sacrements.

2°/ Son esprit d'hypocrisie et de dissimulation. C'était l'héritage laissé à la secte par l'abbé Saint Cyran. Plus infernal que le Protestantisme, le Jansénisme voulait rester au sein même de l'Eglise pour déchirer ses entrailles. Une plume vigoureuse a tracé sous ce rapport le vrai portrait de la secte: "L'Eglise, depuis son origine, n'a jamais vu d'hérésie aussi extraordinaire que le Jansénisme. Toutes en naissant se sont séparées de la communion universelle, et se glorifiaient même de ne plus appartenir à une Eglise dont elles rejetaient la doctrine comme erronée sur quelques points. Le Jansénisme s'y est pris autrement; il nie d'être séparé, il composera même, si l'on veut, des livres sur l'unité dont il démontrera l'indispensable nécessité. Il soutient sans rougir ni trembler qu'il est membre de cette Eglise qui l'anathématise. Jusqu'à présent, pour savoir si un homme appartient à une société quelconque, on s'adresse à cette même société, c'est à dire, à ses chefs, tout corps moral n'ayant de voix que par eux; et dès qu'elle a dit; il ne m'appartient pas, ou il ne m'appartient plus, tout est dit. Le Jansénisme seul prétend échapper à cette loi éternelle, <u>illi robur et aes triplex circa pontem</u>. Il a l'incroyable prétention d'être de l'Eglise catholi-

1/ Villecourt Liv. V. Chap I et Liv IV Chap 27.

que, malgré l'Eglise catholique; il lui prouve qu'elle ne connaît pas ses enfants, qu'elle ignore ses propres dogmes; qu'elle ne comprend pas ses propres décrets, qu'elle ne sait pas lire enfin; il se moque de ses décisions; il en appelle; il les foule aux pieds, tout en prouvant aux autres hérétiques, qu'elle est infaillible et que rien ne peut les excuser".1)

3°/ Son organisation et ses moyens de séduction: C'était une véritable société secrète, dont les membres avaient des noms supposés; ou comme dit Pluquet dans ses mémoires "une espèce d'ordre qui avait ses constitutions, ses chefs, ses finances / Boîte à perrette / ses communautés religieuses, ses séminaires, ses collèges, et un esprit de zèle on ne peut plus caractérisé". Quant aux moyens tous étaient bons; mais la grande tactique de Saint Cyran fut de s'attacher aux hommes savants et aimant les nouveautés, aux évêques, aux supérieurs de Congrégations et de communautés religieuses.

Le mémoire secret envoyé par Fénelon au pape Clément XI /1705/ prouve que le sectaire ne réussit que trop bien.

"Une expérience de soixante cinq ans, disait l'illustre archevêque de Cambrai, démontre qu'il ne faut plus espérer de ramener la secte Jansénienne par les voies de la douceur. Si l'on n'y emploie pas des remèdes vigoureux, il n'y a point de danger que l'Eglise n'ait à craindre. Jamais, même dans le temps de sa plus

---

De Maistre. Eglise Gallicane livre I Chap III

rapide invasion, le Calvinisme n'a eu tant de partisans et de défenseurs." Et le prélat faisait des ravages du Jansénisme parmi les fidèles, les évêques, les ordres religieux, une description effrayante. D'ailleurs les idées gallicanes, alors en vogue favorisèrent singulièrement les progrès de la secte.

On est à la fois étonné et attristé lorsqu'on voit les travaux les plus sérieux exécutés à cette époque pour les études ecclésiastiques, altérés par l'influence Janséniste. Nous citerons comme preuve l'édition des oeuvres de Saint Léon le Grand publiée par Quesnel /1675/; elle a été censurée à Rome et effacée depuis par celle des frères Ballerini; les belles éditions des Pères dues aux bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, surtout pour S. Augustin; D. Mabillon ne contenta pas Fénelon par ses explications; les travaux historiques de Tillemont élève de Nicole et de l'abbé Fleury qui ne sut pas se défendre de l'atmosphère parlementaire et Janséniste; les "Dissertations" du Dominicain Noël Alexandre mises hors de l'index, grâce aux notes de Roncaglia et de Mansi; l'auteur fut du parti des appelants. Les ouvrages d'Ellies du Pin 1719 Docteur de la Sorbonne et en particulier "sa nouvelle bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques. 46 vol, se ressentent de la précipitation et des fausses idées de l'auteur. Van Espen 1728 professeur du droit canon à Louvain qui composa le "Jus ecclesiasticum universum" était tout dévoué aux Jansénistes. Le célèbre Métaphysicien

Malebranche (+1715) confondit la nature avec la grâce; Arnauld toutefois ne put le gagner et engagea avec lui une controverse à propos de son système.
Le Père Louis Thomassin 1695 le plus savant homme, dit l'abbé Blanc qui ait produit l'Oratoire français, se fit un grand nom par ses oeuvres théologiques et canoniques et eut le mérite assez rare de se défaire des erreurs Jansénien-nes dans lesquelles il avait été élevé. Le professeur de Sorbonne Tournely 1729, auteur d'une théologie dogmatique justement estimée, se distingua aussi par son esprit catholique. Citons encore le Père Honoré de Sainte Marie (1729) qui à la même époque réagit contre la criti-que exagérée de Tillemont, Fleury, Launoi (surnommé le Dénicheur de saints) etc, par ses "réflexions sur les rè-gles et l'usage de la critique. L'abbé de Rancé (1633-1700) comme docteur de Sorbonne, souscrivit à tous les décrets apostoliques contre le Jansénisme. On sait que ce riche prélat après une conversion dont le roman s'est emparé établit la réforme parmi les Cisterciens par la règle si austère de la Trappe. Le sentiment du saint réformateur sur l'incompatibilité des études proprement dites avec la règle bénédictine fut combattu assez chau-dement par D. Mabillon dans ses "Etudes monastiques". Quant à Bossuet, on ne peut guère que répéter la paro-le du Comte de Maistre: "Son génie aurait pu écraser le monstre; pourquoi ne l'a t'il pas fait? Je n'en sais rien". Il semblerait que l'explication du mystère ne doive pas être à la gloire de l'évêque de Meaux. Des documents en partie inédits jusqu'à notre temps prouvent que Bossuet a eu pendant de longues années

des relations assez intimes avec des Jansénistes prononcés, tels que, Quesnel, son propre neveu, son secrétaire etc. Aussi Louis XIV et les Jansénistes eux-mêmes à tort ou à raison l'ont regardé comme attaché à la secte. 1/ Il est plus vrai de dire que sans partager le fond de leurs erreurs, Bossuet aura vu son zèle et sa plume enchaînés par les circonstances que nous exposerons bientôt. Quoiqu'il en soit il n'a que quelques passages contre l'hérésie Jansénienne mais aucun ouvrage ex Professo. Ici, comme dans l'affaire du quiétisme et celle du Gallicanisme Bossuet est bien surpassé par Fénelon qui poursuivit le Jansénisme jusque dans ses derniers retranchements. Ses ouvrages sur ce sujet ne forment pas moins de 7 vol. in octavo. Par un trait spécial de la Providence, le venin de l'hérésie ne put infecter, les deux hommes qui travaillaient à régénerer la France, S. Vincent de Paul, dont nous avons déjà parlé, et son vénérable ami l'abbé Ollier fondateur des Sulpiciens pour l'oeuvre des séminaires.

Mais au jugement de l'Eglise l'adversaire évidemment suscité de Dieu contre le Jansénisme fut Saint Alphonse Marie de Liguori. Nous le verrons au chapitre suivant, en faisant l'histoire de ce XVIII siècle que la vie du Saint embrasse presque tout entier /1696-1787/.

---

1/ Rev. des sciences declés. t XII p 120, l'article est du savant D. Bouix.

# Art. II.

## Intervention des princes dans les affaires ecclésiastiques.

(Louis XIV (1661-1715), Cromwell (1649-1660) Pierre le Gr. (1689-1725))

Louis XIV - Appréciation générale.

Louis XIII qui avait succédé à Henri IV après la régence de sa mère, Marie de Médicis, ne laissa à sa mort (1643), qu'un fils, âgé de cinq ans. Anne d'Autriche, épouse du monarque défunt, se fit nommer régente par le parlement de Paris. Le cardinal Mazarin, italien, aspira alors à jouer le rôle de Richelieu, son protecteur et son modèle. Le mécontentement du peuple contre le nouveau ministre, et la résistance du parlement dont l'autorité était devenue excessive, amenèrent la guerre de la fronde (1648-1653). Elle eut pour chefs principaux Paul de Gondi, coadjuteur de l'archevêque de Paris, plus connu sous le nom de Cardinal de Retz, et le prince de Condé. C'est au milieu de ces troubles que Louis XIV, à peine âgé de quatorze ans, se fit proclamer majeur. (1651). Toutefois Mazarin continua à gouverner; la paix des Pyrénées (1659) fut sa dernière oeuvre. A la mort du ministre (1661), Louis XIV déclara qu'il voulait lui-même se charger du gouvernement. Par son discernement en fait d'hommes, et par le soin qu'il eut de les élever pour s'en servir, le monarque procura à la France, déjà si grande et si puissante, la plus brillante époque de son histoire; aussi Louis XIV a-t-il donné son nom à son siècle illustré par tous les talents et toutes les gloires. Malheureusement, le grand

roi" n'avait pas appris à régner d'après les règles de la politique et de la sagesse chrétiennes. Ce fut la source de bien des fautes qui vinrent ternir l'éclat de son règne. "Louis XIV, dit un historien français, avait une foi sincère et un véritable zèle pour la religion; mais il ne connaissait que la politique de Mazarin et de Richelieu, politique humaine, toute basée sur le principe de l'intérêt personnel et national, et non sur les lois de la justice et de la modération. C'était aussi la politique du pouvoir absolu et du bon plaisir. Voilà les idées et les maximes dans lesquelles fut bercé et nourri Louis XIV, idées et maximes qui se trouvaient en lui comme autant d'idées naturelles et de maximes sacrées et inviolables, découlant toutes de l'origine divine du pouvoir. C'était ainsi qu'il voyait en sa main la puissance souveraine sans limite comme sans contrôle ici-bas, qu'il identifiait la France avec sa personne et disait ce mot fameux: <u>l'État, c'est moi</u>! qu'il prétendait enfin avoir la disposition pleine et entière des biens possédés par ses sujets, séculiers et gens d'église. Tout ce qui entourait le prince contribuait à l'affermir dans cette pensée, que tout se concentrait en lui et devait se rapporter à lui. Ses ministres, habiles administrateurs et non moins habiles courtisans, le flattaient pour le dominer à son insu; ses généraux, parmi lesquels on voyait le prince de Condé et Turenne, les deux plus grands hommes de guerre qu'il y eut alors, le couvraient de leurs

lauriers; à chaque événement glorieux, les grands poètes, la Fontaine, Boileau, Racine, Quinault, Molière; les grands artistes, Lebrun, Mignard, Lulli etc., célébraient en toutes manières le grand roi. Pour résister à tant de prestiges et de séductions, il eut fallu à Louis XIV des principes justes pour tout apprécier, et une vertu solide, fortement trempée dans les maximes de l'Évangile; or, ces deux choses lui manquaient. Au lieu de s'élever avec une vraie grandeur d'âme au-dessus de cette fumée, il en vint à s'encenser lui-même, à s'idolâtrer, à se croire le maître partout et en tout. Il en vint à souiller cette gloire, sa première passion, par le scandale de ses moeurs privées. Son mariage avec la princesse Marie-Thérèse d'Autriche, fille du roi d'Espagne Philippe IV, ne l'arrêta pas. A la duchesse de la Vallière qui répara sa faute en entrant aux Carmélites (1670), succéda la marquise de Montespan, et ce scandale d'un double adultère dura quatorze ans" (1)

Nous n'avons pas à nous occuper ici des guerres qui remplirent et qui illustrèrent le règne de Louis XIV; après la guerre contre l'Espagne (1659), ce fut la longue lutte contre la triple alliance formée par la Hollande, la Suède et l'Angleterre (1667-1697), et enfin la guerre de la Succession d'Espagne (1701-1713), plus importante que les deux autres et désastreuse pour le roi de France. "J'ai souvent entrepris la guerre trop légèrement et je l'ai soutenue par vanité", disait Louis XIV

(1) Blanc. Leçon 173

à son arrière petit-fils, Louis XV: au lieu d'avoir à faire cet aveu que l'histoire ne confirme que trop, le puissant monarque aurait dû tourner ses armes contre les Musulmans; mais son ministre Pompone avait répondu à Leibnitz, que "depuis S. Louis, les croisades étaient passées de mode." Aussi, quand le Grand Vizir, Kara-Mustapha, vint assiéger Vienne avec deux cent mille Turcs, la France n'intervint que pour travailler à priver l'empereur Léopold I et Charles, duc de Lorraine, du secours du roi de Pologne, Jean Sobiesky. Le héros chrétien parvint à délivrer Vienne abandonnée et réduite à la dernière extrémité. (1683). Une fois de plus, la Papauté avait triomphé de l'Islamisme, et c'était pour toujours. Innocent XI par son activité et ses secours, s'était montré l'Urbain II du dix-septième siècle. On sait que le vainqueur envoya au pape des drapeaux enlevés à l'ennemi, avec les mots de César relevés par le caractère chrétien: Veni, vidi, Deus vicit.

Démêlés avec les Papes - Assemblée de 1682.

Si l'ambition de Louis XIV fit le malheur des peuples, elle fit aussi le malheur de l'Église par les démêlés qu'elle amena entre le roi et les Papes.

En l'an 1662, le palais de l'ambassadeur français à Rome avait été insulté à la suite d'une querelle sanglante survenue entre les gens de l'ambassadeur et la garde corse du Pape. Louis XIV s'empara d'Avignon et ne s'apaisa qu'après avoir forcé Alex-

andre VII à l'humiliante convention de Pise (1664). Le protestant Sismondi dans son "Histoire des Français" traite cette conduite "d'insolence envers un vieillard, chef de la religion qu'il professait, et qui, comme souverain, tenait, malgré sa faiblesse, le premier rang en Europe."

Mais l'affaire de la régale qui amena la fameuse déclaration de 1682, fut bien autrement sérieuse, et en elle-même, et par ses suites.

On appelle régale, le droit que s'attribuaient les princes de percevoir les revenus de certains évêchés, pendant les vacance des sièges, et de conférer, durant le même temps, les bénéfices sans charge d'âmes. Le deuxième concile œcuménique de Lyon (1274), dans son XII canon, défendit, sous peine d'excommunication, d'étendre les régales à de nouvelles Églises. Cependant Louis XIV au faîte de la gloire, entreprit, en 1673, d'assujettir tous les évêchés à la régale. Les évêques exempts jusque là, se soumirent, à l'exception de deux, l'un et l'autre Jansénistes: Pavillon, évêque d'Aleth, et Caulet, évêque de Pamiers.

Les métropolitains et le parlement cassèrent leurs actes, Louis XIV prit des mesures de rigueur, et il y eut des violences inouïes dans les deux diocèses. Mais Innocent XI, à qui les deux évêques en avaient appelé, leur donna gain de cause.

L'assemblée du clergé convoquée en 1681 se montra fort animée contre le Pape, et servit de pré-

lude à la trop fameuse assemblée, dite de 1682, quoique commencée en Novembre 1681.(1)

Cette réunion composée de trente quatre archevêques et évêques et de trente cinq députés du second ordre, était présidée par de Harlay, l'indigne archevêque de Paris. Deux brefs d'Innocent XI avaient condamné les mesures de ce prélat relatives à la communauté des chanoinesses de Charonne. L'assemblée devait juger cette affaire, dans laquelle l'archevêque intervenait ainsi comme partie et comme juge.(2)

Au reste, les autres membres de cette assemblée n'avaient pas été librement élus et députés par le clergé de leurs provinces respectives. La liste en fut faite à Paris par ordre de la cour. Dans chaque province les électeurs furent contraints d'élire ceux

(1) On a écrit une infinité d'ouvrages sur ce sujet dans les deux sens, gallican et ultramontain. Sous le dernier rapport, citons le Cardinal Litta: "Vingt neuf lettres sur les quatre articles dits du Clergé de France"; le comte de Maistre: "de l'Église gallicane"; Bouix, Revue des sciences ecclésiast. 1865; Ch. Gérin, Recherches historiques sur l'assemblée du Clergé de France de 1682, ouvrage important, rempli de documents inconnus jusqu'ici. S. Alphonse a composé un opuscule spécial contre les quatre articles; malheureusement il n'est pas parvenu jusqu'à nous.

(2) Parmi d'innombrables témoignages qu'il serait inutile et qu'il nous répugnerait de citer au long sur de Harlay, rappelons seulement les paroles de Fénelon dans son admirable lettre à Louis XIV: "Vous avez un archevêque corrompu, scandaleux, incorrigible, faux, malin, artificieux, ennemi de toute vertu, et qui fait gémir tous les gens de bien. Vous vous en accommodez, parce qu'il ne songe qu'à vous plaire par ses flatteries. Il y a plus de vingt ans qu'en prostituant son honneur, il jouit de votre confiance. Vous lui livrez les gens de bien, vous lui laissez tyranniser l'Église et nul prélat vertueux n'est traité aussi bien que lui." (Oeuvres de Fénelon. t. XXIII. p 340. édit. Gauthier.)

qui étaient désignés par le roi. Il y eut des lettres de cachet, ce qui veut dire que les électeurs indociles devaient être sans forme de procès envoyés en exil ou en prison. De plus, la formule du mandat fut pareillement rédigée à Paris et imposée au clergé de chaque province sous les mêmes peines.

Les documents ne permettent aucun doute sur la vérité de ces assertions. Les évêques assemblés pouvaient donc bien dire: "Nos... mandato regio congregati", mais ils n'étaient pas en droit d'ajouter: "Ecclesiam Gallicanam repraesentantes": puisque le clergé ne les avait pas élus. Aussi Leibnitz a-t-il dit que cette assemblée était "une poignée d'évêques de cour... insolents et désobéissants au dernier point."

Bossuet prononça, pour discours d'ouverture, son sermon sur l'unité; il fut l'âme de l'assemblée. Il était né à Dijon en 1627. Il fit ses premières études à Metz et les acheva à Paris, où il se forma à l'école de Saint Vincent de Paul, dans les conférences de Saint Lazare. Après avoir reçu le bonnet de Docteur (1652), il retourna à Metz, où il était chanoine et où il devint archidiacre. Ses premiers succès dans la chaire l'ayant fait appeler à Paris, (1661), son talent y parut dans tout son éclat, également admiré de la cour et de la ville. Le roi le nomma successivement évêque de Condom (1670), précepteur de son fils le Dauphin, puis évêque de Meaux en 1681.

L'affaire de la régale fut bientôt terminée. L'as-

semblée fit au roi l'abandon des privilèges des Églises exemptes jusqu'alors, et écrivit au Pape une lettre qu'Arnauld appelait "pitoyable" (3 février 1682). Elle avait pour but d'amener Innocent XI au système de concession et de faiblesse des prélats. Le Souverain Pontife répondit par le bref "Paternae charitatis", digne d'un Saint Léon, dans lequel il reproche aux évêques leur pusillanimité et casse tout ce qu'ils ont fait. (13 Avril).

Mais déjà l'assemblée exaspérée avait traité de l'autorité du Pape ; "le Pape nous a poussés, disaient les plus ardents, il s'en repentira!" Craignant les excès où l'on pouvait se porter, Bossuet fit tous ses efforts pour les prévenir et traîner les choses en longueur ; tous les efforts aboutirent aux quatre articles rédigés par l'évêque de Meaux lui-même, mais qui pour le fond, étaient l'oeuvre de Colbert.

I. Saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et toute l'Église même, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles. Les rois et les souverains ne sont donc soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles. Ils ne peuvent être déposés ni directement, ni indirectement par l'autorité des chefs de l'Église ; leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils

leur doivent, ni absous du serment de fidélité.

II La plénitude de puissance que le Saint-Siége apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles est telle, que néanmoins les décrets du saint concile œcuménique de Constance, contenus dans les sessions IV et V, demeurent dans toute leur force et vertu, et l'Église de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets, ou qui les affaiblissent en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés, ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

III. Ainsi, l'usage de la puissance apostolique doit être réglé suivant les canons faits par l'esprit de Dieu, et consacrés par le respect général; les règles, les coutumes et les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Église gallicane doivent avoir leur force et leur vertu, et les usages de nos pères demeurer inébranlables; il est même de la grandeur du Saint-Siége apostolique que les lois et les coutumes établies du consentement de ce Siége respectable et des églises subsistent invariablement.

IV. Le pape a la principale part dans les questions de foi; ses décrets regardent toutes les églises et chacune en particulier: mais cependant son jugement n'est pas irréformable à moins que le consentement de l'Église n'intervienne.

Tels sont les quatre fameux articles de l'assemblée de 1682. Il ne fut pas difficile d'obtenir de

Louis XIV de les appuyer de son autorité. Son édit enregistré dans toutes les cours de parlement, dans les universités, les facultés de théologie etc rendait obligatoire l'enseignement de la déclaration dans toutes les chaires; il enjoignait à tous les bacheliers de le signer pour arriver à la licence; enfin l'édit faisait de la déclaration *une loi de l'État.*

Les docteurs de la Faculté de Paris voulaient différer d'enregistrer ce décret non par opposition aux articles, mais pour obtenir dispense de quelques dispositions gênantes. Le parlement qui ne souffrait point de retard, fit inscrire la déclaration sur les registres de la Faculté par autorité, et les assemblées régulières furent interdites jusqu'à ce que les docteurs eussent expié leur tiédeur par une humble protestation de soumission. C'étaient là comme les prémices de la liberté dont l'Église gallicane venait de se glorifier. L'année suivante, l'université de Douai se déclara formellement, dans ses représentations au roi, pour l'infaillibilité du pape. Il y eut aussi une foule d'écrits anonymes où les prélats de l'assemblée ne furent pas épargnés, et le docteur Charlas publia un ouvrage plus sérieux, également érudit et profond, dont nous avons parlé plus haut. Mais ce fut à l'étranger que la Déclaration rencontra surtout une vive opposition que rien ne comprimait. En Belgique, en Allemagne, en Hongrie, en Espagne elle fut partout l'objet d'une réprobation

universelle. Les écrits, les réfutations, les thèses, se multipliaient de toutes parts, et le primat archevêque de Strigonie la condamna par un décret dans son concile national. Le parlement sévissait en vain; mais on redoutait surtout le mécontentement du pape. Innocent XI le laissa percer dans son bref du 13 avril, dont nous avons parlé plus haut, sur la régale, et plus efficacement encore par le refus constant qu'il fit des bulles d'institution aux sujets, anciens membres de l'assemblée de 1682, nommés aux évêchés vacants. Le roi, de son côté, défendit aux autres candidats désignés également pour des sièges épiscopaux de demander leurs bulles, tellement qu'en l'année 1687 il se trouvait déjà trente-cinq évêchés non remplis. L'affaire des franchises vint encore compliquer ces malheureuses brouilleries.

Les hôtels des ambassadeurs jouissaient généralement du droit d'asile; mais, à Rome, ce droit, en s'étendant sur tout le quartier habité par chaque ambassadeur, était devenu un abus monstrueux et intolérable, en procurant l'impunité à la plupart des malfaiteurs. Les papes avaient tenté plus d'une fois de s'affranchir d'une si honteuse servitude, mais sans succès, lorsque Innocent XI, l'ennemi implacable des abus, résolut de remédier enfin à celui-ci. Il finit, après quelque difficulté, par obtenir successivement de toutes les puissances le re-

-noncement à ce droit d'asile ou de franchise. Pour y amener la France elle-même, le pape attendit la mort du duc d'Estrées (1687), et chargea son nonce de faire goûter ses raisons à Louis XIV. Loin de les agréer, le roi do. na au marquis de Lavardin, son nouvel ambassadeur à Rome, l'ordre de faire observer, même par la force, les franchises de son quartier; de quoi il s'acquitta avec une hauteur et un faste qui répondaient bien à l'orgueil de son maître. Le pape avait, par une bulle publiée avant l'arrivée du marquis, excommunié quiconque soutiendrait ou favoriserait le droit de franchise. Lavardin et ses gens passèrent outre, et tandis qu'ils bravaient à Rome même les censures du cardinal-vicaire, le roi de France en appelait, par la voie de son procureur-général, au futur concile.

L'année suivante, la querelle entre les deux cours s'envenima encore par la préférence qu'Innocent XI donna au candidat de l'empereur pour le siège de Cologne, sur le cardinal de Furstemberg, soutenu par Louis XIV. Ce prince, piqué au vif, fit appeler de nouveau au concile général de tout ce que le pape pourrait entreprendre à son préjudice et contre les droits de sa couronne; et, après cette mesure de précaution, il s'empara du comtat Venaissin. De Harlay et les autres archevêques et évêques présents à Paris approuvèrent encore ces tristes démarches du pouvoir, et tous les esprits

calmes redoutaient un schisme qui semblait imminent. Avec le temps cependant, ces malheureuses contestations s'acheminèrent vers un accommodement. Déjà Louis XIV s'était relâché sur l'article des franchises et avait rendu Avignon, mais la fameuse déclaration était toujours debout, et Alexandre VIII, successeur d'Innocent XI (1689), continuait de refuser les bulles aux sujets qui l'avaient signée. Il alla plus loin: il dressa une bulle dans laquelle il condamnait et cassait tout ce qui avait été fait dans l'assemblée de 1682 au préjudice de l'autorité pontificale et la publia au lit de la mort (1691). Sous Innocent XII on arriva enfin à cet accommodement, savoir que les sujets, anciens députés de 1682 et nommés aux évêchés, recevraient leurs bulles d'institution moyennant deux lettres adressées au Pape: l'une par les évêques nommés et l'autre par Louis XIV. Dans la première les prélats expriment au Pontife leur profonde douleur de tous les actes de l'assemblée qui lui avaient déplu ainsi qu'à ses prédécesseurs, et ils tiennent pour non décrété tout ce qu'on aurait pu regarder comme décrété sur la puissance ecclésiastique et sur l'autorité pontificale. Le roi, de son côté, assurait le pape qu'il avait donné les ordres nécessaires pour que son édit touchant la déclaration, ne fût pas observé. La lettre des évêques, quoique rédigée d'une manière astucieuse dont Bossuet a tenté de profiter, a été regardée par tout le monde et par les Gallicans

eux-mêmes comme une rétractation de ce qui s'était fait dans l'assemblée de 1682. C'est aussi en ce sens qu'elle fut agréée par le Pape puisqu'il donna en conséquence les bulles demandées.
Toutefois les rois et les parlements n'oublièrent pas de si tôt les quatre articles, et il arriva aux évêques français ce qui arrivera toujours au clergé qui s'éloigne du Saint Siège : il tombèrent sous le despotisme du pouvoir civil. "Le roi dans la pratique, disait Fénelon, est plus chef de l'Église que le pape en France : libertés à l'égard du pape, servitudes envers le roi". Bossuet et Fleury le reconnaissaient eux-mêmes.
Au reste, la déclaration de 1682 eut la plus funeste influence sur le pouvoir temporel. D'un côté elle enlevait à ce pouvoir la dépendance à l'égard du souverain Pontife et par là favorisait le despotisme ; d'un autre côté, le clergé par ses maximes et son exemple, poussait à la révolte contre les rois.

Innocent XI et Alexandre VIII ont frappé directement <u>la déclaration comme telle</u> ; mais il faut convenir que ces mêmes actes des deux papes atteignaient aussi les quatre articles <u>comme opinions</u> et leur donnaient indirectement une haute improbation.
Benoît XIV nous dit, en parlant de Clément XII, qu'après en avoir délibéré, il n'avait pas voulu condamner l'ouvrage consacré à la défense de cette doctrine, par considération pour Bossuet

qui avait sous tant d'autres rapports, rendu de si grands services à la religion! (1)

Il était réservé au concile du Vatican de donner le coup de mort à la doctrine gallicane par la constitution "Pastor aeternus".

c. Nous nous réservons de parler dans deux questions spéciales de la révocation de l'édit de Nantes et de l'affaire du quiétisme.

Louis XIV mourut en 1715 après un règne de soixante treize ans. Trente années d'une vie régulière et chrétienne, les désastres de la guerre de succession, la mort du dauphin en 1711, celle du duc et de la duchesse de Bourgogne, et de leur fils, le duc de

(1) Cet ouvrage menacé et épargné par le Parlement était la fameuse: Défense de la déclaration du clergé, attribuée à Bossuet. A la vue des attaques de tous genres dont la Déclaration de 1682 était l'objet, Louis XIV en confia la défense à l'évêque de Meaux. Il ne pouvait assurément mieux choisir; mais le résultat ne répondit point aux espérances qu'on avait fondées sur son grand génie. Jamais travail plus ingrat: il fit le tourment des vingt dernières années de la vie de Bossuet. Et ce n'était pas la déclaration qui lui donnait cet embarras; il l'"envoya promener, abeat ergo declaratio quo libuerit". Ce qu'il voulait défendre, c'était l'ancien sentiment de l'école de Paris, c'est-à-dire, la doctrine même des quatre articles. Il fit, refit, corrigea sans cesse son travail, supprima les premiers livres, et "l'on ne peut guère douter que le dessein de Bossuet n'eût été de changer son ouvrage tout entier; mais ses infirmités et la mort l'en empêchèrent" (Vie de Bossuet. Et ce fut ce manuscrit si tourmenté par son illustre auteur lui-même, dont il ne représentait déjà plus la dernière pensée, qui tomba dans les mains infidèles du neveu de Bossuet. On sait que l'abbé Bossuet était dévoué à la secte janséniste. Ce fut donc le Jansénisme qui fit subir au malheureux manuscrit une dernière transformation, par les changements, suppressions et additions que se permirent impunément ~~ses~~ neveux et ceux dont il put prendre conseil.

Bretagne, enlevés en moins de deux mois (1712) avaient réparé et expié les écarts de ce prince. Sa noble et pieuse résignation au milieu de tant de revers et de douleurs, le fit paraître plus vraiment grand que ses victoires et les autres merveilles de son règne.

## Troubles et persécutions en Angleterre. Protectorat de Cromwell (1649-1660); les Stuarts – Charles II et Jacques II. (1660-1688); Guillaume d'Orange. (1688-1714) – les Hanovriens.

L'Angleterre protestante que nous avons vue conduire son roi Charles I à l'échafaud, continuait à recueillir les tristes fruits de son apostasie.(1)
La république fut proclamée et Charles II, reconnu roi par les Ecossais, fut contraint de fuir en France. Cromwell fut nommé protecteur (1653), et le despotisme de cet homme extraordinaire mit fin à l'anarchie. Sa main de fer dompta toutes les résistances, et lorsqu'il mourut, en 1659, le royaume était calme et soumis à ses lois. Son fils abdiqua. Charles II fut rappelé (1660).
La profonde conviction des Stuarts, que l'épiscopat était le soutien de la royauté, prévalut encore, et il fut rétabli, non seulement en Angleterre, mais en Ecosse. Cette mesure impopulaire suffit pour faire soupçonner le roi de catholicisme et exciter les partis contre lui. Cromwell avait accordé la liberté de conscience à toutes les sectes, excepté aux papistes, dont le sort ne s'améliora guère sous Charles II

(1) Voy. p. 341

malgré le duc d'York son frère, catholique zélé. Le grand incendie de Londres (1666) leur fut imputé, sans preuve ni information; et ce mensonge historique n'en est pas moins resté gravé, jusqu'à nos jours, sur le monument érigé en mémoire de la catastrophe. Un bill du Parlement, dirigé surtout contre le duc d'York, établit le serment du Test, par lequel quiconque acceptait une charge était obligé de prêter le serment de suprématie du roi, de recevoir publiquement l'Eucharistie selon le rit anglican, de déclarer par écrit qu'il ne croyait pas à la transsubstantiation. Tout fut mis en œuvre pour perdre les catholiques. Le comte de Shaftesbury, principal moteur du bill du Test, prétendit avoir découvert un complot papiste, dans lequel était impliquée presque toute la catholicité, le général des Jésuites en tête. Les suites de cette prétendue découverte dépassèrent les prévisions les plus hardies. Tout le royaume en fut ému, comme s'il avait été menacé d'une invasion ennemie et du prochain massacre de tous les protestants. Le Parlement ordonna des informations: Titus Oates, l'inventeur et le lâche instrument de l'intrigue, reçut les louanges et la récompense dues à son zèle: les prisons se remplirent de catholiques, et beaucoup d'entre eux, malgré leurs protestations d'innocence, perdirent la vie sur l'échafaud.

Le duc d'York, Jacques II, quoique exclu du trône par deux actes du Parlement, suc-

céda à son frère (1685). Il proclama aussitôt la liberté des cultes et des consciences. Il renoua les rapports avec Rome, dispensa les catholiques du serment du test, renvoya devant la justice les évêques qui avaient refusé de publier sa déclaration sur la liberté de conscience. La naissance du prince de Galles hâta la catastrophe. Dans la prévision d'une nouvelle lignée royale catholique, les mécontents, et surtout les possesseurs de biens ecclésiastiques entrèrent en négociation avec Guillaume d'Orange, qui avait épousé Marie, fille protestante de Jacques. Le "libérateur" Guillaume apparut en effet, en 1688, avec une armée "pour remettre l'ordre dans le royaume." Jacques, trahi par ses gardes, passa en France, et facilita la victoire de ses ennemis par une fuite qui devint un chef d'accusation contre lui. Lorsque Guillaume fut monté sur le trône, les catholiques, comme ceux qui épouseraient des catholiques, furent déclarés à jamais exclus de la couronne d'Angleterre. Un nouveau serment de fidélité fut prescrit. Tout papiste, ou quiconque passait pour tel, devait rester à la distance de dix milles de Londres; le droit de patronage appartenant à des catholiques fut transféré aux universités. La patente de tolérance de 1698 accorda le libre exercice de leur religion à toutes les sectes, excepté aux sociniens et aux catholiques. Ceux-ci n'obtinrent aucune espèce de droit civil ou politique, et furent soumis aux plus

dures restrictions sous le rapport religieux. On abolit les écoles catholiques; on poursuivit les prêtres; on accorda de magnifiques bénéfices à ceux d'entre eux qui entrèrent dans la haute Eglise "dans l'Eglise apostolique, seule vraie, seule sanctifiante", et l'on décréta que l'enfant catholique qui embrasserait la religion de l'Etat obtiendrait par là même, du vivant de ses parents, et à l'exclusion de ses frères et sœurs, tout l'héritage paternel.

Ce système de persécution fut rendu plus cruel encore en Irlande, où l'oppression alla toujours croissant. Les descendants de la race des Stuarts, Jacques III, ou le chevalier de St Georges, et ses fils firent jusqu'en 1761 des tentatives infructueuses pour reconquérir la couronne. Cette famille s'éteignit en 1807, par la mort de Henri Benoît Cardinal d'York.

Entretemps l'Angleterre protestante appelait sur son trône un prince de Hanovre, luthérien, Georges de Brunswick, premier du nom (1714) dont la dynastie règne encore dans Victoria, couronnée reine en 1838.

## L'Eglise de Russie - Pierre-le-Grand (1689-1725)

Ce n'est que vers la fin du XVIIe siècle que la Russie commença à jouer un rôle assez important dans les affaires politiques et

religieuses de l'Europe. Nous avons vu qu'au IXe siècle, époque à laquelle le Normand Rurik créa la monarchie Russe, le flambeau de la foi fut porté à ce peuple par des prêtres du patriarche de Constantinople, saint Ignace. La conversion du duc Wladimir au siècle suivant donna le coup décisif à l'idolâtrie (980-1014). Quoique l'éclat que fit Michel Cérulaire au milieu du XIe siècle eût peu de retentissement en Russie, il n'en est pas moins vrai que la dépendance de la nouvelle Église à l'égard de Constantinople fut la première source du schisme opéré plus tard. Un autre malheur fut la domination des Mongoles, ou tartares, qui, commencée au milieu du XIIe siècle, ne fut repoussée que vers la fin du XVe.

Ce fut semble-t-il dans ce dernier siècle qu'il y eut schisme prononcé. En 1439 le saint et docte prêtre Isidore, métropolitain de toute la Russie en sa qualité d'archevêque simultané de Kiow et de Moscou, signa l'acte d'union; mais cet acte fut repoussé à Moscou, où le schisme s'affermit de plus en plus.

L'Église Russe ne fut pas plus fidèle au patriarche de Constantinople qu'à l'Église Romaine. Un peu après Ivan IV, (1533-1584), qui peut être regardé comme un des fondateurs de la puissance de l'empire russe, mais aussi comme le prince le plus féroce, monta sur le trône le tartare Boris Godunow (1594).

Il acheta de Jérémie II, patriarche de Constanti-nople, la dignité patriarcale pour le métropolitain de Moscou. Le plus célèbre de ces dignitaires fut Nicon (+1667), dont les innovations donnèrent naissance au parti opposant des Rascolnics ou schismatiques.

Au commencement du XVII^e siècle (1613) eut lieu un événement plus important: l'avènement de la dynastie prussienne des Romanoff, qui règne encore. Pierre I surnommé le Grand (1689-1725), en fut le prince le plus célèbre. Trois faits surtout caractérisent son règne: 1° civilisation européenne importée en Russie, mais civilisation tronquée, purement matérielle; 2° lutte mémorable de 20 ans contre le brave mais téméraire Charles XII de Suède, dont toutes les conquêtes finirent par être cédées à la Russie (1699-1718); 3° Abolition de la dignité patriarcale (1700) et institution du saint Synode composé de prélats et de laïques entièrement dépendants du Czar. Si par là, Pierre I fut grand dans l'ordre naturel et humain, il faut ajouter qu'il fut un monstre de cruauté et de débauche. Tel est d'ailleurs le caractère général des czars jusqu'à nos jours.

Quant à l'Allemagne, divisée en une foule de petits états, elle était tombée dans une sorte de léthargie depuis

le traité de Westphalie. Ce qu'elle offre de plus remarquable se résume dans les efforts répétés, mais inutiles de conciliation entre les sectes dissidentes et les catholiques. Le Franciscain Christophe Royas de Spinola, évêque de Neustadt, Molanus surintendant des églises réformées de Hanovre, Pélisson, protestant converti et l'un des membres les plus distingués de l'académie française, enfin Bossuet et Leibnitz prirent la part la plus active à ces négociations.

Leibnitz, conseiller aulique du duc de Brunswick, prince de Hanovre, naquit à Leipsig en 1646, et se livra dès ses premières années à ces vastes études qui firent de lui un homme universel. Il appartenait au luthéranisme et s'occupait beaucoup de théologie; son "Systema theologicum" est orthodoxe presque sur tous les points; mais l'ensemble de sa vie fait penser qu'il étudiait la religion, plus en philosophe et en politique, qu'en chrétien animé d'un vrai sentiment de foi. C'est ainsi que le beau zèle du philosophe allemand pour la réunion religieuse s'évanouit devant cette considération tout humaine, que la famille de Hanovre en rentrant dans l'Église Catholique, compromettait les chances qu'un bill du parlement anglais venait de lui donner pour la succession au trône d'Angleterre (1701). Toutefois à cette époque l'Église eut la consolation de voir des princes et des savants renommés, plus dégagés de l'esprit de secte, se convertir au catholicisme.

# Questions historiques.

## I.

## La révocation de l'édit de Nantes (1685)

Louis XIV, conseillé surtout par son ministre Le Tellier, crut devoir achever l'ouvrage de Richelieu et de Louis XIII en prenant une mesure radicale contre les Calvinistes.

Il révoqua donc l'édit de Nantes que leur avait accordé Henri IV.(1) En vertu de cet acte, les hérétiques achevèrent de perdre tous les privilèges attachés au libre exercice de leur culte, ou qui pouvaient assurer leur indépendance particulière. En conséquence, tout ce qui restait de leurs temples fut démoli; leurs ministres obstinés dans l'erreur eurent ordre de sortir du royaume quinze jours après la promulgation de l'édit, et défense en même temps aux autres huguenots de les suivre ou de transporter au dehors leurs biens et leurs effets, sous peine de galère pour les hommes, et de confiscation de corps et de biens pour les femmes. Les écoles furent fermées et les assemblées interdites. D'autre part, le roi, pour favoriser les abjurations, les récompensait par divers avantages temporels assurés aux nouveaux convertis. L'édit de révocation, provoqué en quelque sorte par l'opinion publique, excita un concert unanime de louanges dans toute la nation, et fut le signal d'un mouvement extraordinaire de zèle dans tous les ordres du clergé pour la conversion des Réformés. — Malheureusement le ministre de la guerre Louvois, crut devoir ajouter à cette action pacifique de l'église, le moyen de la force. Il envoya dans les lieux les plus mal notés des dragons, qu'on

(1) Voyez. p. 354

appelait missionnaires bottés, pour inspirer la terreur et forcer les consciences. L'acte de la révocation de l'édit de Nantes a été jugé diversement. Les protestants y ont vu une violation de la foi due aux traités; les politiques, un affaiblissement pour la France; enfin, les philosophes, un attentat contre la liberté et la raison, un acte de fanatisme.

Reprenons brièvement ces trois griefs. 1° La violation des traités. – Un édit, une déclaration en faveur de telle classe de ses sujets, de la part d'un roi, n'est pas un traité d'alliance entre deux puissances indépendantes, mais une simple concession accordée en vue du bien public, et révocable à volonté, lorsque le même bien public le demandera. Grotius en avertissait lui même les Protestants, qui s'appuyaient avec trop de confiance sur ces édits favorables. (1) 2° Affaiblissement de la France. – Il n'y eut affaiblissement ni pour la population, puisque, d'après les calculs qui paraissent encore enflés, on doit compter à peine cent mille émigrants par suite de l'édit de révocation et des édits antérieurs; ni pour la force militaire, par la même raison; ni enfin, pour les richesses et l'industrie. Sur ce dernier point, nous parlons d'un affaiblissement notable: car il faut bien convenir que ces émigrants emportèrent des valeurs et privèrent la France des fruits de leur industrie; mais ce tort fait au pays a été singulièrement exagéré, ce que plusieurs écrivains ont démontré par des raisons évidentes que nous ne pouvons placer ici. — 3° Attentat contre la liberté de conscience et la raison. Nous commençons par écarter les violences des gens de guerre, les dragonnades de Louvois, que tous les esprits

(1) Voy. Ancillon, tableau des révolut. de l'Europe. t. IV. p.275.

repoussent et condamnent. Nous écartons également l'Église de tout ce débat. Innocent XI, étranger à l'édit de révocation, n'approuvait pas toutes les rigueurs de Louis XIV envers les Protestants de son royaume, et le clergé qui y prit part n'était qu'un clergé particulier. D'ailleurs le clergé français était généralement pour les voies de douceur et de persuasion. Fénelon, suivi de plusieurs missionnaires libres comme lui, travaillait dans le Poitou et la Saintogne. Il demanda comme une grâce l'éloignement des troupes, et il n'était pas sans doute le seul dans ces dispositions. Ainsi, toute la question à débattre ici avec les hommes qui se donnent pour les représentants de la Philosophie, consiste à savoir si les Protestants avaient des droits stricts à la liberté de leur culte, et si en conséquence l'édit de révocation fut en ce sens un acte injuste et contraire d'ailleurs à la raison. Tout rentre ici dans la question corrélative des droits de l'Église sur les hérétiques, que nous avons déjà traitée. Nous nous bornerons donc au dilemme suivant: Ou la vérité est quelque chose d'indifférent en soi, ou elle est sacrée aux yeux de Dieu et nécessaire à l'homme et à la société. Dans le premier cas, ni Dieu ni les hommes n'ont à se préoccuper de la vérité, et dès lors la liberté de conscience et des cultes est un droit naturel pour tout homme; tout acte qui viole ce droit est un acte d'intolérance inique et de tyrannie. — Dans le deuxième cas, il n'est pas moins évident que Dieu a dû pourvoir par certains moyens tant à la promulgation de cette vérité sacrée et nécessaire qu'à sa conservation. Or, nous ne connaissons pas d'autres moyens qu'une

réligion révélée et une autorité visible ou l'Église, qui en soit l'unique dépositaire et gardienne, avec tout droit de l'imposer aux hommes comme un devoir rigoureux. Se décider pour le premier cas, c'est se jeter dans le déisme et l'indifférentisme, essentiellement repoussé par toutes les réligions et toutes les sectes. Aussi, toutes ces sectes n'ont cessé de se donner pour cette unique vraie religion, et de combattre toutes les autres comme fausses et usurpatrices. Il est donc nécessaire d'admettre la seconde partie de notre dilemme; mais alors toute la question revient à décider quelle est cette église seule divine qui a le droit de traiter les autres en usurpatrices, et le devoir de rappeler à elle les hérétiques et les schismatiques comme des enfants égarés et rebelles. Or, l'histoire Ecclésiastique tout entière dépose en faveur des titres apostoliques que l'Église catholique romaine possède seule et sans interruption depuis les apôtres. C'est à ce point de vue, et en considérant Louis XIV comme le ministre de l'idée catholique et des droits de l'Église romaine, que la révocation de l'édit de Nantes, sauf toujours les violences et les actes arbitraires, se justifie d'elle-même aux yeux de la saine philosophie.

Quant aux Camisards qui troublèrent plus tard les montagnes des Cévennes (1701-1704), c'étaient des fanatiques insurgés qu'on fut obligé de soumettre par la force.(1)

(1) Voy. sur cette question les grands historiens; l'abbé Caveyrac, „Paradoxes intéressants sur la cause et les effets de la révocation de l'édit de Nantes, ou Réponse à un patriote sur la tolérance civile des Protestants en France". Barthélemy, Erreurs et mensonges historiques - 1864 etc.

## II. Le quiétisme. –

### Michel Molinos – Madame Guyon – Bossuet et Fénélon.

En 1669, le prêtre Michel Molinos, né à Saragosse (1627), arriva à Rome, espérant sans doute y trouver plus de facilité pour faire goûter ses erreurs.. Il les répandit en effet, principalement par son Guide spirituel, écrit en espagnol et traduit en italien, en latin et en français. Ces erreurs étaient celles des faux mystiques du moyen-âge, auxquelles il savait donner un tour fort séduisant. Il enseignait donc que l'âme, arrivée à la perfection, aimait Dieu d'un amour si grand et si intense, que toute distinction des objets autres que Dieu lui-même vu dans toute sa simplicité, tous les actes des autres vertus, la foi, l'espérance, les mystères de la religion, le culte de la Vierge, des saints, des images, des reliques, en général tout ce qui parle aux sens, que tout cela disparaissait à ses yeux; et ce même amour était d'autre part si pur, qu'il éteignait tout motif personnel et intéressé, la crainte de l'enfer, l'espoir du ciel, le désir de son salut, etc. Ainsi l'âme, abstraite de tout le reste, demeure dans un état purement passif, dans un repos parfait. Et c'était là ce que Molinos et les faux mystiques appelaient l'Oraison de quiétude: de là, le nom de Quiétistes, qui a été plus spécialement attribué à ces mystiques ou illuminés du dix-septième siècle. Tel était leur système, en manifeste opposition à la vie chrétienne; telle du moins que nous devons la pratiquer ici-bas. En voici maintenant les conséquences immorales. Dans cet état d'abstraction, de sainte indifférence et d'anéantissement en Dieu, l'âme devient comme étrangère

à tout ce qui se passe dans sa partie inférieure et dans son corps même: les plus grands désordres, les pensées et les actes les plus criminels. Molinos en imposa d'abord à Rome et en Italie, où il s'acquit la réputation d'un grand directeur, mais il ne put échapper toujours à l'Inquisition romaine. Son système d'erreurs, réduite à soixante-huit propositions, fut condamné par un décret des inquisiteurs, et trois mois après par une bulle solennelle d'Innocent XI (1687); et comme on se souvenait à Rome des abominations des anciens faux mystiques, le pape, pour faire un exemple, condamna Molinos non-seulement à faire une rétractation éclatante, mais encore à expier ses erreurs, et ses crimes honteux, turpia facta, dans une prison perpétuelle où il mourut pénitent en 1696.

Le guide spirituel de Molinos n'avait pas été répandu impunément. La doctrine qu'il renfermait trouva en France des approbateurs, dont la plus célèbre fut Madame Guyon. Née à Montargis en 1648, et veuve dès l'âge de vingt-cinq ans, Madame Guyon joignait à un grand esprit une facilité remarquable de parler et une sensibilité naturelle, qui la portait vers les idées et les pratiques de la plus tendre dévotion. Ayant pris connaissance des doctrines du Quiétisme, elle les goûta singulièrement et ne tarda pas à se croire une sorte de mission pour les répandre. Un Barnabite de Savoie, le P. Lacombe, un partisan lui-même du système de spiritualité, eut bientôt toute sa confiance et contribua à lui monter l'imagination, déjà trop exaltée. Ils se rencontrèrent à Paris, puis en Savoie et dans d'autres villes, où ils [illegible] par des écrits et des discours

cette espèce d'apostolat qui ne tarda pas à leur créer des embarras. Rentrés l'un et l'autre successivement dans Paris, le P. Lacombe finit par être renfermé à Vincennes, et madame Guyon dans un couvent de la Visitation. A quelques exceptions près, le système de la célèbre Quiétiste, exposé dans son Moyen court et très-facile de faire oraison, et dans son Cantique des Cantiques interprété selon le sens mystique, n'est autre que celui de Molinos, moins les conséquences immorales que nous avons vues et qu'elle a constamment repoussées. Ajoutons que l'histoire rend également témoignage à la pureté de ses moeurs, malgré les calomnies que la prévention répandit pour les flétrir. Les écrits de Madame de Guyon furent condamnés par l'Archevêque de Paris et l'Évêque de Chartres. Le roi avait chargé une commission, qui se réunissait à Issy sous la direction de Bossuet, d'examiner les ouvrages incriminés (1694-1695); cette commission publia, comme résultat de cet examen trente-quatre articles, caractérisant parfaitement la vraie et la fausse mystique. Fénélon qui avait paru goûter la doctrine du pur amour, les signa; Madame Guyon les souscrivit elle-même, ainsi que le P. Lacombe.

Cette question du quiétisme semblait donc terminée, quand Bossuet vint la ranimer par son „Instruction sur les états d'oraison." Cet écrit commence par condamner de nouveau les erreurs de Madame de Guyon, mais en supposant à cette femme les intentions les plus perverses, tandis qu'un peu auparavant l'Évêque de Meaux lui-même lui avait livré un certificat qui déclarait ses intentions et ses moeurs sans reproche

et dignes de la fréquente Communion. De plus quelques endroits de l'instruction touchaient au Baïanisme.

On comprend après cela pourquoi Fénélon refusa de donner l'approbation demandée par l'Auteur, et comment il fut amené à composer son livre „explication des maximes des saints sur la vie intérieure", qui n'était que le résumé d'un autre ouvrage. Les amis de l'archevêque lui firent faire certains changements et imprimèrent le livre à son insu, en laissant même glisser dans le texte un mot qui donnait à la phrase un sens erroné: „Le trouble involontaire de Notre-Seigneur".

Cette phrase éveilla les soupçons et les critiques sur les maximes des saints. Bossuet promit à l'auteur de lui donner ses remarques en secret et par écrit et Fénélon s'engagea de son coté, à les peser toutes, au poids du Sanctuaire." Mais entre-temps, Bossuet, irrité sans doute de ce que son Collègue avait soumis son livre au jugement du Pape, alla se jeter aux pieds de Louis XIV pour demander pardon de ne lui avoir pas révélé plus tôt „le fanatisme de son Confrère". Des prélats s'assemblèrent afin de censurer les maximes des Saints.

Fénélon retenu en France par l'ordre de Louis XIV, envoya à Rome son vicaire-Général Dechanterac. De son coté, Bossuet, par l'intermédiaire de son artificieux et indigne neveu, fit jouer tous les ressorts pour obtenir la condamnation de son ancien ami. Innocent XII nomma dix examinateurs du livre de Fénélon; mais après quinze mois d'examen et 64 séances de 6 à 7 heures chacune, la moitié des Théologiens nommés ne trouvè-

rent rien à condamner dans les Maximes des Saints.

Cependant la dispute continuait en France. Attaqué par les écrits de Bossuet, qui allait jusqu'à le nommer "le nouveau Montan d'une nouvelle Priscille", Fénélon ne se décida à publier ses réponses que par le désir des cardinaux et des examinateurs. La modération, la noblesse, la force et l'élégance des écrits de l'archevêque tournèrent le public de son côté.

Bossuet eut recours à la puissance de Louis XIV: Fénélon et ses amis furent disgraciés à la cour; on pressa Innocent XII de condamner le livre en question et on menaça même le Pape d'un schisme!

Toutefois quand ces menaces arrivèrent à Rome, Innocent XII avait déjà prononcé sur les Maximes des Saints par un bref du 12 Mars 1699. Le Pape défend la lecture de ce livre, parce qu'il pourrait conduire insensiblement les fidèles dans des erreurs déjà condamnées et qu'il contenait des propositions téméraires, scandaleuses, erronées. Des 23 propositions citées, 16 peuvent se réduire à deux, dont l'une suppose <u>un état habituel</u> du pur amour, et l'autre semble autoriser le sacrifice du salut dans les grandes épreuves. Les circonstances difficiles en France et la vertu bien connue de Fénélon peuvent seules expliquer cette juste, mais sincère sentence.

A peine Fénélon eut-il appris les

condamnations de son livre, qu'il écrivit au Pape une lettre de soumission et qu'il s'occupa de rédiger son mandement pour condamner son livre et défendre à tous les fidèles de son diocèse de le lire ou de le garder. "A Dieu ne plaise, s'écriait ensuite le saint archevêque, qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis du troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission !" Cet acte fut accueilli par les catholiques en France et dans toute l'Europe avec un cri de juste admiration et déconcerta l'espoir des hérétiques. Ce qui étonne et ce qui afflige, c'est de voir le grand Bossuet tellement fasciné par son misérable neveu, que lui-même méconnut cette grandeur d'âme qui immortalisait Fénélon![1]

Ainsi se termine cette célèbre controverse, dont toute la gloire demeura au vaincu et rejaillit sur l'Eglise elle-même.

Fénélon (1651-1715) devenu jeune encore supérieur des <u>Nouvelles Catholiques</u> (1678)[1] et élevé plus tard à l'archevêché de Cambrai, appréciait le grand génie de Bossuet; il en fit

(1) Sur cette fameuse dispute entre Bossuet et Fénélon voir leurs écrits nombreux sur le quiétisme; Rohrbacher tome XXVI de l'histoire universelle, liv. 88e. etc.

(2) Etablissement fondé par St Vincent de Paul pour les protestantes converties, ou qui voulaient se convertir

son maître et en devint l'ami. Ces deux hommes toutefois différaient grandement par leur esprit et par le fond même de leur caractère. Bossuet est grave et austère; ce qui le caractérise, c'est l'élévation des idées et des sentiments. Qu'il parle ou qu'il écrive, il s'élève comme l'aigle dans une région supérieure, d'où il domine tout. Mais le grand Bossuet était homme; il a eu ses défauts et ses faiblesses. Ce fut surtout dans la conduite de la vie, au milieu des hommes et des affaires, qu'il se trouva plus d'une fois sous l'influence des passions et des intérêts humains. Il avait peu de flexibilité dans le caractère: il tombait parce qu'il ne savait pas descendre.

Fénélon avait moins d'élévation et de puissance, mais il se soutenait mieux; ce qu'il faut entendre des actes de la vie, comme de la parole et du style. Il était par suite plus égal, plus conforme avec lui-même, plus habituellement calme et maître de ses mouvements; son esprit était prodigieux, pénétrant, subtil, très souple; et ce qui étonne davantage, Fénélon avec tant d'esprit avait un cœur parfait, un sentiment exquis. On pensait plus à l'aimer qu'à l'admirer; il aimait lui-même et sut se faire des amis constants et à l'épreuve du malheur.[1]

[1] Le Cardinal de Bausset a écrit les deux vies de Bossuet et de Fénélon, chacune en 4 vol. in-8.

# Chapitre second

## Le XVIII^e siècle pour l'Église ou préparation à la grande révolution

Art. I. Le Jansénisme (suite), le déisme, la franc-maçonnerie – Saint Alphonse (1696-1787).
Art. II. Les princes du Nord ennemis de l'Église. Frédéric II (1740-1786) – Catherine II (1762-1796) Joseph II (1780-1790).
Art. III. La suppression des Jésuites.

## Art. I.

### Le Jansénisme (suite), le déisme et la Franc-maçonnerie. Saint Alphonse (1696-1787).

Le règne de cinquante-huit ans de Louis XV fut une époque déplorable pour la France. Ce prince indolent, sous la régence d'un homme sans mœurs et sans religion, le duc d'Orléans, et au milieu d'une cour où la décence était devenue ridicule, consuma ses jours dans les plus honteuses voluptés, laissant le trésor et souvent les affaires entre les mains de viles prostituées. Le libertinage du roi était d'autant plus scandaleux qu'il avait dans la reine, dans ses enfants et petits-enfants, et surtout dans sa fille Madame Louise, devenue Carmélite, les exemples les plus touchants de la piété et de la régularité

chrétiennes.

Les Jansénistes profitèrent de la situation pour faire de l'éclat par les <u>appelants</u>, comme nous l'avons vu. Au reste, ils étaient tombés dans des erreurs déplorables et dans des extravagances: c'est la quatrième et dernière période de la secte. Ils voulurent gagner par de prétendus miracles ce qu'ils n'avaient pu obtenir par l'intrigue. Ils répandirent le bruit que de nombreux malades étaient journellement guéris, dans le cimetière de Saint-Médard, sur la tombe du diacre François Pâris, de son vivant appelé zélé (1727). Des convulsions, des extases devaient prouver aux yeux de la multitude la sainteté du diacre et de sa cause, et ne valurent à la secte que le nom ridicule de <u>convulsionnaires</u>, et, par là même, le coup de grâce. Le cimetière ayant été fermé par ordre du roi, les convulsions continuèrent dans des maisons particulières. Enfin, l'archevêque de Paris, de Beaumont (dep. 1746) prescrivit de sévères mesures à ce sujet à son clergé, lui ordonna de refuser les sacrements à tout malade qui ne présenterait pas un billet de confession de son curé, car les appelants avaient leurs confesseurs particuliers. Le Parlement évoqua l'affaire, et cita l'archevêque à sa barre (1752); le prélat protesta contre la compétence du tribunal; le roi prit fait et cause pour le clergé et bannit les membres du Parlement. En 1754, la difficulté des circonstances l'obligea à rappeler

les exilés; la réaction contre le refus des sacrements devint plus vive que jamais de leur part, et, à leur tour, ils parvinrent à éloigner de Paris l'archevêque de, toujours ferme dans ses opinions. La controverse traînait en longueur et la discussion se continuait lourdement, quand Clément XIV, s'emparant de l'affaire, déclara que les ordonnances de l'archevêque seraient maintenues dans toute leur rigueur, mais ne s'appliqueraient qu'à des adversaires de la bulle "Unigenitus" notoirement connus. Le Parlement de Paris luttait non seulement pour la secte contre le clergé, mais aussi contre l'autorité royale, qu'il voulait remplacer. Ce mouvement révolutionnaire se communiqua aux parlements des provinces et au peuple, dont les sentiments se manifestèrent par l'attentat de Damiens contre la vie du roi (1757).

En même temps, d'autres ennemis non moins terribles s'élevaient contre l'Église: les philosophes déistes et les sociétés secrètes.

## Les philosophes.

Aux attaques isolées succéda à cette époque une véritable ligue, une conspiration permanente des ennemis du Christianisme, qui avaient juré la complète ruine de l'Église. A sa tête se plaça un jeune poète plein de talent, Marie-François Arouet, nom-

mé plus tard Voltaire, qui donna à tous les conjurés pour mot d'ordre: "Ecrasez l'infâme" (la religion chrétienne ou le Christ lui-même)! Après s'être familiarisé en Angleterre avec les ouvrages des libres penseurs, il y avait fait serment, dit son panégyriste Condorcet, de consacrer sa vie à la ruine du Christianisme et de toute religion positive. Aussi son thème principal, celui qu'il répéta sous mille formes, durant sa longue et mobile carrière, (+1778) fut que la religion chrétienne était une invention des prêtres. Ses principaux complices furent d'Alembert, qui aurait voulu étouffer la religion par des voies détournées; Diderot, qui se déclara ouvertement en faveur de l'athéisme; Damilaville, que Voltaire lui-même disait ne pas nier, mais haïr Dieu. Leur principale œuvre contre le Christianisme fut l'Encyclopédie, dirigée par d'Alembert et Diderot; elle contribua plus que toute autre chose, à propager les opinions antireligieuses: la mauvaise foi des rédacteurs y introduisit des textes altérés où les noms de Dieu, de Providence, étaient changés en celui de "nature". Condillac (+1780), Helvétius, l'infâme Offroi de la Mettrie, proclamèrent le matérialisme le plus positif. La nature prit, dans leurs ouvrages, la place de Dieu; l'esprit ne fut qu'une transformation de la matière, et toute religion fut considérée comme une invention politique des prêtres, propre seulement à duper les niais. Le grand Buffon lui-

même confondit trop souvent, dans son Histoire naturelle, Dieu et la nature. L'astronome Lalande ne parla pas même de Dieu. Tous, de concert avec Volney et Dupuis, nièrent l'existence des personnages bibliques, et ne virent plus dans l'histoire évangélique qu'un rêve astronomique. Que si Rousseau (+1778) parla parfois avec respect et éloquence du Christianisme, il n'en fut que plus hardi dans ses attaques contre les miracles de l'Evangile et contre toute la partie historique de la Bible, qui, selon lui, renferme trop de contradictions pour qu'un homme raisonnable puisse l'admettre. Tel est l'esprit qui anime la fameuse profession de foi du Vicaire savoyard et tout l'Emile. Mais il se montra plus hostile encore au Christianisme dans son Contrat social, qui accuse la religion chrétienne d'avoir brisé l'unité dans l'Etat, détruit l'amour de la patrie, favorisé les tyrans et affaibli les vertus guerrières. Enfin on vit se former la secte des économistes ou des physiocrates, qui demandaient la liberté illimitée du commerce et de l'industrie, l'égalité absolue dans la répartition des charges de l'Etat, qui se prononçaient non-seulement contre le Christianisme, mais même contre la doctrine modérée de Rousseau. L'Eglise de France était si violemment ébranlée, qu'on pressentait une catastrophe prochaine. Labat (+1803), de la Congrégation de Saint-Maur, Neuville, le célèbre prédicateur,

faisaient entendre de tristes et éloquentes prédictions sur les dangers qui menaçaient à la fois le trône et l'autel, la religion et la royauté. L'assemblée du clergé (1765 et 1770) dénonça au roi Louis XV les écrits les plus dangereux des libres penseurs, et proposa des moyens d'arrêter les progrès de cette impie conjuration. Un mémoire qui parut peu de temps après fit valoir des considérations plus sérieuses encore. Le Parlement rendit un arrêt, sur le réquisitoire de l'avocat général Séguier, par lequel, faisant droit aux réclamations du Clergé, on condamnait sept ouvrages scandaleux à être jetés au feu. Mais ce fut tout ce que le Parlement fit pour la cause de la vérité et de la religion. Les ennemis du Christianisme voyaient de jour en jour leur influence s'accroître, attiraient dans leur parti, gagnaient en leur faveur des princes étrangers, des ministres, des magistrats, mettaient la main sur les institutions de la jeunesse, à l'aide de ministres tout-puissants, tels que le duc de Choiseul et M. de Malesherbes. Celui-ci, directeur de la librairie, et présidant par conséquent la censure, laissa imprimer et circuler librement les livres anti-religieux. Rien ne pouvait plus retarder le triomphe du mal.

## La franc-maçonnerie (1)

Cette philosophie anti-chrétienne favorisa les sociétés secrètes, et surtout la franc-maçonnerie... Quoi qu'il en soit de la première origine de cette secte que plusieurs auteurs font coïncider avec la suppression

(1) Nous renvoyons aux nombreux ouvrages publiés de nos jours sur ce sujet.

des Templiers (1307); on vit au commencement du XVIII siècle (1717), au milieu de toutes les sectes engendrées par le protestantisme, s'organiser en Angleterre une société secrète qui semble avoir voulu résumer toutes les anciennes. C'étaient <u>les francs maçons</u>. De l'Ecosse et de l'Angleterre ils vinrent fonder une loge à Paris (1725) et se multiplièrent sur le continent, grâce surtout à leur union avec les philosophes incrédules et avec la secte allemande des <u>illuminés</u>, fondée en 1776 par Weishaupt en Bavière. Dès 1772, les francs maçons s'étaient donnés un centre d'action par la création du <u>Grand Orient de Paris</u>. En 1785, il se tint un Congrès général dans la même ville des loges de tous les pays; les illuminés furent les principaux acteurs.

Il faut distinguer dans la franc-maçonnerie comme 3 parties: La 1ère forme la <u>partie extérieure</u> de l'ordre, et est enveloppée d'un demi secret qui maintenant a disparu. C'est la multitude, le peuple de la Société; il ne doit voir dans la Maçonnerie qu'une association de plaisir ou de philantropie. Les membres sont divisés en <u>apprentis</u>, <u>compagnons</u>, et <u>maîtres</u>. Les maçons en activité de service, forment la seconde classe. Parmi eux se trouvent les hauts grades: <u>le chevalier Kadosch</u>, <u>le chevalier Rose Croix</u>; ces grades ont une initiation plus avancée mais encore incomplète. Enfin vient la véritable franc-maçonnerie qui est l'âme de tout et est appelée <u>Charbonnerie</u>. Ici plus de symbolisme ridicule, plus

de grade, mais une unité effrayante, réalisée par un gouvernement occulte. Il y a un chef unique auquel tous sont liés par un serment d'obéissance aveugle.

Le but de la franc-maçonnerie est de détruire toute religion positive et surnaturelle ainsi que toute autorité qui n'est pas sous son influence; en d'autres mots, destruction de la Papauté et de la royauté pour établir la complète indépendance de l'homme. C'est ce qui est prouvé par les faits et par les aveux mêmes de la secte. La franc-maçonnerie ne parle de Dieu et de la religion que pour tromper les masses.

Quant aux moyens, cette société secrète n'en dédaigne aucun; un des plus puissants, sont les associations avec lesquelles la secte travaille à ses différentes entreprises sans créer trop de préjugés et sans se compromettre. Voici les principales: 1/ les Carbonari qui au commencement de ce siècle ont envahi l'Europe, et surtout l'Italie. 2/ Les Solidaires qui ont pour devise: plus de prêtre à la mort, au mariage, à la naissance de nos enfants. 3/ Les associations libérales érigées en toutes les villes sous des noms divers et qui travaillent, surtout pour les élections. Les libéraux, en effet, servent les desseins de la franc-maçonnerie sans trop les connaître. Les francs-maçons le proclament eux-mêmes. 4/ La franc-maçonnerie d'adoption pour les dames a commencé vers le milieu du siècle dernier dans un but coupable, non seulement pour les mœurs, mais aussi pour la foi. 5/ Vers 1862, un juif allemand

Karl Marx fonda l'internationale, qui comptait en 1870, environ sept millions de membres.

Par son organisation et par son triple caractère politique, social et moral, elle dispose de forces considérables et unit les révolutionnaires, les ouvriers, les philosophes; c'est elle qui entretient les grèves et qui a épouvanté le monde par l'insurrection et les horreurs de la commune. Il est manifeste que la Franc-maçonnerie est incompatible avec toute foi religieuse, et en particulier, avec celle de l'Eglise Catholique qu'elle veut détruire; incompatible aussi avec l'ordre social et politique. D'une part en effet, la secte se proclame supérieure à toutes les religions, à toutes les chartes; d'autre part, les sectaires, en vertu de leurs serments, sont tenus de mettre les intérêts de l'ordre en général, et ceux de leurs frères en particulier, au dessus des intérêts de la patrie et des devoirs de la justice.

Le saint Siège a donc fait preuve d'une pénétration profonde et d'une sagesse providentielle en signalant avec tant de persévérance les sociétés secrètes comme la sentine de toutes les erreurs, la cause de toutes les révolutions politiques et religieuses; en un mot, la source de tous les maux de notre temps. C'est en ce sens que dès 1738, Clément XII dans sa bulle d'excommunication „In eminenti" condamna les membres de cette secte; en 1751, Benoit XIV renouvela l'acte de son prédécesseur par la Bulle Providas; en 1821, Pie VII porta la même condamnation contre les Carbonari; en 1825, Léon XII

confirma par une Bulle admirable tous ces anathèmes; Pie VIII, en 1829, et Grégoire XVI, en 1832, attirèrent de nouveau l'attention du monde sur ces sectes. Pendant toute la durée de son long règne Pie IX n'a cessé de signaler cette cause permanente des maux qui affligent la société. (1)

Quant aux princes, plusieurs prohibèrent la Franc-maçonnerie dès son début; mais bientôt ils s'en firent les complices. La prophétie de Saint Alphonse s'est réalisée à la lettre. "Cette secte, disait-il, les larmes aux yeux, fera un jour le malheur, non seulement de l'Eglise, mais aussi des royaumes et des souverains; les rois n'y prennent pas garde, mais ils reconnaîtront trop tard leur funeste négligence. Les francs-maçons s'en prennent à Dieu aujourd'hui; bientôt ils s'en prendront aux rois". (2)

Celui dont le regard pénétrant prévoyait ainsi les maux de l'avenir, était l'homme choisi de Dieu pour y porter remède: Saint Alphonse Marie de Liguori, fondateur de la Congrégation du T. S. Rédempteur, évêque de Ste Agathe des Goths, Docteur de l'Eglise. Il était né à Naples d'une famille patricienne en 1696, et mourut en 1787. (3) L'éclat de ses vertus, et l'immensité de ses travaux et de son influence le placent au nombre des saints les plus admirables de l'Eglise de Dieu. Pour comprendre comment un

---

(1) Voy. en particulier l'allocution consistoriale du 25 Sept 1865.
(2) Tannoya, Mém. sur la vie et l'institut de S. Alph. Liv III Ch. XXI.
(3) Parmi les historiens de S. Alphonse, nous indiquerons le Père

seul homme a pu suffire à tant de travaux apostoliques, à la fondation et au gouvernement d'une famille religieuse dans des temps si difficiles, à l'administration scrupuleuse d'un diocèse, à la composition d'ouvrages, comprenant 111 volumes, sur les matières les plus variées et les plus ardues, il faut se rappeler cette longue vie, dont la plus grande partie fut soumise au vœu, inouï jusqu'alors, de ne pas perdre un instant, les rares qualités du Saint, et l'assistance spéciale que le Seigneur accorde toujours aux hommes de sa droite.

L'Église a reconnu cette merveille, et non contente de placer Alphonse sur les autels (1839), elle l'a comblé d'éloges par la bouche de tous les Souverains Pontifes, depuis Benoît XIV (1753), jusqu'à Léon XIII, glorieusement régnant(1). Il était réservé à Pie IX, d'immortelle mémoire de mettre le dernier fleuron à la couronne de S. Alphonse en le proclamant _Docteur de l'Église universelle._ (1871). „Ce n'est pas sans un dessein tout à fait providentiel du Tout-Puissant, disait à cette occasion le Vicaire de Jésus Christ, qu'à l'époque où la doctrine des Jansénistes attirait sur elle les

---

A. M. Tannoia: „Mémoires sur la Vie et la Congrégation de Saint Alphonse" (3 vol); le Cardinal Villecourt „Vie et Institut de saint Alphonse, Marie de Liguori" (4 Vol); le Père M. Saintrain „Vie de S. Alphonse" (1879), ouvrage écrit avec élégance et qui a le mérite de bien faire connaître le saint, ainsi que l'œuvre, dans laquelle il se survit, la Congrég. du T. S. Réd.

(1) Voy. Card. de Villecourt, Liv. VI. 1re partie. Ch. II. Le pape Léon XIII a fait un magnifique éloge de S. Alph. dans deux brefs envoyés, l'un, aux traducteurs des œuvres du S. Doct. en français, les RR. PP. L. Dujardin et J. Jacques, de la Congr. du T. S. Réd. (28 Août 1879), l'autre, au chanoine E. Mullers, auteur d'une Théol. mor. (13 Mars 1880

regards des novateurs, séduisait un grand nombre d'âmes par l'appât spécieux de l'erreur et les jetait dans une fausse voie, on vit apparaître Alphonse Marie de Liguori... appelé à combattre le bon combat, à élever la voix du milieu de l'Eglise, à anéantir complètement et à extirper du champ du Seigneur, à l'aide de ses savants et solides écrits, cette peste suscitée de l'enfer." (°)

Mais, selon l'oracle même du Vatican, la Mission du serviteur de Dieu ne s'est pas bornée à combattre le Jansénisme; cette mission s'exerce de nos jours encore, pour le bien des Directeurs des âmes, du Clergé, des apologistes de la religion, des défenseurs du St Siège et de tous les fidèles. Au jugement des esprits les plus éminents, "Saint Alphonse est le Docteur de notre époque".

Cette considération nous a décidé à terminer cette époque par une dissertation sur la mission de cet homme providentiel. Nous avons cru que ce travail était propre, d'abord, à donner aux élèves l'idée d'un genre de composition auquel ils s'exerceront utilement; ensuite, à leur faire mieux connaître le caractère des temps où nous vivons. -

---

(°) Bref. "Qui Ecclesiae"

# Art II.

## Les Princes du Nord ennemis de l'Eglise.

Frédéric II. (1740-1786) Catherine II. (1762-1796.) Joseph II (1780-1790.)

Nous venons de voir l'état de la France, lorsque le fils du vertueux Dauphin, Louis XVI, âgé de 20 ans, succéda à son aïeul. Le règne de ce prince se rattache à l'histoire de la révolution. Le reste de l'Europe n'offrait guère un aspect plus consolant.

### Marie Thérèse et Frédéric II.

L'Allemagne était bouleversée par la mort de l'empereur Charles VI (1740). – Marie Thérèse sa fille unique et son héritière vit s'élever contre elle une puissante coalition, dans laquelle le Pape refusa généreusement d'entrer. L'électeur de Bavière soutenu par la France se fit successivement couronner roi de Bohême, et élire empereur sous le nom de Charles VII. De son côté, Marie Thérèse fut couronnée reine de Hongrie, et grâce au dévouement de ce pays, elle remporta plusieurs victoires qui firent tomber la ligue. A la mort de Charles VII, (1745) elle parvint à donner la couronne impériale à son époux, François I, de la maison d'Autriche-Lorraine. Le règne de Marie Thérèse après le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) qui mit fin à la guerre de la succession d'Autriche, fut paisible et glorieux; il l'eut été davantage encore si cette reine n'eût eu pour voisin Frédéric II de Prusse. –

Les chefs de ce pays avaient enfin obtenu le titre de roi sous Frédéric III, devenu Frédéric I. (1691-1713).

La nouvelle royauté fut consolidée par Frédéric-Guillaume Ier (1713-1740), et placée au rang des grandes puissances par son fils, Frédéric II ou le Grand (1740-1786).

Prince remarquable par son administration, ses talents militaires, sa politique et sa science, ce monarque eut, pour philosophie, celle de Voltaire. Sa vie fut celle d'un athée matérialiste; sa cour devint le rendez-vous des plus célèbres incrédules du XVIIIme siècle. Marie-Thérèse, s'étant alliée avec la France, voulut reprendre la Silésie dont Frédéric s'était emparé. Ce fut la cause de la guerre de 7 ans (1756-1763) qui se termina à l'avantage de la Prusse.

## Catherine II - Démembrement de la Pologne.

A la fin de cette lutte, Frédéric avait eu pour allié le Czar, Pierre III, qui fut assassiné peu après par ordre de son épouse Catherine II (1762-1796). Cette impératrice continua le règne de Pierre Ier, règne de civilisation matérielle, mais aussi d'ambition, de cruauté et d'immoralité. Catherine lisait surtout les écrits de Voltaire et était en correspondance avec lui.

La Pologne eut le plus à souffrir de l'infâme politique de la Czarine. Les dissidents de toute nuance, qui étaient dans ce pays, fournissaient sans cesse à Catherine II moyen et prétexte d'intervenir dans les affaires de la Pologne. Cette intervention ne servait qu'à augmenter les troubles, qui résultaient de la conduite des rois et des nobles, ainsi que de la négligence du Clergé. De concert avec

Frédéric II, Catherine fit faire <u>le premier démembrement de la Pologne</u>, qui fit perdre à ce pays le tiers de son territoire (1772). Marie-Thérèse invitée à céder à cette iniquité, s'y refusa d'abord mais elle finit par céder devant les menaces de guerre, et peut être aussi par l'influence de son fils, Joseph II, devenu empereur dès 1765. En 1793 eut lieu un <u>second démembrement</u>. En vain Kosciusko, l'héroïque défenseur de la Patrie, lutta-t-il à la tête de sa brave armée; il succomba sous le nombre. La Pologne, démembrée complètement par un <u>troisième pillage</u>, fut retranchée du rang des nations en 1795; son roi, Stanislas Poniatowski, fut invité, pour prix de sa soumission, à vivre à St Petersbourg d'une pension que lui paya la Cour de Russie; il y mourut en 1798.

Fébronius – Le Joséphisme – Punctation d'Ems. –

Entre temps, l'esprit d'innovation s'était emparé de l'Autriche, surtout après la mort de Marie-Thérèse (1780) et à l'avènement de Joseph II. L'éducation de l'empereur par des jansénistes et l'apparition du livre de Fébronius « <u>De statu Ecclesiæ et potestate legitima Romani pontificis</u> » avaient préparé la voie à ce qu'on a appelé le <u>joséphisme</u>. (1)

<u>Fébronius</u> n'était qu'un pseudonyme sous lequel

(1) A la demande de Marie-Thérèse, le célèbre Boerhave lui avait envoyé deux médecins habiles, Van Swieten et Haen, qui appartenaient à l'Église schismatique d'Utrecht. Les enfants de la reine eurent un précepteur janséniste, l'abbé de Termes. –

Jean Nicolas de Hontheim, évêque de Myriophite et suffragant de l'archevêque de Trêves, répandit ses idées jansénistes et même protestantes sur les droits du pape. Il partait du principe républicain de Richer, que les clefs avaient été remises, non à Pierre, à un seul, mais à la Communauté, à tous; puis il ne voyait plus dans le pape qu'une autorité déléguée, soumise à la Communauté; il réduisait à rien cette autorité, et ruinait successivement les droits les plus sacrés et toutes les prérogatives de celui qui a reçu de Jésus-Christ même la puissance de gouverner l'Église. Le Fébronius était un livre mal fait, plein d'incohérences et de contradictions; mais il systématisait les idées nouvelles qu'on commençait à répandre en Autriche et en Allemagne, et il arrivait dans un temps où l'esprit d'innovation et de renversement faisait fermenter les têtes dans toute l'Europe. Aussi il fut en Allemagne avec applaudissement; il y accéléra le progrès des principes jansénistes et parlementaires, dont il assura le triomphe. Il fut également bien accueilli partout des novateurs, et devint le code de tous ceux, qui conspiraient alors contre les droits du Saint-Siège et la liberté de l'Église. Un livre que les circonstances rendaient si dangereux fixa promptement l'attention de l'autorité et des vrais catholiques: Clément XIII le condamna (1764) ainsi que Clément XIV. Plusieurs évêques allemands le flétrirent également, et les plus savants théologiens, tant en Allemagne qu'ailleurs,

le réfutèrent.(1)

Cependant Joseph II, aidé de son ministre Kaunitz, bouleversait toute l'organisation ecclésiastique pour ériger une église nationale indépendante. A cet effet, il introduisit le placet, défendit les communications avec Rome, supprima trois cents couvents sur les deux mille, qui existaient, soumit à son autorité l'enseignement des séminaires qu'il réduisit à quatre, abolit les confréries, les processions, etc. et mérita enfin par ses innovations mesquines le nom que lui donna Frédéric II "mon frère le sacristain".

Pie VI (1775-1799) après avoir employé tous les moyens pour ramener l'empereur, se résolut à faire le voyage de Vienne (1782). Ce premier voyage d'un pape depuis l'époque d'Avignon fut un véritable triomphe pour le Souverain Pontife et un bien pour la foi, mais les dispositions de Joseph II et de son insolent ministre ne furent pas changées.

L'année suivante l'empereur se rendit lui-même à Rome avec l'intention de consommer le schisme. Il

---

(1) Dès que Saint Alphonse eut appris la publication du livre pernicieux de Fébronius, il ne trouva plus de repos, comme nous le lisons dans les actes de sa béatification, qu'il n'eût donné la réfutation de cet insidieux ennemi des prérogatives du Pontife Romain. C'est ce qui nous a valu le livre : "défense du pouvoir suprême du Souverain Pontife contre Justin Fébronius," (œuvres dogm. t. IX) livre d'or, dit Bouix, dans lequel le Saint prélat, attribuant au Souverain Pontife le pouvoir suprême dans l'église, prouve en même temps qu'il est infaillible dans la définition des questions de foi et supérieur au Concile général." (traité de papa II. appendice 51).

trouva des auxiliaires dans l'épiscopat. Les évêques d'Allemagne trouvèrent dans les nonciatures établies depuis la Réforme une extension de la juridiction du pape au détriment des droits épiscopaux. Le mécontentement s'accrut au point que les trois électeurs ecclésiastiques, l'archiduc Maximilien, frère de Joseph II, archevêque de Mayence, ceux de Cologne et de Trèves, et l'archevêque de Salzbourg avaient formé l'audacieux projet de fonder une église nationale allemande. Dès 1769, ils avaient adressé à la Cour impériale une lettre contenant leurs griefs contre le pape; mais Joseph II, n'ayant encore aucune influence à cette époque, on avait renvoyé les griefs au pape, qui n'avait pas trouvé qu'il y eût urgence à statuer.

Au moment même où ces évêques cherchaient à éloigner les nonces, Charles Théodore, électeur du Palatinat et de la Bavière, avait demandé, vu les circonstances particulières où se trouvait l'Église dans ses états, que Rome lui accordât un nonce résidant à Munich. On lui envoya, en effet, Zoglio (1785), auquel, d'après les ordres de l'électeur, tous les ecclésiastiques de ses États durent s'adresser à l'avenir. Mais les évêques réagirent vivement contre cette mesure, avant l'arrivée même du nonce, et, après s'être en vain adressés au pape, ils en appelèrent à Joseph II, qui leur promit sa protection (1785). Ce fut alors que les trois électeurs ecclésiastiques et l'archevêque de Salzbourg résolurent ce fameux Congrès d'Ems (1786), où ils rédigèrent la protestation en vingt-trois articles, connue sous le nom de Punctation d'Ems. Ils y réclamaient la confirmation de leur autorité épis-

copale, absolue et sans restriction, en vertu de laquelle, disaient-ils, 1° ils n'avaient nullement besoin de s'adresser à Rome; 2° le droit de dispense pour les mariages, jusqu'au deuxième degré, leur appartenait; 3° les bulles et les brefs du St Siége étaient subordonnés à l'acceptation des évêques; 4° Il fallait abolir le droit du pallium et des annates, moyennant une taxe raisonnable; 5° le pape devait, en cas d'appel, instituer des juges, judices in partibus, ou un synode provincial; 6° les évêques, une fois rétablis dans leurs droits primitifs, pourraient introduire des améliorations dans la discipline ecclésiastique. On envoya la punctation à Joseph II, qui l'approuva hautement, en garantissant aux électeurs le succès de leur louable entreprise, si les archevêques parvenaient à s'entendre parfaitement avec les évêques. Mais ils furent loin d'arriver à cet accord, comme ils l'avaient espéré; l'évêque de Spire, entre autres, déclara à l'Électeur de Mayence qu'en même temps qu'il rejetait de nombreux articles de la punctation d'Ems, il était d'avis qu'il était impossible de déposséder violemment le St Siége de droits acquis depuis plus de mille ans. D'autres évêques suivirent son exemple surtout lorsque Pacca, le nouveau nonce à Cologne, fit savoir, dans une circulaire adressée aux curés, que les archevêques n'avaient pas le droit d'accorder les dispenses réservées au pape, et que celles qu'ils accorderaient seraient nulles. L'électeur de Trèves recula alors (1787), et demanda au pape des droits quinquennaux pour son diocèse d'Augsbourg. L'électeur de Mayence se rapprocha également de Rome, ayant besoin

du consentement du pape pour la nomination de son Coadjuteur, M. de Dalberg. Enfin, les trois électeurs revenant sur leurs pas, déclarèrent qu'ils désiraient ardemment voir s'apaiser les différents élevés entre eux et le St. Père, reconnaissant le droit qu'il avait d'envoyer des nonces et d'accorder des dispenses (1789). Dans la réponse que leur adressa Pie VI pour les féliciter, il exposa avec une fermeté et une modération tout apostoliques les bases sur lesquelles s'appuyait son droit. (1)

Les innovations de Joseph II lui furent plus funestes en Belgique que partout ailleurs. L'établissement du Séminaire général à Louvain, l'abolition de la Charte Constitutionnelle, appelée Joyeuse entrée, que l'empereur avait juré de respecter, excitèrent la résistance de la part du Clergé et des émeutes parmi le peuple. Après l'arrestation du Cardinal de Malines, Franckemberg, et de l'évêque d'Anvers, l'insurrection éclata de toutes parts: Joseph, qui s'était attiré ces malheurs, pria alors le Pape d'y apporter remède. Pie VI écrivit aux évêques de la Belgique, mais il était trop tard. Les impériaux se retiraient partout. Et puis la révolution française se levait formidable comme pour engloutir toutes les autres. Joseph II mourut un mois après et chrétiennement.

## Le Concile Janseniste de Pistoie.

Léopold, grand-duc de Toscane aidé de Ricci, évêque de Pistoie, avait suivi l'exemple de l'empereur son frère.

(1) Sanctissimi Dom. nostri D. Pii VI responsio ad Metropolitanos Mogunt., Trevir., Colon., et Salisb. super nunciaturis post.

Un synode diocésain fut convoqué en 1786 à Pistoie, où l'on proposa aux ecclésiastiques, en 57 articles, les principes de l'église Gallicane et du Jansénisme. Ricci incertain de l'assentiment de son clergé, avait appelé à son secours des ecclésiastiques étrangers, parmi lesquels se distingua surtout Tamburini, professeur de Padoue. La plupart des conclusions de ce synode furent condamnables, car elles sanctionnaient la doctrine de Quesnel, concédaient au Grand-duc des droits inconciliables avec ceux de l'Eglise, prétendaient que l'Eglise ne devait plus désormais admettre qu'un ordre religieux, et que la règle du Port-royal devait être introduite dans tous les couvents. Après ce premier succès, Léopold convoqua les dix-sept évêques de Toscane à Florence (1787), afin de faire adopter par tous les diocèses de ses Etats ce qui avait été décidé par celui de Pistoie. Mais la majorité des évêques résista si vigoureusement à ces prétentions, que Léopold mécontent fut obligé de dissoudre le synode, et vit le peuple, soulevé contre la perfidie de Ricci, détruire son palais épiscopal (1787). Léopold, ayant quitté la Toscane après la mort de Joseph, pour monter sur le trône impérial (1790), l'agitation se répandit dans tous les diocèses, et Ricci fut contraint de donner sa démission. Les actes du synode de Pistoie, qu'on cherchait à répandre partout, furent condamnés par la bulle de Pie VI auctorem fidei (1794), à laquelle Ricci se soumit, après de longues hésitations.

Léopold changea de conduite, quand il fut parvenu à l'empire. S'étant rendu maître de la Belgique, il lui rendit ses anciennes institutions, qui devaient crouler peu après sous les coups de la révolution française. On commençait à ouvrir les yeux: Kaunitz, interrogé si la révolution durerait

longtemps: "Longtemps répondit-il, et peut-être toujours;" "la révolution fera le tour de l'Europe", disait de son côté le ministre du roi de Prusse, Hertzberg.

# Art. III

## La Suppression de la Compagnie de Jésus (1)

Le signal de la réaction violente contre les Jésuites fut donné en Portugal. Ce royaume avait conclu avec l'Espagne un traité (1750), aux termes duquel le Portugal devait, en échange de la colonie de San-Sagramento, recevoir les sept districts du Paraguay, si admirablement administrés par les Jésuites. Les habitants de ces districts, mécontents de ce changement de gouvernement, se soulevèrent contre les Portugais. On accusa les Jésuites d'avoir excité à la révolte, et d'avoir fondé à leur profit, dans la province de Maranon, une répu-

(1) Cet article nous montrera qu'il n'est pas juste de sacrifier Clément XIV aux Jésuites, ni les Jésuites à Clément XIV. Il a été difficile aux écrivains d'éviter l'un ou l'autre de ces excès. Crétineau-Joly "Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus" — "Clément XIV et les Jésuites" — se montre partial pour les Jésuites et contre Clément XIV. Theiner "Histoire du pontificat de Clément XIV" justifie très-bien le Pape, mais parfois aux dépens des Jésuites. Le P. de Ravignan s'est appliqué à éviter les deux excès dans son livre: "Clément XIII et Clément XIV.

flique jusqu'alors inconnue. Le contraire fut clairement démontré quand, plus tard, les Jésuites, ayant à leur disposition tous les moyens de défense, préférèrent se résigner et se laisser traîner ignominieusement en Europe. Cette persécution était due surtout à la haine de Pombal, ministre de Joseph-Emmanuel Ier et du canoniste Péreira. Les ennemis de la Société tirèrent encore parti d'une conjuration tramée contre la vie du roi, pour en accuser les Jésuites. Quoique l'instruction, qu'on poursuivait contre eux avec tout l'arbitraire imaginable, ne pût rien mettre à leur charge, on en déporta une partie sur les côtes des Etats ecclésiastiques, après avoir préalablement confisqué leurs biens; d'autres, accusés de haute trahison, languirent dans d'affreux cachots jusqu'à la mort du roi (1777)

En France, les Jansénistes, les Encyclopédistes, et le Parlement conspiraient à la fois la ruine des Jésuites. A tous ces ennemis se joignirent plus tard Mme de Pompadour, à qui les Jésuites refusaient de donner un confesseur, tant qu'elle n'aurait pas quitté la cour, et le duc de Choiseul, ami de la favorite et protecteur des Encyclopédistes. Ceux-ci, Voltaire et d'Alembert à leur tête, avaient un intérêt particulier au renversement des Jésuites, qui, par leur zèle ardent pour la religion, par leur influence sur l'esprit et l'education de la jeunesse, par la considération dont ils jouissaient auprès des prin-

ces, et par leur respect inébranlable pour le Souverain pontife, opposaient naturellement le plus grand obstacle aux desseins de la secte philosophique et révolutionnaire. Aussi Voltaire dirigea-t-il contre l'ordre toute la force de ses armes, toute la verve de son esprit, toute l'amertume de ses sarcasmes. "Une fois que nous aurons détruit les Jésuites, écrivait-il à Helvétius (1761) nous aurons beau jeu contre l'infâme (la religion chrétienne)." Ce fut à son instigation et sur les insinuations du marquis de Pombal, de Mme de Pompadour et du duc de Choiseul, que d'Alembert publia son fameux livre de la destruction des Jésuites, dont l'apparition fut en quelque sorte le signal de l'attaque générale. Pombal dépensait depuis longtemps des sommes considérables contre les Jésuites, et cherchait par ce moyen à faire goûter ses projets à la Cour de Rome; Choiseul en fit autant de son côté, tandisqu'une association de Jansénistes formait un fond considérable (caisse de salut) pour soudoyer les pamphlétaires lâchés contre la société de Jésus. L'agent de cette société écrivait de Rome: "Le cordon tracé autour des Jésuites est de telle nature qu'ils ne sauraient le rompre, malgré leur crédit et tous les trésors de l'Inde." Toutes les puissances conspirant ainsi leur perte, il ne fallait plus qu'un motif, même léger, pour les renverser en France. Il se présenta bientôt. La Valette, procureur général des Jésuites à la Martinique, que

son génie commercial avait rendue florissante, s'était vu obligé de suspendre ses payements, après la perte de quelques navires chargés, pour son compte, de plusieurs millions de marchandises capturées par les Anglais. On voulut rendre l'ordre entier responsable de cette perte; les Jésuites s'y refusèrent, parce que, loin d'autoriser la Valette, ils lui avaient interdit le commerce, et qu'ils avaient déjà consenti précédemment à couvrir une perte du même genre. Alors il s'éleva une clameur universelle: toutes les fautes, tous les torts dont un membre isolé de la Société s'était rendu coupable furent publiés, exagérés dans de nombreux pamphlets. Le Parlement, aux aguets, abolit d'abord les priviléges de l'ordre, et condamna au feu quelques ouvrages de Jésuites depuis longtemps oubliés. En vain une assemblée d'évêques se prononça presque unanimement en leur faveur, en rendant à ses membres le plus honorable témoignage; un arrêt du Parlement, du 16 août 1762, supprima en France l'ordre des Jésuites comme dangereux pour l'État. On assurait aux membres de la Société une pension ou des emplois, à condition qu'ils déclareraient sous serment, que leur institution était impie. Mais fort peu de Jésuites consentirent à prêter ce serment; la plupart furent bannis. Deux ans après (Nov. 1764), Louis XV décréta également l'abolition de l'ordre, tout en permettant à ses membres de vivre en simples particuliers, sous la surveillance des évêques. La confirma-

tion de l'ordre par la bulle Apostolicum (1765) de Clément XIII demeura sans aucun effet.

En Espagne les Jésuites eurent à subir, deux ans plus tard, une destinée bien plus dure encore. Dans la nuit du 2 au 3 Avril 1767, tous les membres de leur Société furent conduits de force au bord de la mer et embarqués pour les Etats pontificaux. Le décret d'abolition de Charles III ne parut qu'après cet acte de violence. Il n'avait été précédé d'aucune information préalable, et affirmait simplement que la suppression de l'ordre avait lieu pour des motifs graves. A Naples, où régnait, sous le nom de Ferdinand V, fils de Charles III, le ministre Tanucci, l'ordre fut également supprimé sans forme de procès (20 Nov. 1767). Ferdinand, duc de Parme et de Plaisance, et frère de Charles III, adopta la même mesure.

A la mort de Clément XIII (1769) la suppression des Jésuites devenue le centre malheureux de toutes les intrigues contre l'Eglise, poussa les princes à agir sur le Conclave et divisa les cardinaux en deux partis: les Cardinaux de Cour, et les Cardinaux Zelanti, en faveur des Jésuites. Le Conclave ouvert le 15 Février 1769, se termina le 19 Mai par l'élection unanime de Ganganelli qui prit le nom de Clément XIV.

L'accusation de simonie fut immédiatement soulevée. Cette accusation propagée comme probable par les amis de la Compagnie

a été relevée de nos jours par Crétineau-Joly. D'après lui le Pape n'aurait dû son élection qu'à l'engagement formel de supprimer la compagnie. La mémoire de Clément XIV a été lavée de cette flétrissure, surtout par Theiner et vengée par les Jésuites eux-mêmes. Le fait est qu'il y eut élection libre et sans simonie, malgré les intentions simoniaques de quelques ambassadeurs et la pression extérieure de quelques cours. Aussi le <u>texte authentique</u> de cette prétendue convention n'existe pas. Cette Convention d'ailleurs, ne peut guère se concilier avec l'élection unanime de Ganganelli surtout si l'on considère que le parti des <u>Zelanti</u> dominait. La dernière démarche des cours bourbonniennes auprès de Clément XIII pour obtenir l'abolition de l'ordre des Jésuites, avait rendu la situation plus désespérée que jamais et avait hâté la mort du Pape.

Ces démarches et ces poursuites reprirent avec plus d'acharnement. Encore pour Clément XIV. On fit entendre des menaces de rupture et de schisme. Marie-Thérèse pour appuyer ces instances se montra prête à à accepter la Suppression si elle était déclarée par le Pape. Le malheureux Pontife n'ayant plus de motifs pour temporiser encore, lais-

sa enfin tomber le bref "Dominus ac Redemptor" qui supprimait la Compagnie de Jésus (1773) - Le P. Ricci, général de l'ordre, ses assistants et quelques autres Jésuites furent enfermés dans le château Saint-Ange, et une Commission commença les informations. Le procès dura plus de deux ans et ne fut suivi par aucune sentence juridique. Pour les Jésuites répandus dans le monde tout entier au nombre de plus de vingt mille, ils se soumirent avec une résignation qui acheva de confondre les calomnies de leurs ennemis. Pour apprécier ce grand fait jugé si diversément, il nous suffira de remarquer que le motif principal, définitif invoqué par le Pape, ne se trouve pas dans les abus plus ou moins graves qui s'étaient introduits dans l'ordre, mais dans la nécessité de pourvoir au bien général et à la paix de l'Eglise (1)

Comme l'autorité pontificale a été établie par Jésus-Christ pour le bien de l'Eglise et de la société, le Pape doit en faire usage tantôt pour approuver les ordres religieux, tantôt pour les supprimer, selon que le bien de l'Eglise et de la société le demande; si l'on considère d'un côté la vérité de ce principe par lequel s'appuie Clément XIV

(1) Voyez le bref "Dominus ac redemptor" N° 25.

(bref N° 2 et 3) et d'un autre côté l'impossibilité pour la compagnie de subsister dans l'état où l'avaient réduite les princes, l'inutilité des efforts de Clément XIII, les maux dont était menacée l'Eglise, en même temps que la sage lenteur de Clément XIV et l'examen qu'il fait de la question pendant trois ans et demi, les prières publiques de plusieurs mois, la manière dont il supprima la Compagnie, on doit reconnaître qu'il a agi avec justice et avec prudence (1). Clement XIV ne survécut pas longtemps à l'acte de suppression. Depuis lors il tomba dans une tristesse et une mélancolie qui influèrent sur sa faible santé et le conduisirent au tombeau (1774). Tout fut passionné autour du malheureux pontife après comme avant sa mort. On a dit qu'il était devenu fou en signant le bref, qu'il était tombé dans le désespoir, qu'il avait été empoisonné par les Jesuites etc. Theiner et Lamache ont prouvé que ce sont là des calomnies. On sait comment Clément XIV fut assisté miraculeusement à la mort par St. Alphonse alors à Arienzo (2)

Chose remarquable! pendant que les Cours catholiques poursuivaient la Société de Jésus jusqu'à extinction, l'hérétique Frédéric II et la schismatique Catherine II de Russie retinrent ces religieux dans leurs états. En Prusse les Jésuites continuèrent à diriger l'instruction publique comme prêtres séculiers – Dans la Russie blanche où se trouvaient 2 collèges de la Compagnie, Catherine défendit de promulguer le bref de suppression et elle ordonna même aux religieux de tenir une assemblée pour élire un vicaire général de l'ordre (1782). Le P. de Ravignan s'est appliqué à soutenir la légitimité de cet état de choses contre Theiner (3) – Quoiqu'il en soit, Pie VII approuva les Jésuites en Russie en 1801, les rétablit dans les 2 Siciles en 1804) et enfin dans le monde entier par la bulle "Sollicitudo" (1814).

(1) "Pauvre Pape s'écriait St. Alphonse, que pouvait-il faire dans les circonstances difficiles où il se trouvait, tandis que toutes les Couronnes demandaient de concert cette suppression?..." (Mémoires III. LIV)

(2) Tannoya (Memoires III chap. LIV).

(3) Clément XIV et Clement XIII Et. II. Chap. X et histoire du pontificat de Clement XIIII a. II p. 490–507

# Dissertation. (1)

## Mission providentielle de Saint Alphonse

### Mission de Jésus-Christ et de l'Église.

La soumission à l'autorité divine est la loi, la condition essentielle de l'ordre et du bonheur. C'est parce que le "non serviam" a retenti un jour dans le Paradis du Ciel, et dans le paradis de la terre, que les anges et les hommes ont été jetés dans le désordre et le malheur. Dieu envoya son divin Fils, non pas aux Anges "nunquam enim Angelos apprehendit". La mission de l'Homme-Dieu était de sauver le monde, c'est à dire, de rendre aux hommes la paix et le bonheur en les ramenant dans la voie de l'obéissance et de la soumission. Jésus-Christ accomplit cette mission en sa triple qualité de Prêtre, de Docteur et de Roi; comme prêtre il s'offrit lui même en sacrifice, afin d'expier par son obéissance poussée jusqu'à la mort, la révolte de l'homme: "Factus obediens usque ad mortem...." Comme Docteur, il enseigna l'obéissance, comme Roi, il don-

---

(1) Voyez la vie du Saint, et les actes de la Canonisation et du Doctorat. P. Jacques, Le XVIII Docteur de l'Église ou saint Alphonse de Liguori; Œuvres dogmatiques A.4. Appendice XIX A 7 Appendice p. 429. Cardinal Villecourt liv. VIII,

na aux hommes la loi de Dieu renouvelée et perfectionnée, ainsi que la grâce nécessaire pour l'accomplir. Afin de perpétuer son œuvre de salut à travers les siècles, le Sauveur fonda l'Eglise Catholique, dans laquelle il se survit, et qui, comme lui, n'a qu'une mission, un but: sauver le monde en le retenant dans la soumission et la dépendance vis-à-vis de Dieu. Voilà pourquoi selon la pensée du célèbre comte de Maistre "l'Eglise n'a contre elle que l'orgueil", ou si vous voulez l'amour effréné de l'indépendance et de la liberté; voilà pourquoi encore l'existence de l'Eglise est une lutte un combat continuel; car, il y aura toujours de l'orgueil sur la terre, et le chef des rebelles est un rebelle éternel. L'histoire nous a fait toucher du doigt cette vérité: nous avons vu d'un côté les persécutions les hérésies les schismes, reparaissant sans cesse, et d'un autre côté l'autorité divine de l'Eglise résistant victorieusement à toutes ces attaques de l'orgueil

## Cette Mission individualisée à différentes époques.

L'ensemble de cette lutte nous découvre une loi spéciale de la Providence; c'est qu'à toutes les époques critiques, Dieu suscite, pour faire triompher la vérité, un, ou plusieurs hommes extraordinaires, qu'il remplit à un plus haut degré que tous leurs contemporains, de son esprit, qui est celui de l'Egli-

se. L'arianisme trouve St Athanase; le Nestorianisme, St Cyrille d'Alexandrie; l'Eutychianisme, St Flavien; le Monothélisme, St Sophrone; les Iconoclastes, St Germain et St Jean Damascène; le schisme de Photius, St Ignace. Contre la multiplicité des sectes si dangereuses du XII et du XIII siècle, Cathares, Vaudois, Albigeois etc, Dieu donne au monde St Dominique et St François avec leurs enfants; Luther et Calvin voient marcher contre eux une nouvelle milice commandée par St Ignace

Mais qui ne voit que les suites funestes du Protestantisme demandaient à celui qui ne peut oublier son Eglise, un nouvel athlète, un homme extraordinaire? Cet homme fut saint Alphonse; dont il est dit: Ipse est directus divinitus in poenitentiam gentium et tulit abominationem impietatis.(1)

Cette mission providentielle se révèle et se dessine dans l'histoire par trois signes frappants: Le Caractère de l'Epoque; l'Influence de Saint Alphonse, l'Esprit qui l'anime.

## 1 Caractère de l'Epoque.

Alphonse paraît au XVIII siècle, c'est à dire à une époque qu'il faut ranger parmi les plus tristes que l'Eglise ait eu à traverser; à une époque où l'orgueil humain, monté plus haut que jamais, s'efforça

(1) Office du Saint.

et anéantir toute autorité et tout ordre et produisait par ses principes immédiats et directs le XIX siècle avec ses erreurs et ses troubles. Alphonse est donc comme jeté au milieu d'un vaste champ de bataille, où il pourra combattre avec éclat les combats du Seigneur, et devenir le champion de la vérité, en terrassant, dans les erreurs de son temps, les erreurs du nôtre." Le saint Docteur se lève au milieu des nuages et des ténèbres de deux siècles d'impiété, comme l'étoile du matin au milieu d'un ciel obscur... "Quasi stella matutina in medio Ecclesiae." Que dis-je? La Providence avait réservé à notre héros une influence, une action si grande, qu'elle le fit briller au firmament de l'Eglise, comme le soleil dans toute sa splendeur: "Quasi sol refulgens, sic ille effulsit in templo Dei" (1)

## 2. L'Influence de St Alphonse

En effet la vie et les ouvrages de saint Alphonse lui ont fait exercer une influence telle, qu'on ne peut la revendiquer que pour un très-petit nombre d'hommes extraordinaires. Dieu a réuni à un degré éminent en son serviteur, les trois moyens les plus propres à élever un homme sur son temps à une haute puissance: la sainteté, la science, l'association.

D'une sainteté éminente, reconnue et déclarée solennellement par l'Eglise, Alphonse exerce toute l'influ-

(1) Office du Saint.

ence surhumaine de la vertu poussée jusqu'à l'héroïsme. Sa Science, grâce à de rares qualités de l'esprit jointes à une application et à une force de volonté plus rares encore, fut vaste et profonde. Fécondée par un zèle ardent de la gloire de Dieu et du salut des âmes, elle produisit ces ouvrages dont la solidité, le nombre et la variété excitent un égal étonnement et qui ont mérité à leur auteur de s'entendre dire par l'Église: "O Doctor Ecclesiae sanctae lumen!" Enfin il a été donné à St Alphonse de se survivre et de se multiplier pour des siècles, dans une association religieuse, la Congrégation du T. S. Rédempteur "atque hoc divinae gloriae amplificandae studium angustis vitae terminis contineri minime passus, ut salutaris hujuscemodi procurationis haeredes, remotissimis quibusque aetatibus recenseret, coetum instituit sacerdotum, qui pari charitate incensi, in animarum salute tuenda, omnes curas laboresque collocarent (1) – Voilà donc Alphonse couronné de tout l'éclat de la triple auréole de Saint, de Fondateur et de Docteur!

3: L'Esprit de St Alphonse, l'humilité.

Un dernier trait doit caractériser l'homme providentiel: il doit être animé d'un esprit qui puisse réagir contre l'esprit mauvais. Ce troisième signe brille en St Alphonse. Si la tendance générale

(1) Bulle de Canonisation.

et dominante produite par le Protestantisme est une haine plus grande que jamais de toute autorité, l'indépendance, l'insubordination en tout, le caractère, le cachet dirai-je, du Saint Evêque de S^t Agathe, c'est l'amour de l'autorité, c'est l'obéissance et l'humilité partout et toujours. De quelque manière que vous le considériez, vous retrouverez cette marque distinctive: sur chacune des trois couronnes dont nous parlions tout à l'heure on voit briller l'humilité comme le joyau le plus précieux. Prodige de sainteté, riche de toutes les vertus, et d'un degré qui ravit l'admiration, Alphonse se distingua d'une manière particulière par l'humilité dit la bulle de canonisation "Humilitatis virtute quam maxime praestitit" Chaque page de sa longue vie nous montre l'orgueil immolé par la pratique de l'humilité la plus profonde et l'obéissance la plus parfaite à toute autorité, depuis celle du frère servant qui l'assistait, jusqu'à celle du Pape. Son apostolat aussi est tout pénétré de l'esprit d'humilité et de simplicité. Les dernières années de sa vie ont laissé au monde un exemple à jamais mémorable de soumission au vicaire de Jésus-Christ. Dieu semble avoir voulu que l'autorité du S^t Siège méprisée alors, plus que jamais, fût reconnue et honorée aussi plus que jamais par l'héroïque obéissance de son serviteur.

Fondateur d'une Congation religieuse, son oeu-

vre la plus chère, St Alphonse fut fidèle à l'esprit de Dieu qui suscite les ordres religieux, et imprime à chacun le caractère que demandent les besoins de l'époque. Voilà pourquoi l'esprit distinctif de la Congrégation du T. S. Rédempteur se trouve dans l'humilité et la simplicité. Ce caractère "du très-petit, mais saint Institut" ressort avec évidence, de son but spécial, de ses règles et de ses constitutions, des enseignements de son Fondateur, et je dirai de toute son histoire; c'est l'espérance de son avenir, la condition de sa vie et de sa fécondité.

## Saint Alphonse Docteur de l'humilité.

C'est là surtout ce que nous voulons faire ressortir. Alphonse se lève au milieu du XVIIIme siècle comme Docteur de l'humilité et de l'obéissance. Et par <u>la méthode et par le fond de ses ouvrages</u>, il se fait le défenseur de l'autorité outragée et foulée aux pieds.

Le Protestantisme envahissant la science, comme tout le reste, la rendit indépendante, suffisante, en un mot rationaliste. Elle méprisa donc l'autorité divine: au nom de la raison, on bannit de la science les décisions de l'Eglise et la tradition; l'Ecriture Sainte fut soumise à l'interprétation individuelle des uns, et aux railleries des autres. Quant à l'autorité humaine, elle ne fut plus rien; on n'eut que du dédain pour les anciens, pour les Pères, pour les scolastiques. On é-

crit dans un style orgueilleux, plein de prétentions, cachant sous des phrases hardies et pompeuses, le vide de la science.

Lisez les ouvrages de notre saint Docteur; quelle différence! quel contraste! On doit appliquer à tous ce qu'un célèbre écrivain moderne a dit d'un seul: "Ce n'est point ici la pensée d'un homme qui vous est donnée pour règle de la vérité; c'est la pensée des siècles. Ce n'est point l'évêque de Ste Agathe, c'est la tradition toute entière qui prêche, qui instruit, qui défend, qui commande, qui encourage, ou qui effraie. Ce livre est comme une tribune sacrée, du haut de laquelle parlent tour à tour les Prophètes, les Apôtres, les hommes apostoliques, les martyrs, les solitaires, les plus illustres Pontifes de l'Orient et de l'Occident, les Docteurs les plus fameux, les maîtres les plus habiles dans la science des saints, les successeurs de Pierre, et les conciles organes du St Esprit en un mot l'antiquité, le moyen-âge, les temps modernes, l'Eglise toute entière."(1)

Oui la science morale, dogmatique, ascétique de St Alphonse, respire si fort le respect et l'amour de l'autorité, que l'auteur semble s'identifier avec l'Eglise parlant par ses papes, ses conciles, ses congrégations, la tradition, la Ste Ecriture. Quant à l'autorité privée, le saint Docteur est loin d'imiter la suffisance dont nous parlions tantôt. Il traite les auteurs

(1) Monseigneur Gaume. Préface du Selva -

avec la plus grande déférence, et donne à l'autorité extrinsèque sa juste valeur; si la raison ou la science demande qu'il s'en écarte, il le fait, mais toujours avec respect et modestie. St Thomas dont les Jansénistes, imitateurs des Protestants, ne parlaient qu'avec mépris, est pour St Alphonse un guide sûr, qu'il se glorifie de suivre et dont toutes les opinions jouissent au moins d'une probabilité extrinsèque.

Inutile de nous arrêter plus longtemps à démontrer que St Alphonse est le Docteur de l'autorité par la méthode qu'il suit dans ses ouvrages. Cette vérité est si manifeste qu'on a voulu faire de lui un simple écho, un compilateur qui n'avait rien ou presque rien produit par lui-même. Un de ses plus dignes et plus illustres enfants a répondu que "si St Alphonse était un écho, c'était à la façon de St Bernard, vu qu'il ne se contente pas de faire un recueil de textes, et de les juxtaposer, mais qu'il les enchaîne par une pensée vivante, qui est la sienne et qui les fait revivre. Tout ce que la tradition a de plus fort et de plus suave est ainsi mis par la science d'Alphonse au service de sa plume (1)" Aussi ceux qui ont étudié les ouvrages du St Docteur y reconnaissent, tant pour la théologie morale et la dogmatique que pour l'ascétisme un cachet à part. "St Liguori ne dit presque rien de lui-même quoique tout parte du cœur, dit un excellent auteur bien connu par ses travaux historiques.

(1) Son Eminence le Cardinal Dechamps.

C'est que son cœur est une fontaine vivante, où se réunissent les eaux les plus pures de l'Ecriture et de la Tradition, les salutaires enseignements des Patriarches et des Prophètes, des Pères et des Docteurs de l'Eglise, des théologiens et des auteurs ascétiques. Le Sauveur disait à la Samaritaine: "Celui qui aura bu de l'eau que je lui donnerai n'aura plus soif éternellement, mais l'eau que je lui donnerai, deviendra en lui une fontaine d'eau jaillissant jusqu'à la vie éternelle." Nous voyons cette fontaine dans toutes les paroles, les écrits et les œuvres de l'évêque de Ste Agathe: l'eau en jaillit jusqu'à la vie éternelle. Son style est comme l'eau même, simple, clair, limpide." -- Ce dernier trait achève de caractériser l'auteur quant à la méthode, en face des faux docteurs de son temps.

« Mais c'est surtout par le fond des ouvrages, par les matières qu'il a traitées, que St Alphonse se montre le défenseur de l'autorité, le Docteur de l'humilité et de la soumission.

« Nous l'avons dit en commençant: la mission de l'Eglise est de sauver le monde, en le retenant dans la voie de l'obéissance. Tout dans l'Eglise Catholique se rapporte à ce but: Ainsi Dieu l'a faite l'unique dépositaire de la loi divine, qui doit être imposée aux hommes, et les sauver; afin que cette loi ne soit pas une lettre morte, illusoire, ou inutile, elle a son gardien toujours vigilant, et son interprète, dans le Souverain Pontife; enfin nous trouvons dans l'Eglise les moyens nécessaires pour observer la loi: la prière et les Sacrements, canaux abondants de la grâce.

Inutile de montrer ici en détail, que les ennemis de la reli-

gion au XVIII siècle s'efforcèrent de démolir ce triple rempart de l'autorité dans le monde: l'histoire nous a assez appris ce que les Jansénistes avaient en vue par des voies cachées et indirectes d'un esprit infernal d'hypocrisie:- faire de Dieu un tyran injuste et cruel, qui nous impose des commandements impossibles; saper l'autorité pontificale et échapper à ses coups, éloigner les âmes de la prière, de la Confession, de la Communion, en un mot de toutes les sources de la grâce; Voltaire et les philosophes y travaillaient ouvertement au moyen de la raillerie, du ridicule, du mensonge et d'une fausse science. Dans leurs attaques contre le Saint Siège ils ne furent que trop secondés par les Gallicans et les Fébroniens.

C'est au milieu de tous ces ennemis, que paraît St Alphonse, destiné de Dieu à relever les remparts de la Jérusalem céleste, à soutenir la maison du Seigneur et à devenir la colonne du temple de la religion: "Sacerdos magnus, qui in vita suâ suffulsit domum, et in diebus suis corroboravit templum."(1)

Reprenons les trois points que nous avons signalés tantôt; nous ne ferons en quelque sorte que tracer un tableau succinct.

<u>La Foi</u>. Saint Alphonse l'établit pour l'intelligence: <u>c'est la foi</u>; et pour la volonté <u>c'est la Morale Chrétienne</u>. Bien que le St Docteur n'ait nullement songé à donner un cours complet de théologie dogmatique, il est pourtant vrai que les matières qu'il a traitées forment comme un corps, un monument de doctrine. La base, le fondement se trouve dans "<u>La vérité de la foi</u>".

(1) Dans l'office du Saint

où il prouve que la raison même nous oblige à croire, non seulement à l'existence de Dieu, mais encore à la révélation et à la divinité de l'Eglise Catholique. Je me demande, a dit un des éminents théologiens de notre temps, ~~si jamais~~ si le rationalisme a jamais été atteint plus radicalement que dans le beau livre de "La vérité de la Foi", où il est si logiquement et si triomphalement démontré que c'est la raison même qui oblige à croire. (1)

Par son excellent Commentaire sur "le Concile de Trente", par ses traités si nourris et si abondants sur les mystères de la vie de Jésus-Christ et sur les grandes vérités de la religion, le saint auteur nous inonde de toutes les lumières de la foi, tandis que l'important ouvrage "L'histoire des Hérésies" nous montre toutes les aberrations des esprits qui se sont éloignés des enseignements divins.

Quant aux Œuvres Morales de St Alphonse, il serait superflu aujourd'hui d'en faire l'éloge. On pourrait en dire ce que St Jérôme disait des œuvres de St Cyprien: Sole clariora sunt!" Sa Grande Théologie en particulier restera en morale ce qu'est la Somme de St Thomas en dogmatique. Chose remarquable! tout en combattant le rigorisme excessif des Jansénistes, notre Saint Docteur a lutté en même temps contre le laxisme, et le relâchement des mœurs qui était aussi la plaie de cette époque. Ecoutons Pie IX:

"A travers les épais taillis des opinions tantôt trop rigides, tantôt trop relâchées des auteurs, Alphonse a

---

(1) Son Eminence le cardinal Pie, évêque de Poitiers

ouvert une voie sûre, que les guides des âmes pourront toujours suivre sans craindre de s'égarer."(1)

Le Souverain Pontife. La défense de l'autorité pontificale est une des parties les plus manifestes de la mission providentielle de notre Saint.

A une époque où les droits du vicaire de Jésus-Christ étaient attaqués par tant d'ennemis à la fois, Dieu suscita à l'Église un défenseur, qui, comme le remarque le procès de béatification, brille d'un éclat particulier parmi les autres saints, par son attachement au Souverain Pontife. Pour St Alphonse, le pape est "le prince suprême de la théologie, le modérateur de l'Église, le conservateur et le vengeur de la vérité divine, le seul juge des controverses, l'interprète suprême de la volonté divine, le fondement et la règle de la foi;" en un mot il disait comme St Ambroise: "ubi Petrus, ibi Ecclesia!" et avec St François de Sales: "Le pape et l'Église, c'est tout un!"(2) Aussi tous les coups portés à l'autorité du Souverain Pontife alarmaient notre Saint, et en dépit de ses infirmités et de son grand âge, il saisissait la plume pour défendre le successeur de Pierre. Les actes de sa Canonisation observent

---

(1) Bref: "Qui Ecclesiae."

(2) "S'il s'agit de la puissance suprême du Pape, disait un jour Saint Alphonse, je suis prêt à donner ma vie pour la défendre: ôtez cette puissance, je ne crains pas de dire que l'autorité de l'Église est anéantie." Tannoia Liv. III Chap 52.

que Saint Alphonse est le premier parmi les saints honorés sur les autels qui ait défendu solidement l'infaillibilité du Souverain Pontife, dans les questions de foi indépendamment du consentement de l'Eglise, ainsi que sa supériorité sur le Concile Œcuménique" deux points définis par le dernier Concile œcuménique. (1)-

<u>Moyens d'observer la loi</u>. Le moyen général est le secours surnaturel qui nous vient de Dieu, et que nous appelons la Grâce. Par son système admirable sur ce point si mystérieux et si débattu de la théologie, le saint Docteur tient encore le juste milieu. Il respecte et la puissance de Dieu et la liberté humaine; Dieu est juste et infiniment bon; il faut craindre, mais aussi aimer et avoir confiance. St Alphonse nous découvre la source de la grâce, en nous faisant connaître Jésus-Christ, en écrivant, ou plutôt, en laissant couler de son cœur embrasé, les traités admirables sur l'Incarnation, la Passion, le saint Sacrement, le Sacré Cœur, etc.

Nous puisons à cette source divine de la grâce, par la prière, par les Sacrements, et surtout, la Confession et la Communion, par la dévotion à la B. Se Vierge Marie, à St Joseph etc. St Alphonse apprend aux âmes, et les excite puissamment à recourir à

---

(1) Œuvres Dogmatiques t. 2 p. 131-142. [illegible] Le R.P. Jacques a réuni ce traité dans un seul volume: "Du Pape et du Concile" à l'occasion du Concile du Vatican. Ce travail a été honoré d'un bref du Pape Pie IX.

ces moyens de salut. Qui ne sait en particulier que Que la prière est en quelque sorte le pivot sur lequel repose toute sa doctrine sur la grâce, le point capital de la vie chrétienne? Qui mieux que lui a parlé des gloires et des miséricordes de la Mère de Dieu, le canal de toutes les grâces, la médiatrice universelle?.... N'a-t-il pas le mérite singulier "d'avoir mis en lumière et défendu avec énergie la doctrine de l'Immaculée Conception, proclamée dogme de foi en 1854?..... On voit assez le contraste avec les Jansénistes et les autres ennemis de l'Eglise, au temps de St. Alphonse.

Pour achever le contraste, remarquons avec le dernier biographe du Saint "Qu'il n'est jamais ni froid ni sec, mais toujours onctueux; il émeut le lecteur en l'éclairant; il parle beaucoup à l'esprit, mais encore plus au cœur. A chaque instant le savant fait place au contemplatif; les sentiments qu'il éprouve dans ses extases auprès du Crucifix, du Tabernacle, ou de l'image de Marie, s'échappent de son âme, en brûlantes effusions, en prières ardentes. Ainsi la lecture attentive de ses ouvrages est déjà une oraison: nous aimons, nous pleurons, nous prions avec lui; non-seulement nous apprenons de lui la voie à suivre, mais, avec lui, nous la parcourons." (1)

---

(1) Vie de St. Alphonse par le R. P. Saintrain Liv. IV. Chap. XII.

On comprend assez par ces considérations, que St Alphonse est le Docteur de notre temps. Le XIX Siècle en effet est héritier des mœurs et des erreurs du XVIII ième, spécialement de la guerre déclarée par Voltaire et les siens à Dieu, à l'Eglise et à la piété. Selon la pensée de son Eminence le Cardinal Pie, c'est pour signaler et glorifier le rôle doctrinal de notre saint dans notre siècle, que la sainte Eglise qui ne fait rien d'inutile, ni d'inopportun a enrichi son front de l'auréole des Docteurs.

En effet la grande erreur de notre temps, celle qui résume toutes les autres, c'est le Naturalisme, c'est à dire le système désastreux, qui consiste à briser l'unité établie par Dieu entre l'ordre de la nature et celui de la grâce, pour soustraire l'homme à toute autorité émanant directement de Dieu et le laisser vivre dans la sphère pure de la nature. Toutes les erreurs et tous les maux dont nous sommes témoins, ne sont que l'application de ce système, au gouvernement (Libéralisme) à la famille, à l'éducation, à la vie privée. etc.

Or ce que nous venons de dire le prouve assez : la grande pensée, le grand but de tous les ouvrages de St Alphonse, c'est l'union de l'homme avec Dieu, c'est le surnaturel, le divin, dans toutes les sphères par la foi, l'obéissance, et l'amour.

# Troisième Époque.

## Depuis la Révolution Française jusqu'à nos jours. (1789 - 1880.) (1)

### - Considération. -

L'Église catholique est vérité; voilà pourquoi elle évite les excès en tout sens, et observe toujours ce qu'un auteur appelle "la loi du milieu"; voilà pourquoi aussi elle est un principe d'ordre et de bonheur. Cette pensée trouve une confirmation frappante dans la doctrine que professe le catholicisme sur la question si grave et si délicate, des rapports entre les peuples et les rois. Appuyée inébranlablement sur la distinction, l'indépendance et la supériorité du pouvoir spirituel vis à vis du temporel, l'Église protège les rois et les peuples, afin de détourner la société des deux abîmes de l'anarchie et du despotisme; en d'autres mots afin de la faire jouir du double don qu'elle a reçu de Dieu: la liberté et l'autorité. En faisant de la soumission et de l'obéissance un devoir rigoureux pour les peuples, l'Église conserve et défend l'autorité, tandis qu'en mettant des limites au pouvoir des princes, elle maintient la liberté. Ce fait est confirmé par un autre qui en est comme le contre-coup: la haine commune à la révolution et au despotisme contre le Pape et le catholicisme. Pour les princes ambitieux, l'Église est une cause de rébellion et de trouble; pour les révolutionnaires, la même Église est une vile adulatrice des rois, une source de tyrannie. En résumé donc, la séparation de l'Église, c'est la rupture de l'équilibre dans la société, et par

(1) Les circonstances nous forcent à ne donner que quelques aperçus détachés sur cette époque qui appartient à l'histoire contemporaine.

conséquent le désordre. L'histoire le prouve, et notamment l'histoire du Protestantisme.

Nous avons pu constater que la réforme fut une cause de trouble pour tous les pays où elle s'introduisit, soit en favorisant le despotisme du souverain, soit en poussant le peuple à la rébellion. Un mauvais arbre ne peut produire de bons fruits. Le principe fondamental du protestantisme qui proclamait la souveraineté de la raison individuelle, l'indépendance de toute autorité religieuse, n'avait-il pas pour conséquence directe et immédiate d'exciter l'ambition des princes et la licence des peuple? La réforme d'ailleurs, plaçait entre les mains des princes les deux pouvoirs, tandisque d'un autre côté, elle poussait les peuples à la révolte contre les rois et les nobles. Quoique le despotisme et la révolution soient deux fruits également naturels du Protestantisme, leur développement la dû subir les variations et les différences qui résultaient des circonstances de temps et de lieu. C'est ainsi que jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés, nous voyons que ce sont surtout les princes qui appliquent en leur faveur la réforme du XVI<sup>e</sup> siècle, en intervenant dans les affaires religieuses. Depuis la révolution française, c'est le tour du peuple, et cette réaction inévitable, transporte les principes de Luther en plein terrain politique. On peut dire que la révolution française est un protestantisme politique.

Cette terrible catastrophe fut amenée successivement par le jansénisme, par le gallicanisme et par le philosophisme, qui tous, comme la réforme, travaillaient à la destruction de l'autorité, à la ruine de la foi et de la morale. Les grands esprits prévoyaient le coup qui allait tomber sur la France et l'Europe. S. Alphonse

apprenant le grand crédit des ouvrages de Voltaire, à qui personne n'osait résister, s'écria un jour : "Pauvre archevêque, pauvre Église ! Ce désordre sans doute ne restera pas impuni ... pauvre France je te plains, et je plains tant de pauvres innocents qui seront enveloppés dans ton malheur !" C'était en 1768.

Le délabrement des finances, causé par les guerres de Louis XIV, et les folles dépenses de la cour sous Louis XV, l'absolutisme du gouvernement, firent les causes politiques et secondaires de la révolution. 89 fit faire à la révolution le tour de l'Europe et l'y établit, en quelque sorte, en permanence, par les principes "des droits de l'homme", "de la souveraineté du peuple", "de la séparation de l'Église et de l'État", "de la liberté en tout et pour tous." Ces principes incarnés dans les gouvernements constitutionnels de nos jours, sont autant d'applications et de conséquences de la réforme de Luther.

- Chap. premier. — Pie VI et la révolution française (1789.-1791.)
- Chap. second. — Pie VII. (1800 - 1823.)
- Chap. troisième. — Léon XII. Pie VIII. Grégoire XVI. (1823-1846.)
- Chap. quatrième. — Pie IX. (1846. - 1878.)

Chap. premier. — Art. 1. - La Constituante - l'assemblée législative, - la Convention nationale. (1789.-95.)(1)

Chap. second. — Art. 1. Pie VII et Napoléon I. (1800 - 15).
— Art. 2. Pie VII et l'Europe après la chute de Napoléon. (1815 - 1823).

(1) Art. 2. Le Directoire (1796. - 1799.) Le Consulat et la République Romaine.

## Chap. Second. Art. I.

## L'Europe après la chute de Napoléon ou le Congrès de Vienne.(1)

Après les secousses et les bouleversements qui avaient rempli la fin du XVIII^e s., l'Europe avait besoin d'un arrangement définitif, pour concilier les intérêts divers, régler le sort des peuples et prévenir les retours de nouveaux bouleversements. Pour atteindre ce but et profiter de la leçon qui venait d'être donnée par les événements, l'Europe aurait dû recourir aux enseignements immuables de l'Eglise, enseignements qui assurent la paix et le bonheur des nations et des états chrétiens. Les politiques du XIX^e s. ne comprirent pas cette conclusion ou ne la comprirent pas assez. Ainsi le Congrès de Vienne qui avait la grande mission de ramener l'ordre en Europe ne s'inspira que d'une diplomatie toute humaine, toute naturelle. Tout en rétablissant l'autorité temporelle du Pape, cette assemblée consomma l'œuvre du traité de Westphalie en faisant dominer le protestantisme dans tout le Nord. Ainsi la Belgique unie à la Hollande, forma le royaume des Pays-Bas, sous le sceptre d'un Calviniste, Guillaume I. La résistance qui se manifesta en Belgique dès le début, de la part du clergé et de la part du peuple contre la constitution donnée par le roi et ses mesures arbitraires et violentes, faisaient présager la révolution de 1830. De même la Prusse protestante obtint, outre la moitié de la Saxe, la Westphalie et la rive gauche du Rhin.

Quant au reste de l'Allemagne, le congrès rectifia l'état de choses introduit par Napoléon en 1806, au détriment de la religion. C'était l'établissement de la confédération germanique formée par une foule de petites souverainetés

(1) Voyez le tableau historique de ces temps dans le Cours de Blanc.

ecclésiastiques et séculières, dont Napoléon avait disposé à son gré: l'empire d'Allemagne rétabli par Othon I en 962, n'existait plus. François II, empereur d'Allemagne, était devenu empereur d'Autriche sous le nom de François I. Les peuples divers réunis sous ce sceptre, et l'intervention de l'Autriche dans les affaires d'Italie où elle avait reçu le royaume Lombardo-Vénitien, devait mettre en péril l'existence de cet empire. Le partage de la Pologne fut aussi rectifié; le duché de Varsovie passa à l'empereur de Russie sous le nom de royaume de Pologne. Le nonce du Pape, Consalvi, protesta contre les mesures qui violaient les droits de l'Église. De concert avec le czar, Alexandre I, Pie VII établit une nouvelle organisation ecclésiastique confirmée par les Bulles de 1818. La part qu'Alexandre avait prise à la lutte contre Napoléon, et son influence au Congrès de Vienne, assurèrent à la Russie un rôle important dans les affaires de l'Europe. La prédominance du Protestantisme se fit peu sentir dans les autres états. Malheureusement, les rois remontés sur leurs trônes, tout en sentant la nécessité d'une restauration, et tout en prenant quelques sages mesures, ne surent pas se rallier franchement à l'Église et aux vrais principes: aussi la révolution depuis ce temps n'a plus quitté l'Europe. Toutefois les circonstances la revêtirent d'une nouvelle forme, d'un nouveau caractère, bien fait pour tromper. La révolution se présenta donc comme moyen de prévenir les effets du despotisme qu'on venait de subir, tout en évitant les excès de 93 qui n'étaient pas encore oubliés. Ce fut en apparence la solution du grand problème politique. A cet effet on devait laisser les rois, mais ils ne devaient plus être seuls: leur puissance serait partagée et

imitée par les peuples, ou plutôt, <u>le roi régnerait et le peuple gouvernerait</u> par une constitution fondamentale et deux chambres électives représentant la nation. C'est le <u>régime constitutionnel-représentatif</u> de nos jours, accompagné nécessairement de ce que nous appelons <u>libéralisme</u>. C'était là en vérité la révolution déguisée, fruit du protestantisme et de la grande révolution. Qu'il nous suffise de constater l'inauguration du nouveau régime dans toute l'Europe après 1815. Nous le voyons en Espagne, en Portugal, en Italie où Ferdinand <u>IV</u> dut accepter la constitution élaborée en Espagne et qui lui était imposée par les Carbonari. — L'Allemagne était emportée dans le même mouvement : la jeunesse des universités pleine des idées de liberté excita des troubles contre lesquels le ministre d'Autriche, de Metternich, convoqua la conférence de Vienne (1819-20). Les royaumes de Wurtemberg, de Bavière, de Hanovre, le grand-duché de Bade avaient adopté le régime constitutionnel.

La restauration véritable ne s'opérait pas plus en France que dans les autres pays. Le gouvernement de Louis <u>XVIII</u>, frère de Louis <u>XVI</u>, tout en favorisant la religion en beaucoup de choses, se montra en même temps hostile à l'Église. Après les Cent jours et Waterloo, le roi, revenu de Gand, fut obligé de prendre des ministres de la révolution et de l'empire, sous la direction du ministre régicide Fouché. A l'égard du Pape et des évêques, la France rentra dans la voie qui avait conduit à tant de bouleversements, surtout à l'occasion des anticoncordataires soutenus par le roi et par ses ministres. Un nouveau concordat fut fait en 1817, suivi d'un autre qui fut définitif (1822). Il régla la cir-

circonscription des diocèses, telle qu'elle est aujourd'hui, à part quelques changements. Le Cardinal de la Luzerne, dans ses livres, et Frayssinous, dans ses "vrais principes de l'Église Gallicane" ainsi que dans ses discours à la tribune, ramenaient la France à 1682. Une double tentative ministérielle (1816 et 1824) voulut imposer l'enseignement de la déclaration du clergé aux évêques, parmi lesquels se distingua surtout le saint archevêque de Bordeaux Mgr d'Aviau. Louis XVIII mourut en 1824, laissant le trône à son frère Charles X. Telle était au commencement de notre siècle l'action du mal; jetons maintenant un coup d'oeil sur l'action du bien.

Dieu travailla pour son Église par la révolution et par Napoléon. La révolution en effet, servit à régénérer le clergé tant séculier que régulier, en le purifiant de tout ce qu'il contenait d'infidèle et d'indigne, en l'illustrant par l'intrépidité et la mort de beaucoup de ses membres, en le dépouillant de son esprit Janséniste et du Gallicanisme, en le privant, surtout en France et en Allemagne, de richesses dont il abusait trop souvent, en faisant ou disparaître les communautés religieuses qui étaient relâchées, ou en les ramenant à la discipline primitive. De plus, les prêtres dispersés partout, furent des instruments de bien, surtout en Angleterre où on les accueillit avec l'hospitalité la plus généreuse.

Dieu travailla aussi par son Église, au milieu des persécutions. En 1808, Pie VII commence l'organisation de l'Église aujourd'hui si florissante des États-Unis, en

érigeant l'évêché de Baltimore en métropole, avec 4 évêchés suffragants.(1) — En même temps l'Église vit revivre, et les instituts religieux, et leurs œuvres : la Compagnie de Jésus, les Lazaristes, le séminaire des missions étrangères, les prêtres du St Esprit. De nouvelles associations sont fondées: les frères de l'Instruction chrétienne par Jean de Lamennais (1816), la Propagation de la foi commence à Lyon par 2 pauvres servantes (1822) etc. Une phalange d'écrivains célèbres se lève pour défendre et exalter une religion qu'on avait crue anéantie pour toujours : le vicomte de Bonald (1734-1840), le comte J. de Maistre né à Chambéry en Savoie (1753-1821), le vicomte de Chateaubriand, né à S. Malo (1768-1848), son trop célèbre compatriote Félicité de la Mennais (1781-1854), l'apologiste le plus vigoureux de la religion avant sa triste chute. A la même époque, Dieu arracha à l'hérésie le Comte de Stolberg (1750-1819), Frédéric de Schlégel (1772-1829), Zacharie Werner (1768), Hurter, pour en faire les athlètes de son Église.

---

(1) Le même Pape s'efforce de pourvoir au bien de la religion par de nombreux concordats.

# Chap. troisième.

## Léon XII – Pie VIII – Grégoire XVI (1823-1846).

### Jugement de M. l'abbé Rorhbacher sur la conduite de Grégoire XVI à l'égard de la Pologne.

L'ensemble de toutes les mesures prises par Grégoire XVI depuis son élévation au trône pontifical jusqu'en 1842 pour améliorer le sort des 12,000,000 de Catholiques de la Russie et de la Pologne, était peu connu en Europe et moins encore dans l'empire du Czar. Les ennemis de la religion profitèrent de ces circonstances pour calomnier le Saint-Siége et représenter le Pape comme le complice de Nicolas Ier, dans les malheurs de l'Eglise de Russie et de Pologne. « Dans un tel état de choses, disait Grégoire XVI dans son allocution du 12 Juillet 1842, l'intérêt de Dieu, celui de la religion et même le nôtre, exigent absolument que nous repoussions le plus loin possible de notre personne jusqu'au soupçon d'une faute si indigne de notre caractère. C'est dans ce but que nous avons ordonné que chacun de vous reçut un exposé complet de tout ce que nous avons tenté en faveur de l'Eglise catholique dans cet empire – afin qu'il soit palpable à la catholicité toute entière que nous n'avons manqué en rien au devoir propre de l'apostolat. »

Il résulte de cet exposé, qui était accompagné de 99 pièces justificatives, que Grégoire XVI n'épargna ni plaintes, ni réclamations, ni démarches, ni prières, ni sollicitudes de tout genre pour porter remède aux calamités

les catholiques russes et Polonais. En même temps qu'il s'efforçait d'arrêter l'esprit de sédition et de révolte, qui agitait la Pologne, il agissait de toutes manières auprès du gouvernement russe pour en obtenir la révocation de ses mesures cruelles et schismatiques et la protection de l'Eglise. A la grande douleur du pape tout échoua par suite de la perfidie sans exemple du Czar, qui violait les promesses les plus formelles et les plus sacrées. Cette indigne conduite réussit d'autant mieux à Nicolas, que les relations entre les fidèles de son empire et le St Siège étaient plus difficiles, et que Grégoire XVI, malgré ses instances réitérées, ne put obtenir d'avoir un représentant à St Petersbourg.

Parmi les hommes, qui condamnèrent la conduite du grand pontife, on voit avec peine paraître Mr Rorhbacher (tom XXVIII p. 451 et 458). — Dans le premier passage l'auteur critique une lettre adressée aux évêques de Pologne en 1832, à la demande du Czar, dans laquelle Grégoire XVI exhorte à la soumission et à l'obéissance à l'égard de l'autorité légitime, entr'autres motifs, par l'exemple des martyrs. Quelque temps auparavant le pape avait déjà de son propre mouvement fait la même recommandation aux évêques. — Nous ne traiterons pas ici la grande question de la révolution, mais nous remarquerons que Rorhbacher aurait dû, en cette occasion si délicate pour lui, se souvenir du respect et de la soumission qu'il professe si souvent pour le vicaire de Jésus-Christ. Il est d'autant plus coupable d'en remontrer au pape, que la lettre en question ne faisait que reproduire la doctrine de l'Encyclique de 1832, à laquelle il y a obligation grave de se soumettre.

Dans l'autre passage indiqué, le même historien représente un courageux athlète de la foi, Guthowski, évêque de Podhachie, pressé par Rome de donner sa démission; tandis qu'un évêque prévaricateur, Paulowski, de Kaminiec, est institué métropolitain de Mohilow sans rétractation préalable. Tout cela par complaisance pour le Czar.

Mais Rorhbacher ne dit pas 1° que le pape avait réclamé, jusqu'à deux fois, contre les violences exercées par Guthowski, et qu'il avait différé l'institution de l'autre évêque (1840). — 2° Que d'après les communications les plus formelles du gouvernement russe et une lettre de Paulowski lui-même, Grégoire XVI devait croire que la faute était réparée et que l'évêque était revenu à de bons sentiments. — 3° Enfin que le Souverain Pontife n'en venait à cette décision extrême, comme il le dit lui-même, que dans l'espoir assuré de voir la tranquillité et la paix rendues à l'Eglise en Russie et en Pologne (1).

(1) Voy. Journal historique de Kersten vol. IX p. 211.

# Chap. IV: — Pie IX.

| Question Romaine. | Evénements religieux. (1846 La Ré- |
|---|---|
| Conspiration des applaudissements et de l'enthousiasme contre Pie IX.– | Encycliques importantes.– Le 9 Nov. 46.– Sur l'état du monde.– le 17 Juin 47, aux Supérieurs des Ordres religieux – sur la question de l'Immaculée Conception (49). |
| Généreuse modification de la Constitution des Etats Romains (1847.)– | Les mouvements en Pologne (46 & 48) ne font qu'appesantir son joug... Tyrannie.– Ruses, etc. de la part du Czar Nicolas.. pour arracher les Polonais à l'Eglise. |
| La Révolution. Oeuvre du chef du Carbonarisme Mazzini, et du chef de la Franc-m. Lord Palmerston | |
| Exil de Pie IX à Gaëte (nov. 48). Assassinat du comte Rossi.– | |
| Conférence des plénipotentiaires à Gaëte due à l'initiative de l'Espagne. Intervention Française (Général Oudinot). Révolution vaincue. (49) Retour du Pape à Rome (12 avril 50.) | |

# (1846 - 1875.) —

| Evénements Politiques. | Guerres. |
|---|---|
| -1850.) | |
| -volution. | |
| Chute de Louis-Philip-pe (Fév. 48). Gouverne-ment provisoire et trou-bles. — Mort de Mgr Affre (août) - Cavaignac. — En décembre, Louis-Napoléon est élu président de la République pour 4 ans. — | |
| La révolution agite la Confédération Germanique — les peuples de la mon. Autrichienne. — Le Lombar-do Vénitien . . . — Le Sinder-bund succombe en Suis-se (47) - etc. | |
| Abdication de l'emp. d'Autriche Ferdinand I. Avén. de son neveu Fran-çois-Joseph I. (Décembre 49.) | |

1850-
Le calme et les

Pie IX s'applique à faire régner le bien être, l'abondance et la prospérité dans ses états si éprouvés par la tyrannie révolutionnaire. –
L'ambassadeur de France à Rome (Rayneval) le reconnait. – En 57 le voyage du pape dans ses états n'est qu'une glorieuse ovation.

Rétablissement de la hiérarchie en Angleterre (50) – en Hollande (53) – Emprisonnement et exil de l'archevêque de Turin, Mgr Franzini, pour avoir résisté à la loi Siccardi (50) – Persécution contre l'archevêque de Fribourg (Bade) Mgr de Vicari – Effort pour abolir le celibat. (48-54).

Encyclique "inter multiplices" relative à la question des classiques en France (53).

Proclamation solennelle du dogme de l'Immaculée Conception en présence de 200 évêques (8 déc. 54) (1)

L'Eglise est persécutée dans le royaume Sarde et aussi en Espagne (révolution de 54) en Suisse...

D'un autre côté Concordat avec l'Autriche, qui affranchit l'Eglise du Joséphisme (55) Malheureusement violé plus tard par l'influence du ministre de Beust.

1856)

<u>espérances.</u> –

Coup d'état de Paris – L'assemblée nationale est dissoute par Napoléon (2 déc. 1851) Pouvoir absolu conféré à Napoléon pour 10 ans par la nation : l'établissement de l'empire en France (2 déc 1852) acclamé non-seulement par les Français, mais par tous les Catholiques à qui Napoléon fait tout espérer.

En 56 naissance du prince impérial.

Alexandre II succède à Nicolas I.

<u>Congrès de Paris</u> après la guerre d'Orient. (56).

Guerre de Crimée (54-56), entre les Turcs, les Français, les Anglais et les Piémontais d'un côté, et les Russes de l'autre. Cette guerre se rattache à la <u>question d'Orient</u>, qui résulte de la situation de l'empire ottoman. La rivalité de la Russie et de l'Angleterre forme en Asie un équilibre, qui rassure l'Europe. Mais si la Russie arrivait à Constantinople, cet équilibre serait rompu. – Maîtres de toute l'Asie et de la moitié de l'Europe, les Czars pourraient le devenir du monde. L'empire du monde appartiendra à celui à qui appartiendra Constantinople (Nap. I) Aussi la Russie n'a cessé de convoiter la Turquie. C'est ainsi qu'en 53 Nicolas I (+ 1855) sous prétexte de faire respecter les immunités des <u>Orthodoxes</u> par le sultan occasionna la g^de^ guerre, qui fit perdre à la Russie les avantages acquis depuis un demi siècle.

## Question romaine.

__Congrès de Paris__. après la signature de la paix on peut dire que la question romaine fut introduite par cette assemblée dans la diplomatie – Ce fut comme la conspiration des rois contre la royauté temporelle du Souverain Pontife Napoléon III et Cavour en tête... Les événements le montrèrent bien. Non content de la Lombardie, Emm. violant la paix de Villafranca, s'empare de la Toscane, des duchés de Modène et de Parme, et des Romagnes (Légation). En compensation, le Comté de Nice et la Savoie annexés à la France (Mars 1860). La révolution avait encore à renverser le roi de Naples Franç. II qui venait de succéder à son père Ferdinand II, et le Pape. Grâce à la lâche application du principe de non-intervention, et malgré l'héroïsme des Zouaves formés par Lamoricière, Garibaldi et les troupes Sardes (Cialdini) accomplirent cette œuvre infâme. Glorieuse défaite de Castelfidardo (+Pimodan). Capitulation d'Ancône (7bre 60), de Gaëte (Fév. 61). – Emman. II roi d'Italie (fév. 61) troubles etc. dans le nouveau royaume. Garibaldi arrêté à Aspromonte. (7bre 62). – Convention du 15 7bre 64 pour l'évacuation des états Romains par les troupes françaises en 2 ans.

## Événements religieux 1856-

# La Spoliation

Tracasseries suscitées au Pape pour l'affaire __Mortara__ ...(57) Mgr Sibour assassiné à Paris par un prêtre interdit Verger (3 Janv. 57) – Lourdes 1re apparition, (fév. 58)

Napoléon défend de reproduire les mandements des évêques et les actes du S. Siège. Suppression de l'Univers qui avait reproduit l'encyclique de février. (60.)

Bulle d'excommunication contre les usurpateurs des domaines de l'Église. (26 Mars 60.)

Les évêques à Rome à l'occasion de la canonisation des martyrs du Japon (62.)

| Événements politiques. | Guerres. |
|---|---|
| 64 (suite) | |
| | traité de Zurich (59). L'Autriche abandonne la Lombardie à Napoléon, qui la cède à son ami Emmanuel. |
| Assassinat du président Lincoln le Vendredi Saint 65. | 2°) Guerre formidable dans les Etats Unis: le Nord (fédéraux) contre le Sud (les Confédérés) séparatistes (60-65). L'antagonisme de ces deux partis se porta sur la question de <u>l'esclavage</u>, dont le Nord voulait l'abolition. Le Nord triompha et rétablit l'Union. — |
| | 3°/ L'indépendance que le Mexique s'était acquise par une longue lutte contre l'Espagne (29) n'eut d'autre résultat que l'anarchie. En 61 la conduite de Juarez (président) qui ne respectait aucun droit amena <u>l'expédition du Mexique</u> concertée entre l'Espagne, l'Anglet. et la France. |
| Mort prématurée de Cavour (Juin 61) | Celle-ci poursuivit seule l'entreprise et amena la création de l'empire Mexicain et l'avènement de Maximilien, frère de l'empereur d'Autriche (1864). |
| | 4°/ <u>Guerre du Sleswig-Holstein</u> par suite de laquelle le <u>Danemark</u> doit céder le premier à la <u>Prusse</u> le second à l'<u>Autriche</u> (64) quant à l'administration. |

1864-

| Question Romaine | Le triomphe de la Vérité<br>Événements religieux. |
| --- | --- |
| Évacuation des États de l'Église par les troupes françaises (déc. 66). Les Zouaves pontificaux à Rome.. Ils arrêtent avec le secours de nouvelles troupes françaises Garibaldi.. Mentana! (nov. 67). | 8 décembre 64, Encyclique Quanta Cura. Syllabus, Condamnation solennelle et concise de toutes les erreurs contemporaines.<br><br>18ème Centenaire de Saint Pierre; assemblée des évêques à Rome (Juin 67) (III)<br>Manifestation du mouvement catholique pour le 50e anniversaire du Sacerdoce de Pie IX (avril 69)<br>Le Concile œcuménique (8 déc. 69 - Juil. 70)... Le dogme de l'infaillibilité. |

-1870.

et de la faiblesse.

## Événements politiques.

Maximilien, devenu empereur, ne réalisa pas les belles espérances qu'il avait fait concevoir. Il s'appuie sur les libéraux - S'aliène les catholiques et le clergé. Les États-Unis soutiennent Juarez, la France abandonne Maximilien (mars 1867). Le malheureux empereur, trahi par Lopez, tombe entre les mains de Juarez et d'Escobedo, qui le font fusiller (19 Juin 67). Son épouse infortunée, revenue en Europe pour prévenir ce coup, avait perdu la raison. Guerre civile au Mexique.

## Guerres.

1°/ Guerre de l'Autriche contre la Prusse et contre l'Italie (66). La Prusse, après avoir acheté le Luxembourg revendique l'administration <u>exclusive</u> du Schleswig-Holstein... l'Autriche refuse - Guerre. En même temps Emmanuel veut s'emparer de la Vénitie. Les Autrichiens sont vainqueurs en Italie à Custozza et sur mer à Lissa - mais vaincus par les Prussiens - Sadowa (Bohême). Traité de Prague (août 66) La Confédération germanique cesse d'exister. L'Autriche cède le Sleswig-Holstein - Confédération nouvelle du Nord de l'Allemagne sous la protection de la Prusse. - La Vénitie cédée à l'empereur Napoléon, qui la donne à Emmanuel! par les annexions la Prusse gagne 4 millions d'habitants.

2°/ Expédition des Anglais en Abyssinie contre <u>Théodore</u>, le roi des rois de l'Éthiopie, devenu féroce, agissant contre le droit des gens etc (67-68) - Robert Napier, chef de l'entreprise, qui réussit. -

1870-

# La Captivité et

## Question Romaine.

La révolution consomme son crime. Rome est assiégée - prise par les Piémontais - Victor Emmanuel y entre comme dans sa capitale (2 juil. 71). Le pape prisonnier au Vatican. Rome sécularisée et profanée

## Evénements religieux

16 Juin 71 Pie IX commence la 26e année de son règne. Manifestation du monde catholique.

La persécution organisée en Italie en Prusse, (Mermillod exilé). En Allemagne surtout expulsion des religieux (73) - Amendes imposées aux évêques et aux prêtres par suite des lois de mai 73 Emprisonnement etc. Destitution

Le pape captif ne néglige aucune occasion de soutenir les persécutés et de condamner les persécuteurs, même l'empereur allemand.

-1875.

## la persécution.

| Événements politiques. | Guerres. |
|---|---|
| Plébiscite du 8 mai 70 en France. 7000000 de Noirs semblent raffermir l'empire pour longtemps | Guerre de la France et de la Prusse (19 Juil. 70 - 71 mars) La véritable cause agrandissement de la Prusse - Occasion: choix d'un Hohenzollern pour le trône d'Espagne. Désastres des troupes françaises (août et sept.) Après Sedan, chute de l'empire (4 Septembre) - Gouvernement provisoire (Trochu) - Défense nationale dictature de Gambetta - Continuation de la Guerre - Capitulation de Paris (Janv. 71) - assemblée - Thiers chargé du pouvoir exécutif. La paix - Indemnité de 5 milliards Cession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine (Metz) etc. |
| Thiers, président de la République. Mac-Mahon (24 mai). L'assemblée nationale se divise. La république continue, malgré les Bonapartistes, les légitimistes, les Radicaux etc. - | La Commune de Paris - Siège de Paris par Mac-Mahon (2 avril - 28 mai 71) Les incendies - Massacre des otages... |
| La guerre civile en Espagne, comme sous la reine Christine. Progrès de don Carlos - Amédée, fils d'Emman. forcé d'abdiquer. Le gouvernement républicain - Avènement de Don Alphonse, fils d'Isabelle II (75). - Liberté d'enseignement en France (Juillet 75) - | Guerre entre les Turcs et les Serbes aidés par l'Herzégovine et le Monténégro (Juil. 76) excités par les Russes. C'est la question d'Orient - (voir plus haut) |

# Table des matières du Tome second.

## Troisième Période.

## Charlemagne. — Luther. (800 - 1517.)

Après avoir traversé les luttes et les désordres du siècle de fer, l'Eglise triomphe du Césarisme Allemand et de l'Islamisme par Grégoire VII et Innocent III, et établit les grandes institutions du Moyen Age. — La révolte des princes et les abus pendant le séjour des Papes à Avignon ; — le grand schisme et la Renaissance préparent la ruine de l'œuvre de l'Eglise par le protestantisme.

---

Le Saint Empire Romain ; sa légitimité, sa nature, ses résultats .................... 1.

### 1ère Epoque.

Depuis la mort de Charlemagne jusqu'à Saint Grégoire VII (814 - 1073.)
Considération .................... 6.

Chapitre premier. – Situation de l'Église en Occident après Charlemagne. Schisme d'Orient.

Art. I. Troubles et désordres politiques. Suites pour l'Église.
(Causes des troubles. Lothaire II. Hincmar de Rheims) .......... 9.

Problèmes historiques. – La papesse Jeanne; les fausses décrétales d'Isidore .......... 18.

Art. II. Rome sécularisée, ou les Papes sous la domination des princes temporels (891-1048) .... 21.

Art. III. Schisme d'Orient par Photius et Michel Cérulaire.
(S. Nicolas I. Adrien II. Jean VIII. S. Léon IX) .......... 45.

Chapitre second. Action et triomphe de l'Église sur "le siècle de fer."

Art. I. Conversion des derniers peuples barbares .......... 52.

Art. II. Action civilisatrice de l'Église sur les peuples chrétiens.
(Maison de Saxe en Allemagne; les Capétiens en France. La chevalerie, la trêve de Dieu; mouvement de réforme) .......... 59.

Art. IV. L'influence d'Hildebrand, ou la délivrance de la Papauté . . . . . . . . . . . . . 69.
Art. V. La science, les hérésies. (IX-XI s.) . . . . . 82.

## 2ième Époque.

La fleur du Moyen Age. – Depuis S. Grégoire VII jusqu'à Boniface VIII. (1073 - 1303.)

Chapitre premier. L'influence de Saint Grégoire VII et de S. Bernard, ou la double guerre contre l'Islamisme et les investitures (1073 - 1153.) –

Art. I. S. Grégoire VII (1073-1085) . . . . . 89.
Problème historique sur le dictatus . . . . -101.
Question du fondement du pouvoir exercé par les papes à l'égard des princes . . . . . . . 101.
Art. II Influence de Saint Grégoire VII, ou Commencement des croisades (1095) et fin des investitures. (1122.) – (Victor III, Urbain II, Pascal II, Gélase II, Calixte II) . . . . . . . . . . 107.

Art. III. Saint Bernard et son temps (1123-1153).-
(S. Bernard et le schisme .................. 119
" " " la 2ième croisade .................. 121.
" " " les erreurs du XII ième siècle .... 123.
" " " la vie monastique) ........ 130.

Chapitre Second (C)

Lutte séculaire de la papauté contre le Césarisme Allemand ou les Hohenstaufen (1153 - 1268).

Art. I. (A)

Adrien IV (1154 - 1159), Alexandre III (1159 - 1181) et leurs successeurs en face de Frédéric I ou Barberousse (+1190). Henri II d'Angleterre et S. Thomas Becket .................,135.

(Frédéric I et Adrien IV ........... 136.
" " " Alexandre III ........ 139.
Henri II et S. Thomas Becket ....... 141.
Fin de la lutte avec Frédéric. - 3ième Croisade (1189), Henri VI.) .................. 144.

Art. II. (I)

Innocent III (1198 - 1216) ....... 149.

(Influence sur les royaumes chrétiens ..... 150.
Croisades contre les musulmans et contre les hérétiques.) .................. 160.

Question sur la guerre contre les Albigeois ..... 168.

Art. III. (H)

Honorius III (1216 - 1227), Grégoire IX

(1227-1241) et Innocent IV (1243-1254) contre Frédéric II (+1250).
Les derniers Hohenstaufen (1268)........ 170.
(Honorius III et Frédéric II. - 5ième croisade (1217) .................. 172.
Grégoire IX. 6ième croisade (1229), Frédéric II déposé .................. 174.
Innocent IV. 1er concile œcuménique de Lyon (1245). Fin providentielle des Hohenstaufen.)... 176.

Chapitre troisième. La France de S. Louis.
Boniface VIII, ou la seconde moitié du XIIIième S. (1248-1303.)
Art. I. S. Louis. - Fin et résultat des croisades.... 183.
Question sur la pragmatique sanction...... 194.
Art. II. Le 2ième concile œcuménique de Lyon. (1274.) Vêpres Siciliennes (1282). Les Franciscains. Boniface VIII et Philippe le Bel (1303) ............. 196.
Considération. L'esprit et le caractère du Moyen-Age (omise)...... 208bis.

3ième Époque.
Le Moyen Age dans sa décadence. - Depuis la mort de Boniface VIII jusqu'à Luther. (1303-1517).

Chapitre premier. Les Papes d'Avignon. (1305-1378.)
Art. I. Clément V ou Avignon et la suppression

des Templiers au concile de Vienne (1311) .......... 210.
Art. II. La Papauté jusqu'au retour à Rome. (1377). Lutte avec Louis de Bavière ........ 218.
Chapitre deuxième. Le grand schisme d'Occident.
Art. I. Le schisme sous Urbain VI. Concile de Pise (1409) et de Constance (1414) ..... 225.
Art. II. Le conciliabule de Bâle (1431) et le concile œcuménique de Florence (1438) .... 237.
Chapitre troisième. La fin du moyen-âge.
Art. I. Lutte contre l'Islamisme maître de Constantinople (1453) et chassé de Grenade (1492).
La renaissance ................ 244.
Art. II. Les Papes jusqu'à Léon X.
(Innocent VIII. - Alexandre VI. - Jules II. - Léon X.) .. 252.
Question sur l'Inquisition.
Conclusion de la 3ième période. Depuis Charlemagne jusqu'à Luther, l'histoire nous montre les résultats de l'union des deux pouvoirs, et plus spécialement de l'influence des Papes sur la Société ......... 267.

## Quatrième période.

## Léon X. - Léon XIII. - (1517 - 1880.)

Après avoir opposé la vraie réforme à la fausse réforme qui bouleverse l'Europe et est reconnue politiquement par le traité de Westphalie (1648), l'Église triomphe du jansénisme, du gallicanisme et du philosophisme, et combat au XIX s. dans leurs applications et leurs suites funestes, les principes de 1789.

Considération générale .................. 274.

1ère Époque.

Depuis la naissance du protestantisme jusqu'au traité de Westphalie. (1517-1648.)

Chapitre premier. La fausse réforme par Luther Zwingle, Calvin, Henri VIII.

Art. I. Le protestantisme en Allemagne.

(Origine de la réforme, Luther, ses excès, ses erreurs et sa condamnation.) .......... 281.

(Suites de la réforme; immoralité, fanatisme; les anabaptistes) .............. 288.

(Les Papes, Charles Quint et François I en face du protestantisme) .............. 299.

Art. II. Zwingle et Calvin en Suisse; la réforme dans les pays du centre et du Nord de l'Europe.

(La réforme en Suisse) ............ 305.

( " " " Prusse, en Hongrie etc). ..... 309.

( " " dans les Pays-Bas) ........ 312.

Art. III. Le schisme et la réforme en Angleterre .... 317.

(Le schisme et la réforme jusqu'au règne d'Elisabeth (1527/1558) .. 318.

(Règne d'Elisabeth; la réforme en Écosse 1559-1603) .... 330.

(Divisions et troubles sous Jacques I (1603-1625). Charles I en est victime (1649.)) .......... 337.

Art. IV. Les Guerres civiles en France et la guerre de 30 ans en Allemagne, amenées par la réforme.

(Les guerres civiles) .............. 344.

Henri IV et la ligue. Richelieu. (1642) .......... 349.

Guerre de trente ans et traité de Westphalie (1618/1648) ...... 353.

Question de la St Barthélemy .............. 356.

Chapitre second. La vraie réforme par l'Église catholique.

Art. I. Action de la Papauté ou le concile de Trente (1545/1563.)
S. Pie V et ses successeurs. (1566. - 1655).
(Le concile de Trente .................. 359.
Saint Pie V.......................... 367.
Ses successeurs jusqu'à la moitié du XVIIième s.) .... 374.
Art. II. Les ordres religieux et leur influence.
(La compagnie de Jésus: - les autres ordres .... 379.
Saints de cette époque .................. 384.
Les Sciences ........................ 385.
Les missions ........................ 392.
Questions historiques.
I Controverse des rites chinois et Malabares ....... 400.
II La condamnation de Galilée ............. 403.
III Descartes et l'influence de sa philosophie ...... 408.

2ième Époque.

Depuis le traité de Westphalie jusqu'à la révolution française. (1648 - 1789.)
Chapitre premier. Le siècle de Louis XIV et l'Église. (1661 - 1715.)
Art. I. Le Jansénisme.
(Historique du " : ..................... 414.
Période des préparatifs .................. 415.
" dogmatique .................. 418.
" des subtilités) .................. 421.
Esprit et influence du Jansénisme ........... 429.
Art. II. Intervention des princes dans les affaires

ecclésiastiques. (Louis XIV .................... 435.
Démêlés avec Rome. - Assemblée de 1682) ...... 438.
Cromwell, - troubles et persécutions en Angleterre. (1649 - 1714.) .................. 450.
L'Église de Russie. Pierre le Grand. (1689 - 1725.) ... 453.
Questions historiques.
I. Révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV .................. 457.
II. Le quiétisme de Molinos. - Bossuet et Fénelon... 461.
Chapitre second. Le XVIII^ième siècle pour l'Église, ou préparation à la grande révolution. (1715-1789).
Art. I. Le jansénisme (suite), le déisme et la franc-maçonnerie. - Saint Alphonse (1696-1787.)
(Dernière période du jansénisme ........ 468.
Les philosophes .................. 470.
La franc-maçonnerie) ........... 473.
Art. II. Les princes du Nord ennemis de l'Église.
(Marie-Thérèse et Frédéric II (1740 - 1786) ............. 480.
Catherine II. (1762 - 1796.)
Démembrement de la Pologne ..... 481.
Febronius. - Joseph II. - Punctuation d'Ems ................. 482.
Le concile janséniste de Pistoie .... 487.

Art. III. La suppression de la Compagnie de Jésus ........................ 489.

Dissertation. Sur la mission providentielle de S. Alphonse .................... 497.

3ième Époque.

Depuis la révolution française jusqu'à nos jours.

(1789 - 1880.)

Considération ........................................ 513

— Division générale. —

Chapitre premier. Pie VI et la révolution française. (1789 - 1791.)

Art. I. La Constituante, - l'assemblée législative, - la convention nationale. (1789 - 1795.)

Art. II. Le Directoire (1796 - 1799), le consulat et la république Romaine.

Chapitre second. Pie VII.

Art. I. Pie VII et Napoléon I. (1800 - 1815)

Art. II Pie VII et l'Europe après la chute de Napoléon (1815 - 1823). - Congrès de Vienne ;

aperçu général .......................... 516.

Chapitre troisième. Léon XII. Pie VIII.
Grégoire XVI. (1823 - 1846.)

Note sur le jugement de M. l'abbé Rohrbacher relativement à la conduite de Grégoire XVI à l'égard de la Pologne .......... 521.

Chapitre quatrième. Pie IX. (1846-1878).
Tableau de son règne .................. 524.

---

Fin

du

Second Volume.

---

~ Lithogr. Wittem 1880. ~

BX 1751 .M46 1880
v.2 SMC
Meunier, Louis Alphonse,
1842-1894.
Essai d'un cours
d'histoire
BAF-2383 (mcsk)

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY